

Groupe
SAMSE



S'ENGAGER POUR MIEUX BÂTIR VOS PROJETS

**Document d'enregistrement
universel 2022**



LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

du groupe doit garantir l'intérêt des parties prenantes actionnaires, collaborateurs, clients, fournisseurs, partenaires financiers, selon nos principes de transparence et d'efficacité. Le Conseil d'Administration de Samse détermine les grandes orientations du groupe.

Celles-ci sont ensuite déclinées et mises en œuvre opérationnellement par la Direction Générale en lien avec le Comité Exécutif.

Groupe
SAMSE

2

0

2

2

**DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL**

**INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL, LE RAPPORT DE GESTION,
DONT LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE**



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 21 avril 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux titres financiers et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Sommaire

1	Présentation du Groupe SAMSE	5	4	Éléments financiers	172
1.1	Messages des Présidents	6	4.1	Comptes consolidés	173
1.2	Profil	8	4.2	Comptes sociaux	253
1.3	Organigramme simplifié	25	5	Informations complémentaires	287
1.4	Historique	26	5.1	Responsable du Document d'enregistrement universel	288
1.5	Chiffres clés	29	5.2	Attestation du responsable	288
1.6	SAMSE et ses actionnaires	32	5.3	Informations historiques sur les exercices 2020 et 2021	289
2	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	37	5.4	Responsables du contrôle des comptes	289
2.1	Informations sur le capital social	38	5.5	Honoraires des Commissaires aux comptes	290
2.2	Gouvernance	43	5.6	Responsable de l'information financière	290
2.3	Rémunérations des mandataires sociaux	63	6	Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2023	291
2.4	Conventions réglementées	80	6.1	Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte	292
2.5	Participation aux Assemblées Générales	80	6.2	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	294
2.6	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	80	6.3	Résolutions	311
2.7	Renseignements sur la société	81	7	Tables de concordance	316
3	Rapport de gestion	85	7.1	Table de concordance du Document d'enregistrement universel	317
3.1	Faits marquants de l'exercice 2022	86	7.2	Table de concordance du Rapport financier annuel	319
3.2	Déroulement de l'exercice	87	7.3	Table de concordance du Rapport de gestion	320
3.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	94	7.4	Table de concordance du Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	321
3.4	Gestion des risques	94			
3.5	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	114			
3.6	Déclaration de Performance Extra-Financière	117			
3.7	Plan de vigilance	169			
3.8	Informations sur le capital social	171			
3.9	Dépenses non déductibles fiscalement	171			
3.10	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	171			
3.11	Frais de recherche et de développement	171			
3.12	Perspectives 2023	171			
3.13	Observations du Comité Social et Economique	171			

1 – Présentation du Groupe SAMSE

1.1	Messages des Présidents	6
1.2	Profil	8
1.3	Organigramme simplifié	25
1.4	Historique	26
1.5	Chiffres clés	29
1.6	SAMSE et ses actionnaires	32

1.1 Messages des Présidents



Edito

Albert Einstein disait « la logique vous mènera de A à B. L'imagination vous mènera partout ».

De l'imagination dans le groupe, nous en avons, de même que l'envie de nous implanter « partout » sur le territoire national.

« s'engager pour mieux bâtir vos projets »

Le Groupe SAMSE a toujours fait de la croissance externe une voie privilégiée pour assurer son développement, clef de voûte de sa performance et donc de son indépendance.

Le Groupe est d'ailleurs reconnu, et recherché, pour la qualité de ses partenariats qui respectent les enseignes, leur culture et leur notoriété territoriale.

Si le Covid a marqué un point d'arrêt dans l'expansion du Groupe, nous conservons notre volonté de poursuivre notre développement comme nous avons toujours fait, sur la base de rapprochements sur-mesure.

Conjugué à notre ambition de présence nationale et associé à l'essor des activités spécialistes, notre

réseau généraliste se renouvelle et s'affirme sur ses territoires et au-delà, en grande proximité avec nos clients.

Animés par notre projet de Vision «Imagine 2030», nous saurons adapter notre modèle aux évolutions de la société.

En 2023, nous porterons haut et avec audace notre raison d'être «s'engager pour mieux bâtir vos projets».

Olivier Malfait

Président du Conseil d'Administration

CONTINUITÉ DANS LE CHANGEMENT

Il y a tout juste un an, début 2022, Olivier Malfait me faisait part de son souhait de faire valoir ses droits à la retraite.

J'avoue en avoir été un peu surpris. Le temps passe si vite qu'on ne le voit pas s'écouler. Après échanges et réflexions, une solution tout à fait satisfaisante a été trouvée : Olivier Malfait conserverait son mandat de Président du Conseil d'Administration et fonctionnerait en tandem avec Laurent Chamero, Directeur Général. En quelque sorte, la continuité dans le changement.

Je tiens, nous tenons tous à remercier et à féliciter Olivier pour tout le travail qu'il a accompli pendant un quart de siècle aux postes les plus élevés et à la direction de la société.

Nous tous, c'est à dire collaborateurs, cadres, actionnaires et partenaires de l'entreprise.

Menant une politique de gestion rigoureuse et de développement très dynamique traduite par de nombreuses acquisitions, Olivier a porté notre chère maison à son plus haut niveau. Qu'il en soit chaleureusement félicité et remercié.



Le souvenir de ma première rencontre avec Olivier revient souvent à ma mémoire. Notre choix réciproque a, pour SAMSE et pour moi, porté des fruits inespérés.

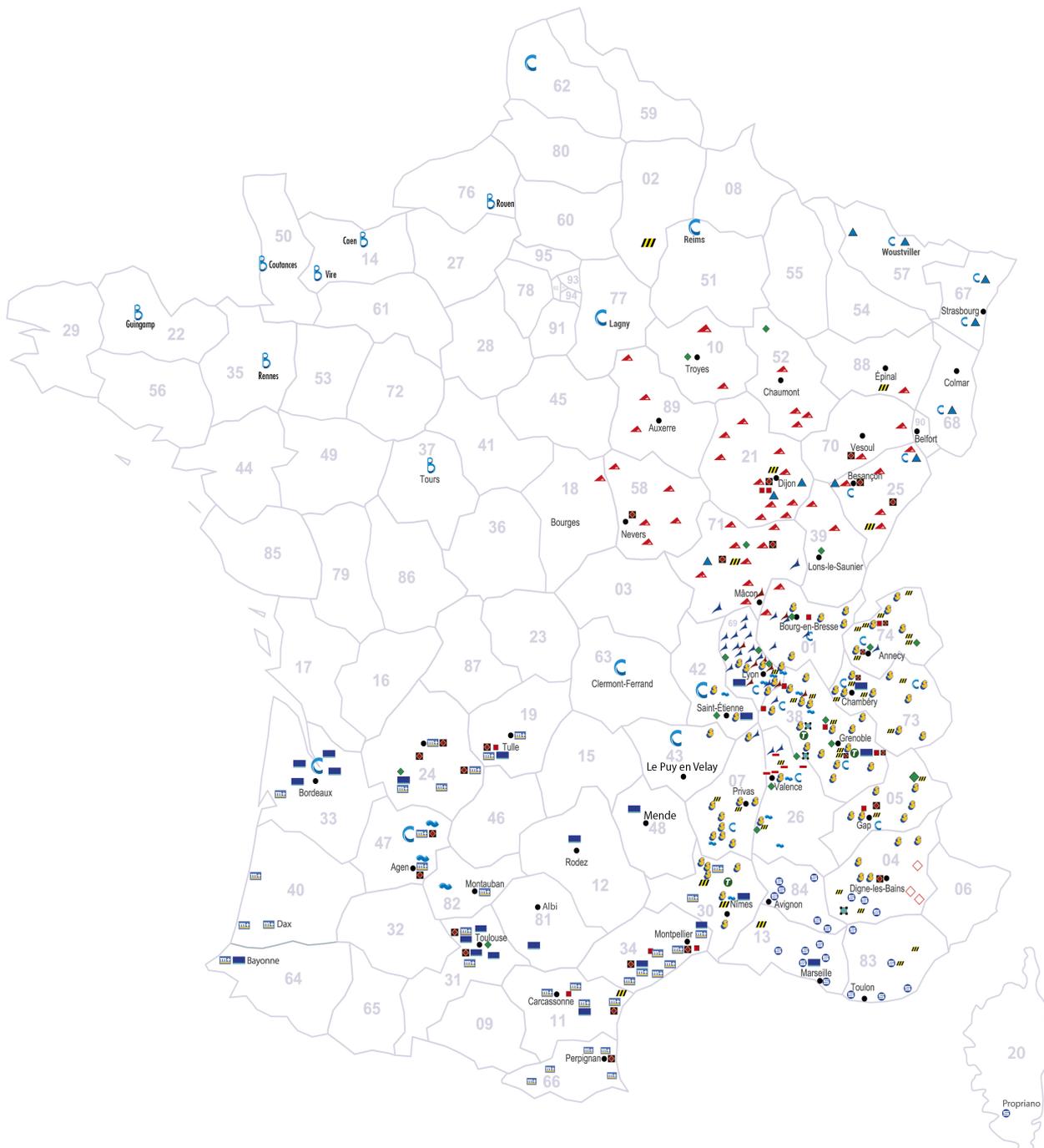
Je suis particulièrement heureux de le voir poursuivre sa mission en tant que Président du Conseil. C'est une décision unanimement appréciée. Associé à Laurent Chamero, Directeur Général du Groupe, lui-même accompagné, outre François Bériot pour l'enseigne Samse, de deux nouveaux Directeurs Généraux Délégués Groupe, très expérimentés, Arnaud Bériot et Yannick Lopez, je suis pleinement confiant dans la solidité de cette nouvelle équipe pour relever tous les défis que nous rencontrerons dans les années à venir.

Patrice Joppé

Président du Conseil de Surveillance
DUMONT INVESTISSEMENT

1.2 Profil

Distributeur de matériaux de construction et d'outillage, notre Groupe s'étend en France à travers un réseau dense de 350 points de vente. Partenaires de vos chantiers, nos équipes conçoivent, avec nos fournisseurs, les solutions durables et innovantes de vos projets de construction, de rénovation et d'aménagement du territoire.



Nos différentes enseignes sont présentées ci-après.



Proximité et réactivité

C'est avant tout une histoire de femmes et d'hommes de terrain.

Distributeur de matériaux de construction et d'outillage depuis 1920, Samse est présent en Auvergne-Rhône-Alpes, Paca et dans le Gard. Notre réseau dense, notre mode d'approvisionnement et notre développement sont liés à une volonté d'être un interlocuteur de proximité pour les entreprises du Btp, les professionnels et les particuliers.



Enseignes affiliées



Chiffres clés Samse

 **1714**
collaborateurs

 **94**
agences

 **574 M€**
chiffre d'affaires



François Bériot
Directeur Général
Délégué

Une équipe tous Samse !

En 2021, nous avons bâti nos feuilles de route et nos grands axes de transformation à horizon 5 ans. L'année 2022 a marqué le début de la mise en place opérationnelle des ambitions que nous nous étions fixées :

- La poursuite du parcours de formation dans une démarche de vente offensive, « tous vendeurs ! », pour plus de 400 collaborateurs cette année.

- La mise en ligne de notre site web marchand.

- La poursuite de notre maillage et le développement de nos marques spécialistes, MPPI, Caréo et Ménéo.

- Une politique Ressources Humaines qui met en avant la cooptation et le partage de l'actionariat si cher à Samse.

Des projets ambitieux dans une démarche de fidélisation clients et d'ancrage sur nos territoires.

Direction générale : François Bériot

COMITÉ DE DIRECTION :

Directeur des ventes : Cédric Brusut, **Directrice de la relation client :** Stéphanie Foltier,

Directeur marketing opérationnel : Laurent Laroche, **Responsable du contrôle de gestion :** Anthony Saby,

Directrice des Ressources Humaines : Lauranne Tornambé, **Directeurs de région :** Vincent Barberot, Eric Gottié, Fabrice Lauricella, Christophe Lyonnet

DIRECTEURS DE RÉGION :

Isère : Vincent Barberot, **Haute-Savoie :** Eric Gottié, **Savoie :** Christophe Lyonnet,

Rhône - Loire : Fabrice Lauricella,

Nord Isère - Ain : Pascale Courand, **Drôme-Ardèche :** Bertrand Gauthier, **Hautes-Alpes :** Stéphane Sambain,

Alpes de Haute-Provence : Bruno Richard, **Gard :** Gérard Brakha.



Le sens du service et des choix exigeants

Rapport "services-satisfaction" élevé, performance et pérennité du produit, réactivité : des exigences de qualité élémentaires pour Doras, leader régional de matériaux de construction dans l'Est.



Chiffres clés Doras

	860 collaborateurs
	56 agences
	290 M€ chiffre d'affaires



Alain Renard
Président

Avec une augmentation de 12% de son chiffre d'affaires, Doras réalise une belle année dans un contexte économique encore très perturbé par les pénuries et l'inflation. Je remercie chaleureusement les équipes pour leur adaptation et leur réactivité, le rythme a été soutenu et elles n'ont jamais lâché. 2022 aura été également marquée par la mise en œuvre de nombreux projets structurants pour notre activité, comme la centralisation de nos approvisionnements afin d'améliorer nos rotations et limiter

nos ruptures, l'organisation et l'animation de l'eco conduite, le développement de notre politique handicap, l'intégration de 46 alternants, ainsi que la formation de l'ensemble de notre force de vente itinérante pour développer notre agressivité commerciale. Tout ceci n'aurait pas été possible sans l'engagement et sans la détermination de nos équipes. Merci aux femmes et aux hommes Doras qui au quotidien transforment ces challenges en réussites.

Président : Alain Renard

Directeur général et financier : Claude Moisan, **Directrice logistique** : Alexandra Bloch, **Directeur marketing, communication et animation des ventes** : Jean-Christophe Drouot, **Directrice Ressources Humaines** : Mathilde Jeantet, **Directeur achats et ventes** : Bruno Martel.

Directeurs de région ▼

Bourgogne – Champagne : Alain Painault, **Sud Bourgogne Bresse** : Alain Renard, **Centre – Val de Loire** : Benoît Debruycker, **Franche Comté** : Alain Renard.

Directeurs d'enseigne ▼

Careo : Thierry Laborey, **Région Bois** : Thierry Pichot.



Une gamme étendue pour professionnels et particuliers

Expert en carrelages, parquets et salles de bains, Careo propose un haut niveau de choix. Professionnels et particuliers peuvent y trouver le style qui leur convient : chic, classique, contemporain ou naturel, tous les goûts sont justement dans sa nature !



DIRECTION MARQUE CAREO

Réseau Samse :

Denis Barberoux

Réseau Doras :

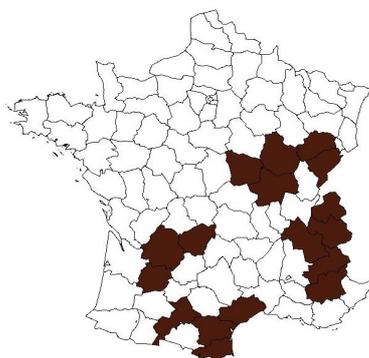
Thierry Laborey

Réseau M+ Sud-Est :

Erwan Toussaint

Réseau M+ Sud-Ouest :

Hubert Daccord



Chiffres clés Careo

 **108**
collaborateurs

 **25**
agences

 **33 M€**
chiffre d'affaires



CAREO, LA MARQUE CARRELAGE DU GROUPE SAMSE

Au même titre que Ménéo, Caréo devient la marque spécialiste carrelages, sols, salles de bains et aménagements extérieurs du groupe. Présente historiquement chez Doras, M+ Matériaux et Samse, elle prend son envol en 2022. Cette année les quatre agences historiques des Alpes, Grenoble (38), Digne (04), Gap (05),

et Anney-Meythet (74), ont été rejointes par Ville-la-Grand (74) et Aix-les-Bains (73).

En 2023, d'autres agences Caréo se développeront dans nos différentes filiales et les premiers Careo de l'enseigne Simc verront le jour. Plattard Carrelages conserve son nom ayant une forte notoriété sur sa zone et intègre le réseau spécialiste Caréo.

NOUVEAU CONCEPT DE MAGASIN

S'inspirant des dernières tendances d'agencement mises en place dans le magasin Plattard Carrelages de Villefrance-sur-Saône (69), Samse a développé un point de vente Careo à Ville-la-Grand (74). Les dernières tendances sont présentées dans des mises en situation hautement esthétiques et laissant la part belle aux matières et aux couleurs.

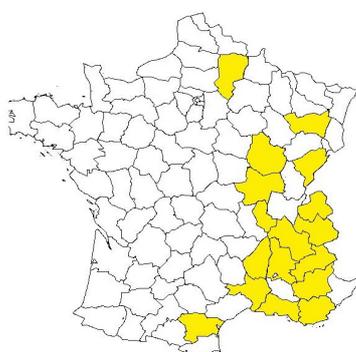
Le choix est large, les conseils attentifs et les services au rendez-vous avec la solution In-Cube pour une visualisation 3D des séries sélectionnées. Ce show-room partage son espace avec Ménéo pour apporter une réponse doublement spécialiste aux particuliers de cette zone de chalandise débordant en Suisse.

**L'ENTREPÔT
DU BRICOLAGE**

L'Entrepôt du Bricolage : une enseigne au service de tous les bricoleurs

Proposer le meilleur aux bricoleurs

Un référencement très exigeant, un agencement « grand large » qui ne lésine pas sur la place, des prix bas garantis au long cours, des conseils fiables, « L'Entrepôt » veille aussi à se placer toujours en précurseur. Le service client est au cœur de ses magasins et fait aujourd'hui la valeur ajoutée de l'enseigne.



Président :

Gilles Puissant

Directeur général délégué, Directeur Ressources

Humaines :

Franck Ougier

Directeur général délégué, Directeur Administratif et Financier :

Guyène Riera

Directeur Commercial :

Christophe Machin

DIRECTEURS DE RÉGION

Directeur Région Sud :

Philippe Castello

Animateur Région Sud :

Richard Brun

Directeur de Région Nord :

David Gayot

Directeur de Région Alpine :

Alim Kheddar

Directeur de Région Dauphine :

Jean-Philippe Sardi

Directeur de Région

Haute-Savoie :

Thierry Vallin

Chiffres L'Entrepôt du Bricolage



2 558
collaborateurs



37
magasins



535 M€ TTC
chiffre d'affaires



Franck Ougier
Directeur général délégué

Guyène Riera
Directeur général délégué

Gilles Puissant
Président

L'année 2022 a tenu toutes ses promesses en termes de défis à relever et une fois de plus notre enseigne a été au rendez-vous. Passés les six premiers mois de recul de chiffres d'affaires et de fréquentation de nos clients, essentiellement dus à une inflation galopante, les six mois suivants ont

été synonymes de rebonds et d'une performance retrouvée. Nous avons su réagir avec agilité et les résultats sont au rendez-vous des plans d'actions menés. Forts de nos fondamentaux, nous sommes prêts à lancer 2023...



FIBOPAN, la Filière Bois Panneaux du Groupe SAMSE,

En 2021, nous avons créé FIBOPAN, regroupant les enseignes de l'activité Bois du Groupe SAMSE que sont MAURIS BOIS, SOCOBOIS, HENRY TIMBER et OLLIER BOIS.

FIBOPAN a pour objectif de mutualiser les moyens et ressources de nos enseignes historiques puis de les renforcer pour devenir le réseau bois de référence sur le territoire et développer l'activité Bois du groupe.



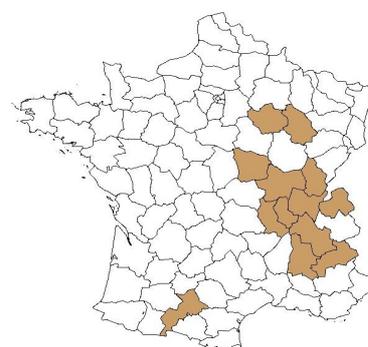
Laurent Ouvrier-Bufferet
Directeur Fibopan

Nos 4 enseignes bois terminent une année 2022 à rebondissement.

Après une inflation portée à son plus haut niveau à l'automne 2021, nous avons cette fois connu sur 2022 une déflation tout aussi brutale sur un grand nombre de nos produits de charpente, bois massifs résineux et bois rabotés. Déflation associée à un ralentissement brutal en volume sur ces mêmes produits. Les bois et produits transformés issus de bois

feuillus restent eux à un niveau de prix et volume soutenus. L'inflation se poursuit sur les autres produits manufacturés très énergivores. Les pénuries et autres contingents que nous avons pu connaître l'an dernier sont bels et bien derrière nous.

Mais au-delà de ces turbulences, le matériau bois qui nous anime garde une place de choix dans les stratégies de décarbonation de l'économie déployées par les pouvoirs publics. Entrant en vigueur en 2022, la réglementation environnementale RE 2020 vise notamment une réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la construction d'ici 2031. Pour ce faire, elle mise entre autres sur un recours plus courant au bois et matériaux biosourcés, « qui stockent le carbone



pendant la durée de vie du bâtiment », et plus globalement, sur une mixité accrue des matériaux utilisés, en associant par exemple le bois et le béton.

Nous sommes donc engagés sur un marché structurellement porteur sur lequel FIBOPAN, avec ses 4 enseignes, prendra part activement en 2023.

Chiffres clés Filière FIBOPAN

	collaborateurs	agences	M€ chiffre d'affaires
	71	2	101,5
	182	9	79,3
	70	3	42,4
	155	5	58,4
TOTAL	478	19	281,6





Son expertise a le vent en poupe

Depuis sa création, l'enseigne met toute son énergie à accompagner les professionnels avec un dynamisme toujours renouvelé. Ses solutions performantes font aujourd'hui référence. Spécialistes en plaque de plâtre, charpente-couverture, isolation thermique, carrelage, bois-panneaux ; tous trouvent un interlocuteur de choix auprès de M+ Matériaux.

Un multispecialiste en pleine croissance.



Chiffres clés M+ Matériaux

	797 collaborateurs
	73 agences
	306 M€ chiffre d'affaires



Philippe Thomas
Président

Depuis plusieurs années, M+ Matériaux connaît des croissances importantes de son chiffre d'affaires et de ses résultats pour devenir en 2022, une société forte de près de 800 collaborateurs et pesant plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires. Il était important de prendre de la hauteur, de se structurer, de s'organiser, de s'entourer sur le terrain, dans les directions régionales et au siège, de nouveaux talents pouvant consolider et contribuer à cette croissance. Parallèlement, cette année a vu notre chiffre d'affaires évoluer de 16%, résultat d'un renforcement

du déploiement commercial et de l'intensification de notre présence sur nos territoires. Dynamique commerciale conquérante, facilitation du quotidien des professionnels, convivialité et proximité avec nos clients sont les grands axes autour desquels cette année s'est écoulée. Une belle évolution de notre enseigne tout en maturité et forte de la passion qui anime toutes nos équipes pour leur métier.

- Le Comité de Direction M+ Matériaux

Président : Philippe Thomas

Directeur général Sud-Ouest : Hubert Daccord

Directeur général Sud-Est : Erwan Toussaint

Chargé de mission : Didier Zambon



Du conseil à la pose en toute confiance

Samse, Doras et M+ Matériaux proposent une offre de spécialiste Menuiserie à travers la marque Ménéo.

11 agences réparties sur le territoire vous accompagnent dans vos projets.

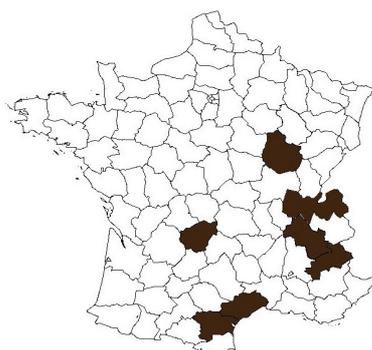
DIRECTION ENSEIGNE MÉNÉO

Réseau SAMSE :
François Bériot

Réseau DORAS :
Alain Renard

Réseau M+ Sud-Est :
Erwan Toussaint

Réseau M+ Sud-Ouest :
Hubert Daccord



Chiffres clés Ménéo

 **46**
collaborateurs

 **11**
agences

 **11 M€**
chiffre d'affaires

UNE ENSEIGNE QUI MONTE...

En 2010, l'enseigne Doras créait la marque Ménéo afin de spécialiser et identifier son activité Menuiserie.

L'année 2022 est celle durant laquelle Samse a fait de cette marque Ménéo, l'enseigne spécialiste Menuiserie pour son réseau. 5 agences Ménéo ont vu le jour sous forme de création, d'évolution ou de changement d'enseignes. Création à Eybens (38) et Ville-la-Grand (74), changement d'enseigne à St-Jean-de-Moirans (38) (ex-Remat) et transformation des espaces de vente à Vienne (38) et Saint-Quentin-Fallavier (69).

Ces agences complètent le dispositif déjà existant chez M+ Matériaux et chez Doras.



... ET PAS PRÊTE DE S'ARRÊTER !

De nouveaux magasins verront le jour en 2023 faisant du réseau Ménéo un acteur de la menuiserie, fourniture et pose, sur lequel compter dans nos régions. Et pour n'évoquer que les premiers magasins qui verront le jour tout début 2023, citons les magasins de Carcassonne (11) et de Gap (05) qui seront rapidement rejoints par de nouvelles implantations tout au long de l'année.



Des agences pour rester entre Pros des métiers de la plaque de plâtre

MPPi est l'enseigne spécialisée en plaque de plâtre, isolation, cloison et plafond. Elle est 100% dédiée aux plaquistes et plafistes.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT

Eric Gottié

DIRECTION ENSEIGNE MPPi

Réseau SAMSE :

François Bériot

Réseau SIMC :

Serge Roux

Réseau M+ Sud-Est :

Erwan Toussaint

Réseau M+ Sud-Ouest :

Hubert Daccord



Chiffres clés MPPi

	201 collaborateurs
	23 agences
	125 M€ chiffre d'affaires



2022 : 4 NOUVELLES AGENCES

Fin 2022, le réseau des agences MPPi est constitué de 23 agences et a vu la création de quatre nouveaux points de vente. Deux agences, portées par M+ Matériaux, ont vu le jour en région Sud-Est, à Lézignan-Corbières (11) et Béziers (34), permettant de s'implanter sur l'Aude et de desservir

l'Ouest de l'Hérault.

Côté maillage Samse, deux créations ont été réalisées, à Eybens (38) aux portes de Grenoble et à Saint-Etienne (42). Ces deux points de vente permettent d'être présents sur des agglomérations de grande envergure non desservies à ce jour par notre marque et de renforcer le maillage des dispositifs Samse sur la zone urbaine de Grenoble et en Haute-Loire.

DE NOMBREUX PROJETS À VENIR

La montée en puissance de MPPi se poursuivra en 2023 avec le renforcement de notre présence sur de nombreux territoires. MPPi continue de suivre trois objectifs :

- **Être la marque spécialiste** pour les métiers de la plaque de plâtre et de l'isolation pour l'ensemble des négoce généralistes : Samse, M+ Matériaux, Simc et Doras,
- **Être présente** en force sur les grandes agglomérations de nos différentes régions,
- **Renforcer le maillage** d'agences de matériaux existantes sur une zone afin d'offrir aux clients professionnels une réponse globale experte et spécialisée.



Des lieux privilégiés d'inspiration et de construction de projets

Nous mettons en situation les produits en grandeur nature afin d'en apprécier leur qualité et toute l'harmonie des formats, des coloris et des textures.

Plus que des magasins, nos espaces sont conçus pour imaginer ses projets et choisir les bons produits.



Pascal Gasparian
Directeur Général

Dense, c'est certainement le meilleur qualificatif pour résumer l'année que nous avons traversée.

En effet, lorsque :

> *Votre chiffre d'affaires continue sa progression pour atteindre 31 M€*

> *Votre agence de Varennes-lès-Mâcon (71) est entièrement reconstruite après avoir été détruite par un incendie.*

> *Votre plus grosse agence réouvre ses portes après avoir réalisé un investissement qui est un des plus importants de la profession avec une obligation pendant les travaux de travailler dans une salle d'exposition éphémère.*

Alors effectivement, vous avez vécu une année dense avec vos équipes !

Malgré tous ces événements, c'est donc une nouvelle fois une très belle année qui nous a été livrée par nos équipes.

Le showroom n'est pas mort et le Groupe Plattard entend bien le prouver !

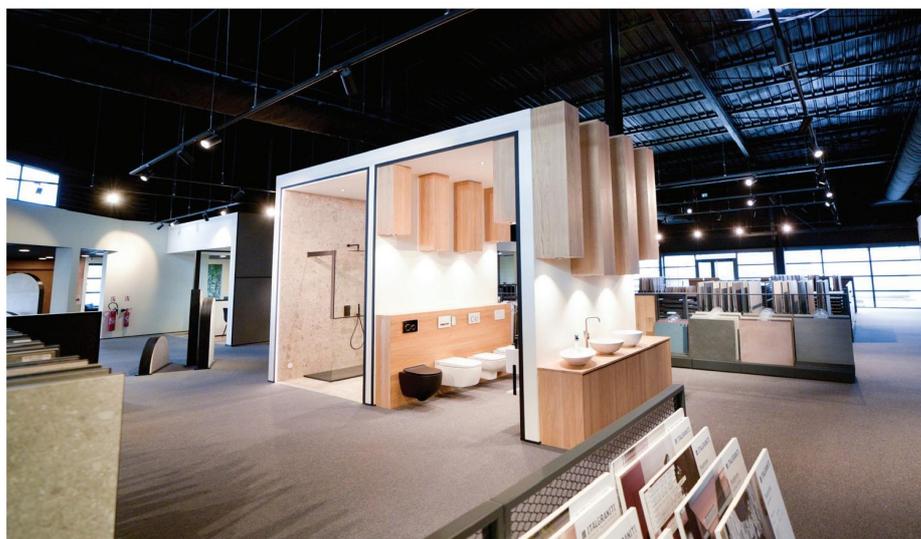
Le point de vente physique doit rester le lieu privilégié d'inspiration et de construction des projets. C'est pourquoi nous investissons chaque année pour améliorer continuellement notre immobilier et la qualité de nos lieux d'accueil. L'agence de Villefranche-sur-Saône aura représenté un investissement majeur de 4,5 M€.

Chiffres clés Plattard Carrelages

 **70**
collaborateurs

 **9**
agences

 **31 M€**
chiffre d'affaires





La qualité de l'industrie, la proximité du négoce

Plattard est organisé en deux pôles stratégiques complémentaires : l'industrie et le négoce de matériaux. Une seule et même vision : celle de ses clients, de ses équipes et de ses partenaires. L'histoire de sa réussite, c'est surtout l'histoire des femmes et des hommes qui composent ses effectifs. Depuis 1885, il puise sa force de son expérience et de la transmission générationnelle de ses métiers.



Charles Plattard
Président



Edouard Plattard
Directeur Général

2022 a de nouveau été marquée par des événements impactant considérablement notre profession. L'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières aura alimenté l'inflation et donc la progression de notre chiffre d'affaires mais aussi fragilisé la rentabilité de nos clients professionnels déjà soumis à des règles de construction contraignantes. A d'autres égards, 2022 restera une année favorable qui nous aura permis de poursuivre notre ambitieux programme d'investissements pour améliorer la qualité des lieux de vente, la performance de nos outils industriels mais également de

reconduire une Prime de Partage de la Valeur très dynamique.

Gouvernance

2022 aura aussi vu un changement de gouvernance à la tête du groupe. L'heure est en effet venue pour la sixième génération de la famille Plattard de reprendre le flambeau. Charles et Edouard succèdent à Jacques, à la tête de l'entreprise depuis 1993. Ce changement de gouvernance coïncide avec l'inauguration du nouveau siège social de 1 600 m², toujours situé à Villefranche-sur-Saône.

Chiffres clés Plattard

	575 collaborateurs
	30 agences
	5 centrales béton
	6 sites industriels
	1 centre de recyclage
	260 M€ chiffre d'affaires



Président : Charles Plattard

Directeur Général : Edouard Plattard,

Membres du directoire : Marie-Christine Dumoulin, Pascal Gasparian, Dominique Rosier

Président du Conseil de Surveillance : Jacques Plattard



Présent auprès des acteurs du BTP en région SUD-PACA

Originnaire de Manosque, SIMC est aujourd'hui présente sur 5 départements en régions PACA et Corse. Elle appuie son expansion sur ses propres équipes, leur connaissance pointue des produits, et sur la puissance du Groupe SAMSE.

Proximité et conseils experts sont les briques de ce spécialiste de matériaux de construction qui a su se diversifier : TP, Adduction d'eau, outillage et matériel, bois, PPI, planchers, majors du BTP... Sans oublier les Grandes Surfaces de Bricolage sous l'enseigne Entrepôt du Bricolage.



Chiffres clés Simc

	564 collaborateurs
	22 agences
	178 M€ chiffre d'affaires



COMITÉ DE SURVEILLANCE :

Michel Chaumeton, Xavier Colls

COMITÉ DE DIRECTION

Présidente :

Stéphanie Saint-Martin

Vice-Président :

Serge Roux

COMITÉ EXÉCUTIF

Les membres du Comité de Surveillance et les membres

du Comité de Direction associés à :

Directeur commercial :

John Crayston

Directeur des achats :

Hakima Mekrini

Directeurs de région Négoce :

Djillali Benharrats, Gilles Ligozat,

Jean-Luc Reda

Directeur région GSB :

Herman Lopez

Directeur administratif

et financier :

Seydou Diallo

Directrice du contrôle

de gestion :

Vanessa Bassanelli

Directeur des Ressources

Humaines :

Adrien Enoc

Directeur marketing

et communication :

Emmanuel Tetiot



Stéphanie Saint-Martin
Présidente

Malgré l'incertitude du contexte économique qui a fortement impacté le secteur du BTP, l'entreprise a poursuivi en 2022 sa bonne dynamique enclenchée les années précédentes. La prudence reste de mise et les projets mis en œuvre sont menés de manière pragmatique et efficace, dans le but d'optimiser nos offres et nos services en réponse aux attentes et besoins de nos clients.



Serge Roux
Vice-Président

Des ajustements s'opèrent également au sein des organisations et des équipes pour trouver la meilleure formule face aux enjeux commerciaux. Tout ceci en totale transparence et dans le respect de nos valeurs, afin de construire avec nos équipes un futur souriant !

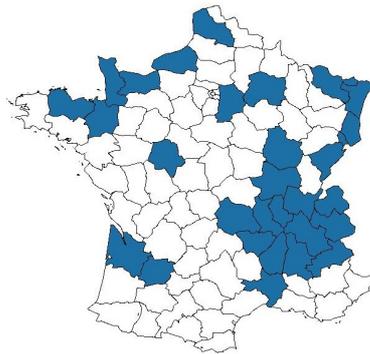
Groupe
SAMSE
FILIERE TP-EAU

La filière TP-EAU du Groupe Samse

Afin de répondre au mieux à l'ensemble des enjeux des marchés des Travaux Publics et du cycle de l'eau, nos enseignes spécialistes se sont alliées et regroupées en une filière Travaux Publics - EAU (TP-EAU). Cette filière est un véritable atout pour notre développement.



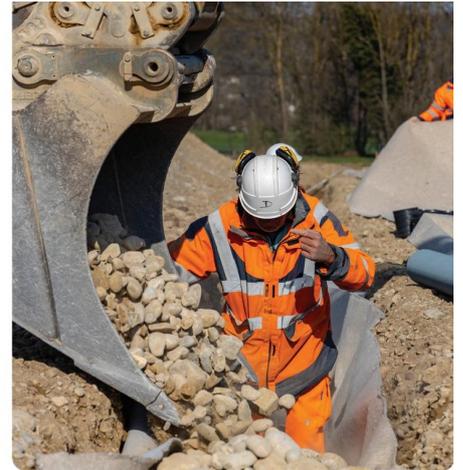
Christian Rossi
Directeur filière TP-EAU



Félicitations à l'ensemble des Femmes et des Hommes qui ont œuvré au quotidien pour réaliser nos objectifs et contribuer au développement de nos implantations au niveau national. La dynamique souhaitée par la filière TP-EAU prend corps jour après jour grâce aux synergies mises en place entre nos enseignes et l'accompagnement proposé par le développement de nos services

supports. Les années à venir s'annoncent prometteuses avec les enjeux sur la gestion optimale du cycle de l'eau et l'aménagement des territoires pour répondre aux engagements de neutralité carbone.

La filière TP-EAU entend bien être un acteur majeur dans ces domaines et tout est mis en œuvre en ce sens.



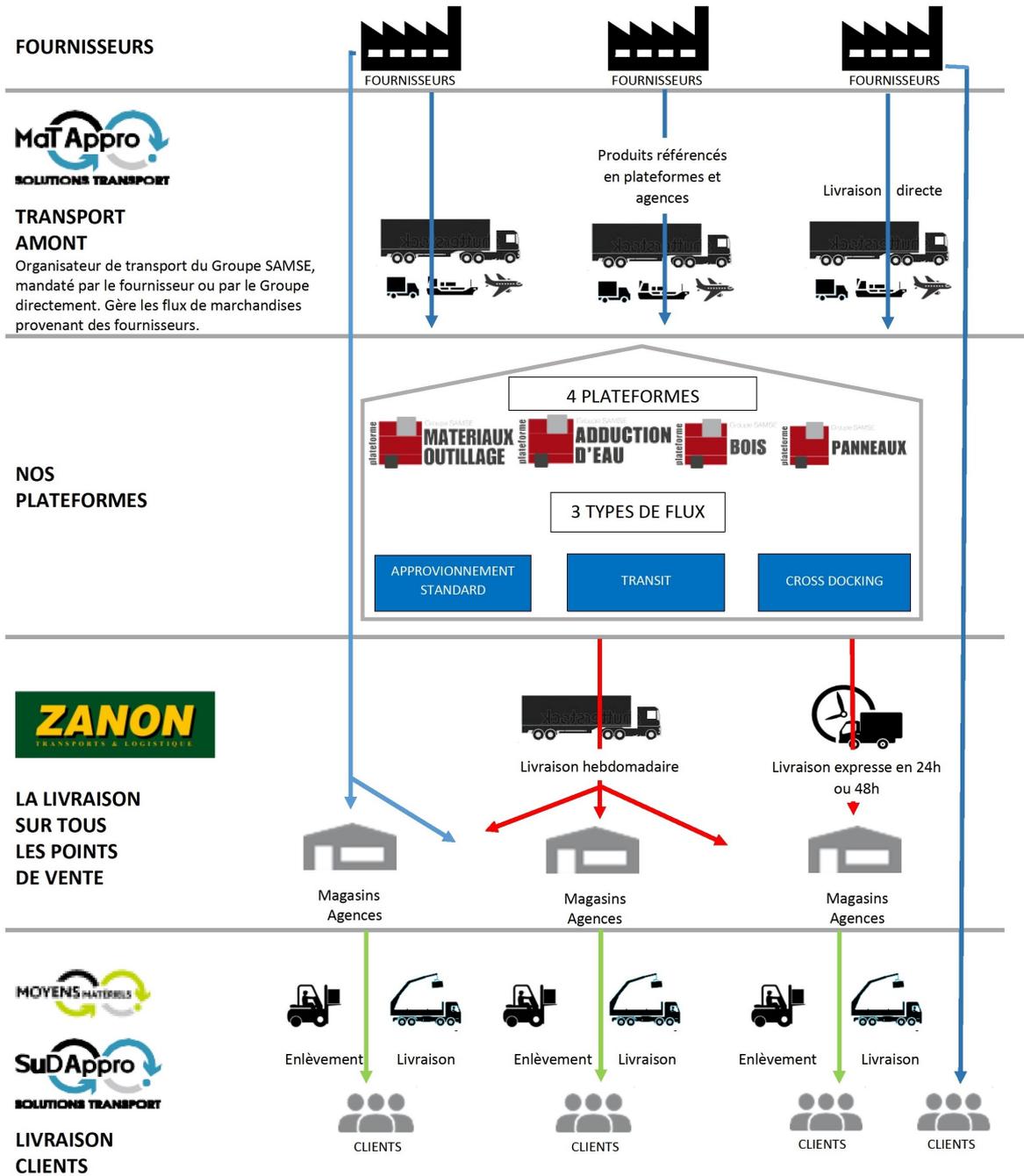
ORGANISATION DE LA FILIÈRE

- Direction et Développement :**
Christian Rossi
- Ressources Humaines :**
Corinne Gonon
- Administratif et Gestion :**
Xavier Puel
- Marketing :**
Nicolas Morel
- Directeur d'Activité TP-EAU Groupe :**
Eric Lotenberg
- Prévention Sécurité :**
Flavien Lorente

Chiffres clés Filière TP-EAU

	 collaborateurs	 agences	 M€ chiffre d'affaires
 	143	31	73,3
	95	10	76,1
	80	14	39,0
	23	1	4,2
TOTAL	341	56	192,6

La Logistique du Groupe SAMSE



Les marchés du Groupe

Le marché du Négoce multi-spécialiste des matériaux et spécialiste du bois panneaux ^(*)

Après un pic du marché en 2011 puis un repli jusqu'en 2015, le marché du Négoce a connu, depuis 2016, une évolution toujours positive et a baissé entre 2019 et 2020 de 2,74 %.

En 2020 et malgré les impacts négatifs du Covid, le Négoce a réussi à terminer l'année quasiment au même niveau qu'en 2019.

Les multi-spécialistes et spécialistes bois-panneaux ont eu une forte croissance en 2021 portés par une inflation importante et, ce, malgré les diverses pénuries. Une progression de près de 20 % passant de 20,25 à 24,2 Md€.

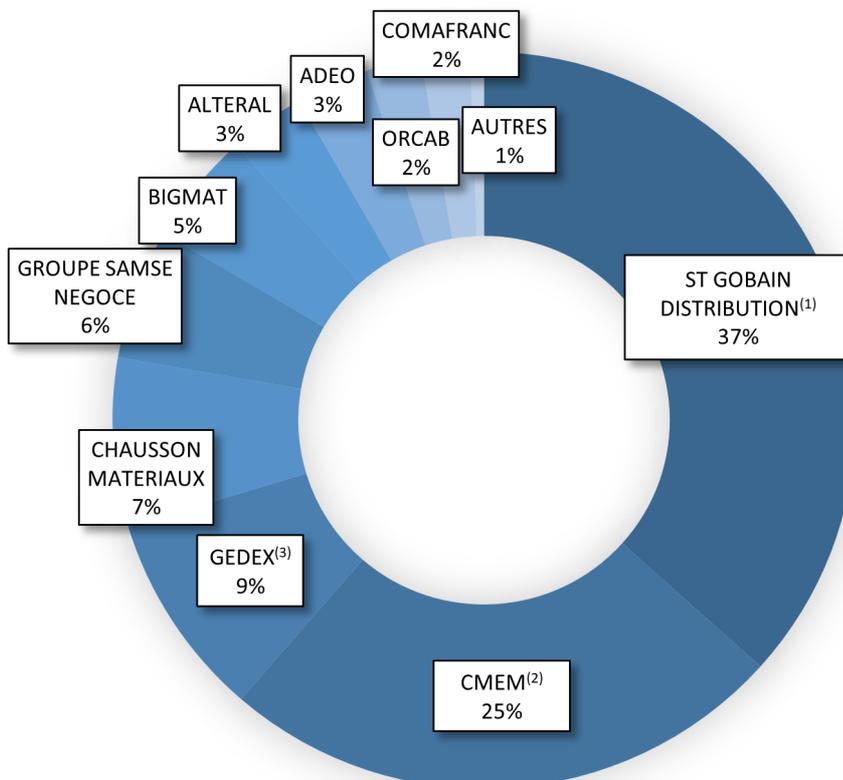
En 2021, l'activité Négoce du Groupe représente une part de marché de 6 % avec un chiffre d'affaires consolidé de 1,369 Md€. Le Groupe SAMSE enregistre une hausse du chiffre d'affaires de ses enseignes de Négoce de 17,9 %.

Il convient de noter que le Groupe SAMSE n'intervient pas sur les marchés du Négoce de matériel électrique, du génie climatique, de la décoration et de la quincaillerie - fourniture industrielle.

(Source : Octobre 2022 - Journal Négoce N° 492).

^(*) Compte tenu de l'absence de données à fin 2022, l'ensemble des commentaires concernent 2021 par rapport à 2020.

Parts de marché des enseignes Négoce



⁽¹⁾ Saint Gobain Distribution : Asturienne, Dispano, La Plateforme du Bâtiment, Point P, Pum Plastiques, SFIC

⁽²⁾ CMEM : France Matériaux, Nebopan, Sylvalliance, Tout Faire, Mat+, Matnor

⁽³⁾ Gedex : Gedimat et Gedibois

Le marché du Bricolage^(*)

La bonne tenue du marché du Bricolage en 2021 tient à la conjugaison de différents éléments : des périodes de confinement, sans oublier l'inflation, la réserve d'épargne, les transactions immobilières dans l'ancien, ou encore le télétravail. Deux autres facteurs ont également joué en faveur du marché : l'activité dynamique de l'artisanat associée à la montée en compétence des particuliers en Bricolage qui entreprennent de plus en plus de travaux lourds, face à des délais d'intervention qui ne cessent de s'allonger chez les artisans. Ce dernier élément est un réel levier pour les années à venir.

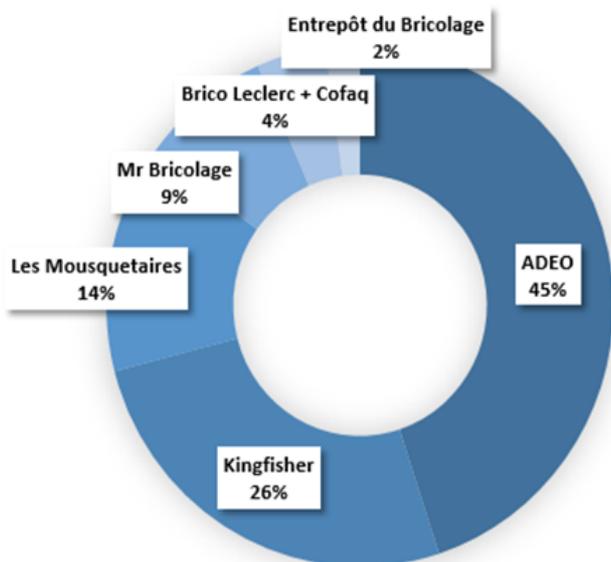
Contrairement à 2020 où le confinement avait favorisé l'e-commerce, l'équilibre revient entre les différents acteurs et profite aux Grandes Surfaces de Bricolage (+ 11 %) dont la progression des ventes en ligne (+ 32 %) est supérieure à celle des pure players (+ 7 %) et prouve le succès de leur stratégie omnicanale. Les Grandes Surfaces de Bricolage s'installent ainsi fortement dans le paysage de la vente en ligne (4 % de parts du marché).

Au global, le marché du Bricolage pèse 34 Md€ en 2021, ce sont toujours les GSB qui prédominent avec un total de 24,163 Md€, soit 71 % des parts de marché en valeur, suivies par les Négoces (14 %), les pure players (11 %) et les GSA (4 %). L'Entrepôt du Bricolage, l'enseigne multirégionale du Groupe SAMSE maintient sa part de marché à 2 %.

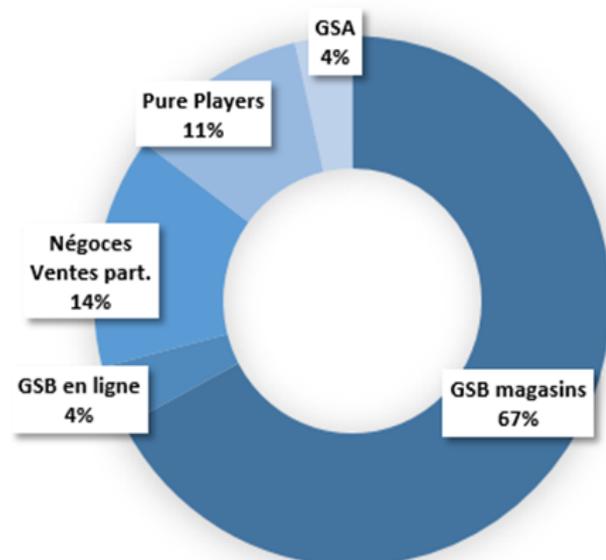
(Source : Inoha - FMB - le marché français du Bricolage en 2021)

^(*)Compte tenu de l'absence de données à fin 2022, l'ensemble des commentaires concernant 2021 par rapport à 2020.

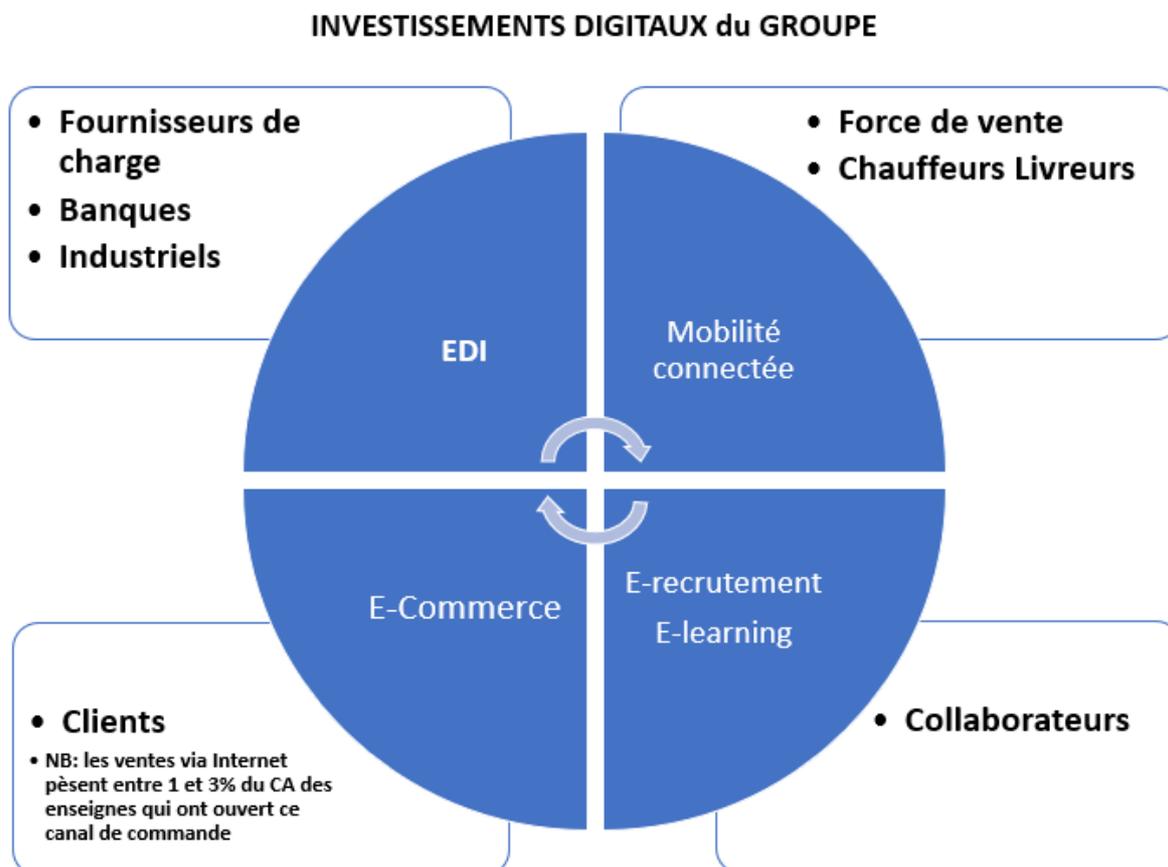
Distribution Bricolage en 2021
(parts de marché valeur)



Circuit de distribution du Bricolage en 2021
(en % parts de marché)

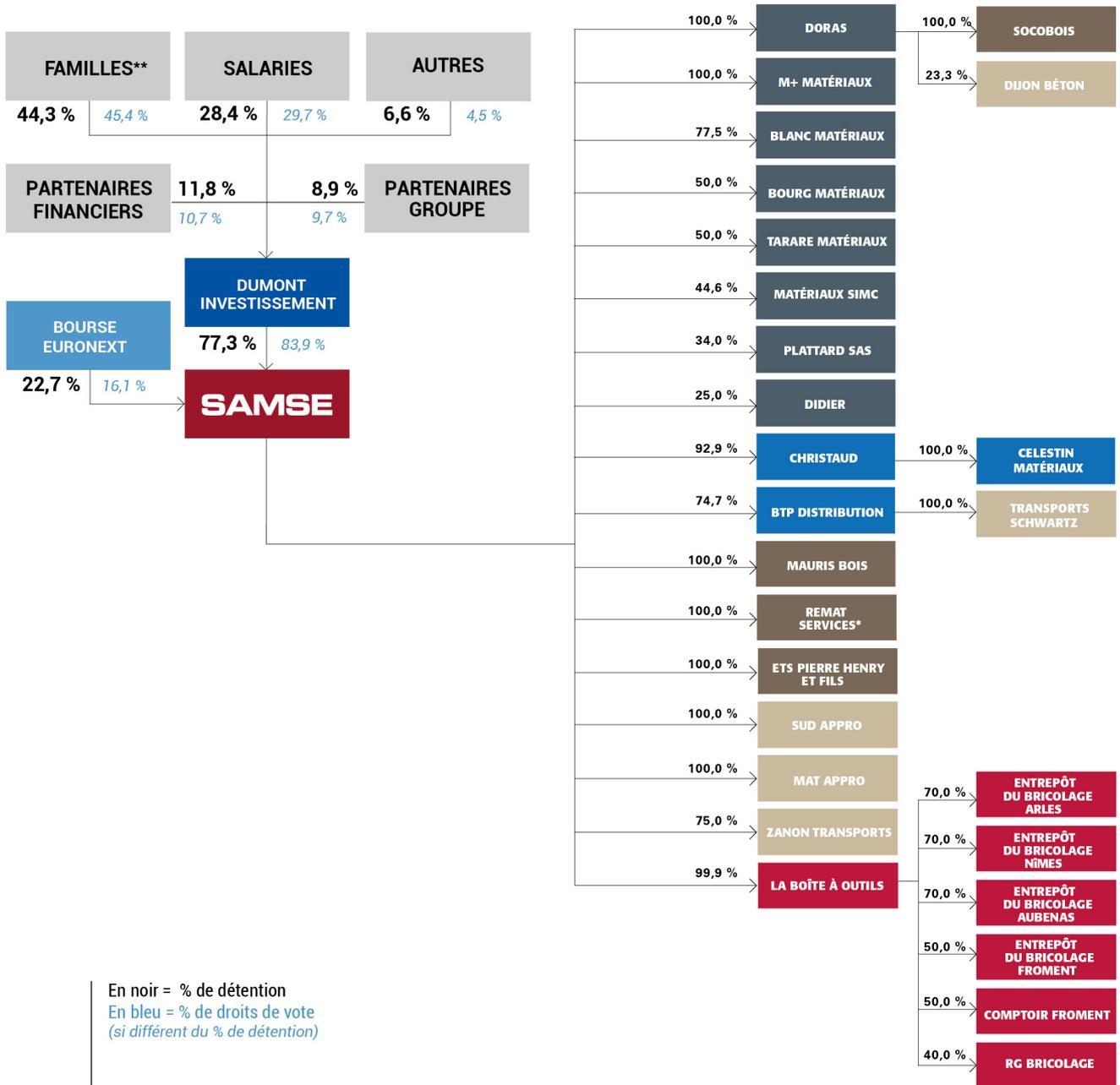


Les investissements digitaux du Groupe



1.3 Organigramme simplifié

Principales filiales et participations opérationnelles au 31 décembre 2022



En noir = % de détention
 En bleu = % de droits de vote
 (si différent du % de détention)

- Négoce Multispécialiste
- Négoce Spécialiste TP Adduction d'eau
- Négoce Spécialiste Bois
- Autres
- Bricolage Grande Surface

* absorption par SAMSE en janvier 2023
 ** voir au paragraphe 2.1.5

1.4 Historique

1920

Création de SAMSE, filiale des Ciments VICAT

1925

Introduction en bourse

1949

VICAT sort du capital : achat par les descendants de Joseph Jehl (PDG de VICAT de 1945 à 1952) dont la famille Joppé

1974

Création de LA BOITE A OUTILS avec l'ouverture du premier magasin à Saint-Martin-d'Hères

1988

Rachat de l'Entreprise par les Salariés (RES) : création de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT

1996

Nouveau concept de magasins de Bricolage avec la création de l'enseigne «L'ENTREPOT DU BRICOLAGE»

1997

Entrée dans le groupement MCD qui réunit cinq négociants de matériaux régionaux indépendants

2000

Adoption de la forme juridique de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

2002

Création d'une plateforme logistique et redistribution

2003

Prise de participation dans le capital de DORAS

2006

Acquisition à hauteur de 74,9 % du capital des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS

Prise de participation de 50 % de BOURG MATERIAUX

2007

Création de l'enseigne spécialiste carrelage sanitaire «CAREO»

2008

Prise de participation dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX) à hauteur de 34 %

Acquisition par DORAS de 100 % du capital des ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU

2009

Acquisition de 33,99 % du capital de PLATTARD SAS

Prise de participation complémentaire portant à 80 % la détention dans le capital de F.D.E. (Holding de M+ MATERIAUX)

2010

Prise de participation à hauteur de 50 % du capital de TARARE MATERIAUX

2011

Acquisition de 51 % du capital de GAMAG FINANCES et de 25 % du capital de ZANON TRANSPORTS

2012

Acquisition par DORAS de 100 % des titres de CLAUDE MATERIAUX

2013

Achat par CHRISTAUD de 75 % du capital de VAUDREY

2014

Acquisition par M+ MATERIAUX de huit fonds de commerce, à LASSERE dans les Pyrénées Atlantiques, les Landes et la Gironde

Prise de participation à hauteur de 100 % par CELESTIN MATERIAUX dans le capital de CO DI PLAST

Prise de participation complémentaire en vue de détenir 100 % du capital de GAMAG

Signature d'un protocole d'accord visant une option de prise de contrôle majoritaire de SAMSE par CRH FRANCE DISTRIBUTION à l'horizon 2020

2015

Acquisition de 45 % des titres de SC INV (Holding de DORAS) en vue de détenir 100 % du capital

Prise de participation complémentaire en vue de détenir 80 % du capital de LEADER CARRELAGES

2016

Achat par DORAS de 100 % du capital de SOCOBOIS

Fusion-absorption de SC.INV (holding DORAS) par SAMSE

2017

Prise de participation de CHRISTAUD dans le capital de BILLMAT à hauteur de 30 %

Achat de 100 % du capital de FOREZ MAT

Prise de participation complémentaire par CHRISTAUD en vue de détenir 100 % du capital de VAUDREY

2018

Convergence des enseignes de Bricolage : les neuf magasins LA BOITE A OUTILS passent sous l'enseigne L'ENTREPOT DU BRICOLAGE

Création d'une nouvelle enseigne MPPI (Plaque de Plâtre Isolation)

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 75 % du capital de ZANON TRANSPORTS et 100 % des titres de MAT APPRO

Acquisition par DORAS de la totalité des titres des ETABLISSEMENTS MARTIN

Prise de participation complémentaire par CHRISTAUD en vue de détenir 65 % du capital de BILLMAT

2019

Acquisition par CHRISTAUD de 80 % du capital de la société LE COMPTOIR

Achat par MAURIS BOIS de 100 % des titres de LOIRE MATERIAUX

Prise de participation complémentaire par SAMSE en vue de détenir 100 % du capital de DEGUERRY-SAMSE et de LEADER CARRELAGES

Achat par BTP DISTRIBUTION de 100 % du capital des sociétés SOVAPRO et SOVAPRO MATERIAUX HAUT DOUBS

Création des sociétés ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES et ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES, détenues par LA BOITE A OUTILS à hauteur de 70 %

Transmission Universelle de Patrimoine de FOREZ MAT à SAMSE et de LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES à MAURIS BOIS

Création de la filière TP-AEP

2020

Fin du pacte d'actionnaires de 2014 signé entre DUMONT INVESTISSEMENT et BME FRANCE et reconquête de l'indépendance capitalistique grâce à l'alliance des actionnaires salariés, familiaux et des partenaires, l'année des 100 ans de SAMSE

Adoption d'une structure de gouvernance à Conseil d'Administration et Direction Générale

Fusion-Absorption de CLAUDE MATERIAUX par DORAS et ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU par DORAS

Transmission Universelle de Patrimoine ETS MARTIN à DORAS, OUTIMAT à DORAS, SOVAPRO à BTP DISTRIBUTION, SOVAPRO MATERIAUX HAUT DOUBS à BTP DISTRIBUTION et VAUDREY à CHRISTAUD

2021

Cession par SAMSE des titres détenus dans le capital de GET ELECTRIC

Transmission Universelle de Patrimoine DEGUERRY SAMSE à SAMSE, LE COMPTOIR à CELESTIN MATERIAUX, LEADER CARRELAGES à SAMSE, REMAT à SAMSE et SCIERIE JOURDAN à ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS

Création de la filière bois FIBOPAN

2022

Variation de périmètre

Acquisition par BTP DISTRIBUTION d'un fonds de commerce appartenant à LOTZ TP

Restructurations internes

Fusion absorption de :

- LOIRE MATERIAUX par MAURIS BOIS
- BILLMAT par CHRISTAUD

Acquisition de fonds de commerce :

- par CHRISTAUD à BTP DISTRIBUTION situés à Etupes (Doubs), Fegersheim (Bas-Rhin), Haguenau (Bas-Rhin), Richwiller (Haut- Rhin) et Woustviller (Moselle)
- par BTP DISTRIBUTION à DORAS situés à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) et Dijon (Côte-d'Or)

Ouvertures de points de vente

SAMSE à Eybens (Isère)

SAMSE à Saint-Etienne (Loire)

SAMSE à Villemoirieu (Isère)

CHRISTAUD à Bourg en Bresse (Ain)

CHRISTAUD à Castelculier (Lot et Garonne)

CHRISTAUD à Dannemarie sur Crête (Doubs)

M+ MATERIAUX à Béziers (Hérault)

M+ MATERIAUX à Carcassonne (Aude)

M+ MATERIAUX à La Teste de Buch (Gironde)

M+ MATERIAUX à Lons (Pyrénées Atlantiques)

M+ MATERIAUX à Bègles (Gironde)

Fermetures de points de vente

LA BOITE A OUTILS à Mennecy (Essonne)

DORAS à Montceau les Mines (Saône et Loire)

2023

Gouvernance

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Restructurations internes

Transmission Universelle de Patrimoine de REMAT SERVICES à SAMSE

Cession par DORAS à SOCOBOIS, de fonds de commerce Montmorot (Jura) et Saint Dizier (Haute-Marne) et d'une branche d'activité à Dracy-Le-Fort (Saône et Loire)

Ouverture d'un point de vente

CHRISTAUD à Beaumont les Valence (Drôme)

1.5 Chiffres clés

Analyse d'activité

Chiffre d'affaires consolidé

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe s'élève à 1 912 M€, en croissance de 8,0 % par rapport à 2021.

Le chiffre d'affaires de l'activité Négoces est en hausse de 10,7 % sur l'exercice 2022, pour atteindre 1 514 M€.

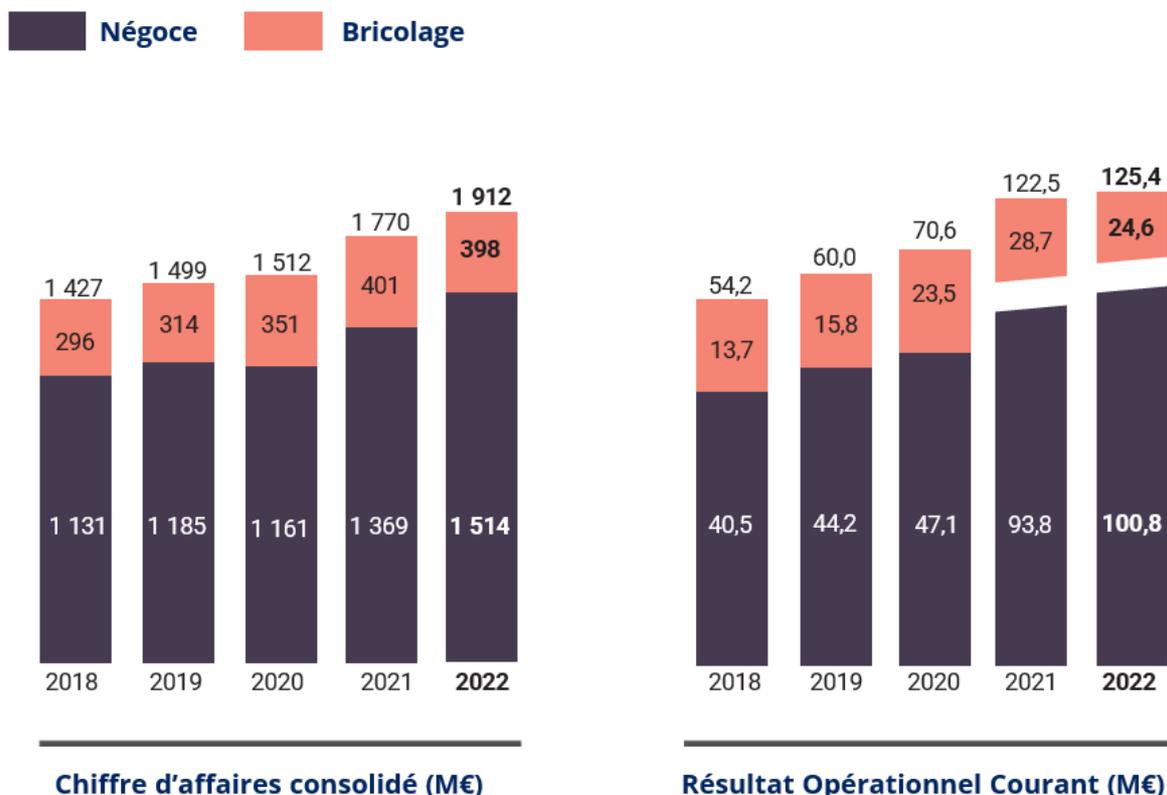
L'activité Bricolage finit en léger retrait de 0,9 %, en ligne avec les tendances marchés et conserve un très bon niveau de performance (+ 26,7 % par rapport à 2019, année de référence pré-Covid).

Résultat opérationnel courant

Le **Résultat Opérationnel Courant (ROC)** du Groupe s'établit à 125,4 M€, une progression de 2,9 M€ soit 2,4 % de plus comparé à 2021.

Le Résultat Opérationnel Courant de l'activité Négoces est en hausse de 7,0 M€ (+ 7,4 %) et s'établit à 100,8 M€ au 31 décembre 2022. Le résultat du Négoces bénéficie notamment d'un contexte inflationniste sur l'exercice 2022.

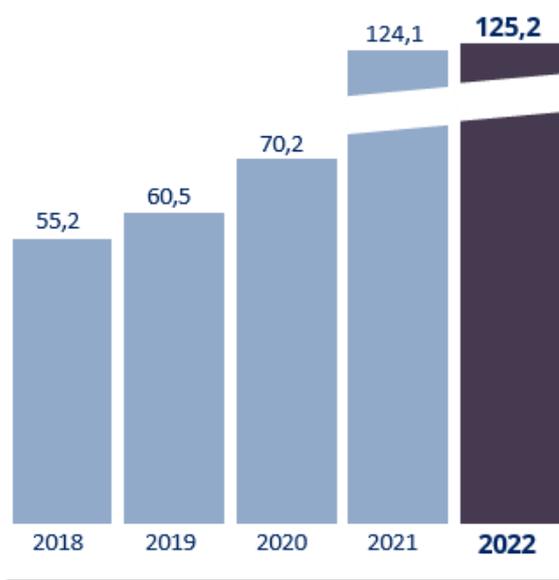
L'activité Bricolage affiche un Résultat Opérationnel Courant de 24,6 M€ en retrait de 4,1 M€ en comparaison à une année 2021 exceptionnellement dynamique.



Résultats

Le résultat opérationnel

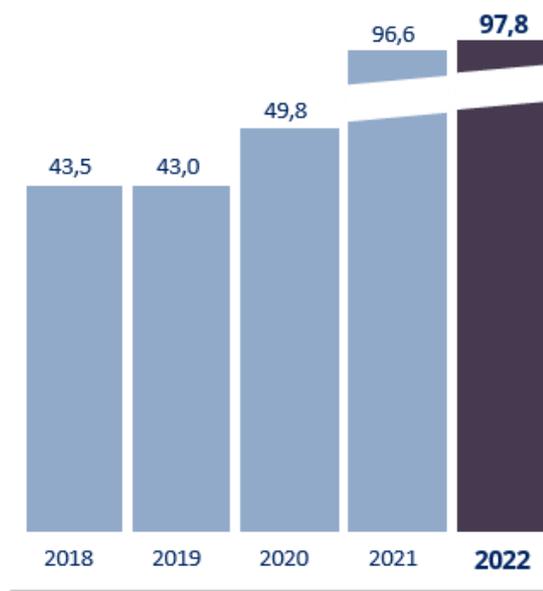
Le résultat opérationnel s'établit à 125,2 M€, relativement stable par rapport à 2021.



Résultat opérationnel (M€)

Le résultat net

Le résultat net des sociétés intégrées ressort donc à 97,8 M€ et progresse de 1,2 M€ par rapport à 2021.



Résultat net (M€)

Le résultat financier

Le résultat financier qui s'établit à - 3,0 M€ au 31 décembre 2022, est en retrait de 0,4 M€.

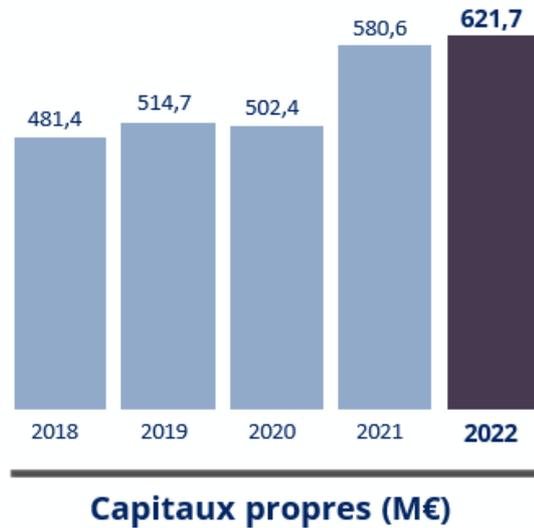
Le résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'établit à 94,9 M€ contre 93,5 M€ en 2021.





Structure financière



Le ratio d'endettement financier net évolue de manière favorable. Il passe de 35,3 % au 31 décembre 2021 à 29,9 % au 31 décembre 2022. Hors IFRS 16 (dette financière locative long terme), le ratio s'élève à 0,7 % au 31 décembre 2022 (5,6 % à fin décembre 2021).



1.6 SAMSE et ses actionnaires

Le capital social

Le capital de SAMSE au 31 décembre 2022 est de 3 458 084 € divisé en 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2022 est de 6 370 418.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Évolution de l'actionariat

Au cours des trois dernières années, la détention du capital de SAMSE a évolué selon le tableau ci-dessous :

	2022				2021			2020	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	Actions détenues	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits
Nominatifs :									
– DUMONT INVESTISSEMENT	2 673 161	77,30	5 346 322	83,92	2 673 161	77,30	81,52	77,30	81,47
– CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	182 725	5,28	365 450	5,74	182 725	5,28	6,45	5,28	6,45
– DIVERS	93 579	2,71	182 812	2,87	91 546	2,65	3,24	2,74	3,33
Sous-total	2 949 465	85,29	5 894 584	92,53	2 947 432	85,23	91,21	85,32	91,25
Porteurs :									
– CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	51 570	1,49	51 570	0,81					
– FCP CENTIFOLIA	38 080	1,10	38 080	0,60	80 000	2,31	1,41	2,75	1,68
– NOVA 2	37 340	1,08	37 340	59,00	37 340	1,08	0,66	0,00	0,00
– AUTO-DETENTION	32 785	0,95	0,00	0,00	12 903	0,37	0,00	0,35	0,00
– DIVERS	348 844	10,09	348 844	5,47	380 409	11,01	6,72	11,58	7,07
Sous-total	508 619	14,71	475 834	7,47	510 652	14,77	8,79	14,68	8,75
Total	3 458 084	100,00	6 370 418	100,00	3 458 084	100,00	100,00	100,00	100,00

Le marché de l'action

L'année boursière

Le titre SAMSE affiche un retrait de 8,98 % sur l'année 2022.

Le cours du titre s'élève, au 31 décembre 2022, à 187,50 €.

Fiche signalétique



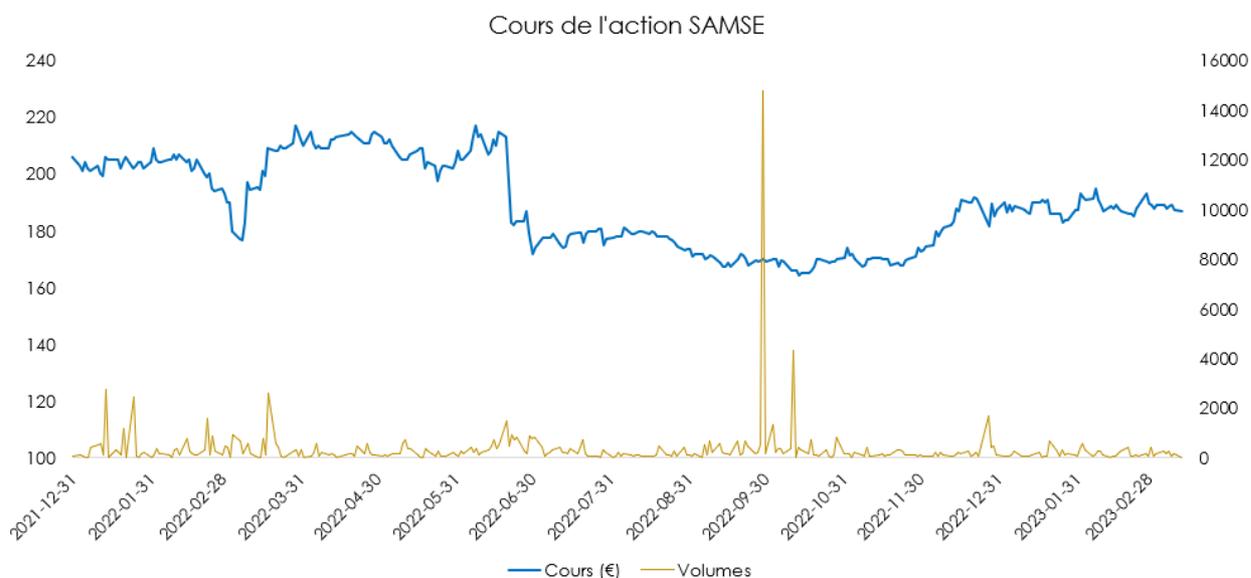
Marché : Euronext Paris Compartiment B (Mid-cap)
Code ISIN : FR0000060071
Code Reuters : SAMS.PA
Code Bloomberg : SAMS:FP

Cours de l'action

- * Au 3 janvier 2022 (à l'ouverture, premier jour de cotation de l'année) : 206,00 €
- * Au 31 décembre 2022 (dernier jour de cotation de l'année) : 187,50 €
- * Plus haut 2022 : 220,00 € le 20 juin (à la clôture de bourse, l'action était à 213,00 €)
- * Plus bas 2022 : 160,00 € le 14 octobre (à la clôture de bourse, l'action était à 165,00 €)

Cours de l'action SAMSE

Décembre 2021 - Février 2023



Évolution du cours depuis janvier 2021

Les cours et valeurs des transactions portant sur les actions de la société sont récapitulés dans le tableau figurant ci-après :

Mois	Volume des transactions		Cours le plus haut	Cours le plus bas	Moyenne du mois	
	En titres	En capitaux (milliers d'€)	(€)	(€)	(€)	
2021	Janvier	23 467	3 658,00	163,00	149,00	155,40
	Février	21 687	3 418,00	161,00	155,00	157,35
	Mars	7 038	1 148,38	174,00	155,00	162,44
	Avril	12 088	2 208,00	190,00	174,50	183,13
	Mai	7 319	1 391,00	197,00	182,00	188,52
	Juin	7 162	1 355,00	193,00	179,00	186,91
	Juillet	10 847	1 969,00	187,00	178,00	180,93
	Août	11 299	2 128,00	195,00	170,00	188,27
	Septembre	12 313	2 469,60	217,00	187,50	199,41
	Octobre	4 043	830,68	217,00	198,00	205,86
	Novembre	5 156	1 043,59	209,00	194,00	202,61
	Décembre	3 760	751,84	206,00	196,00	199,96
2022	Janvier	9 599	1 950,00	209,00	196,00	203,29
	Février	6 595	1 326,00	209,00	194,00	202,27
	Mars	9 537	1 896,00	217,00	176,50	198,85
	Avril	3 726	789,00	216,00	209,00	212,12
	Mai	4 562	937,00	214,00	195,50	206,22
	Juin	10 814	2 146,00	220,00	170,00	201,19
	Juillet	5 792	1 027,00	182,00	171,00	177,99
	Août	3 270	578,00	181,50	170,00	177,56
	Septembre	21 065	3 578,00	174,00	165,00	169,86
	Octobre	10 685	1 788,00	175,00	160,00	168,17
	Novembre	3 599	612,00	175,50	161,50	170,16
	Décembre	5 032	921,00	192,00	173,00	183,80
2023	Janvier	3 245	608,00	191,50	182,00	187,73
	Février	3 805	724,00	197,50	183,00	189,65

Source NYSE Euronext

Données boursières

	2022	2021	2020
Nombre de titres	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Dividende par action	16 € ⁽¹⁾	16 €	8 € ⁽²⁾⁽³⁾
Dividende	55 329 344 €	55 329 344 €	27 664 672 €
Taux de distribution : résultat social	102,53 %	125,98 %	108,96 %
Taux de distribution : résultat consolidé (PDG)	58,32 %	59,16 %	58,42 %
Cours de fin d'année	187,50 €	206 €	151 €
Plus haut	(le 20/06) 220 €	(le 10/09) 217 €	(le 29/01) 171 €
Plus bas	(le 14/10) 160 €	(le 04/01) 149 €	(le 16/03) 100 €
Volume moyen mensuel en titres	7 856	10 515	6 948
Volume moyen mensuel en capitaux (en K€)	1 462	1 867	960
Capitalisation boursière au 31 décembre (en K€)	648 391	712 365	522 171
Variation de la capitalisation n/n-1	(8,98 %)	36,42 %	(10,65 %)

(1) Proposé au vote de l'Assemblée Générale du 11 mai 2023

(2) Distribution de 8 € décidée par l'Assemblée Générale du 18 mai 2021

(3) Hors dividende exceptionnel de 8 € par prélèvement sur les réserves, décidé par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020

Politique de distribution du dividende

Le Conseil d'Administration, dans sa séance de mars, fixe le dividende qui sera soumis au vote de l'Assemblée Générale.

En juin 2022, au titre des résultats de l'exercice 2021, SAMSE a distribué un dividende total de 55 329 344 €, représentant 59,16 % du résultat consolidé part du Groupe.

L'intégralité de ce dividende a été versée en numéraire.

Les dividendes mis en distribution par SAMSE au titre des cinq derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées (1)	Dividende net par action
2017	3 449 113	2,50 €
2018	3 448 506	2,50 €
2019	3 447 300	8,00 €
2020	3 445 991	8,00 € (2)
2020	3 446 099	8,00 € (3)
2021	3 448 532	16,00 €

(1) Déduction faite des actions propres n'ayant pas droit à dividende

(2) Dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves, décidé par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020

(3) Dividende décidé par l'Assemblée Générale du 18 mai 2021

Au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 11 mai 2023 de fixer le dividende à verser à 16,00 € par action, soit un dividende total de 55 329 344,00 €, représentant 58,32 % du résultat consolidé part du Groupe.

La mise en paiement du dividende aura lieu le 23 juin 2023 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Il n'est pas anticipé de changement dans la politique future de distribution du dividende, sauf événement exceptionnel et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le nominatif chez SAMSE

Le nominatif pur

Le nominatif pur est un mode de détention des titres dans lequel les actionnaires font la démarche volontaire de déposer leurs titres dans un compte titres géré par l'émetteur ou par un intermédiaire financier mandaté par l'émetteur. L'intermédiaire mandaté par notre société est : UPTEVIA.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2022 sont au nombre de 776.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de tarifs de courtage préférentiels,
- d'un serveur internet spécifique «Planet Shares», entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs inscrits en actions SAMSE au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de bourse,
- de l'invitation automatique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation,
- de la gratuité des droits de garde.

Le nominatif administré

Les actionnaires inscrits au nominatif administré cumulent les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels,
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires.

Déclaration des franchissements de seuil statutaire

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 12.5 des statuts (article modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 22 mai 2022), tout actionnaire qui vient à détenir un pourcentage du capital des droits de vote ou de titres donnant accès au capital de la société, égal ou supérieur à 1 % ou à un multiple de cette fraction, est tenu d'informer la société.

Cette obligation s'applique à chaque franchissement de ce pourcentage. En cas de non-respect de cette obligation, l'actionnaire sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée.

Politique d'information

Le Groupe publie, conformément aux obligations réglementaires, son chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que ses résultats semestriels et annuels dans les délais légaux.

Le Groupe organise des réunions en collaboration avec la SFAF ou la société de Bourse GILBERT DUPONT, à l'occasion de la publication de ses résultats.

L'ensemble des documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes sont disponibles sur simple demande au siège social auprès du service des Assemblées ou accessibles et téléchargeables en intégralité depuis le site internet du Groupe [groupe-samse.fr](https://www.groupe-samse.fr).

Agenda financier 2023

(Publication après bourse)

24 Janvier 2023

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2022

16 Mars 2023

Résultats annuels consolidés 2022

17 Mars 2023

Réunion SFAF de présentation des comptes annuels consolidés 2022

27 Avril 2023

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2023

11 Mai 2023

Assemblée Générale des actionnaires

23 Juin 2023

Mise en paiement des dividendes

27 Juillet 2023

Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2023

7 Septembre 2023

Résultats semestriels consolidés 2023

8 Septembre 2023

Réunion SFAF de présentation des comptes semestriels consolidés 2023

26 Octobre 2023

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2023

25 Janvier 2024

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2023

Dates données à titre indicatif susceptibles d'être modifiées.

Fenêtres négatives :

- 30 jours calendaires précédant la publication des résultats semestriels et annuels.
- 15 jours calendaires précédant la publication des informations financières trimestrielles.

L'information à jour est disponible sur site web <https://www.groupe-samse.fr/finances/agenda>

2 – Rapport sur le gouvernement d'entreprise

2.1	Informations sur le capital social	38
2.2	Gouvernance	43
2.3	Rémunérations des mandataires sociaux	63
2.4	Conventions réglementées	80
2.5	Participation aux Assemblées Générales	80
2.6	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	80
2.7	Renseignements sur la société	81

2.1 Informations sur le capital social

2.1.1 Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

2.1.2 Montant du capital et droits de vote

Le capital social est de 3 458 084 € au 31 décembre 2022, divisé en 3 458 084 actions de 1 € de nominal chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital social au

31 décembre 2022 est de 6 370 418, étant précisé que les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

2.1.3 Capital potentiel

Il n'existe aucun instrument financier pouvant engendrer la création d'actions nouvelles à la date de rédaction du Document d'enregistrement universel, à l'exception de ceux attribués à certains salariés du Groupe et indiqués au paragraphe 3.5.2 du Document d'enregistrement universel.

2.1.4 Évolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

	2022				2021			2020	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	Actions détenues	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
Nominatifs :									
– DUMONT INVESTISSEMENT	2 673 161	77,30	5 346 322	83,92	2 673 161	77,30	81,52	77,30	81,47
– CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	182 725	5,28	365 450	5,74	182 725	5,28	6,45	5,28	6,45
– DIVERS	93 579	2,71	182 812	2,87	91 546	2,65	3,24	2,74	3,33
Sous-total	2 949 465	85,29	5 894 584	92,53	2 947 432	85,23	91,21	85,32	91,25
Porteurs :									
– CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	51 570	1,49	51 570	0,81					
– FCP CENTIFOLIA	38 080	1,10	38 080	0,60	80 000	2,31	1,41	2,75	1,68
– NOVA 2	37 340	1,08	37 340	0,59	37 340	1,08	0,66	0,00	0,00
– AUTO-DETENTION	32 785	0,95	0,00	0,00	12 903	0,37	0,00	0,35	0,00
– DIVERS	348 844	10,09	348 844	5,47	380 409	11,01	6,72	11,58	7,07
Sous-total	508 619	14,71	475 834	7,47	510 652	14,77	8,79	14,68	8,75
Total	3 458 084	100,00	6 370 418	100,00	3 458 084	100,00	100,00	100,00	100,00

2.1.5 Détention du capital social et droits de vote au 31 décembre 2022

	2022					
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote théoriques	% Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% Droits de vote exerçables en AG
Nominatifs :						
– DUMONT INVESTISSEMENT	2 673 161	77,30	5 346 322	83,49	5 346 322	83,92
– CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	182 725	5,28	365 450	5,71	365 450	5,74
– DIVERS	93 579	2,71	182 912	2,86	182 812	2,87
Sous-total	2 949 465	85,29	5 894 684	92,06	5 894 584	92,53
Porteurs :						
– CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	51 570	1,49	51 570	0,81	51 570	0,81
– FCP CENTIFOLIA	38 080	1,10	38 080	0,59	38 080	0,60
– NOVA 2	37 340	1,08	37 340	0,58	37 340	0,59
– AUTO-DETENTION	32 785	0,95	32 785	0,51	0	0,00
– DIVERS	348 844	10,09	348 844	5,45	348 844	5,47
Sous-total	508 619	14,71	508 619	7,94	475 834	7,47
Total	3 458 084	100,00	6 403 303	100,00	6 370 418	100,00

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenu par chacun d'eux.

A la demande de la société, l'enquête TPI au 31 décembre 2022 a permis de recenser 3 098 actionnaires. Le nombre total des droits de vote existant est de 6 370 418.

SAMSE est contrôlée par DUMONT INVESTISSEMENT, société Holding créée à l'occasion du R.E.S. (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) en 1988. Bien que la société soit contrôlée, l'organisation et le mode de fonctionnement des organes d'administration et des Comités contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré et à la gestion des conflits d'intérêts.

En effet :

- la règle, au sein de la société, est de nommer deux administratrices indépendantes au Conseil et au sein des Comités spécialisés, conformément aux recommandations du Code Middenext,
- le Comité d'Audit, instance collégiale qui se prononce sur des problématiques comptables, est présidé par une administratrice indépendante et composé de deux membres indépendants,

- le Comité des Rémunérations et des Nominations, qui a notamment vocation à apprécier l'ensemble des rémunérations et avantages perçus par le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués est également composé de deux administratrices indépendantes et présidé par l'une d'entre elles,
- le règlement intérieur du Conseil d'Administration comprend notamment un article relatif à la prévention des conflits d'intérêts destiné à prévenir toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social de la société et l'intérêt personnel direct ou indirect du membre du Conseil concerné,
- la société se conforme aux recommandations 1, 2 et 12 du Code de Gouvernement d'entreprise Middenext.

Les principaux actionnaires de DUMONT INVESTISSEMENT sont les suivants :

■ Familles Joppé et apparentées	487 868 actions soit 30,03 %	■ Famille Henry	86 602 actions soit 5,33 %
■ Salariés + FCPE	462 431 actions soit 28,46 %	■ Famille Bériot	44 491 actions soit 2,74 %
■ Partenaires Financiers	191 166 actions soit 11,17 %	■ ETS RENE DE VEYLE	37 900 actions soit 2,33 %
■ Partenaires Groupe	144 745 actions soit 8,91 %	■ Divers	69 472 actions soit 4,77 %
■ Famille Doras	100 202 actions soit 6,17 %		

Déclaration de franchissement de seuil

En date du 30 septembre 2022, DNCA FINANCE a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 2 % du capital de SAMSE.

En date du 22 octobre 2022, CREDIT MUTUEL EQUITY SCR a déclaré avoir franchi à la hausse, le seuil statutaire de 6 % du capital de SAMSE.

Actionnariat salarié

SAMSE développe l'actionnariat salarié depuis de nombreuses années.

Les salariés ou anciens salariés ont acquis, au titre de la participation des salariés, antérieurement au 31 décembre 2022, 21 781 actions SAMSE représentant 0,63 % des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2022 (les salariés sont principalement actionnaires de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT à hauteur de 28,46 %).

2.1.6 Autorisations financières

Assemblée générale	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximum
11/05/2022	16 ^{ème}	Achat par la société de ses propres actions	18 mois 10 novembre 2023	10 % du capital
11/05/2022	17 ^{ème}	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 10 novembre 2023	10 % du capital

L'autorisation consentie à la société d'acheter ses propres actions a été utilisée au cours de l'exercice par le Conseil d'Administration.

2.1.7 Titres existants donnant accès au capital

Aucun autre titre donnant accès au capital n'existe à la date de rédaction du Document d'enregistrement universel, mis à part ceux attribués à certains salariés du Groupe et indiqués au paragraphe 3.5.2 du Document d'enregistrement universel.

2.1.8 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 11 mai 2022 a renouvelé les autorisations données à la société de procéder à des rachats d'actions.

Dans le cadre de ces autorisations, la société a maintenu son contrat de liquidité.

En 2022, la société a acquis 23 544 actions au cours moyen de 170,36 € via son programme de rachat d'actions et a procédé à la livraison, au profit des salariés, de 3 492 actions au titre de la première tranche du Plan d'Attribution Gratuite d'Actions (PAGA) SAMSE, au cours moyen de 63,53 €. La société a également acheté 7 514 titres au cours moyen de 186,84 € via son contrat de liquidité. Par ailleurs, au travers de ce même contrat de liquidité, elle a procédé à la vente de 7 684 titres au cours moyen de 186,72 €.

A la clôture de l'exercice, son portefeuille de titres est ainsi constitué de 32 785 actions propres représentant 0,95 % du capital social.

Au titre de 2022, le solde est de - 170 actions, dans le cadre du contrat de liquidité ; au titre du contrat de rachat, il est de + 20 052 actions.

La valeur comptable de ce portefeuille s'établit à 5 158 811,28 € et sa valeur de marché est de 6 147 187,50 €.

L'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se prononcera aux fins d'autoriser le Conseil d'Administration, pendant une période de dix-huit mois, à acheter des actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce par le biais de la 19^{ème} résolution.

Le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à ladite Assemblée Générale est détaillé ci-après.

• Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 31 décembre 2022 le capital de SAMSE était composé de 3 458 084 actions de même catégorie de 1 € de valeur nominale.

A cette date, la société détenait 32 785 actions propres, soit 0,95 % du capital.

• Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue (sans ordre de priorité) :

- d'animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cas de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions et d'opérations d'actionnariat des salariés (notamment dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants et L.3344-1 du Code du travail),

- de conserver les actions de la société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique,
- de permettre à la société d'opérer sur les actions de la société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

• Part maximale du capital que la société se propose d'acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires est de 10 % du nombre total d'actions composant le capital de SAMSE, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 32 785 (soit 0,95 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 313 023 actions (soit 9,10 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

• Prix maximal d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés

Le prix maximal d'achat serait de 260 € par action.

A titre indicatif, compte tenu des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2022, le rachat ne pourrait porter que sur 313 023 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximal de 81 385 980 €.

• Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, par tous moyens, et par des interventions sur le marché.

• Durée du programme

Le présent programme pourra être mis en œuvre pendant une période de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 11 mai 2023, soit jusqu'au 10 novembre 2024.

Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé et renouvelé par l'Assemblée Générale du 11 mai 2022

Situation au 31 décembre 2022

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,95
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0,00
Nombres de titres détenus en portefeuille	32 785
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2022 (en €)	6 147 187,50
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2022 (en €)	5 158 811,28

2.1.9 Nantissement sur les actions de la société et sur celles détenues par SAMSE

Dans le cadre de l'acquisition par DUMONT INVESTISSEMENT des 21,13 % du capital de SAMSE détenus par BME FRANCE, DUMONT INVESTISSEMENT a souscrit des emprunts bancaires ; au 31 décembre 2022, 910 000 actions SAMSE étaient nanties, en garantie. SAMSE n'a consenti aucun autre nantissement sur les titres de ses filiales.

2.1.10 Titres non représentatifs de capital

SAMSE n'a émis ni part de fondateurs ni certificat de droits de vote.

2.1.11 Pacte d'actionnaires

A la connaissance de l'émetteur, aucun pacte, entre actionnaires, aucune convention entre actionnaires prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions portant sur au moins 0,5 % du capital social ou des droits de vote de la société n'ont été conclus ou déclarés à ce jour.

2.2 Gouvernance

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise a été établi par le Conseil d'Administration, sur la recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, avec la contribution de la Direction Financière et de la Direction Administrative.

2.2.1 Gouvernement d'entreprise

SAMSE est contrôlée par DUMONT INVESTISSEMENT, société Holding créée à l'occasion du Rachat de l'Entreprise par les Salariés (RES) en 1988. En 2020, année du centenaire de SAMSE, le pacte d'actionnaires signé en 2014 entre DUMONT INVESTISSEMENT et BME FRANCE (ex CRH FRANCE DISTRIBUTION) a été résilié.

Avec le soutien des principaux actionnaires historiques, familles fondatrices et salariés, DUMONT INVESTISSEMENT, qui détenait 56,2 % du capital de SAMSE, a réalisé l'acquisition de la participation de 21,13 % du capital de SAMSE détenue par BME FRANCE. A cette occasion, le capital de DUMONT INVESTISSEMENT a été ouvert à plusieurs nouveaux actionnaires, dont des entités de capital-investissement des groupes CREDIT AGRICOLE et CREDIT DU NORD, des partenaires commerciaux historiques et des investisseurs individuels.

Au 31 décembre 2022, DUMONT INVESTISSEMENT détient 77,30 % du capital et 83,92 % des droits de vote de SAMSE (cf chapitres 1.3, 1.6 et 2.1).

Les actionnaires de SAMSE ne sont liés par aucun pacte ni aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions (cf chapitre 2.1).

SAMSE s'attache à mettre en œuvre les bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise afin d'assurer une gouvernance efficace et transparente, qui veille à l'intérêt à long terme de la société et de l'ensemble de ses parties prenantes et qui s'inscrit dans le respect des valeurs du Groupe.

Le Conseil d'Administration s'assure que les organes de gouvernance fonctionnent de manière

efficace dans un strict respect de l'équilibre des pouvoirs.

Il détaille la composition et les missions du Conseil d'Administration et de la Direction Générale et rend compte des travaux du Conseil et de ses Comités permanents au cours de l'année écoulée, dans le strict respect des valeurs de SAMSE et en application des principes de gouvernance qui s'appliquent à l'ensemble des acteurs au sein de l'organisation.

efficace dans un strict respect de l'équilibre des pouvoirs.

[Code de gouvernement d'entreprise](#)

Les règles de fonctionnement des organes de gouvernement d'entreprise sont régies par les dispositions légales, les statuts de la société ainsi que par le règlement intérieur adopté par le Conseil d'Administration dans sa version mise à jour en date du 21 décembre 2022.

Le règlement intérieur précise notamment les modalités d'organisation des réunions du Conseil d'Administration, ses pouvoirs en complément des dispositions légales et statutaires de la société, et enfin traite de la constitution, du rôle et des attributions des Comités spécialisés du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration veille à ce que le règlement intérieur fasse l'objet d'une revue régulière en vue de son adaptation aux évolutions des règles et des pratiques de gouvernement d'entreprise.

Le texte intégral des statuts et du règlement intérieur du Conseil sont accessibles sur le site de la société (www.groupe-samse.fr).

En matière de gouvernement d'entreprise, SAMSE se réfère aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext, dans sa version actualisée en septembre 2021.

Il peut être consulté sur le site internet de Middlednext : www.middlednext.com.

Dans le cadre de la mise en œuvre du principe «appliquer ou expliquer», le tableau ci-après rappelle les dispositions énoncées par le Code

Middlenext qui sont écartées à ce jour et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Tableau récapitulatif des dispositions non appliquées ou en cours de réflexion

R 18 Cumul contrat de travail et mandat social	<p>Les contrats de travail avec DUMONT INVESTISSEMENT d'Arnaud Bériot et de Yannick Lopez, nommés Directeurs Généraux Délégués, ont été maintenus. Le Conseil d'Administration, sur avis du Comité des Rémunérations et des Nominations, a considéré que le maintien du contrat de travail était justifié au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des fonctions d'animation technique et commerciale (direction opérationnelle des enseignes) assurées au sein de DUMONT INVESTISSEMENT ; ces contrats correspondent en effet à l'exercice de fonctions techniques distinctes du mandat social, dans un état de subordination à l'égard de DUMONT INVESTISSEMENT, - de l'ancienneté des Directeurs Généraux Délégués au sein de l'entreprise et de la volonté de maintien du bénéfice de la protection inhérente au contrat de travail.
R 8 Mise en place d'un comité spécialisé sur la responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE)	<p>Le Groupe SAMSE a mis en place un comité de pilotage RSE, émanation du comité exécutif, en charge de coordonner les actions RSE, et poursuit ses travaux de restructuration de la politique RSE afin de définir des objectifs chiffrés et des indicateurs de suivi pour les enjeux identifiés comme majeurs. Cette formalisation de la politique RSE du Groupe, qui sera débattue en Conseil au cours de l'année 2023, est un préalable indispensable à la mise en place d'un Comité du Conseil d'Administration en charge de l'orientation et du suivi de la stratégie RSE.</p>
R 15 Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	<p>Le Groupe SAMSE, convaincu que la mixité et l'égalité professionnelle entre les hommes et femmes est un facteur de performance et de progrès, s'engage à poursuivre ses actions décrites au chapitre 3.6 du Document d'enregistrement universel. S'agissant des instances dirigeantes, le Groupe s'efforce également de promouvoir une politique de mixité, étant souligné que les résultats doivent être appréciés au regard du contexte métier de SAMSE où les femmes ne représentent que 29 % des effectifs du Groupe.</p>

2.2.2 Organisation et fonctionnement de la gouvernance

Évolution de la gouvernance de SAMSE

En 2000, le Conseil d'Administration de SAMSE avait opté pour une structure duale reposant sur un Conseil de Surveillance et un Directoire, qui avait facilité le bon déroulement de la succession de la Direction Générale du Groupe. Cependant, cette structure n'apparaissait plus sur le long terme la structure la plus appropriée à la situation de SAMSE.

En effet, le Code de commerce limite à sept le nombre maximum des membres du Directoire et impose un fonctionnement collégial de celui-ci. Cette limitation du nombre de membres du Directoire était incompatible avec l'organigramme managérial mis en place au sein du Groupe qui

conduisait à avoir un Comité Exécutif de dix-huit membres.

Le renforcement de la Direction Générale par ce Comité, grâce à une mobilisation et une dynamique au sein de l'Exécutif, a permis à SAMSE de reprendre son indépendance et de renforcer l'actionnariat salarié, composante essentielle dans le développement du Groupe.

Depuis le 25 juin 2020, SAMSE a donc adopté une structure de gouvernance à Conseil d'Administration et Direction Générale. Dans le contexte de la recomposition du capital, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité d'approuver le principe de la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, en nommant Olivier Malfait, Président du

Directoire depuis janvier 2007, Président-Directeur Général à compter du 25 juin 2020.

A compter du 1^{er} janvier 2023, sur la recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, en conformité avec les meilleures pratiques de gouvernance et dans le cadre du départ à la retraite d'Olivier Malfait.

Le Conseil a décidé du maintien d'Olivier Malfait dans sa fonction de Président du Conseil d'Administration et de la nomination de Laurent Chameroy, Directeur Général Délégué du Groupe depuis 2020, en qualité de Directeur Général.

Le règlement intérieur a été mis à jour pour préciser les rôles respectifs du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général (cf paragraphe 2.2.2.2).

Cette gouvernance duale, s'appuyant sur la relation de confiance établie depuis de nombreuses années entre Olivier Malfait et Laurent Chameroy, permettra de garantir la pérennité de la performance du Groupe SAMSE et la préservation de ses valeurs en alliant la vision à long terme et l'efficacité de la gestion opérationnelle.

Olivier Malfait fera bénéficier à la fois le Conseil d'Administration et Laurent Chameroy de son expérience reconnue au sein du Groupe. Le Conseil d'Administration pourra compter sur sa connaissance approfondie de l'actionnariat du Groupe et de ses attentes, sur son expertise stratégique notamment en matière d'acquisitions, ainsi que sur sa vision du développement durable.

Laurent Chameroy, qui a vu ses responsabilités régulièrement élargies dans le cadre de sa collaboration étroite avec Olivier Malfait depuis son entrée dans le Groupe, pourra donner la pleine mesure de ses qualités en prenant en charge la direction opérationnelle du Groupe.

Le Directeur Général, pour mener à bien sa mission, est assisté de trois Directeurs Généraux Délégués : Arnaud Bériot et Yannick Lopez, pour des missions d'animation et de supervision de l'ensemble des sociétés du Groupe, et François Bériot, plus spécifiquement en charge de l'enseigne SAMSE.

Plan de succession

La succession d'Olivier Malfait à la Direction Générale a été débattue au sein du Conseil en 2022, en lien avec le choix du mode de gouvernance.

Le Conseil considère qu'il n'existe qu'une faible probabilité de risque de paralysie des organes sociaux exécutifs en cas d'incapacité ou de décès soudain, du fait :

- de l'âge du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- de la composition du Comité Exécutif, qui compte vingt-et-un membres expérimentés, ayant une excellente connaissance de l'entreprise et collaborant étroitement dans la gestion opérationnelle du Groupe.

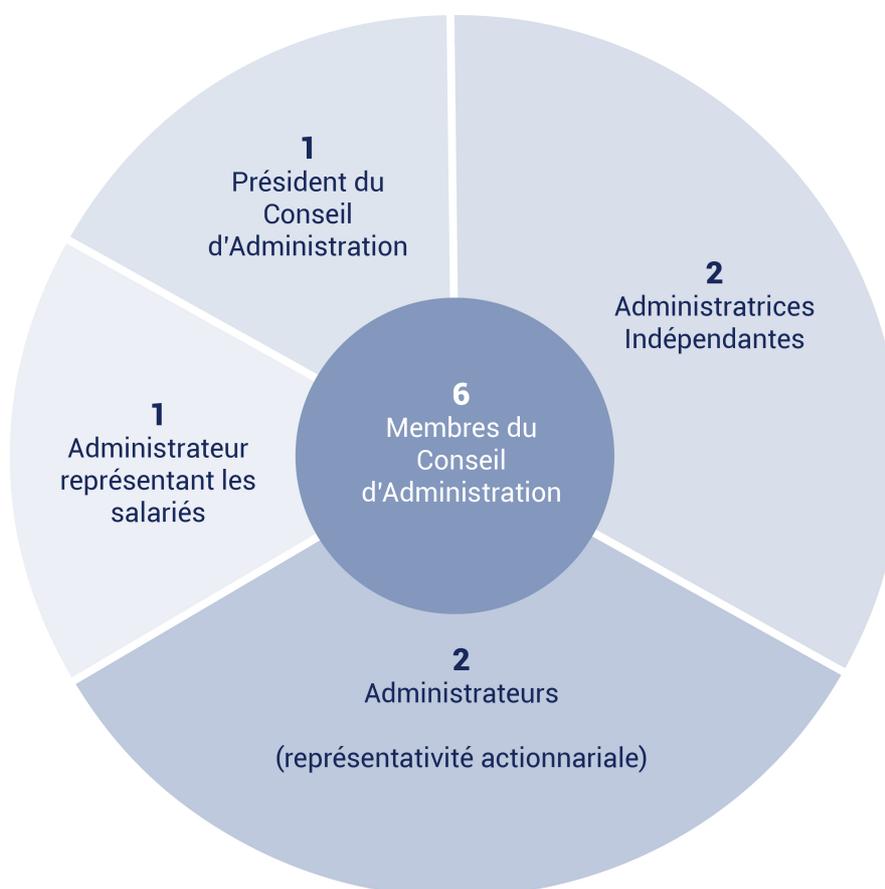
2.2.2.1 Composition du Conseil d'Administration

Présentation synthétique du Conseil d'Administration

	Age	Sexe	Nationalité	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Date de première nomination	Échéance du mandat (exercice clos)	Participation au Comité d'Audit	Participation au Comité des Rémunérations et des Nominations
Olivier Malfait Président du Conseil d'Administration	62	H	Française	1	2020	2022		Membre
DUMONT INVESTISSEMENT représentée par Martine Villarino Administratrice	63	F	Française	1	2020	2023		
Patrice Joppé Administrateur	88	H	Française	1	2020	2024	Membre	Membre
Martine Paccoud Administratrice Indépendante	66	F	Française	1	2020	2024	Présidente Membre	Membre
Stéphanie Paix Administratrice Indépendante	58	F	Française	1	2020	2023	Membre	Présidente Membre
Guillaume Manignal Administrateur représentant des salariés	41	H	Française	1	2022	2024		
Nombre de réunions en 2022						7*	5	2
TAUX DE PRESENCE MOYEN 2022						88,10%*	92%	100%

*Chiffres concernant le Conseil d'Administration

ADMINISTRATEURS



Le Conseil d'Administration peut être composé, conformément aux dispositions légales et statutaires, de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus. Il compte aujourd'hui six membres.

Conformément aux recommandations du Code Middlenext, le renouvellement des mandats est échelonné. La durée des fonctions des membres du Conseil est fixée à trois ans. Le mandat de chaque administrateur est toujours renouvelable.

L'article 13 des statuts prévoit que le nombre de membres ayant l'âge de quatre-vingt cinq ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction et que chaque membre du Conseil doit être propriétaire d'au moins dix actions.

Diversité et équilibre

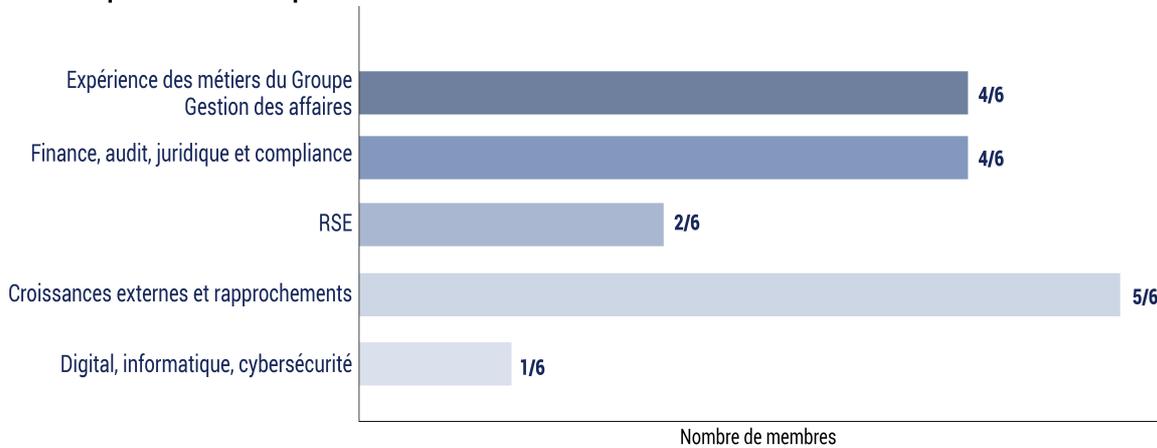
Conformément aux recommandations du Code Middlenext, le Conseil d'Administration s'interroge régulièrement sur l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle de ses Comités spécialisés, afin de garantir la représentativité actionnariale,

mais également l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de leurs missions.

Le règlement intérieur du Conseil stipule que les administrateurs de la société apportent leurs compétences et leurs expériences professionnelles, ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement. Cette liberté de jugement leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du Conseil d'Administration et, le cas échéant, des Comités spécialisés qui seraient mis en place par le Conseil d'Administration.

Les profils représentés au sein du Conseil et de ses Comités spécialisés sont diversifiés et représentent des compétences et expériences en adéquation avec les besoins de la société : connaissance approfondie des métiers du Groupe et de la gestion des affaires, expérience de Direction Générale, expertise finances, audit, juridique et compliance, expertise stratégique, expertise RSE et expertise informatique.

Principaux domaines d'expertise



Représentation des actionnaires

La composition du Conseil reflète la structure actionnariale de SAMSE avec deux représentants de DUMONT INVESTISSEMENT, qui regroupe les principaux actionnaires (familles fondatrices, salariés et partenaires).

Indépendance des administrateurs

Sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, avec la

société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement et sa participation en toute objectivité aux travaux du Conseil d'Administration.

Ainsi, conformément aux critères figurant dans le règlement intérieur de la société, un administrateur indépendant doit satisfaire notamment aux conditions suivantes :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du Groupe,

- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc..),
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

En conformité avec les recommandations du Code Middlednext, le Conseil d'Administration compte deux administratrices indépendantes, Martine Paccoud et Stéphanie Paix.

Le règlement intérieur stipule qu'il appartient au Conseil d'Administration d'examiner une fois par an, et au cas par cas, la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus.

Il est précisé que le Conseil a analysé le critère d'indépendance de Stéphanie Paix, au regard d'une éventuelle position de créancier du Groupe NATIXIS vis-à-vis de SAMSE. Le Conseil constate l'absence de créance NATIXIS de toute nature vis-à-vis de SAMSE. La société n'a ni lien d'affaires, ni engagement avec NATIXIS. En conséquence, l'indépendance de Stéphanie Paix est bien établie.

[Représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'Administration](#)

Conformément à la réglementation en vigueur et en vue de garantir un équilibre dans sa composition, le Conseil d'Administration s'assure qu'une proportion d'au moins 40 % des femmes et des hommes au sein du Conseil soit assurée.

La proportion des femmes au sein du Conseil d'Administration s'établit à 50 %.

[Représentation des salariés](#)

Conformément aux dispositions législatives et aux statuts de la société, le Conseil compte parmi ses membres un administrateur représentant les salariés. Celui-ci est désigné par le Comité Social et Economique (CSE) pour une durée de trois ans.

Un administrateur représentant les salariés a été désigné par le CSE lors de sa réunion en date du 20 juin 2019. Il a intégré le Conseil dès la réunion du 26 juin 2019. Compte tenu de l'arrivée du terme de son mandat, le CSE a désigné un nouvel administrateur représentant les salariés, lequel a participé pour la première fois à la réunion du Conseil du 22 juin 2022.

[Évolution au cours de l'exercice écoulé](#)

Pour rappel, SAMSE procède chaque année depuis 2021 au renouvellement par tiers par tirage au sort des mandats des membres du Conseil afin d'assurer le renouvellement échelonné des mandats, en conformité avec l'article 13 des statuts et avec les recommandations du Code de gouvernance Middlednext.

Ainsi, les mandats de DUMONT INVESTISSEMENT et de Stéphanie Paix ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 18 mai 2021, et ceux de Martine Paccoud et de Patrice Joppé par l'Assemblée Générale du 11 mai 2022, pour une durée de trois ans.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 11 mai 2023 de renouveler le mandat d'Olivier Malfait.

Par ailleurs, au cours de l'année 2022, le mandat de Xavier Duclos, administrateur représentant les salariés, est venu à échéance et le CSE a désigné pour le remplacer Guillaume Maignal, pour une durée de trois ans.

Olivier Malfait

Président du Conseil

62 ans

Adresse professionnelle :SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**

25 juin 2020

Expiration :

Exercice 2022

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 5 981

Parcours professionnel

Titulaire d'un Master en Finances (1983) et du MBA de l'EM Lyon, Olivier Malfait a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion, puis Directeur Financier pendant sept ans. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 1995, en qualité de Secrétaire Général du Groupe, a été nommé membre du Directoire et Directeur Général en 2000, puis Président du Directoire de SAMSE en janvier 2007. Il a été Président Directeur Général de SAMSE du 25 juin 2020 au 31 décembre 2022. Il est depuis le 1^{er} janvier 2023 Président du Conseil d'Administration de SAMSE.

Mandats exercés par Olivier Malfait**Mandats en cours****Président Directeur Général :** FONDATION GROUPE SAMSE**Président du Conseil d'Administration :** SA SAMSE**Président du Comité de Surveillance :** SAS BTP DISTRIBUTION**Directeur Général :** SAS CHRISTAUD**Membre du Conseil de Surveillance :** SAS PLATTARD SAS, SA DUMONT INVESTISSEMENT, SAS DORAS**Membre du Comité de Direction :** SAS LA BOITE A OUTILS**Membre du Comité de Surveillance :** SAS BTP DISTRIBUTION, SAS DORAS**Administrateur :** SAS M+ MATERIAUX, MEDEF, SA SAMSE**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Directeur Général :** SA SAMSE (jusqu'au 31/12/22)**Président du Directoire :** SA DORAS (du 21/09/16 au 30/06/17), SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Directeur Général Délégué :** SA CHRISTAUD (jusqu'au 20/04/21)**Membre du Directoire :** SA DORAS (jusqu'au 08/03/18), SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Membre du Conseil de Surveillance :** SA DORAS (jusqu'au 22/06/20)**Membre du Comité de Direction :** SAS DUMONT IMMOBILIER (jusqu'au 19/04/18), SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 29/06/18), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 17/04/19), SAS CELESTIN MATERIAUX (jusqu'au 12/05/20) ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS (jusqu'au 05/04/22), ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES (jusqu'au 05/04/22), ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES (jusqu'au 05/04/2022) SA BANQUE RHONE-ALPES (jusqu'au 31/12/22)**Administrateur :** SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 07/06/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/18), SAS PLATTARD SAS (jusqu'au 30/04/19), SAS ZANON TRANSPORTS (jusqu'au 07/05/20), SA DORAS (du 22/06/20 au 28/12/20)**Gérant :** SARL REMAT SERVICES (jusqu'au 31/08/17)**Représentant légal de SAMSE, Présidente :** SAS REMAT (jusqu'au 31/08/17), SAS LEADER CARRELAGES (jusqu'au 31/12/20), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 31/12/20), SAS M+ MATERIAUX, (jusqu'au 31/12/2022), SAS TARARE MATERIAUX (jusqu'au 31/12/2022)**Représentant légal de SAMSE, Directeur Général :** SAS REMAT (jusqu'au 31/12/20), SAS BILLMAT (jusqu'au 03/01/22), SAS CELESTIN MATERIAUX (jusqu'au 31/12/2022), SAS ZANON TRANSPORTS(jusqu'au 31/12/2022), SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 31/12/2022)**Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général Délégué :** SA CHRISTAUD (jusqu'au 13/05/20)**Représentant permanent de SAMSE, Administrateur :** SA CHRISTAUD (jusqu'au 20/04/21), SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 31/12/2022)**Représentant légal de SAMSE au Conseil de Surveillance :** SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 30/06/19)**Représentant légal de SAMSE au Comité de Direction :** SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/20), SAS REMAT (jusqu'au 11/05/20), SAS BILLMAT (jusqu'au 30/09/20)**Représentant légal de SAMSE, Administrateur :** SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (du 07/06/17 au 31/12/17)**Représentant légal de SAMSE au Comité de Surveillance :** SAS MATERIAUX SIMC(jusqu'au 31/12/2022), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 31/12/2022)**Représentant légal de SAMSE, Gérante :**SCI PORTE DE SAVOIE (jusqu'au 22/07/19), SCI DU CARREFOUR DE CHESNES (jusqu'au 01/12/2021) SCI CELESTIN CHASSIEU (jusqu'au 31/12/2022), SCI CHARPIEU (jusqu'au 31/12/2022), SCI VALMAR (jusqu'au 31/12/2022), SCI LE BOURG (jusqu'au 31/12/2022), SCI LA REGLE, SCI DU ROUSSILLON (jusqu'au 31/12/2022), SCI DU VIEUX PORT

Patrice Joppé

Administrateur

88 ans

Adresse professionnelle :SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**

25 juin 2020

Dernier renouvellement :

AG 2022

Expiration :

Exercice 2024

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 841

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Américaines en 1957 et de l'ESSEC en 1958, Patrice Joppé est Président du Conseil de Surveillance DUMONT INVESTISSEMENT.

Il a intégré la société SAMSE en 1961 comme Attaché de Direction, puis est devenu Directeur des Achats en 1964 et Directeur Général entre 1968 et 1974. Il a exercé le mandat de Président Directeur Général SAMSE entre 1974 et 2000 puis de Président du Conseil de Surveillance SAMSE de 2000 à juin 2020.

Mandats exercés par Patrice Joppé**Mandats en cours****Président du Conseil de Surveillance :** SA DUMONT INVESTISSEMENT**Membre du Conseil de Surveillance :** SA DUMONT INVESTISSEMENT**Administrateur :** SAMSE**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Président du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Président Directeur Général :** SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 19/12/19)**Membre du Conseil de Surveillance :** SA DORAS (jusqu'au 26/06/19), SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Administrateur :** SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 19/12/19), SA CHRISTAUD (jusqu'au 20/04/21)**Guillaume Manignat**

Administrateur représentant les salariés

41 ans

Adresse professionnelle :SAMSE
ZI Moirans-Voreppe - Rue de l'Eygala
38430 MOIRANS**Premier mandat :**

7 juin 2022

Expiration :

Exercice 2024

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 0

Parcours professionnel

Titulaire d'une Licence de Sciences Humaines spécialité Histoire en 2003. C'est après un passage dans l'agro-alimentaire que Guillaume Manignat rejoint SAMSE en 2008 sur l'agence de St Marcellin en tant que magasinier. Issu de la promotion interne et après avoir été pendant 5 ans commercial sédentaire, il en prend la direction en 2016 avant de rejoindre l'agence de Moirans en octobre 2020, en qualité de chef d'agence .

Mandats exercés par Guillaume Manignat**Mandat en cours****Administrateur :** SA SAMSE**Mandat échu au cours des cinq derniers exercices**

Néant

DUMONT INVESTISSEMENT

Administratrice

Siège social :2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**

25 juin 2020

Dernier renouvellement :

AG 2021

Expiration :

Exercice 2023

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 2 673 161

Mandats exercés par la société DUMONT INVESTISSEMENT**Mandat en cours****Administratrice :** SA SAMSE (depuis le 25/06/20)**Mandat échu au cours des cinq derniers exercices****Membre du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)

Martine Villarino - Représentant permanent DUMONT INVESTISSEMENT

63 ans

Adresse professionnelle :
2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 42

Parcours professionnel

Titulaire d'une Maîtrise Droit Privé, Martine Villarino débute son parcours professionnel dans le Groupe SAMSE en 1986. Elle intègre le service contentieux en 1989, avant de développer le service juridique Droit des sociétés et d'en prendre la responsabilité en 2007. Depuis 2018, elle est membre de la Fondation d'entreprise Groupe SAMSE.

Mandats en cours

Représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT au Conseil d'Administration : SA SAMSE

Membre du Conseil de Surveillance : SA DUMONT INVESTISSEMENT

Présidente : FCPE GROUPE SAMSE

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administratrice : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 25/02/20)

Membre du Conseil de Surveillance : SA DORAS (jusqu'au 22/06/20)

Martine Paccoud

Administratrice indépendante

66 ans

Adresse professionnelle :
MP & CIE
26 chemin de la Pommeraie
38330 BIVIERS

Premier mandat :
25 juin 2020

Dernier renouvellement :
AG 2022

Expiration :
Exercice 2024

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 10

Parcours professionnel

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences Comptables et Financières (1979) et du diplôme d'expertise comptable (1989) Martine Paccoud a fait toute sa carrière au sein du cabinet SOVEC. Responsable du pôle Audit pendant plus de 25 ans elle a été associée en 1990 puis Présidente du cabinet SOVEC et enfin directrice du bureau de Grenoble. Elle a été acteur dans le rapprochement de SOVEC avec BDO France en 2012. Au cours de sa carrière, elle a fait partie du Conseil Régional de la Compagnie des Commissaires aux comptes (CRCC) de Grenoble à différents postes (trésorière, secrétaire, responsable du contrôle qualité) ; elle a occupé deux fois la présidence de la CRCC de Grenoble et la vice-présidence pendant plus de quatre ans. Depuis début 2020, elle a sollicité sa retraite.

Mandats exercés par Martine Paccoud**Mandats en cours**

Administratrice indépendante : SA SAMSE

Membre du Conseil de Surveillance : AGIR à dom Holding (depuis 01/01/2021)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Vice-Présidente : Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble (jusqu'au 31/03/20)

Membre du Conseil de Surveillance : SA BDO France (jusqu'au 31/12/20)

Membre indépendant du Conseil de Surveillance : SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)

Stéphanie Paix

Administratrice indépendante

58 ans

Adresse professionnelle :23 rue Taine
75012 PARIS**Premier mandat :**

25 juin 2020

Dernier renouvellement :

AG 2021

Expiration :

Exercice 2023

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 10

Parcours professionnel

Diplômée de Sciences Po Paris et titulaire d'un certificat administrateur de sociétés de Sciences Po-IFA, Stéphanie Paix a débuté son parcours au sein du Groupe BPCE (Banque Populaire Caisse d'Epargne) en 1988. En 2002, elle intègre NATEXIS BANQUES POPULAIRES (devenu NATIXIS) en tant que Directeur de la gestion des opérations financières, puis Directeur Général de NATIXIS FACTOR, avant de devenir Directeur Général à la Banque Populaire Atlantique jusqu'en 2011. Elle a exercé le mandat de Président du Directoire à la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes jusqu'au 12 novembre 2018, puis Directeur Général Adjoint de BPCE, en charge de l'Inspection Générale du Groupe. Elle est depuis le 31 décembre 2022, Directeur Général de NATIXIS.

Mandats exercés par Stéphanie Paix**Mandats en cours****Administratrice indépendante :** SA SAMSE**Administratrice :** FRANCE BARTER**Directeur Général :** NATIXIS SA**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Présidente du Directoire :** CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES (jusqu'au 12/11/18)**Présidente du Conseil d'Administration :** BANQUE DU LEMAN - GENEVE (jusqu'au 12/11/18)**Administratrice :** NATIXIS (jusqu'au 12/11/18)**Membre du Conseil de Surveillance :** BPCE (jusqu'au 01/11/18)**Membre indépendant du Conseil de Surveillance :** SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Président :** AUVERGNE RHONE ALPES CINEMA (jusqu'au 12/11/18), COMITE REGIONAL DES BANQUES RHONE ALPES (jusqu'au 12/11/18)**Membre :** CESER AUVERGNE RHONE ALPES (jusqu'au 12/11/18)**2.2.2.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration****Missions du Conseil**

Les pouvoirs du Conseil d'Administration sont fixés par la loi et par les statuts.

Le Conseil a mis en place un règlement intérieur, actualisé le 21 décembre 2022 à la suite du changement du mode de gouvernance de SAMSE avec la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Il est disponible sur le site internet du Groupe : groupe-samse.fr dans la rubrique «Nous connaître/Gouvernance».

Conformément à la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext, le règlement intérieur précise les dispositions régissant l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration ainsi que les droits et devoirs de ses membres.

Par ailleurs, chaque Comité spécialisé du Conseil s'est doté d'un règlement intérieur définissant

précisément sa composition, ses attributions et ses modalités de fonctionnement.

Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration

A la suite de l'évolution du mode de gouvernance adopté le 21 décembre 2022, le règlement intérieur a été mis à jour pour préciser le rôle du Président du Conseil d'Administration :

- Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président, personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de quatre-vingt-cinq ans.
- Le Président peut être membre d'un ou plusieurs Comités du Conseil d'Administration et dans tous les cas, il peut assister aux réunions et a accès aux travaux de tous les Comités.

- Sauf circonstance exceptionnelle, le Président du Conseil d'Administration est, dans les relations avec les autres organes de la société et vis-à-vis de l'extérieur, seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'Administration. Il organise son activité pour garantir sa disponibilité et mettre son expérience au service de la société. Il contribue à la promotion des valeurs et de la culture de la société, tant au sein du Groupe qu'à l'extérieur de celui-ci.
- Le Président préside les séances du Conseil, fixe l'ordre du jour, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il coordonne les travaux du Conseil d'Administration avec ceux des Comités. Il veille à l'application du présent règlement intérieur.
- Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et notamment bénéficient du niveau d'information adéquat en amont des réunions du Conseil d'Administration et entre les séances du Conseil. Il supervise l'intégration des nouveaux administrateurs. Il veille également à ce que les administrateurs aient la possibilité de rencontrer et d'entendre les cadres dirigeants ainsi que les Commissaires aux Comptes de l'entreprise. Il s'assure que le Conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir de la société et notamment sa stratégie. Il dispose des moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- Le Président du Conseil d'Administration prend le soin de développer et d'entretenir une relation confiante et régulière entre le Conseil et la Direction Générale, afin de garantir la permanence et la continuité de la mise en œuvre par elle des orientations définies par le Conseil. A cette fin, il échange régulièrement avec le Directeur Général en dehors des réunions du Conseil d'Administration. Il est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements et situations significatifs relatifs à la vie de la société, notamment en ce qui concerne l'organisation, la situation financière, les grands projets d'investissements et de désinvestissements et les grandes opérations financières et peut lui demander toute information propre à éclairer le Conseil d'Administration et ses Comités dans l'accomplissement de leur mission.

- Il rend compte, à l'Assemblée Générale des actionnaires qu'il préside, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille à la bonne application des règles de gouvernance. Il peut être amené à interagir avec les actionnaires, notamment sur les sujets de gouvernance d'entreprise.

Droits et obligations des administrateurs

Les administrateurs veillent à préserver en toutes circonstances leur indépendance de jugement, de décision et d'action et s'efforcent d'éviter tout conflit pouvant exister entre leurs intérêts moraux et matériels et ceux de la société. En conformité avec les recommandations 1 et 12 du Code Middlenext relatives à la déontologie et aux conflits d'intérêts, l'article 4 du règlement intérieur détaille les droits et obligations incombant aux membres du Conseil, dont en particulier :

- la connaissance et le respect des textes réglementaires, les règles relatives à la déontologie boursière
- le respect de l'intérêt social et l'obligation de loyauté
- l'efficacité du Conseil d'Administration dans l'exercice de ses missions
- la liberté de jugement
- la prévention et la gestion des conflits d'intérêts
- l'obligation de révélation de tout conflit d'intérêts potentiel, de toute condamnation ou de tout empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration
- l'obligation de diligence et d'assiduité
- l'obligation de confidentialité.

Fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont informés du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun. Tout changement dans l'agenda fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux membres du Conseil.

Les Commissaires aux comptes sont conviés à assister à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Un représentant du Comité Social et Economique assiste aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

L'ordre du jour des réunions du Conseil est élaboré par le Président, en tenant compte des ordres du jour des réunions des Comités spécialisés et des propositions des membres du Conseil.

L'ordre du jour est communiqué dans des délais donnant à chaque administrateur une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé.

Dans un délai minimum de huit jours avant chaque réunion, les membres du Conseil d'Administration reçoivent les documents nécessaires à la préparation de la séance (ordre du jour, procès-verbal de la précédente réunion, présentation des principaux sujets à l'ordre du jour).

En cours de séance, chaque point à l'ordre du jour fait l'objet d'une présentation explicative aux membres du Conseil. Les différents points préalablement revus et débattus en Comités spécialisés font l'objet d'un compte-rendu par leur Présidente à la prochaine séance du Conseil appelé à délibérer sur ces points. Pour certains sujets techniques, les présentations sont réalisées par des collaborateurs du Groupe, qualifiés sur le sujet exposé. Un procès-verbal est établi et transmis aux membres du Conseil avant son approbation à la prochaine réunion.

Au cours de l'année 2022, le Conseil s'est réuni sept fois. La durée des réunions du Conseil a été en moyenne de trois heures avec un taux de participation des membres de 88,10 %. Le Conseil a examiné et traité les sujets suivants :

<p>Arrêté des comptes</p>	<p>Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021, du rapport annuel 2021 et du rapport de gestion y afférent. Proposition d'affectation du résultat à soumettre à l'Assemblée Générale. Examen des documents prévisionnels 2022 de SAMSE. Mise en place d'un supplément d'intéressement. Examen des comptes semestriels au 30 juin 2022.</p>
<p>Revues d'activité</p>	<p>Prise de connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2023. Autorisation de conventions réglementées. Autorisation de cautions, avals et garanties.</p>
<p>Rémunérations</p>	<p>Fixation de la rémunération du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués pour 2022. Proposition de modification des rémunérations des administrateurs et des membres des Comités spécialisés. Proposition de fixation de la rémunération du Président pour 2023 compte tenu de son changement de statut.</p>
<p>Gouvernement d'entreprise</p>	<p>Mandats des membres du Conseil d'Administration et de ses Comités. Auto-évaluation des travaux du Conseil d'Administration. Revue des travaux de ses Comités spécialisés. Validation des modifications du règlement intérieur du Conseil d'Administration. Mandats des Commissaires aux comptes. Nomination de deux Directeurs Généraux Délégués. Dissociation des fonctions de Président et Directeur Général : nomination du Président et du Directeur Général. Point sur les conflits d'intérêt.</p>
<p>Opérations spécifiques</p>	<p>Réflexion sur la stratégie d'acquisition immobilière. Analyse et étude de projets d'investissements stratégiques pour le Groupe. Opérations de restructuration interne. Plan d'attribution gratuite d'actions. Modifications statutaires. Reporting RSE.</p>

Auto-évaluation du Conseil

En conformité avec les recommandations du Code Middlenext, lors du Conseil d'Administration tenu en date du 4 mars 2021, un questionnaire d'auto-évaluation, validé par le Comité des Rémunérations et des Nominations, a été présenté aux administrateurs. Ce questionnaire portait sur huit axes principaux de réflexion : les rôles et les pouvoirs du Conseil, la composition du Conseil, l'organisation des séances du Conseil, l'information du Conseil, la rémunération des administrateurs, les relations du Conseil, la déontologie et les Comités spécialisés du Conseil.

Les résultats de cette première auto-évaluation ont été satisfaisants, témoignant de l'homogénéité de la perception des membres du Conseil de la performance du Conseil. Les conclusions du rapport d'auto-évaluation ont fait état du bon fonctionnement du Conseil et de ses Comités, de la qualité de l'information transmise, de la liberté de parole et de la précision des réponses apportées par la Direction Générale aux questions posées.

2.2.2.3 Comités du Conseil

Pour mettre en œuvre les principes de gouvernement d'entreprise, le Conseil a constitué, en son sein, deux Comités spécialisés : un Comité des Rémunérations et des Nominations et un Comité d'Audit.

Les Comités, dont les membres sont choisis en fonction de leur expérience et désignés par le Conseil d'Administration, sont présidés par une administratrice indépendante.

Ils sont chargés d'émettre des propositions et recommandations, dans leur domaine de compétence, au Conseil.

Leurs missions et attributions ne dessaisissent pas le Conseil qui a seul un pouvoir de décision dans leurs domaines respectifs. Chacun des Comités a établi un règlement intérieur.

Les Comités sont amenés à préparer les réunions du Conseil d'Administration en examinant des points spécifiques. Afin que les membres des Comités soient en mesure d'exercer pleinement leurs missions, tous les documents et informations utiles leur sont communiqués dans un délai suffisant. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu.

Dans le cadre du plan d'actions proposé par le Comité des Rémunérations et des Nominations, un plan de formation a été mis en œuvre sur le deuxième semestre 2022.

Une seconde auto-évaluation a été réalisée sur l'année 2022, sur les thèmes abordés en 2021, sous la supervision de la Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations, sur la base d'entretiens individuels avec chaque administrateur. Les résultats ont été satisfaisants.

La synthèse de l'évaluation a été examinée par le Comité des Rémunérations et des Nominations, présentée et discutée en Conseil d'Administration. Des pistes d'amélioration ont été identifiées notamment en matière de formation RSE et du rôle du Conseil dans ce domaine.

La Présidente du Comité concerné, ou, en son absence, un autre de ses membres désigné à cet effet, rend compte au Conseil des travaux de son Comité, lui permettant ainsi de disposer de l'information nécessaire à la prise de décision.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Composition

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé de quatre membres : Stéphanie Paix, Martine Paccoud, Patrice Joppé et Olivier Malfait (depuis le 1^{er} janvier 2023). Ils sont choisis en considération de leur compétence en matière de gouvernement d'entreprise et de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

Conformément aux recommandations du Code Middlenext, aucun dirigeant mandataire social exécutif n'est membre et le Comité est présidé par Stéphanie Paix, administratrice indépendante. Il compte deux membres indépendants.

Missions

Le Comité a pour mission générale d'assister le Conseil dans l'examen des questions relatives à la composition future des organes de direction de

SAMSE et à la détermination de la rémunération et des avantages des dirigeants de SAMSE.

Il est chargé de formuler toute recommandation ou proposition en matière (i) de nomination d'administrateurs, (ii) de politique générale d'attribution d'actions de performance au sein du Groupe.

Il a également pour mission de formuler des propositions sur la mise en œuvre des principes de gouvernement d'entreprise et de préparer l'évaluation des travaux du Conseil d'Administration.

Travaux au cours de l'année écoulée

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni deux fois au cours de l'année 2022 avec un taux d'assiduité de ses membres de 100 %.

Au cours de l'année 2022, le Comité a débattu des points suivants :

- évolution de la structure de la gouvernance du Groupe,
- détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux,
- plan d'attribution gratuite d'actions et fixation des objectifs de performance,
- proposition de renouvellement des mandats de certains administrateurs,
- élaboration d'un questionnaire d'auto-évaluation du Conseil et mise en œuvre du plan d'actions,
- rémunération des administrateurs et du Président à la suite de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Comité d'Audit

Composition

Le Comité d'Audit est composé de trois membres : Martine Paccoud, Stéphanie Paix et Patrice Joppé. Ils sont choisis en considération de leur compétence en matière fiscale et comptable.

Le Comité d'Audit, composé majoritairement de membres indépendants (66 %) est présidé par Martine Paccoud, administratrice indépendante, conformément aux recommandations du Code Middenext.

Martine Paccoud, a été expert-comptable et Commissaire aux comptes, acteur dans le rapprochement de SOVEC et BDO FRANCE et notam-

ment signataire de mandats d'Entités d'Intérêt Public (EIP) -Banque Populaire Régionale- Sociétés de Caution Mutuelle et de deux sociétés cotées.

Missions

Le Comité a pour principales missions :

- d'analyser les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels de la société, préparés par la Direction Financière du Groupe SAMSE, en présence des Commissaires aux comptes,
- d'examiner et d'émettre un avis sur les méthodes adoptées pour l'établissement des comptes, de solliciter l'avis et d'entendre les Commissaires aux comptes sur les méthodes et les options retenues,
- d'approuver les missions autres que la certification des comptes,
- d'examiner et d'émettre un avis sur la pertinence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, d'entendre les Commissaires aux comptes et l'auditeur interne, de prendre connaissance de la synthèse effectuée lors des interventions intérimaires sur les procédures de contrôle interne,
- d'entendre des membres du Comité Exécutif ou tout autre responsable, sur les processus clés de l'entreprise afin de juger de la mise en œuvre du contrôle interne dans le Groupe SAMSE,
- d'orienter les travaux de l'auditeur interne.

Travaux au cours de l'année écoulée

Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois en 2022, avant la tenue des Conseils, avec un taux d'assiduité de ses membres de 92 %. Les Commissaires aux comptes et l'auditeur interne ont été présents à tous les Comités.

Le Comité d'Audit a travaillé au cours de l'année 2022 sur :

- la revue des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2021,
- l'examen du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel,
- la synthèse de l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2021 et au 30 juin 2022 par les Commissaires aux comptes,

- la validation de la nomination du nouveau collège de commissaires aux comptes début 2022 à la suite de l'appel d'offre mené fin 2021,
- la revue des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2022,
- le suivi de la situation de trésorerie,
- la revue de la démarche de la certification PEFC/FSC,
- la revue de la démarche de la cartographie des risques informatiques,
- la revue des risques majeurs du Groupe SAMSE,
- le suivi de la démarche de questionnaire d'auto-évaluation du contrôle interne et d'audits agence,
- la revue des conflits d'intérêt potentiels des membres du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration,
- la revue des résultats de l'audit du dispositif anti-corruption du Groupe (SAPIN 2),
- la validation du plan d'audit interne 2023.

2.2.2.4 Direction Générale

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Direction Générale de SAMSE est composée du Directeur Général et de trois Directeurs Généraux Délégués. L'organisation opérationnelle de la Direction Générale s'appuie sur le Comité Exécutif présidé par le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration du 21 décembre 2022 a nommé, sur proposition d'Olivier Malfait, Président du Conseil d'Administration, et après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, Laurent Chameroi en qualité de Directeur Général.

Le Conseil a également nommé trois Directeurs Généraux Délégués pour assister le Directeur Général dans sa mission. Arnaud Bériot et Yannick Lopez sont en charge de l'animation et de la supervision de l'ensemble des sociétés du Groupe et François Bériot est plus spécifiquement en charge de l'enseigne SAMSE.

Le Directeur Général

Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale est assurée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général, qui doit être âgé de moins de soixante-cinq ans.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. En outre, le règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que le Directeur Général ne pourra prendre, sans avoir obtenu au préalable l'accord du Conseil, aucune des décisions suivantes :

- (i) changement par ajout ou retrait des métiers actuels du Groupe (Négoce de matériaux multi-spécialistes, Négoce de matériaux spécialistes et Bricolage grand public),
- (ii) octroi de tout gage, cautionnement ou autres sûretés, sous quelque forme que ce soit, d'un montant supérieur à 1 000 000 € autrement que dans le cours normal des affaires,
- (iii) cession d'actifs immobiliers d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à 10 000 000 € hors droits et frais,
- (iv) investissement et désinvestissement (hors immobiliers) d'un montant unitaire supérieur à 10 000 000 € hors droits et frais,
- (v) création, cession, liquidation, acquisition et fusions de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à 7 000 000 € hors droits et frais à l'exception des opérations internes au Groupe.

Laurent Chamero

Directeur Général

53 ans

Adresse professionnelle :SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**1^{er} janvier 2023**Dernier renouvellement :**

16 mars 2023

Expiration :

Exercice 2025

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 120

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Finances (1993) de l'IAE Grenoble et du D.E.S.C.F. (1993) Laurent Chamero a débuté sa carrière en tant qu'expert-comptable stagiaire dans un cabinet d'expertise de l'agglomération Grenobloise. Il a ensuite accompagné, pendant 12 ans, le développement important d'un Groupe de distribution automobile en tant que Directeur Administratif et Financier. Il a rejoint le Groupe SAMSE en février 2009 comme Directeur Administratif et Financier et a remplacé Bernard Puel en qualité de membre du Directoire le 31 janvier 2010. Il a été nommé Directeur Général et Financier de SAMSE en juin 2015. Laurent Chamero a été Directeur Général Délégué de SAMSE jusqu'au 31 décembre 2022. Il est Directeur Général depuis le 1^{er} janvier 2023.

Mandats exercés par Laurent Chamero**Mandats en cours****Directeur Général** : SA SAMSE (depuis le 01/01/2023)**Président et membre du Directoire** : SA DUMONT INVESTISSEMENT**Membre du Comité de Surveillance** : SAS BTP DISTRIBUTION, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SAS DORAS**Membre du Comité de Direction** : LA BOITE A OUTILS, ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES, ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS, ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES (depuis le 05/04/2022)**Gérant** : SARL EPPS, SCI LA VILLA MOREL, SCI LE CARREAU**Représentant légal de SAMSE, Présidente** : SAS TARARE MATERIAUX**Représentant légal de SAMSE, Directeur Général** : SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS ZANON TRANSPORTS, SAS MAURIS BOIS (depuis le 28/02/22), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS**Représentant légal de SAMSE au Comité de Surveillance** : SAS MATERIAUX SIMC, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS**Représentant légal de SAMSE, Administrateur** : SAS M+ MATERIAUX**Représentant légal de SAMSE, Gérante** : SCI LE BOURG, SCI LA REGLE,, SCI DU VIEUX PORT, SCI DU ROUSSILLON, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI CELESTIN MATERIAUX**Représentant légal de M+ MATERIAUX, Gérante** : SCI MINETTI**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Président Directeur Général** : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 25/02/20)**Directeur Général** : SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/18), SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20), SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 28/02/22)**Président** : SAS DUMONT IMMOBILIER (jusqu'au 6 avril 2022)**Directeur Général Délégué** : SA SAMSE (jusqu'au 31/12/2022)**Membre du Directoire** : SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Membre du Conseil de Surveillance** : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 30/06/19), SA DORAS (jusqu'au 26/06/19)**Membre du Comité de Direction** : SAS DUMONT IMMOBILIER (jusqu'au 19/04/18), SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 29/06/18), SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/20), SAS BILLMAT (jusqu'au 30/09/20)**Administrateur** : SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 31/12/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/18), SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 25/02/20)**Représentant légal de SAMSE, Présidente** : SAS SWEETAIR FRANCE (jusqu'au 04/07/18), SAS LEADER CARRELAGE (jusqu'au 31/12/20), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 31/12/20) M+ MATERIAUX (jusqu'au 06/4/2022)**Représentant légal de SAMSE, Directeur Général** : SAS REMAT (jusqu'au 31/12/20), SAS BILLMAT (jusqu'au 31/01/22) ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 05/04/2022)**Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général Délégué** : SA CHRISTAUD (jusqu'au 13/05/20)**Représentant légal de SAMSE, Membre du Comité de Direction** : SAS BILLMAT (jusqu'au 30/09/20), SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/20), SAS REMAT (jusqu'au 11/05/20)**Représentant légal de SAMSE, Gérante** : SCI PORTE DE SAVOIE (jusqu'au 22/07/19), SCI CARREFOUR DE CHESNES (jusqu'au 01/12/21) SCI H2O (depuis le 25/05/2022)

François Bériot

Directeur Général Délégué

58 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**
25 juin 2020**Dernier renouvellement :**
16 mars 2023**Expiration :**
Exercice 2025**Nombre d'actions SAMSE**
détenues : 250**Parcours professionnel**

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble en 1987, François Bériot intègre le Groupe SAMSE en 1988 comme responsable d'activité, avant d'être nommé chef d'agence en 1992 puis Directeur des Régions Savoie en 2000 et Sud Isère en 2002. En 2006, il devient Directeur du Négoce puis est nommé Vice-Président du Directoire SAMSE en janvier 2007. Depuis le 25 juin 2020, François Bériot est Directeur Général Délégué de SAMSE.

Mandats exercés par François Bériot**Mandats en cours****Directeur Général Délégué :** SA SAMSE**Directeur Général :** SA DUMONT INVESTISSEMENT, SAS MAT APPRO**Président :** SAS ETS RENE DE VEYLE, SAS MCD**Membre du Directoire :** SA DUMONT INVESTISSEMENT**Membre du Conseil de Surveillance :** SA FC GRENOBLE RUGBY, SAS PLATTARD SAS**Membre du Comité de Surveillance :** SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS**Représentant légal de SAMSE, Présidente :** SAS TARARE MATERIAUX, SAS M+ MATERIAUX**Représentant légal de SAMSE, Directeur Général :** SAS ZANON TRANSPORTS, SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS MAURIS BOIS (depuis le 28/02/22)**Représentant légal de SAMSE au Comité de Surveillance :** SAS MATERIAUX SIMC, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS**Représentant légal de SAMSE, Administrateur :** SAS M+ MATERIAUX**Représentant légal de SAMSE, Gérante :** SCI CELESTIN CHASSIEU, SCI CHARPIEU, SCI VALMAR, SCI LE BOURG, SCI LA REGLE, SCI DU ROUSSILLON, SCI DU VIEUX PORT, SCI H2O IMMO**Représentant légal de M+MATERIAUX, Gérante :** SCI MINETTI**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices****Président :** SAS LEADER CARRELAGES (jusqu'au 06/04/17), SAS REMAT (du 31/08/20 au 31/12/20)**Vice-Président du Directoire et Directeur Général :** SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Membre du Directoire :** SA SAMSE (jusqu'au 25/06/20)**Membre du Conseil de Surveillance :** SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 30/06/19), SA DORAS (jusqu'au 22/06/20), MATERIAUX SMIC (jusqu'au 07/06/2022)**Membre du Comité de Direction :** SAS DUMONT IMMOBILIER (jusqu'au 19/04/18), SAS SWEETAIR FRANCE (29/06/18), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 17/04/19), SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/20), SAS CELESTIN MATERIAUX (jusqu'au 12/05/20), SAS REMAT (jusqu'au 11/05/20)**Administrateur :** SAS M+ MATERIAUX (jusqu'au 04/01/17), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (jusqu'au 31/12/17), SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 31/12/18), SAS PLATTARD SAS (jusqu'au 30/04/19), SAS ZANON TRANSPORTS (jusqu'au 07/05/20), SA CHRISTAUD (jusqu'au 20/04/2021)**Gérant :** SARL FOREZ NUANCES (du 24/03/17 au 31/12/17), SAS SUD APPRO (jusqu'au 13/04/2021) REMAT SERVICES (jusqu'au 01/01/2023)**Représentant légal de SAMSE, Présidente :** SAS FOREZ MAT (jusqu'au 31/12/18), SAS LEADER CARRELAGES (jusqu'au 31/12/20), SAS DEGUERRY SAMSE (jusqu'au 31/12/20)**Représentant légal de SAMSE, Directeur Général :** SAS REMAT (jusqu'au 31/12/20), SAS BILLMAT (jusqu'au 03/01/2022)**Représentant permanent de SAMSE, Directeur Général Délégué :** SA CHRISTAUD (jusqu'au 13/05/20)**Représentant légal de SAMSE, Membre du Comité de Direction :** SAS BILLMAT (jusqu'au 30/09/20), SAS MAURIS BOIS (jusqu'au 14/05/20), SAS REMAT (jusqu'au 11/05/20)**Représentant légal de SAMSE, Gérante :** SCI PORTE DE SAVOIE (jusqu'au 22/07/19), SCI DU CARREFOUR DE CHESNES (jusqu'au 01/12/21)

Arnaud Bériot

Directeur Général Délégué

63 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE

Premier mandat :
1^{er} juin 2022

Dernier renouvellement :
16 mars 2023

Expiration :
Exercice 2025

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 860

Parcours professionnel

Après avoir suivi un premier parcours de management au sein du Groupe de distribution alimentaire GENTY-CATHIARD en 1982, Arnaud Bériot rejoint le Groupe SAMSE en juin 1984. Il prend, au sein de l'enseigne Bricolage du Groupe, différentes responsabilités, de directeur de magasin en 1987, en passant par la direction du merchandising en 1990, puis la direction des achats en 1997. Il est ensuite promu en 2005 au poste de Directeur Général de LA BOITE A OUTILS jusqu'à nomination à la présidence en 2019. Depuis le 1^{er} juin 2022, Arnaud Bériot occupe le poste de Directeur Général Délégué de SAMSE.

Mandats exercés par Arnaud Bériot**Mandats en cours**

Directeur Général Délégué : SA SAMSE (depuis le 01/06/2022)

Représentant légal de SAMSE, Présidente : SAS M+ MATERIAUX, (depuis le 01/06/2022)
SAS TARARE MATERIAUX (depuis le 01/06/2022)

Représentant légal de SAMSE, Directeur Général : SAS CELESTIN MATERIAUX, (depuis le 01/06/2022), SAS ZANON TRANSPORTS (depuis le 01/06/2022), SAS MAURIS BOIS (depuis le 01/06/2022)

Représentant légal de SAMSE au Comité de Surveillance : SAS MATERIAUX SIMC (depuis le 01/06/2022), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 01/06/2022)

Représentant légal de SAMSE, Administrateur : SAS M+ MATERIAUX (depuis le 01/06/2022)

Représentant légal de SAMSE, Gérante : SCI LE BOURG (depuis le 01/06/2022), SCI LA REGLE (depuis le 01/06/2022), SCI DU VIEUX PORT (depuis le 01/06/2022), SCI DU ROUSSILLON (depuis le 01/06/2022), SCI CHARPIEU (depuis le 01/06/2022), SCI VALMAR (depuis le 01/06/2022), SCI CELESTIN MATERIAUX (depuis le 01/06/2022)

Représentant légal de M+ MATERIAUX, Gérante : SCI MINETTI (depuis le 01/06/2022)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : LA BOITE A OUTILS (jusqu'au 01/06/2022)

Représentant légal de LA BOITE A OUTILS, Présidente : COMPTOIR FROMENT (jusqu'au 01/06/2022), ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES (jusqu'au 01/06/2022), ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS (jusqu'au 01/06/2022), ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT (jusqu'au 01/06/2022), ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES (jusqu'au 01/06/2022)

Représentant légal de LA BOITE A OUTILS, Gérante : IMMOBILIERE DIJON (jusqu'au 01/06/2022), IMMOBILIERE FONTAINE (jusqu'au 01/06/2022), IMMOBILIERE MENNECY (jusqu'au 01/06/2022), IMMOBILIERE MOISERIE (jusqu'au 01/06/2022)

Représentant légal de LA BOITE A OUTILS, Co-Gérante : SCI ENTREPOT FROMENT (jusqu'au 01/06/2022), SCI ENTREPOT NIMES (jusqu'au 01/06/2022)

Représentant légal de LA BOITE A OUTILS, Membre du Comité de Direction : COMPTOIR FROMENT (jusqu'au 01/06/2022), ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES (jusqu'au 01/06/2022), ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS (jusqu'au 01/06/2022), ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT (jusqu'au 01/06/2022), ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES (jusqu'au 01/06/2022)

Yannick Lopez

Directeur Général Délégué

60 ans

Adresse professionnelle :SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 GRENOBLE**Premier mandat :**1^{er} juin 2022**Dernier renouvellement :**

16 mars 2023

Expiration :

Exercice 2025

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 135

Parcours professionnel

Yannick Lopez a débuté sa carrière en tant que chauffeur à l'agence de SAMSE Bourg d'Oisans en avril 1983. Pendant 9 ans, il a occupé différents postes commerciaux au sein de cette agence, employé commercial, attaché technico-commercial et adjoint du chef d'agence. Il a rejoint le siège du Groupe le 1^{er} janvier 1992 comme responsable libre-service pour développer cette activité au sein du Groupe. Il est devenu Directeur de l'activité L.S début 2001, puis Directeur des activités auprès du Directeur des achats début 2007. Il a été nommé Directeur des achats le 1^{er} janvier 2010. Depuis le 1^{er} juin 2022, Yannick Lopez occupe le poste de Directeur Général Délégué de SAMSE.

Mandats exercés par Yannick Lopez**Mandats en cours****Directeur Général Délégué :** SA SAMSE (depuis le 01/06/2022)**Membre du Conseil de Surveillance :** ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 01/07/2019)**Représentant légal de SAMSE, Présidente :** SAS M+ MATERIAUX, (depuis le 01/06/2022)

SAS TARARE MATERIAUX (depuis le 01/06/2022)

Représentant légal de SAMSE, Directeur Général : SAS CELESTIN MATERIAUX, (depuis le 01/06/2022), SAS ZANON TRANSPORTS (depuis le 01/06/2022), SAS MAURIS BOIS (depuis le 01/06/2022)**Représentant légal de SAMSE au Comité de Surveillance :** SAS MATERIAUX SIMC (depuis le 01/06/2022), SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 01/06/2022)**Représentant légal de SAMSE, Administrateur :** SAS M+ MATERIAUX (depuis le 01/06/2022)**Représentant légal de SAMSE, Gérante :** SCI LE BOURG (depuis le 01/06/2022), SCI LA REGLE (depuis le 01/06/2022), SCI DU VIEUX PORT (depuis le 01/06/2022), SCI DU ROUSSILLON (depuis le 01/06/2022), SCI CHARPIEU (depuis le 01/06/2022), SCI VALMAR (depuis le 01/06/2022), SCI CELESTIN MATERIAUX (depuis le 01/06/2022)**Représentant légal de M+ MATERIAUX, Gérante :** SCI MINETTI (depuis le 01/06/2022)**Mandat échu au cours des cinq derniers exercices**

Néant

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif, en lien avec la Direction Générale, détermine et met en œuvre la stratégie opérationnelle du Groupe, tout en assurant la cohérence de ses actions. Ce Comité se réunit mensuellement et rassemble des dirigeants de la société, de ses filiales et régions du Groupe. Il est composé de vingt-et-un membres, au jour de la rédaction du Document d'enregistrement universel :

- quatre membres de la Direction Générale : Laurent Chameroy (Directeur Général), Arnaud Bériot (Directeur Général Délégué), Yannick Lopez (Directeur Général Délégué) et François Bériot (Directeur Général Délégué).

- huit représentants de la direction des enseignes : Éric Gottié (Directeur Développement MPPI), Laurent Ouvrier-Buffer (Président MAURIS BOIS et Directeur FIBOPAN), Gilles Puissant (Président LA BOITE A OUTILS), Alain Renard (Président DORAS),

Guylène Riera (Directrice Générale Déléguée LA BOITE A OUTILS), Christian Rossi (Président CHRISTAUD et Directeur Filière TP-EAU), Serge Roux (Vice-Président MATERIAUX SIMC), Erwan Toussaint (Directeur Général M+ MATERIAUX),

- neuf représentants des services supports : Benoit Brechignac (Directeur de la Transformation et de la Coordination des Stratégies), Simon Coulier (Directeur Administratif), Estelle Courtois Champenois (Directrice Ressources Humaines), Julie Faure (Attachée de direction - Responsable communication Comité Exécutif), Laurent Géraudie (Directeur supply chain), Stéphane Jourdan (Directeur des achats) Piotr Korostelev (Directeur offre produits et services), Jérôme Thfoin (Directeur marketing et innovation), Karen Vaylet (Directrice Financière).

Politique de mixité au sein des instances dirigeantes

Le Groupe SAMSE est convaincu que la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont un facteur de performance et de progrès et a engagé des actions concrètes dans les domaines du recrutement, de la formation, de la gestion des carrières et de la rémunération, applicables à tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise (cf chapitre 3.6).

Les résultats de cette politique doivent toutefois être évalués dans le contexte métier de SAMSE où les femmes ne représentent que 29 % des effectifs du Groupe. S'agissant plus particulièrement des instances dirigeantes, si le Groupe s'efforce également de promouvoir une politique de mixité, ses effets ne pourront être véritablement appréciés qu'à moyen terme.

2.2.2.5 Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'Administration de la société ou de l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

A la connaissance de la société, à la date du Document d'enregistrement universel, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et/ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'y a aucun lien familial entre les administrateurs et la Direction Générale.

A la connaissance de la société, il n'existe, à la date de dépôt du Document d'enregistrement universel, aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale de la société.

Aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié par la société entre les devoirs de chacun des membres du Conseil ou de la Direction Générale, à l'égard de la société en leur qualité de membre de ces organes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

2.2.2.6 Opérations sur titres des dirigeants de SAMSE

Au cours de l'exercice 2022, aucun des mandataires sociaux n'a acheté ou cédé des actions de notre société.

2.3 Rémunérations des mandataires sociaux

Il est rappelé que la politique de rémunération et le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels doivent être préalablement approuvés par l'Assemblée Générale.

Ce chapitre, établi avec le concours du Comité des Rémunérations et des Nominations, présente :

- La politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués, Président du Conseil d'Administration et administrateurs) en application de l'article L.22-10-8 I du Code de commerce (cf paragraphes 2.3.2. et 2.3.3). Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 11 mai 2023 de voter, comme chaque année, la politique de rémunération des mandataires sociaux (vote «ex ante») qui fera l'objet de six résolutions distinctes pour le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et les administrateurs.
- Le rapport sur les rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé ou attribuées au cours du même exercice (cf paragraphe 2.3.3) en application des articles L.22-10-34, I et II et L.22-10-9, I (le vote «ex post») incluant notamment :

- les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce concernant chaque mandataire social, ainsi que les ratios entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération des salariés, leur évolution sur cinq exercices au regard des performances de la société, qui feront l'objet d'une résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale 2023 en application de l'article L.22-10-34, I du Code de commerce (le vote «ex post global»);
- les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice ou attribués au titre du même exercice aux dirigeants mandataires sociaux par la société et toute société comprise dans le périmètre de consolidation en vertu de l'article L.233-16 du Code de commerce, conformément à la nomenclature AMF (le vote «ex post Individuel»);
- les rapports requis par les articles L.225-184 et L.225-197-4 du Code de commerce sur les attributions d'options et d'actions gratuites (cf paragraphe 2.3.3).

2.3.1 Processus de décision

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, composé de deux administratrices indépendantes et présidé par une administratrice indépendante, élabore la politique de rémunération des mandataires sociaux et ses modalités de mise en œuvre afin de permettre au Conseil et à l'Assemblée Générale de se prononcer dans le respect des dispositions légales, réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernance ou de marché.

Ses attributions, ses modalités de fonctionnement et les dispositions applicables en matière de gestion des conflits d'intérêts, ainsi que le détail de ses travaux au cours de l'exercice écoulé, sont décrits au paragraphe 2.2.2.3 ci-avant.

La politique de rémunération a été discutée et approuvée par le Conseil au cours de sa réunion du 16 mars 2023, sur propositions du Comité des Rémunérations et des Nominations qui s'est tenu le même jour.

L'Assemblée Générale du 11 mai 2023 sera appelée à approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux mandataires sociaux. Il est rappelé que la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux applicable pour l'année 2022 a été approuvée à 97,09 % des voix lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2022.

2.3.2 Politique de rémunération des administrateurs

Les mandataires sociaux non dirigeants sont les membres du Conseil d'Administration de SAMSE.

Le Conseil décide de la répartition entre ses membres de l'enveloppe globale de rémunération allouée par l'Assemblée Générale, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Conformément aux recommandations du Code Middlednext, la répartition de l'enveloppe prend en compte, d'une part, l'exercice de la mission des administrateurs, y compris entre les réunions du Conseil, et d'autre part, la présence et la contribution effective en Conseil. Cette répartition est effectuée en application des principes suivants :

- une part fixe à hauteur de 20 %, sans condition de présence, est versée à chaque administrateur,
- une part variable, déterminée en fonction de la participation des administrateurs aux réunions du Conseil, est perçue à concurrence de 80 %.

L'administrateur représentant les salariés ne reçoit pas de rémunération à raison de son mandat et perçoit sa rémunération au titre de son contrat de travail.

Les administrateurs ne bénéficient d'aucun avantage en nature. Ils peuvent être remboursés des frais de voyage et de déplacement engagés dans le cadre de leur mandat.

Le détail des rémunérations qui sont allouées aux membres du Conseil d'Administration figure dans les tableaux ci-après (cf paragraphe 2.3.4).

Politique de rémunération applicable en 2022

L'enveloppe globale allouée par l'Assemblée Générale, soit 30 000 € pour six administrateurs, était inchangée depuis 2016.

Politique de rémunération applicable en 2023

A compter de l'exercice 2023, afin de mieux prendre en compte les exigences liées à l'exercice de la mission des administrateurs, en termes de disponibilité, d'expertise et d'engagement, le Conseil, sur la recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, a proposé une augmentation de l'enveloppe en fonction des pratiques des sociétés comparables, portée à une somme maximale de 192 500 € pour sept administrateurs qui seraient également membres des Comités. Cette enveloppe sera soumise à la validation de l'Assemblée Générale du 11 mai 2023.

Cette enveloppe serait répartie ainsi :

- rémunération au titre du mandat d'administrateur : 7 500 €, dont 20 % fixe et 80 % variable en fonction de la participation aux réunions du Conseil,
- rémunération au titre de la participation au Comité d'Audit : 12 500 €, dont 20 % fixe et 80 % variable en fonction de la participation aux réunions du Comité.
- rémunération au titre de la participation au Comité des Rémunérations et des Nominations : 7 500 €, dont 20 % fixe et 80 % variable en fonction de la participation aux réunions du Comité.

2.3.3 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

2.3.3.1 Politique de rémunération du Président du Conseil

La politique de rémunération applicable en 2022 au Président Directeur Général de SAMSE, Olivier Malfait, est décrite au paragraphe ci-après.

A compter du 1^{er} janvier 2023, date de prise d'effet de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, le Conseil, sur la recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, a considéré que la rémunération du Président du Conseil

d'Administration devait être composée uniquement d'une rémunération fixe.

Les éléments pris en compte pour déterminer le montant de cette rémunération sont notamment :

- les responsabilités et missions du Président dans le cadre de l'organisation des travaux du Conseil, telles que décrites dans le règlement intérieur (cf paragraphe 2.2.2.2), et l'accompagnement du nouveau Directeur Général lors de sa prise de fonctions,

- les compétences et l'expérience du Président du Conseil,
- les pratiques des sociétés comparables.

Le montant de la rémunération attribuée à Olivier Malfait a été fixé à 205 000 €, à laquelle s'ajoute la rémunération au titre de son mandat d'administrateur et de membre du Comité des Rémunérations et des Nominations, soit 15 000 €.

2.3.3.2 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Principes

En conformité avec les recommandations du Code Middledenext, le Conseil d'Administration et le Comité des Rémunérations et des Nominations veillent à ce que la politique de rémunération des dirigeants exécutifs prenne en considération l'ensemble des principes de bonne gouvernance en la matière.

Ils veillent en outre, à ce que cette politique soit conforme à l'intérêt social de la société, contribue à sa pérennité, s'inscrive dans sa stratégie commerciale et soit cohérente avec la politique de rémunération des salariés du Groupe et les intérêts des actionnaires.

Pour la détermination de la rémunération sont également pris en compte les missions et le niveau de responsabilité, l'expérience dans la fonction, les fonctions exercées dans les filiales du Groupe et le niveau des rémunérations des salariés du Groupe notamment avec le calcul des ratios d'équité.

Ainsi, les différentes composantes doivent aboutir à une rémunération d'ensemble qui se veut mesurée, équilibrée et équitable, permettant de renforcer la motivation au sein de l'entreprise et de promouvoir la performance financière et extra-financière à long terme du Groupe.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est constituée de trois composantes :

- la rémunération fixe annuelle composée d'une rémunération au titre des fonctions exercées chez SAMSE et/ou chez DUMONT INVESTISSEMENT. Cette rémunération est revalorisée annuellement dans les conditions arrêtées pour l'ensemble des salariés du Groupe,
- la rémunération variable annuelle, liée principalement à la performance financière annuelle,
- la rémunération de long terme, sous la forme d'attributions de stock-options ou d'actions gratuites, qui vise à inciter les dirigeants à inscrire

leur action dans le long terme et à les fidéliser en alignant leurs intérêts avec l'intérêt social de l'entreprise et de l'ensemble des parties prenantes.

Contrat de services

Dans le cadre de son rôle d'animatrice du Groupe, et afin de gérer plus efficacement les différentes sociétés du Groupe, il est confié aux salariés et mandataires de DUMONT INVESTISSEMENT (en grande majorité mandataires sociaux de SAMSE) des tâches fonctionnelles et d'assistance sur l'ensemble des périmètres du Groupe. Ces prestations portent sur les domaines suivants :

- comptable et financier (élaboration et contrôle des budgets, gestion de trésorerie, etc.),
- commercial (stratégie produits et marketing, etc.),
- gestion du personnel,
- juridique, fiscal et social.

Elles sont refacturées au coût de revient et font l'objet d'une convention réglementée entre SAMSE et DUMONT INVESTISSEMENT.

Cumul contrat de travail et mandat social

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé, dans sa séance du 18 décembre 2020 :

- le maintien du contrat de travail d'Olivier Malfait, lequel n'est pas mandataire social exécutif au sein de DUMONT INVESTISSEMENT, jusqu'à son départ en retraite à compter du 31 décembre 2022.
- la suspension du contrat de travail de François Bériot et de Laurent Chamerois à compter du 1^{er} janvier 2021, date à laquelle ils ont accédé respectivement aux fonctions de Président du Directoire et de Directeur Général de DUMONT INVESTISSEMENT.

Par ailleurs, les contrats de travail de Yannick Lopez et Arnaud Bériot, lesquels ne sont pas mandataires sociaux exécutifs au sein de DUMONT INVESTISSEMENT, ont été maintenus.

Politique applicable en 2022 au Président Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués

Les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et l'analyse des situations individuelles de chacun d'eux sont fixés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Rémunération fixe

La rémunération fixe intègre :

- pour Olivier Malfait, une somme de 142 972 € au titre de son contrat de travail DUMONT INVESTISSEMENT et une somme de 142 972 € au titre de son mandat social en tant que Président Directeur Général de SAMSE.
- pour Laurent Chameroy, une somme de 285 944 € dont une somme de 142 972 € au titre de ses fonctions de membre du Directoire DUMONT INVESTISSEMENT et une somme de 142 972 € au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué de SAMSE.
- pour François Bériot, une somme de 281 629 € dont une somme de 140 815 € au titre de ses fonctions de membre du Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT et une somme de 140 814 € au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué de SAMSE.
- Les rémunérations perçues par Arnaud Bériot et Yannick Lopez, nommés Directeurs Généraux Délégués de SAMSE à compter du 1^{er} juin 2022, ont été fixées respectivement à la somme de 89 500 € et à la somme de 79 421 € pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2022 et sont exclusivement liées à leur contrat de travail DUMONT INVESTISSEMENT.

Dirigeant	Rémunération
Olivier Malfait	
Mandat Samse	142 972 €
Contrat de travail - Dumont Investissement	142 972 €
Total	285 944 €
Laurent Chameroy	
Mandat Samse	142 972 €
Mandat Dumont Investissement	142 972 €
Total	285 944 €
François Bériot	
Mandat Samse	140 814 €
Mandat Dumont Investissement	140 815 €
Total	281 629 €
Arnaud Bériot (A compter du 01.06.2022)	
Mandat Samse	0 €
Contrat de travail - Dumont Investissement	89 500 €
Total	89 500 €
Yannick Lopez (A compter du 01.06.2022)	
Mandat Samse	0 €
Contrat de travail - Dumont Investissement	79 421 €
Total	79 421 €

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable, pour les cinq dirigeants, se compose de deux éléments :

- d'une prime individuelle d'objectifs, calculée sur la base d'une performance financière.
- d'une prime versée au titre du contrat d'intéressement décrit dans le paragraphe 3.5.4 du Document d'enregistrement universel. Ce montant d'intéressement vient en déduction du calcul de la rémunération variable tel que décrit dans le tableau ci-après.

Critères de performance variable au titre de 2022

Dirigeant	Base	Taux	% rémunération variable sur la rémunération fixe (article L.22-10-9° du Code de commerce)
Olivier Malfait	ROC Groupe augmenté de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	0,15 %	70 %
Laurent Chameroy	ROC Groupe augmenté de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	0,15 %	70 %
François Bériot	REX enseigne et critère qualitatifs	0,10 %	29 %
Arnaud Bériot	ROC Groupe, REX Bricolage et critères qualitatifs	0,140 % et 0,08 %	105 %
Yannick Lopez	ROC Groupe et critère qualitatifs	0,07 %	79 %

Rémunération variable long terme

A ces rémunérations peut s'ajouter l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. A la date de rédaction du Document d'Enregistrement Universel, aucun plan de stock-options n'est en cours au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants.

Afin d'accompagner le développement, de partager les fruits de la performance du Groupe dans le but de motiver et fidéliser ses collaborateurs, SAMSE a mis en place en 2021 un plan d'attribution gratuite d'actions de DUMONT INVESTISSEMENT (dont le détail figure au paragraphe 3.5.2 du Document d'enregistrement universel) au profit des salariés du Groupe et des dirigeants mandataires sociaux.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale de DUMONT INVESTISSEMENT, réunie le 4 décembre 2020, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 56 378 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de DUMONT INVESTISSEMENT ou de sociétés du Groupe SAMSE ainsi qu'aux mandataires sociaux.

Les actions attribuées font l'objet d'une refacturation, au coût de revient, à chacune des filiales du Groupe en fonction des montants attribués aux bénéficiaires qu'elles emploient.

L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée, pour un tiers, à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de DUMONT INVESTISSEMENT ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié ou de mandataire

social. Les deux tiers de l'attribution sont de plus conditionnés à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte d'un taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou d'un taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Enseigne. Ces conditions sont appréciées annuellement sur une période de cinq ans.

Pour les dirigeants mandataires sociaux, les actions gratuites attribuées au titre de chacune des cinq tranches seront définitivement acquises par le bénéficiaire, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, sous réserve qu'aucun départ du bénéficiaire ne soit intervenu au cours de l'année civile précédant l'expiration de la période d'acquisition et que les conditions de performance soient satisfaites. Les conditions de performance consistent à hauteur d'un tiers du nombre maximal d'actions gratuites de chacune des dites tranches, en l'atteinte d'un ROC calculé au niveau du Groupe positif, et pour les deux tiers restants en l'atteinte, partielle ou totale, en taux et/ou en valeur du Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe.

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié d'une attribution de 5 805 actions, soit 10,3 % de l'enveloppe totale, répartie ainsi :

- Olivier Malfait : 2 050 actions, soit 5 tranches de 410 actions.
- Laurent Chameroy : 2 050 actions, soit 5 tranches de 410 actions.
- François Bériot : 1 705 actions, soit 5 tranches de 341 actions.

Les actions définitivement attribuées aux dirigeants sont soumises à une obligation de conservation d'une durée de trente-six mois et à une interdiction

de cession jusqu'au terme de leur mandat social (article L.225-197-1 II du Code de commerce).

A la connaissance de la société, aucun instrument de couverture n'est mis en place sur les actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux jusqu'à la fin de la période de conservation fixée par le Conseil.

Autres éléments de rémunération

Véhicule de fonction

Les cinq dirigeants bénéficient d'un véhicule de fonction, ne constituant pas un avantage en nature intégré dans le salaire brut. Seule une participation forfaitaire est retenue sur leur rémunération nette.

Avantage en nature

Olivier Malfait, Laurent Chamero y et François Bériot bénéficient d'un avantage en nature qui correspond à la prise en charge d'une assurance chômage.

Rémunérations au titre des mandats exercés au sein du Groupe

Le Président et l'un des Directeurs Généraux Délégués perçoivent des rémunérations allouées aux administrateurs au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe SAMSE, respectivement au sein de DUMONT INVESTISSEMENT, MATERIAUX SIMC et PLATTARD SAS pour Olivier Malfait et au sein de MATERIAUX SIMC et PLATTARD SAS pour François Bériot.

Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

Le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués bénéficient au titre de leur contrat de travail des dispositions applicables aux collaborateurs de SAMSE en matière d'indemnité de fin de carrière. Compte tenu de la cessation des fonctions exécutives d'Olivier Malfait, il n'y a plus d'engagement d'indemnité de fin de carrière le concernant.

Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs

années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller jusqu'à six mois de salaire, calculée sur la moyenne des douze derniers mois.

Le montant total des sommes provisionnées (dont le mode de calcul figure dans l'annexe aux comptes consolidés note 15.3) au titre des indemnités de fin de carrière, calculées sur la base du contrat de travail, pour les membres de la Direction Générale, s'élève à 251 402 € et se décompose de la façon suivante :

Olivier Malfait, Président	—
Laurent Chamero y, Directeur Général	23 981
François Bériot, Directeur Général Délégué	69 076
Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué	72 498
Yannick Lopez, Directeur Général Délégué	85 847

Clause de non-concurrence

Une clause de non-concurrence d'une durée de deux ans, non cumulable avec l'indemnité de fin de carrière, prévoit pour Laurent Chamero y une indemnité égale à 25 % de la moyenne mensuelle de la rémunération brute, au titre du contrat de travail et du mandat social, des douze derniers mois, versée mensuellement pendant vingt-quatre mois.

Une clause de non-concurrence, non cumulable avec l'indemnité de fin de carrière, prévoit pour Olivier Malfait et François Bériot, une indemnité égale à 50 % de leur rémunération annuelle brute cumulée, au titre du contrat de travail et du mandat social, des douze derniers mois, versée mensuellement pendant vingt-quatre mois. Dans le cadre du départ à la retraite d'Olivier Malfait, aucune indemnité au titre de la non concurrence n'a été versée.

Une clause de non-concurrence, non cumulable avec l'indemnité de fin de carrière, prévoit pour Arnaud Bériot et Yannick Lopez une indemnité mensuelle payée pendant 24 mois égale à 50 % de leur rémunération moyenne mensuelle des douze derniers mois au titre du contrat de travail et du mandat social.

Régime de retraite

Aucun régime complémentaire de retraite et aucun régime de prévoyance n'ont été souscrits.

Conditions de départ d'Olivier Malfait, Président Directeur Général

Olivier Malfait a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2023. Il ne bénéficie au titre de son mandat social chez SAMSE ni d'un régime de retraite complémentaire, ni d'une indemnité de départ ou de non-concurrence.

Sur la recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil a décidé, compte tenu de son engagement et de sa

contribution à la performance du Groupe, le versement d'une indemnité de fin de carrière d'un montant de 200 000 €, incluant l'indemnité due au titre de son contrat de travail DUMONT INVESTISSEMENT. Olivier Malfait conserve par ailleurs le bénéfice des actions gratuites qui lui ont été attribuées, qui resteront soumises à la réalisation des conditions de performance.

Le tableau présente la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice. (Tableau 11 Nomenclature AMF)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier Malfait Président	X			X		X	X	
Laurent Chamero Directeur Général	X			X		X	X	
François Bériot Directeur Général Délégué	X			X		X	X	
Arnaud Bériot Directeur Général Délégué	X			X		X	X	
Yannick Lopez Directeur Général Délégué	X			X		X	X	

Le détail des rémunérations, engagements et avantages de toute nature consentis aux dirigeants mandataires sociaux est présenté au paragraphe 2.3.4 (Tableaux AMF).

Il est précisé que le Conseil d'Administration, sur recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé, dans sa séance du 18 décembre 2020, la suspension du contrat de travail de François Bériot et de Laurent Chamero à compter du 1^{er} janvier 2021, date à laquelle ils ont accédé respectivement aux fonctions de Président du Directoire et de Directeur Général de DUMONT INVESTISSEMENT, et le maintien du contrat de travail pour Olivier Malfait jusqu'au 31 décembre 2022, lequel n'était pas mandataire social exécutif au sein de DUMONT INVESTISSEMENT.

Prêts et garanties accordées aux dirigeants

Il n'existe aucun prêt, aucune garantie, accordé ou constitué par la société en faveur des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.

Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la société, exploité dans le cadre du Groupe.

Politique applicable en 2023

Le Conseil, sur la recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, a approuvé la politique de rémunération applicable à compter de l'exercice 2023, qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 11 mai 2023 (vote «Ex Ante»).

Rémunération fixe

La rémunération fixe de Laurent Chamero y et de François Bériot est revalorisée respectivement de 2,6 % et de 2,3 %.

La rémunération fixe d'Arnaud Bériot et de Yannick Lopez, nommés Directeurs Généraux Délégués le 1^{er} juin 2022, est révisée à compter du 1^{er} janvier 2023.

	2022	2023
Laurent Chamero y	285 944 €	292 640 €
François Bériot	281 629 €	288 920 €
Arnaud Bériot	89 500 € (*)	186 000 €
Yannick Lopez	79 421 € (*)	167 400 €

(*) Soit salaire fixe sur une base annuelle de 151 879 € pour Arnaud Bériot, et 136 400 € pour Yannick Lopez.

Rémunération variable annuelle

En conformité avec la recommandation R 16 du Code de gouvernance Middelnext, l'appréciation de la performance des dirigeants mandataires sociaux prend en compte des critères quantitatifs - financiers et extra-financiers - ainsi que des critères qualitatifs.

En 2023, des critères RSE ont été intégrés dans la rémunération des dirigeants. Les critères retenus portent sur le déploiement de la politique RSE ainsi que des engagements de taux de renouvellement de véhicules électriques à faibles émissions (électriques ou hybrides rechargeables) dans la flotte du Groupe.

La répartition de la rémunération variable est détaillé ci-après :

	Critère Financier	Pondération	Critère Quantitatif RSE	Pondération	Critère Qualitatif RSE	Pondération	Critère Qualitatif Autres	Pondération
Laurent Chamero y	ROC Groupe augmenté de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	80 %	Taux de renouvellement de la flotte Groupe en véhicules électriques	10 %	Déploiement de la politique RSE	10 %		
François Bériot	ROC Groupe et ROC Enseigne	54 %	Taux de renouvellement de la flotte Groupe en véhicules électriques	15 %			Mise en œuvre du plan stratégique	31 %
Arnaud Bériot	ROC Groupe	71 %	Taux de renouvellement de la flotte Groupe en véhicules électriques	7 %	Déploiement de la politique RSE	7 %	Mise en œuvre du plan stratégique	15 %
Yannick Lopez	ROC Groupe	68 %	Taux de renouvellement de la flotte Groupe en véhicules électriques	8 %	Déploiement de la politique RSE	8 %	Mise en œuvre du plan stratégique	17 %

Intéressement - Participation

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'un contrat d'intéressement. La prime d'intéressement est déterminée en fonction du Résultat Courant avant Impôt (RCAI).

L'intéressement est plafonné à titre individuel à 75 % du plafond annuel moyen de la Sécurité Sociale, et à titre collectif à 20 % du total des salaires bruts versés au personnel concerné.

Le montant maximal a été estimé à 32 994 € pour chaque mandataire social en 2023. Ce montant d'intéressement vient en déduction du calcul de la rémunération variable tel que décrit dans le tableau ci-dessus.

Il est précisé qu'aucun nouveau plan d'attribution d'actions gratuites n'est envisagé en 2023 pour les mandataires sociaux.

2.3.4 Rémunérations versées ou attribuées en 2022

Ce paragraphe présente les rémunérations versées aux mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants de la société pour l'exercice 2022. La rémunération totale de l'exercice au 31 décembre 2022 respecte la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société le 11 mai 2022. Pour rappel, les actionnaires se sont prononcés à 97,09 % en faveur de la politique de rémunération du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués (résolutions de 11 à 13).

Par ailleurs, la politique de rémunération des mandataires sociaux 2022 de la société, comme sa politique 2023, décrite ci-dessus, est arrêtée par le Conseil d'Administration sur recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Au cours de l'année 2022, les rémunérations brutes, directes et indirectes versées par DUMONT INVESTISSEMENT, par SAMSE et par toute filiale de la société aux mandataires sociaux de SAMSE, au titre de leur mandat et des fonctions qu'ils exercent dans l'ensemble des sociétés du Groupe, se sont élevées à 2 146 142 € (selon détail en tableau 2 et tableau 3 nomenclature AMF) et s'établissent comme indiqué ci-après.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque membre de la Direction Générale (Tableau 1 nomenclature AMF)

	Exercice 2021	Exercice 2022
Olivier Malfait, Président		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	511 909	518 439
Valorisation des rémunérations variable pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	511 909	518 439
Laurent Chameroy, Directeur Général		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	491 345	520 556
Valorisation des rémunérations variable pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	491 345	520 556
François Bériot, Directeur Général Délégué		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	506 052	398 623
Valorisation des rémunérations variable pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0	0
Total	506 052	398 623
Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué (A compter du 01.06.2022)		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)		183 172
Valorisation des rémunérations variable pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions attribuées gratuitement		0
Total		183 172
Yannick Lopez, Directeur Général Délégué (A compter du 01.06.2022)		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)		142 281
Valorisation des rémunérations variable pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions attribuées gratuitement		0
Total		142 281

Récapitulatif des rémunérations de chaque membre de la Direction Générale (Tableau 2 nomenclature AMF)

	Exercice 2021		Exercice 2022	
	Montants dus (1)	Montants versés (1)	Montants dus (1)	Montants versés (1)
Olivier Malfait, Président				
Rémunération fixe	281 629	281 629	285 944	285 944
Rémunération variable annuelle (2)	196 500	114 795	200 452	(4) 356 627
Rémunération variable pluriannuelle (2)				
Rémunération exceptionnelle				(3) 213 304
Rémunération allouée aux membres des conseils	11 450	11 450	11 938	11 938
Avantages en nature	22 330	22 330	20 105	20 105
Total	511 909	430 204	518 439	887 918
Laurent Chameroy, Directeur Général				
Rémunération fixe	281 629	281 629	285 944	285 944
Rémunération variable annuelle (2)	196 500	114 795	200 452	196 500
Rémunération variable pluriannuelle (2)				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération allouée aux membres des conseils				
Avantages en nature	13 216	13 216	34 160	34 160
Total	491 345	409 640	520 556	516 604
François Bériot, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	281 629	281 629	281 629	281 629
Rémunération variable annuelle (2)	196 500	114 795	82 281	196 500
Rémunération variable pluriannuelle (2)				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération allouée aux membres des conseils	2 750	2 750	1 938	1 938
Avantages en nature	25 173	25 173	32 775	32 775
Total	506 052	424 347	398 623	512 842
Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué (A compter du 01.06.2022)				
Rémunération fixe			89 500	89 500
Rémunération variable annuelle (2)			93 672	
Rémunération variable pluriannuelle (2)				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération allouée aux membres des conseils				
Avantages en nature				
Total			183 172	89 500
Yannick Lopez, Directeur Général Délégué (A compter du 01.06.2022)				
Rémunération fixe			79 421	79 421
Rémunération variable annuelle (2)			62 860	
Rémunération variable pluriannuelle (2)				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération allouée aux membres des conseils				
Avantages en nature				
Total			142 281	79 421

(1) Rémunérations brutes dues et versées aux membres de la Direction Générale au titre des exercices 2021 et 2022, conformément à la politique de rémunération détaillée au paragraphe 2.3.3

(2) Rémunérations brutes dues et versées aux membres de la Direction Générale au titre des exercices 2021 et 2022, conformément à la politique de rémunération détaillée au paragraphe 2.3.3 au titre de la rémunération variable Long terme

(3) La rémunération exceptionnelle se compose d'une indemnité de cessation d'activité pour 146 190 €, d'une indemnité de départ à la retraite pour 53 810 €, et du solde des congés payés pour 13 304 €

(4) Compte-tenu du départ en retraite d'Olivier Malfait, les rémunérations variables au titre des années 2021 et 2022 ont été versées conjointement sur l'année 2022

Répartition des rémunérations de chaque membre du Conseil d'Administration (Tableau 3 nomenclature AMF)

Membres du Conseil d'Administration	Montants versés en 2021	Montants versés en 2022
Olivier Malfait , Président du Conseil d'Administration		
Rémunération allouée au titre du mandat	5 000	5 000
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau 2 ci-avant)	0	0
Patrice Joppé , Administrateur		
Rémunération allouée au titre du mandat	5 000	5 000
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	36 500	41 000
Martine Paccoud , Administratrice indépendante		
Rémunération allouée au titre du mandat	5 000	5 000
Autres rémunérations	0	0
Stéphanie Paix , Administratrice indépendante		
Rémunération allouée au titre du mandat	5 000	3 857
Autres rémunérations	0	0
DUMONT INVESTISSEMENT , Administratrice		
Rémunération allouée au titre du mandat	5 000	5 000
Autres rémunérations	0	0

Détail de la rubrique "autres rémunérations"	Exercice 2021	Exercice 2022
Patrice Joppé		
Mandat de Président du Conseil de Surveillance DUMONT INVESTISSEMENT	30 000	36 000
Rémunérations d'autres sociétés du Groupe	6 500	5 000

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social (Tableau 4 nomenclature AMF)

Le tableau n°4 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable car aucune option de souscription, aucune option d'achat d'actions, n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux, durant l'exercice.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 5 nomenclature AMF)

Le tableau n°5 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable car aucune option de souscription, aucune option d'achat d'action, n'a été levée durant l'exercice.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social (Tableau 6 nomenclature AMF)

Les mandataires sociaux bénéficient d'un plan d'attribution gratuite d'actions DUMONT INVESTISSEMENT mis en place au sein du Groupe. Les actions attribuées devant faire l'objet d'une refacturation au coût de revient à

SAMSE, les informations relatives aux actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social sont détaillées ci-dessous.

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation (K€) des actions gratuites selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (1)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Plan d'actions attribuées gratuitement à Olivier Malfait					
Tranche 1	04/03/2021	410	65	05/2022	05/2026
Tranche 2	04/03/2021	410	65	05/2023	05/2027
Tranche 3	04/03/2021	410	65	05/2024	05/2028
Tranche 4	04/03/2021	410	65	05/2025	05/2029
Tranche 5	04/03/2021	410	65	05/2026	05/2029
Total		2 050			
Plan d'actions attribuées gratuitement à Laurent Chameroiy					
Tranche 1	04/03/2021	410	65	05/2022	05/2026
Tranche 2	04/03/2021	410	65	05/2023	05/2027
Tranche 3	04/03/2021	410	65	05/2024	05/2028
Tranche 4	04/03/2021	410	65	05/2025	05/2029
Tranche 5	04/03/2021	410	65	05/2026	05/2029
Total		2 050			
Plan d'actions attribuées gratuitement à François Bériot					
Tranche 1	04/03/2021	341	54	05/2022	05/2026
Tranche 2	04/03/2021	341	54	05/2023	05/2027
Tranche 3	04/03/2021	341	54	05/2024	05/2028
Tranche 4	04/03/2021	341	54	05/2025	05/2029
Tranche 5	04/03/2021	341	54	05/2026	05/2029
Total		1 705			
Total général mandataires sociaux		5 805			

1) Cette valeur correspond à la valeur des options et instruments financiers lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant effet de l'étalement, au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

Arnaud Bériot et Yannick Lopez, nommés Directeurs Généraux Délégués au 1^{er} juin 2022, ont été bénéficiaires en qualité de salariés du plan d'attribution d'actions gratuites mis en place en mars 2021.

Il est précisé que la totalité de l'attribution est conditionnée à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe. Ces conditions sont appréciées annuellement sur une période de cinq ans.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social (Tableau 7 nomenclature AMF)

Le tableau n°7 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable car aucune action attribuée gratuitement aux mandataires sociaux, n'est devenue disponible, durant l'exercice.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (Tableau 8 nomenclature AMF)

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document d'enregistrement universel.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (Tableau 9 nomenclature AMF)

Le tableau n°9 recommandé par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux n'est pas applicable.

Historique des attributions gratuites d'actions (Tableau 10 nomenclature AMF)

S'agissant de SAMSE, un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions a été mis en place le 4 mars 2021. Les actions attribuées font l'objet d'une refacturation, au coût de revient, à l'euro-l'euro, à chacune des filiales du Groupe en fonction des montants attribués aux bénéficiaires qu'elles emploient.

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Date d'Assemblée	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020
Date du Conseil d'Administration	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	8 025	8 025	8 025	8 025	8 025
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	0	0	0	0	0
Date d'acquisition des actions	05/2022	05/2023	05/2024	05/2025	05/2026
Date de fin de période de conservation	05/2026	05/2026	05/2026	05/2027	05/2027
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date de livraison	3 492	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques en fin d'exercice par tranche	4 533	0	0	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes par tranche en fin d'exercice	0	8 025	8 025	8 025	8 025
Actions attribuées gratuitement restantes au titre du Plan en fin d'exercice					32 100

Il est précisé que les conditions de performance sont liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées annuellement sur une période de cinq ans.

S'agissant de DUMONT INVESTISSEMENT, un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions a été mis en place le 4 mars 2021. Les actions attribuées font l'objet d'une refacturation, au coût de revient, à l'euro-l'euro, à chacune des filiales du Groupe en fonction des montants attribués aux bénéficiaires qu'elles emploient.

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Date d'Assemblée	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020
Date du Directoire	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	11 275	11 275	11 275	11 275	11 275
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux	1 161	1 161	1 161	1 161	1 161
Olivier Malfait	410	410	410	410	410
Laurent Chameroiy	410	410	410	410	410
François Bériot	341	341	341	341	341
Date d'acquisition des actions	05/2022	05/2023	05/2024	05/2025	05/2026
Date de fin de période de conservation	05/2026 (1) 05/2025 (2)	05/2027 (1) 05/2026 (2)	05/2028 (1) 05/2027 (2)	05/2029 (1) 05/2028 (2)	05/2029 (1) 05/2028 (2)
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date de livraison	10 861	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques en fin d'exercice par tranche	414	0	0	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes par tranche en fin d'exercice	0	11 275	11 275	11 275	11 275
Actions attribuées gratuitement restantes au titre du Plan en fin d'exercice				45 103	

(1) Bénéficiaires membres du Comité Exécutif et mandataires sociaux

(2) Bénéficiaires autres que les membres du Comité Exécutif et mandataires sociaux

Arnaud Beriot et Yannick Lopez, nommés Directeurs Généraux Délégués au 1^{er} juin 2022, ont été bénéficiaires en qualité de salariés du plan d'attribution d'actions gratuites mis en place en mars 2021.

Il est précisé que les conditions de performance sont liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées annuellement sur une période de cinq ans.

Ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés

Conformément aux dispositions légales, la société rend compte du niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux mis au regard de la

rémunération moyenne et médiane des salariés de la société, sur une base équivalent temps plein, ainsi que l'évolution de ce ratio au cours des cinq derniers exercices.

Méthodologie suivie pour le calcul des ratios

Pour les besoins du calcul du ratio d'équité, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux prise en compte correspond aux rémunérations fixe, variable et exceptionnelle, à celles allouées aux administrateurs, à l'intéressement et à la participation, aux avantages en nature et aux rémunérations à long terme versées sur l'exercice donné.

Pour les salariés, les mêmes composantes de rémunérations ont été retenues à l'exception des

rémunérations allouées au titre d'un mandat d'administrateur.

Les salariés pris en compte sont ceux ayant un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée et qui ont été présents de façon continue dans les effectifs du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice considéré.

Ratio entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des salariés de SAMSE (soit 25 % de l'effectif salarié total du Groupe)

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Olivier Malfait, Président					
Ratio Equité Moyenne	11,4	11,5	12,6	12,1	(1) 17,8
Ratio Equité Médiane	13,2	13,4	15,0	14,1	(1) 19,9
Ratio Equité SMIC	22,3	22,7	25,3	24,7	(1) 35,7
Laurent Chameroiy, Directeur Général					
Ratio Equité Moyenne	8,3	8,7	10,8	11,6	13,8
Ratio Equité Médiane	9,6	10,0	12,8	13,5	15,5
Ratio Equité SMIC	16,2	17,1	21,6	23,7	27,6
François Bériot, Directeur Général Délégué					
Ratio Equité Moyenne	11,3	11,5	12,4	12,0	13,7
Ratio Equité Médiane	13,1	13,3	14,7	13,9	15,4
Ratio Equité SMIC	22,1	22,6	24,8	24,4	27,5
Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué (A compter du 01.06.2022)*					
Ratio Equité Moyenne					
Ratio Equité Médiane					
Ratio Equité SMIC					
Yannick Lopez, Directeur Général Délégué (A compter du 01.06.2022)*					
Ratio Equité Moyenne					
Ratio Equité Médiane					
Ratio Equité SMIC					

* Compte tenu d'une nomination en cours d'année 2022 et de l'absence de rémunération variable versée, le calcul du ratio est non pertinent.

(1) Compte-tenu du départ en retraite d'Olivier Malfait, les rémunérations variables au titre des années 2021 et 2022 ont été versées conjointement sur l'année 2022 et impactent donc le ratio d'équité.

Ratio entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des salariés de SAMSE et de ses filiales les plus représentatives (soit 79 % de l'effectif salarié total du Groupe)

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Olivier Malfait, Président					
Ratio Equité Moyenne	14,4	14,0	13,5	12,9	(1) 18,3
Ratio Equité Médiane	14,9	14,8	16,0	15,1	(1) 21,2
Ratio Equité SMIC	22,3	22,7	25,2	24,7	(1) 35,7
Laurent Chamero y, Directeur Général					
Ratio Equité Moyenne	10,5	10,6	11,5	12,4	14,2
Ratio Equité Médiane	10,8	11,2	13,7	14,4	16,4
Ratio Equité SMIC	16,2	17,1	21,6	23,6	27,6
François Bériot, Directeur Général Délégué					
Ratio Equité Moyenne	14,3	13,9	13,2	12,8	14,1
Ratio Equité Médiane	14,7	14,7	15,7	14,9	16,3
Ratio Equité SMIC	22,1	22,6	24,8	24,4	27,5
Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué (A compter du 01.06.2022)*					
Ratio Equité Moyenne					
Ratio Equité Médiane					
Ratio Equité SMIC					
Yannick Lopez, Directeur Général Délégué (A compter du 01.06.2022)*					
Ratio Equité Moyenne					
Ratio Equité Médiane					
Ratio Equité SMIC					

* Compte tenu d'une nomination en cours d'année 2022 et de l'absence de rémunération variable versée, le calcul du ratio est non pertinent.

(1) Compte-tenu du départ en retraite d'Olivier Malfait, les rémunérations variables au titre des années 2021 et 2022 ont été versées conjointement sur l'année 2022 et impactent donc le ratio d'équité.

Performances de la société

Le tableau ci-après met en perspective l'évolution comparative (en %) de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et de la performance économique du Groupe.

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Évolution de la performance économique du Groupe SAMSE					
Chiffre d'affaires consolidé	6,5 %	5,1 %	0,8 %	17,1 %	8,0 %
Résultat Opérationnel Courant	0,9 %	10,3 %	17,6 %	73,3 %	2,4 %
Résultat net part du Groupe	2,0 %	0,0 %	16,1 %	97,5 %	1,5 %
Évolution de la rémunération des mandataires sociaux (montants dus) *					
Olivier Malfait, Président	-2,8 %	7,6 %	0,5 %	24,1 %	1,3 %
Laurent Chamero y, Directeur Général	-1,0 %	13,1 %	12,8 %	41,2 %	6,0 %
François Bériot, Directeur Général Délégué	-2,7 %	8,1 %	-1,0 %	23,9 %	(21,2 %)
Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué *					
Yannick Lopez, Directeur Général Délégué *					

*Compte tenu de la prise de fonction en juin 2022 d'Arnaud Bériot et de Yannick Lopez il n'est pas possible cette année de renseigner le taux d'évolution de leur rémunération.

2.4 Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration a procédé au réexamen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Cette revue n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

Par ailleurs, les conventions nouvelles, soumises au Conseil, ont fait l'objet d'une justification de l'intérêt pour le Groupe. Les informations relatives à l'ensemble des conventions sont reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

2.5 Participation aux Assemblées Générales

La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale de la société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 25.2 des statuts de la société.

2.6 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Structure du capital	Détaillée dans le chapitre 2.1 - Informations sur le capital social du Document d'enregistrement universel
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote	Détaillées dans le chapitre 1.6 - SAMSE et ses actionnaires du Document d'enregistrement universel.
Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance	Détaillées dans le chapitre 2.1 - Informations sur le capital social du Document d'enregistrement universel
Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux sur la société et description de ceux-ci	Néant
Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	Néant
Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	Néant
Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts	Néant
Pouvoirs du Conseil d'Administration en ce qui concerne le rachat d'actions	Conformément à la résolution approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2022, le Conseil d'Administration peut mettre en œuvre le programme de rachat d'actions de la société, dans le cadre des dispositions légales en vigueur.
Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société	Néant
Accords prévoyant des indemnités pour les salariés et dirigeants de la société, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	Néant

2.7 Renseignements sur la société

Dénomination sociale et siège social

SAMSE
2 Rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble.

Forme juridique

Société Anonyme régie par la législation française.

Constitution et durée

La société a été constituée le 14 février 1920 et prolongée le 14 février 2000, pour une durée de 99 années, soit jusqu'au 14 février 2099.

Objet social

(statuts article 2)

La présente Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la fabrication et la vente de tous matériaux et de tous objets en général, utilisés dans la construction et dans toutes entreprises de travaux publics et privés,
- L'achat et la vente de tous combustibles solides, liquides, ou gazeux, de carburants et huiles de graissage et de tous appareils nécessaires à leur utilisation,
- Le traitement et la transformation de ces matériaux pour les adapter à tous emplois dans la construction et l'entreprise,
- L'aménagement et l'exploitation de tous gisements, mines, minières et carrières, en vue de la réalisation des opérations prévues aux deux paragraphes qui précèdent,
- Accessoirement et pour l'utilisation des produits à fournir par la Société, toutes entreprises de travaux publics et privés,
- La location de camion sans chauffeur,
- Les transports privés et publics de marchandises,
- La prestation logistique pour le compte de tiers,
- Toute conception, exploitation et production d'électricité issue des énergies renouvelables,
- Toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières ayant trait à l'objet ci-dessus défini, lequel objet n'a d'ailleurs pas un caractère limitatif,

- La réalisation des opérations mentionnées sous le présent article, par tous moyens et sous toutes formes, notamment sous forme d'apport par tous particuliers ou sociétés à la présente société, ou d'apport par celle-ci à toutes sociétés à constituer ou constituées, en tous pays, moyennant attribution, en représentation de la valeur des biens apportés, soit d'actions ou d'espèces, soit de redevances fixes ou proportionnelles, ou moyennant une part dans les bénéfices ou tous autres avantages,
- La participation directe ou indirecte, avec tous particuliers ou sociétés, en tous pays, dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social,
- La constitution en tous pays de toutes sociétés ayant un objet relatif à celui de la présente société ou pouvant contribuer au développement de cet objet, ainsi que la souscription en espèces aux actions de toutes sociétés créées ou à créer, en tous pays, ayant un but analogue.

Registre du commerce et des sociétés

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 056 502 248.

Legal Entity Identifier

Le numéro LEI de la société est 969500OP0AFORNKIGP59.

Exercice social

(statuts article 32)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

(statuts article 34)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fonds

de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque pour une raison quelconque la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieure au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et déterminé le montant du bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale peut déterminer le montant des dividendes que la Société peut distribuer. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur des réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe sont, après l'approbation des comptes, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Mise en paiement des dividendes

(statuts article 35)

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le

reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes seront prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice pourra accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'Assemblée ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article L.232-12 du Code de commerce, pourra accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes et pour tout ou partie dudit acompte, une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital seront régis par la loi et les règlements.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié conforme par le ou les commissaires aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des présents statuts, a réalisé un bénéfice, le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice ainsi que d'en fixer le montant et la date de répartition. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa. Dans ce cas, le Conseil d'Administration ne pourra faire usage de l'option décrite aux alinéas ci-dessus.

Assemblées Générales

Modes de convocation des Assemblées Générales

(statuts article 24)

Les Assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque toutes les actions ne revêtent pas la forme nominative, préalablement aux opérations de convocation, la Société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, dans le délai prévu par la réglementation en vigueur, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'Assemblée.

Les Assemblées sont convoquées quinze (15) jours avant leur réunion par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, le cas échéant, dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire quinze (15) jours avant la réunion des Assemblées. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, est convoquée dans les mêmes formes que la première et dans un délai de dix (10) jours au moins à l'avance. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée rappellent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi, notamment l'ordre du jour, l'adresse électronique

de la Société, à laquelle peuvent être envoyées les questions écrites des actionnaires et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Conditions d'admission

(statuts article 25.2)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et, pour les actions au porteur, par la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du code monétaire et financier. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 susvisé est constaté dans les conditions fixées à l'article R.225-85, II du Code de commerce.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Il peut en outre se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par toute autre personne physique ou morale de son choix lorsque les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociations. Le mandataire doit justifier de son mandat et fournir à son mandant les informations prévues à l'article L.225-106-1 du Code de commerce.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote à distance établi et adressé à la société selon les conditions et délais fixés par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois (3) jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes Assemblées générales par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification.

Les membres du comité social et économique, désignés par le comité social et économique dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées générales, quel que soient la nature et l'ordre du jour de ces Assemblées. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

Conditions d'exercice du droit de vote

(statuts articles 10 - 12 - 27)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, sous réserve du droit de vote double fixé à l'article 12.2 des présents statuts.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé conformément aux stipulations visées à l'article 10.2 ci-avant.

Si des actions font l'objet d'un gage, le droit de vote est exercé par le titulaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste doit remettre au débiteur le certificat d'immobilisation des actions délivré par le teneur du compte.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

Conditions d'acquisition de droits de vote multiples

(statuts article 12.2)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-123 du Code de commerce et tant que les actions de la Société seront admises à la négociation sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

3 – Rapport de Gestion

3.1	Faits marquants de l'exercice 2022	86
3.2	Déroulement de l'exercice	87
3.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	94
3.4	Gestion des risques	94
3.5	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	114
3.6	Déclaration de Performance Extra-Financière	117
3.7	Plan de vigilance	169
3.8	Informations sur le capital social	171
3.9	Dépenses non déductibles fiscalement	171
3.10	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	171
3.11	Frais de recherche et de développement	171
3.12	Perspectives 2023	171
3.13	Observations du Comité Social et Economique	171

3.1 Faits marquants de l'exercice 2022

Sur l'exercice 2022, le Groupe évolue dans un contexte de marché favorable avec un chiffre d'affaires en augmentation de 8,0 % par rapport à une année 2021 déjà très dynamique.

3.1.1 Modifications significatives du périmètre

Acquisition par BTP DISTRIBUTION d'un fonds de commerce appartenant à LOTZ TP, en date du 11 octobre 2022.

La quote-part détenue par SAMSE dans le capital de LA BOITE A OUTILS est passée à 99,91 %.

L'activité Négoce est portée notamment par un marché inflationniste et affiche une croissance de 10,7 %. Le Bricolage est en léger retrait de 0,9 %, en ligne avec les tendances du marché français.

3.1.2 Réorganisation du périmètre

Dans le cadre des restructurations internes, les opérations suivantes ont été réalisées :

Fusions-absorptions, avec effet au 1^{er} janvier 2022, de :

- BILLMAT par CHRISTAUD.
- LOIRE MATERIAUX par MAURIS BOIS.

Acquisition par CHRISTAUD à BTP DISTRIBUTION de cinq fonds de commerce avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Acquisition par BTP DISTRIBUTION à DORAS de trois fonds de commerce avec effet au 1^{er} février 2022.

3.2 Déroulement de l'exercice

3.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2022	2021	% de var.
Chiffre d'affaires	1 911,8	1 769,7	8,0
Résultat opérationnel courant	125,4	122,5	2,4
Résultat opérationnel	125,2	124,1	0,9
Résultat financier	-3,0	-2,6	15,7
Charge d'impôt	-32,6	-32,8	-0,5
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	8,3	7,9	5,0
Résultat net des sociétés intégrées	97,8	96,6	1,3
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	94,9	93,5	1,5

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 1 912 M€ au 31 décembre 2022, en croissance de 8,0 % par rapport à 2021.

Le chiffre d'affaires de l'activité Négoce est en hausse de 10,7 % sur l'exercice 2022, pour atteindre 1 514 M€.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2022	2021	% de var.
Négoce	1 514,2	1 368,4	10,7
Bricolage	397,6	401,3	-0,9
Total Groupe	1 911,8	1 769,7	8,0

L'activité Bricolage finit en léger retrait de 0,9 %, en ligne avec les tendances marchés, et conserve un très bon niveau de performance (+ 26,7 % par rapport à 2019, année de référence pré-Covid).

2 - Résultat Opérationnel Courant

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) du Groupe s'élève à 125,4 M€ en progression de 2,4 % (soit + 2,9 M€) comparé à 2021.

Le Résultat Opérationnel Courant de l'activité Négoce est en hausse de 7,0 M€ (+ 7,4 %) pour s'établir à 100,8 M€ au 31 décembre 2022. Le résultat du Négoce bénéficie notamment d'un contexte inflationniste sur l'exercice 2022. L'activité Bricolage fait apparaître un Résultat Opérationnel Courant de 24,6 M€, en retrait de 4,0 M€ (- 14,1 %), en comparaison à une année 2021 exceptionnellement dynamique.

Les charges externes augmentent de 8,1 M€ (+ 9,0 %), impactées notamment par la hausse des frais de transports et d'entretien des matériels. Les coûts de carburant et d'énergie augmentent

d'environ 4,4 M€ et les charges de personnel progressent de manière corrélée à l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe.

Les en-cours clients ont fait l'objet d'une vigilance particulière et une surveillance continue a été pratiquée en ce qui concerne les retards de paiement. Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 en fonction des risques encourus estimés. Les dotations nettes liées au risque client augmentent de 5,4 M€ au 31 décembre 2022 par rapport à 2021.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 125,2 M€ relativement stable par rapport à 2021.

4 - Résultat financier

Le résultat financier s'établit à - 3,0 M€ au 31 décembre 2022 en comparaison à - 2,6 M€ sur l'exercice 2021.

5 - Résultat net des sociétés intégrées

La charge d'impôt s'élève à 32,7 M€ stable par rapport à 2021, tout comme le taux d'impôt apparent.

La quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à 8,3 M€, en augmentation de 0,4 M€ par rapport à 2021.

Le résultat net des sociétés intégrées ressort ainsi à 97,8 M€.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe s'établit à 94,9 M€ contre 93,5 M€ en 2021.

3.2.2 Flux financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2022	2021
Dettes financières non courantes	293,0	273,1
Dettes financières courantes	77,7	77,8
Trésorerie active	-184,6	-145,8
Endettement net	186,1	205,1

3.2.3 Flux d'investissement

(Données sociales en K€)

Investissements réalisés par SAMSE	2022	2021	2020
Investissements opérationnels			
Immobilisations incorporelles	987	326	886
Terrains et constructions	4 366	5 928	4 747
Matériels et outillages	2 568	3 002	1 835
Installations et agencements mobiliers	2 179	1 076	1 014
Matériel de transport	2 207	2 855	3 913
Matériel de bureau, informatique et mobilier	919	905	545
Total	13 226	14 092	12 940
Investissements financiers			
SAS LA BOITE A OUTILS	159	0	20
SAS DORAS	0	2	0
SAS ETS RENE DE VEYLE	0	0	0
SAS M+ MATERIAUX	0	0	10 000
SAS ZANON TRANSPORTS	0	0	0
SAS CHRISTAUD	0	750	221
SAS BTP DISTRIBUTION	0	0	0
Total	159	752	10 241
Investissements SAMSE société mère	13 385	14 844	23 181
Investissements réalisés par les filiales (*)			
SAS LA BOITE A OUTILS	17 818	17 063	4 118
SAS BLANC MATERIAUX	6 616	17	16
SAS CHRISTAUD	5 142	477	971
SAS MAURIS BOIS	4 381	688	567
SAS M+ MATERIAUX	4 004	1 793	4 132
SAS DORAS	3 742	6 754	7 001
SAS RENE DE VEYLE	2 072	6 033	0
SAS BTP DISTRIBUTION	1 629	1 605	125
SAS CELESTIN MATERIAUX	659	683	250
SAS COMPTOIR FROMENT	580	280	79
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	537	223	1 622
SAS SOCOBOIS	367	121	307
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	331	235	277
SAS ZANON TRANSPORTS	185	49	92
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	152	348	214
SARL EPPS	84	0	0
SAS SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	35	88	67
SAS BILLMAT	0	102	110
SAS LOIRE MATERIAUX	0	60	435
SAS SCIERIE JOURDAN	0	0	54
AUTRES	0	0	5 428
Investissements filiales	48 334	36 619	25 875

(*) : Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers.

3.2.4 Activité de SAMSE

Extrait du compte de résultat

(Données sociales)

(en millions d'euros)	2022	2021	% sur 1 an
Chiffre d'affaires	749,3	705,7	6,18 %
Résultat d'exploitation	38,2	39,9	(4,19 %)
Résultat financier	29,0	19,6	48,19 %
Résultat exceptionnel	-1,5	-0,9	75,47 %
Participation	3,2	3,5	(9,32 %)
Impôt sur le résultat	8,6	11,2	(23,36 %)
Résultat net	54,0	43,9	22,88 %

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2022 s'élève à 749,3 M€ contre 705,7 M€ en 2021, ce qui représente une hausse de 6,18 %.

Le résultat d'exploitation diminue légèrement, passant de 39,9 M€ en 2021 à 38,2 M€ en 2022, soit une baisse de 4,19 % : les produits d'exploitation se situent à 765,3 M€ et les charges à 727,1 M€.

Le résultat financier est en hausse de 48,19 % liée essentiellement à la hausse des dividendes reçus sur l'exercice 2022.

Le résultat exceptionnel qui était de - 0,9 M€ en 2021 ressort à - 1,5 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 3,2 M€ et un impôt sur les bénéfices de 8,6 M€, le résultat net s'établit à 54 M€, en hausse de 22,88 % par rapport au résultat 2021.

Dividendes

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 11 mai 2023 de fixer le dividende à verser à 16,00 € par action soit un dividende total de 55 329 344,00 €.

Rappel des dividendes des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende par action
2019	8,00 €
2020	8,00 €*
2021	16,00 €

* Hors dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves décidé par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020

Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément au modèle établi par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos

fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice.

	Art. D.441-6 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art.D.441-6 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A. Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	6 202					10 133	39 018					17 592
Montant total des factures concernées en euros HT	13 610	1139	-707	-134	3	301	42 150	2 654	769	144	670	4 238
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	2,23 %	0,19%	-0,12%	-0,02%	0%	0,05%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							5,63 %	0,35 %	0,10 %	0,04 %	0,09 %	0,57 %
B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues							5 930					
Montant total des factures exclues HT							13 182					
C. Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : FdM 45j						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : FdM 45j					

3.2.5 Activité et résultats des principales filiales et participations opérationnelles

(Données sociales en K€)

Sociétés	Chiffre d'affaires			Résultat d'exploitation		
	2022	2021	% variation	2022	2021	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	336 130	340 423	-1,26	24 381	26 115	-6,64
SAS M+ MATERIAUX	306 224	259 942	17,80	21 930	14 913	47,05
SAS DORAS	262 573	240 970	8,97	14 295	8 918	60,29
SAS MATERIAUX SIMC	178 179	169 237	5,28	7 603	8 818	-13,78
SAS PLATTARD NEGOCE	118 772	106 667	11,35	7 667	5 572	37,60
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	98 925	104 627	-5,45	6 373	9 158	-30,41
SAS BTP DISTRIBUTION	76 111	65 802	15,67	3 713	4 316	-13,97
SAS MAURIS BOIS	79 251	63 422	24,96	7 774	8 203	-5,23
SAS CHRISTAUD	73 313	40 701	80,13	5 224	3 023	72,81
SAS PLATTARD SAS	43 032	35 113	22,55	202	16	1 162,50
SAS CELESTIN MATERIAUX	38 987	34 677	12,43	2 839	2 260	25,62
SAS SOCOBOIS	27 331	28 656	-4,62	1 150	1 137	1,14
SAS COMPTOIR FROMENT	25 845	25 304	2,14	2 887	3 047	-5,25
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	21 358	20 670	3,33	1 107	1 359	-18,54
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	21 324	20 518	3,93	1 488	1 879	-20,81
SAS BILLMAT (absorbée par CHRISTAUD en 2022)		20 032	-100,00		944	-100,00
SAS BOURG MATERIAUX	21 922	19 035	15,17	1 586	1 276	24,29
SAS RG BRICOLAGE	19 369	18 803	3,01	2 902	3 025	-4,07
SAS ZANON TRANSPORTS	16 748	15 237	9,92	2 229	1 870	19,20
SAS DIDIER	15 276	14 600	4,63	871	969	-10,11
SAS LOIRE MATERIAUX (absorbée par MAURIS BOIS en 2022)		13 590	-100,00		852	-100,00
SARL SUD APPRO	13 714	11 913	15,12	479	532	-9,96
SAS BLANC MATERIAUX	8 896	8 560	3,93	1 083	1 168	-7,28
SAS MAT APPRO	12 111	8 270	46,44	130	182	-28,57
SAS MS MATERIAUX	9 087	8 265	9,95	368	386	-4,66
SAS TARARE MATERIAUX	5 148	4 764	8,06	342	345	-0,87

Sociétés	Résultat courant			Résultat net		
	2022	2021	% variation	2022	2021	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	28 072	30 070	-6,64	18 997	20 696	-8,21
SAS M+ MATERIAUX	21 929	14 912	47,06	14 266	9 310	53,23
SAS DORAS	15 896	10 776	47,51	11 706	7 210	62,36
SAS MATERIAUX SIMC	7 553	8 802	-14,19	5 136	8 249	-37,74
SAS PLATTARD NEGOCE	8 138	6 005	35,52	5 385	3 762	43,14
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	6 394	9 903	-35,43	4 825	7 125	-32,28
SAS BTP DISTRIBUTION	3 624	4 453	-18,62	3 196	3 029	5,51
SAS MAURIS BOIS	7 752	8 204	-5,51	6 418	5 527	16,12
SAS CHRISTAUD	6 286	3 583	75,44	4 632	2 541	82,29
SAS PLATTARD SAS	4 078	2 433	67,61	3 661	2 168	68,87
SAS CELESTIN MATERIAUX	2 838	2 012	41,05	1 708	1 486	14,94
SAS SOCOBOIS	1 133	1 121	1,07	723	627	15,31
SAS COMPTOIR FROMENT	2 890	3 054	-5,37	1 951	1 998	-2,35
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	1 106	1 360	-18,68	732	883	-17,10
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	1 486	1 880	-20,96	984	1 199	-17,93
SAS BILLMAT (absorbée par CHRISTAUD en 2022)		933	-100,00		726	-100,00
SAS BOURG MATERIAUX	1 604	1 273	26,00	1 117	849	31,57
SAS RG BRICOLAGE	2 908	3 026	-3,90	2 016	1 933	4,29
SAS ZANON TRANSPORTS	2 216	1 862	19,01	1 462	1 136	28,70
SAS DIDIER	869	968	-10,23	726	739	-1,76
SAS LOIRE MATERIAUX (absorbée par MAURIS BOIS en 2022)		811	-100,00		772	-100,00
SARL SUD APPRO	477	534	-10,67	345	471	-26,75
SAS BLANC MATERIAUX	1 083	1 169	-7,36	792	824	-3,88
SAS MAT APPRO	130	181	-28,18	106	121	-12,40
SAS MS MATERIAUX	356	378	-5,82	244	273	-10,62
SAS TARARE MATERIAUX	337	339	-0,59	316	314	0,64

3.3 Évènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

REMAT SERVICES a été absorbée par SAMSE par voie de Transmission Universelle de Patrimoine, avec effet au 1^{er} janvier 2023.

DORAS a cédé à SOCOBOIS, à effet au 1^{er} janvier 2023, deux fonds de commerce, situés à Montmorot (39) et Saint Dizier (52) et une branche d'activité située à Dracy-Le-Fort (71).

Le Conseil d'Administration de la société SAMSE du 21 décembre 2022 a décidé de la dissociation des

fonctions de Président et de Directeur Général, à effet du 1^{er} janvier 2023. En conséquence Olivier Malfait a été nommé Président du Conseil d'Administration et Laurent Chamero y a été nommé Directeur Général.

ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS a acquis 45 % du capital de PROVVEDI INDUSTRIE en date du 25 janvier 2023.

3.4 Gestion des risques

3.4.1 Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques au sein du Groupe SAMSE passent par son processus de cartographie des risques et par l'expertise des métiers.

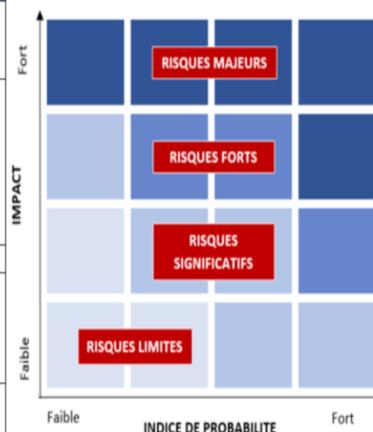
La société, ayant procédé en 2022 à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après. Chaque facteur de risque a été évalué en fonction de la probabilité qu'il se produise et de l'impact que pourrait avoir ce risque sur le Groupe SAMSE.

Le résultat de cette analyse est présenté dans le tableau ci-dessous.

Les risques sont hiérarchisés en fonction de l'évaluation des risques résiduels qu'ils représentent pour le Groupe : les risques les plus importants sont présentés en premier dans chaque catégorie.

La matrice de risques présentée ci-dessous permet au lecteur d'identifier dans quelle zone se situe chaque facteur de risque.

Catégories	Facteurs de risque	Risque résiduel
Risques liés au secteur d'activité du Groupe	Risques liés aux cycles économiques, aux événements macroéconomiques, politiques et sanitaires majeurs survenant dans les marchés clés du Groupe Pression concurrentielle	Majeur Fort
Risques stratégiques et opérationnels	Sécurité des personnes Défaillance des systèmes informatiques Risques liés à la gestion des approvisionnements et des stocks Stratégie de croissance et de développement inappropriée Risques liés à la gestion des ressources humaines Fraude	RSE Majeur Majeur Fort Fort Fort Significatif
Risques environnementaux	Risques de pollution et de non-conformité environnementale	RSE Significatif
Risques financiers	Risque de contrepartie Risques de liquidité Risque de taux Risques de change	Majeur Majeur Significatif Significatif
Risques juridiques et réglementaires	Litiges Ethique des affaires	RSE Significatif Significatif



RISQUES LIES AU SECTEUR D'ACTIVITE DU GROUPE

Risques liés aux cycles économiques, aux événements macroéconomiques, politiques et sanitaires majeurs survenant dans les marchés clés du Groupe

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe SAMSE, au travers de ses deux activités - Négocier et Bricolage - est présent sur le secteur de la construction à savoir les marchés de la rénovation, de la construction neuve résidentielle et non résidentielle ainsi que sur les marchés de travaux publics. Ces marchés suivent un caractère cyclique et sont fortement influencés par le contexte économique général.</p> <p>Ainsi, l'évolution de la croissance, de l'inflation, des taux d'intérêts et les politiques publiques sont autant de facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur l'activité du Groupe.</p> <p>Par ailleurs, même si le Groupe n'est pas présent à l'international, un contexte géopolitique défavorable (conflit en Ukraine notamment) peut impacter négativement le contexte économique général - hausse de l'inflation, hausse des taux d'intérêt, baisse du niveau de confiance des acteurs économiques - et détériorer les conditions d'approvisionnement du Groupe - hausse du coût de l'énergie entraînant notamment une hausse des prix des marchandises.</p> <p>Enfin une crise sanitaire d'ampleur - comme la crise sanitaire mondiale liée à la Covid-19 - pourrait conduire les gouvernements à prendre des mesures impactant la conjoncture économique. Ces mesures sont susceptibles d'impacter l'activité du Groupe SAMSE notamment en l'obligeant à adapter son organisation sur des périodes déterminées.</p>	<p>Un ralentissement conjoncturel d'ampleur serait susceptible d'impacter à la baisse l'activité du Groupe qui se traduirait par une diminution de son chiffre d'affaires et de son résultat.</p> <p>L'augmentation de l'inflation pourrait engendrer une baisse de la demande et une hausse des taux d'intérêt limitant la capacité des ménages à financer leurs projets immobiliers. Ce ralentissement du marché de la construction résidentielle impacterait également une part de l'activité du Groupe.</p> <p>Les politiques publiques peuvent avoir des effets favorables - MaPrimeRénov' par exemple peut dynamiser le marché de la rénovation et avoir des effets positifs sur l'activité du Groupe - ou a contrario défavorables - l'entrée en vigueur de la RE 2020 induisant un coût de la construction plus élevé, peut, dans un contexte de hausse des taux d'intérêts et d'inflation, limiter les constructions neuves - conduisant à une baisse du volume d'activité du Groupe sur ce marché et potentiellement une dégradation de ses marges.</p> <p>Concernant le contexte géopolitique en Ukraine, au-delà des conséquences sur le contexte économique général, l'autre impact notable pour le Groupe serait une hausse du coût de l'énergie durable qui, si le Groupe n'était pas en mesure de répercuter ces hausses à ses clients dégraderait ses marges et son résultat.</p> <p>Enfin les mesures gouvernementales prises dans le cadre d'une crise sanitaire mondiale impactant l'organisation du Groupe pourraient induire des coûts directs et indirects dégradant la performance et au final le résultat du Groupe. Si ces mesures allaient jusqu'à imposer la fermeture de points de ventes, l'activité du Groupe serait fortement impactée, son volume d'affaires et son résultat seraient dégradés.</p>

Gestion du risque

Le Groupe SAMSE ne peut affirmer que ses activités ne seraient pas impactées en cas de ralentissement conjoncturel d'ampleur, si le contexte économique général venait à se dégrader significativement ou en cas d'un bouleversement géopolitique majeur.

Néanmoins l'expérience acquise depuis plus de 100 ans sur son marché historique a conduit SAMSE à intégrer dans sa stratégie et sa gestion opérationnelle prudente les possibles revirements conjoncturels.

Le Groupe mène une veille constante sur les perspectives des marchés de la construction au moyen :

- d'études externes portant sur les perspectives économiques globales et celles du marché du secteur de la construction
- d'analyses internes de l'évolution d'indicateurs traduisant les tendances futures possibles des marchés sur lesquels il est présent (nombre de permis de construire délivrés, nombre de constructions commencées, etc...)
- des retours d'expérience présentés par les Directeurs d'enseignes lors des Comités Exécutifs mensuels permettant d'identifier des signaux faibles de possibles ralentissements sur les marchés locaux.

Il suit également de près l'évolution des carnets de commandes de ses clients lors de rituels commerciaux hebdomadaires et l'évolution des marges.

Le Groupe bâtit sa stratégie sur des projections qui se veulent prudentes et réalistes à court, moyen et long terme :

Lors de l'exercice budgétaire annuel, chaque responsable de point de vente est invité à présenter des perspectives réalistes en se basant sur les éléments de conjoncture économique globale ainsi que sur les tendances de son marché local et d'adapter en conséquence le montant de ses investissements et de ses charges. Le budget annuel du Groupe est bâti grâce à la consolidation de l'ensemble des budgets réalisés au niveau le plus fin de l'organisation.

Sur la même approche prudentielle, chaque enseigne présente des projections à 5 ans mettant en avant ses potentiels axes de développement ou freins au développement au regard des tendances constatées sur leurs marchés respectifs permettant ainsi à la Direction Générale de réaliser les arbitrages nécessaires pour diversifier le risque en fonction des segments de marchés (construction neuve résidentielle, construction neuve non résidentielle, rénovation, travaux publics)

Enfin, le Groupe a réalisé en 2022 un exercice de vision à 10 ans en réunissant 260 cadres de l'entreprise pour identifier les possibles changements économiques, sociaux et sociétaux susceptibles d'impacter les activités du Groupe d'ici 2030 et définir les transformations à entreprendre au sein des différentes organisations.

Le Groupe pense enfin pouvoir s'appuyer sur une organisation agile et résiliente :

Le fort degré de décentralisation laissant aux dirigeants opérationnels une grande latitude dans la prise de décision, ainsi que plus généralement l'autonomie laissée à l'ensemble des collaborateurs, permettent la mise en place d'actions rapides et en adéquation avec les réalités constatées sur le terrain. Ces choix lui ont notamment donné raison dans la gestion des impacts liés à la Covid 19, au cours de laquelle les initiatives et la réactivité des l'ensemble des collaborateurs ont permis de faire face aux changements soudains d'activité pour continuer à accompagner les clients du Groupe dans la réalisation de leurs chantiers et ce malgré des pénuries sur certaines familles de produits et des fortes hausses de prix sur les marchandises.

En parallèle, son mode de gouvernance et la capacité de son organe dirigeant à mobiliser des groupes de travail inter-enseignes et inter-services pour répondre à des situations de crises - par exemple en 2022, la création d'un groupe de travail pour anticiper les conséquences de possibles coupures d'électricité au sein de ses agences - devraient lui permettre d'adapter rapidement son organisation à de nouvelles contraintes externes inattendues.

Pression concurrentielle

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Les marchés du Bricolage et du Négoce de matériaux sur lesquels le Groupe SAMSE est positionné sont des secteurs à forte intensité concurrentielle qui se basent sur une économie de volume, ce qui oblige le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.</p> <p>Pour l'activité Négoce, POINT P, BIG MAT, GEDIMAT, TOUT FAIRE MATERIAUX, et CHAUSSON MATERIAUX constituent les principaux concurrents.</p> <p>Concernant l'activité Bricolage, les principaux concurrents sont CASTORAMA, LEROY MERLIN, BRICO DEPOT et BRICOMAN.</p> <p>De nouveaux concurrents, appelés «pure players», se développent et commencent à vendre de l'outillage et des matériaux exclusivement sur le web comme MANOMANO, AMAZON, BRICOPRIVEE, MAXOUTILS.</p>	<p>Les effets potentiels sur le Groupe SAMSE pourraient être : la perte de parts de marché, une pression accrue sur les prix de vente entraînant pour le Groupe une diminution des marges.</p>
Gestion du risque	
<p>Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe veille à adapter en permanence ses agences, ses magasins et son offre off et online qui doit devenir omnicanale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation de benchmark online quotidien par le service marketing, - refonte des plans de vente et des plans de stock, - formation des collaborateurs, - investissement dans les moyens logistiques et les outils marketing, - amélioration de la qualité de service clients, - maillage territorial, - transformation digitale et développement de nouveaux services. <p>Par toutes ces actions, les parts de marché de la plupart des enseignes du Groupe sont maintenues ou développées.</p>	

RISQUES STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS

Sécurité des Personnes

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>La gestion et la prévention des risques professionnels font partie des obligations auxquelles sont soumis les points de vente du Groupe SAMSE au travers du Code du travail des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).</p> <p>Le «risque professionnel» peut se définir comme l'ensemble des situations à risque qui pèsent sur la santé des salariés au travail et peut se traduire par un accident ou une maladie professionnelle.</p> <p>Les facteurs de risques - non exhaustifs - à prévenir sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - risques liés à la manutention manuelle et mécanique, - risques liés à l'environnement de travail (chutes de plain-pied et de hauteur), - risques liés aux équipements mécaniques et outils de travail, - risques électriques, - risques d'incendies et d'explosions, - risques routiers - risques psychosociaux 	<p>La sécurité des personnes est un risque majeur pour le Groupe SAMSE.</p> <p>Les effets potentiels considérés comme les plus importants par le Groupe sont les préjudices humains subis par ses salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le décès d'un ou plusieurs salariés, clients ou tierces parties, - une incapacité permanente d'un ou plusieurs salariés, clients, ou tierces parties, - une maladie professionnelle. <p>Un impact réputationnel lié à une gestion insuffisante des conditions de travail est également à envisager auprès de ses parties prenantes et de potentiels nouveaux embauchés.</p> <p>Enfin, un accident grave sur un site, en plus des conséquences judiciaires pour le responsable de site et/ou pour les dirigeants, peut occasionner la fermeture temporaire ou définitive du site et pouvant ainsi avoir des répercussions financières sur les résultats du Groupe.</p>
Gestion du risque	
<p>Le Groupe SAMSE a mis en place un programme spécifique de sensibilisation, d'évaluation et d'amélioration continue avec son équipe d'une vingtaine d'animateurs sécurité répartis entre la partie Négoce et la partie Bricolage.</p> <p>Les animateurs sécurité ont pris en charge la réalisation et la mise en œuvre de la documentation obligatoire sur la prévention pour chacun des sites de leur périmètre.</p> <p>Un référentiel Prévention Groupe, créé en 2018 a été revu en 2022 pour définir l'ensemble des exigences Santé, Prévention, Sécurité, Sûreté et Environnement.</p> <p>Un audit sécurité incendie est réalisé chaque année en lien avec l'assureur et selon ses modalités sur les sites Négoce et Bricolage pour évaluer la mise en œuvre de la sécurité incendie, tant au niveau de l'entretien des installations que du comportement et de la prise en compte des risques.</p> <p>L'ensemble des sites sont audités annuellement soit sous le format d'un audit référentiel Négoce soit sous le format d'une visite Prévention. Des visites récurrentes ont lieu tout au long de l'année pour contrôler la bon avancement des plans d'actions décidés lors des audits annuels.</p> <p>Chaque accident ou incident est répertorié. Il fait l'objet d'une analyse et de préconisations émises par l'animateur sécurité.</p> <p>Un plan de communication diffusé largement à l'ensemble du personnel et qui s'appuie notamment sur des réunions mensuelles de prévention au sein des établissements, contribue à l'amélioration de la gestion de ces risques.</p> <p>Le Groupe investit dans la formation de ses salariés en matière de sécurité.</p> <p>Les quatre grands thèmes développés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la conduite et la manutention de chariots, - la conduite et la manutention d'autres véhicules (grues, camions...), - l'utilisation d'outils (scie à panneaux par exemple), - l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail : Sauveteur Secouriste du Travail (SST), gestes et postures, incendie. <p>L'élaboration d'une stratégie commune est assurée par la mise en place d'un Groupe de travail stratégique Prévention composé de 13 membres issus de différents collèges. Cette stratégie est relayée par le Groupe de travail de pilotage prévention composé de l'ensemble des représentants HSE des enseignes.</p> <p>Les lieux de stockage des produits dangereux répondent aux normes en vigueur et plus particulièrement la plateforme logistique conçue spécifiquement pour limiter l'exposition aux risques associés à ces produits chimiques et pour soustraire les personnes aux effets d'un dégagement involontaire ou d'une réaction chimique spontanée.</p>	

Défaillance des systèmes informatiques

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Dans l'organisation décentralisée du Groupe SAMSE, les systèmes d'information sont un support essentiel à la gestion et au développement des activités. Ils sont au cœur de l'exécution quotidienne des opérations du Groupe dans le traitement, la transmission et le stockage des données électroniques relatives aux opérations et aux états financiers. Ils sont aussi un moyen de communication privilégié entre le Groupe et ses collaborateurs, ses clients et ses fournisseurs. De plus l'accélération de la stratégie de digitalisation du Groupe (lancement de nouveaux sites de e-commerce, recours massif au télétravail...) et la migration de certaines applications en SAAS (SIRH) conduisent à une augmentation de sa surface d'exposition.</p> <p>Les principaux risques des systèmes d'information sont liés à la cybermalveillance, à d'éventuelles défaillances de l'architecture des systèmes d'information (infrastructures informatiques et logiciels) ou à des fuites de données.</p> <p>L'existence de réglementations en matière de protection des données personnelles, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et la Loi "Informatique et Libertés" dans sa nouvelle rédaction, entraînent également des risques de non-conformité législative et réglementaire.</p>	<p>Toutes pannes, interruptions significatives, pertes ou communications de données sensibles pourraient perturber le fonctionnement normal de l'activité du Groupe, et avoir des conséquences financières, opérationnelles ou d'image.</p> <p>Un défaut dans les modalités de traitement ou la protection des données personnelles pourrait également avoir des conséquences financières (sanctions juridiques) et réputationnelles.</p>
Gestion du risque	
<p>Au sein de la direction des systèmes d'information du Groupe, le service en charge de la sécurité des systèmes d'information s'assure de la cohérence de la politique de sécurité et pilote si nécessaire les actions en cohérence avec les objectifs et les métiers du Groupe.</p> <p>Les deux sites d'hébergement des applications informatiques et de la téléphonie en place au sein du Groupe SAMSE peuvent se secourir mutuellement afin d'assurer une très haute disponibilité du système d'information. Des améliorations régulières permettent de sécuriser les nouvelles modalités de travail à distance, ce qui est confirmé par la réalisation d'audits externes pluriannuels.</p> <p>Des tests de basculement entre les deux sites sont réalisés chaque année pour contrôler la bonne reprise des applications informatiques et téléphoniques.</p> <p>Par ailleurs, la Direction Informatique a mis en place des dispositifs qui permettent de réaliser des audits de droits d'accès sur les répertoires et fichiers partagés. Ils permettent le contrôle des modifications réalisées sur les comptes utilisateurs.</p> <p>Concernant la sécurité des systèmes et des réseaux, elle est préservée à l'aide de technologies avancées mises à niveau régulièrement. Les applications bénéficient de mesures de sauvegarde inaltérable permettant de garantir un rétablissement des données en cas de dysfonctionnement.</p> <p>Convaincus de l'importance de poursuivre son amélioration en matière de cybersécurité, la Direction Générale et le service sécurité des systèmes informatiques ont décidé de déployer depuis 2018 un plan de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs.</p> <p>Ce dispositif repose sur la diffusion de supports de communication internes pour impulser les bonnes pratiques, un dispositif d'alerte, mis en place en 2018 pour recueillir, analyser les tentatives de cyberattaque et renforcer si nécessaire les systèmes de sécurité en place et des campagnes de tests à grande échelle.</p> <p>De plus, dans le but de continuer à maîtriser son image, le Groupe s'appuie dorénavant sur le triptyque d'outils/technologies (SPF/DKIM/DMARC) pour sécuriser ses domaines émetteurs de mails.</p> <p>En parallèle et dans le cadre de son amélioration continue vis-à-vis du RGPD, le Groupe veille à la conformité de ses activités concernant les traitements de données à caractère personnel et s'assure de la sécurisation des données afin de les protéger de tout accès illégitime, altération ou disparition.</p> <p>En 2022 pour garantir une surveillance en 24/7, le Groupe a souscrit un contrat de SOC (Security Operation Center) adossé à une couverture de l'ensemble du parc postes et serveurs par un antivirus nouvelle génération (EDR).</p>	

Risques liés à la gestion des approvisionnements et des stocks

Dans le contexte économique actuel incertain, le Groupe, sur ses achats, n'identifie pas d'impacts significatifs directement imputables au contexte géopolitique en Ukraine autre que l'inflation. Cette dernière, en engendrant une hausse du prix de matières premières et du prix de l'énergie chez ses fournisseurs, se traduit par une hausse du prix des marchandises voire des pénuries sur certaines typologies de produits qui n'impactent toutefois pas significativement les activités du Groupe. Il est par ailleurs important de noter que le Groupe s'appuie sur un large panel de fournisseurs, à 92 % implantés en Union Européenne et en France pour 79 % d'entre eux. Les rares ruptures de relations commerciales avec des fournisseurs Russes ou Biélorusses n'ont donc pas eu d'impact significatif sur l'activité commerciale et les résultats du Groupe.

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Sur ses deux marchés : Négoce ou Bricolage, le Groupe SAMSE est exposé à des risques liés aux approvisionnements et à la gestion des stocks de marchandises.</p> <p>Dans le cadre des négociations des conditions annuelles d'achats fournisseurs, ces derniers peuvent être amenés à répercuter au Groupe SAMSE des hausses consécutives à des hausses de prix sur les matières premières. Si le marché se tendait et que ces hausses ne pouvaient être répercutées aux clients finaux, le Groupe dégraderait ses marges.</p> <p>D'autre part, des hausses sur les cours des matières premières et de l'énergie couplées à des croissances du marché nettement supérieures aux prévisions pourraient conduire les industriels, fournisseurs du Groupe, à être dans l'incapacité de produire suffisamment pour répondre aux besoins du marché. Par ce phénomène le Groupe serait exposé à un risque de pénuries sur certaines familles de produits qu'il distribue.</p> <p>Par ailleurs, la sélection par le Groupe SAMSE d'un fournisseur inapproprié peut s'avérer préjudiciable financièrement et en terme d'image en cas de défaillance du fournisseur ou de non-respect des règles d'éthiques. De même, la sélection de produits de mauvaise qualité ou non conformes aux normes et exigences réglementaires en vigueur pourrait occasionner des pertes financières ou avoir un impact réputationnel auprès des parties prenantes de l'enseigne.</p> <p>Enfin la nature des activités de distribution du Groupe qui consiste à acheter, stocker et revendre des matériaux et outillages de construction l'expose à des risques de ruptures de stocks ou de surstocks en cas de mauvaise gestion.</p>	<p>Une mauvaise gestion des approvisionnements et des stocks pourrait avoir comme effets potentiels sur le Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dégradation de son résultat opérationnel. - la dégradation de sa réputation.
Gestion du risque	
<p>Le Groupe SAMSE est très vigilant dans son processus de sélection et de référencement de nouveaux fournisseurs. Deux aspects sont particulièrement étudiés par le service achats : la qualité et la conformité des produits proposés par l'industriel et sa santé financière.</p> <p>La Direction des achats peut se rapprocher du crédit-manager pour analyser le risque de défaillance d'un fournisseur. Si nécessaire, des plans d'actions - comme l'échelonnement du versement des remises de fin d'année par exemple - sont décidés.</p> <p>Le mix fournisseurs par famille de produits est revu annuellement pour limiter le risque de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur.</p> <p>Au 31 décembre 2022, le TOP 10 fournisseurs en volume d'achats représente moins de 20 % du volume d'achats global.</p> <p>Par cette mesure, le Groupe considère ne pas avoir de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs.</p> <p>Le Groupe SAMSE qui a noué avec ses fournisseurs historiques des partenariats solides, a, par ailleurs, développé et déployé un outil de gestion de ses tarifs centralisé qui lui permet d'anticiper au mieux les fluctuations tarifaires et leurs répercussions possibles sur ses clients pour ainsi préserver ses marges.</p> <p>Dans le cadre de sa transformation, le Groupe déploie également des cellules d'approvisionnement inter-régionales pour centraliser la gestion des approvisionnements, professionnaliser les métiers et ainsi permettre une meilleure gestion des besoins des agences.</p> <p>Le processus d'approvisionnement représente également un aspect RSE important pour SAMSE. Soucieux de favoriser l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux afin de limiter son empreinte carbone (émissions de CO2 liées aux transports de marchandises), ce choix lui permet également de favoriser le développement du tissu économique local.</p> <p>Concernant la gestion des stocks, le Groupe s'appuie d'une part sur des outils informatiques puissants et d'autre part sur une équipe de contrôleurs de gestion présente sur le terrain pour accompagner les agences dans l'optimisation de la qualité de leurs stocks.</p> <p>La qualité des stocks est suivie au moyen d'indicateurs clés de performance. Des plans d'actions sont décidés en fonction des analyses menées mensuellement sur les stocks. Les objectifs sont revus annuellement pour contrôler leur bonne mise en application et évaluer leurs résultats.</p>	

Stratégie de croissance et de développement inappropriée

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe SAMSE mène au sein de son marché des opérations de développement qui passent par des opérations de croissance organique et de croissance externe.</p> <p>Les risques liés à ce type d'opérations seraient de mener un processus d'acquisition défaillant (analyse erronée ou incomplète, structuration et/ou intégration insuffisamment maîtrisée) ou de ne pas être en mesure d'obtenir des conditions d'acquisition satisfaisantes au regard de la performance de la cible.</p>	<p>Des opérations de développement inopportunes pourraient affecter la situation financière du Groupe SAMSE, ses résultats ainsi que ses perspectives de développements futurs.</p>
Gestion du risque	
<p>Le Groupe SAMSE conduit une stratégie d'expansion raisonnable et mesurée en se basant sur un schéma directeur qui repose notamment sur les trois piliers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser des acquisitions centrées sur ses métiers historiques (Négoce et Bricolage), - renforcer le maillage territorial en France exclusivement, - adopter une démarche de rapprochement spécifique en fonction des opportunités de développement (rapprochement par étapes progressives et accompagnement du dirigeant historique). <p>Chaque projet de croissance externe ou interne, avant d'être présenté en Conseil d'Administration, fait l'objet d'une étude préalable par les responsables opérationnels régionaux qui s'assurent notamment de disposer des ressources humaines en adéquation avec le projet de croissance étudié (nombre de collaborateurs et compétences suffisants).</p> <p>La Direction du Développement et les responsables opérationnels présentent ensuite les projets retenus sur la base d'une étude de marché et d'une analyse de rentabilité.</p> <p>Le Conseil d'Administration à la lumière de ces éléments se positionne sur les décisions d'investissements.</p> <p>Le Groupe peut également avoir recours à des conseils extérieurs sur des problématiques particulières et notamment sur les aspects juridiques et financiers.</p>	

Risques liés à la gestion des ressources humaines

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie du nombre et de la qualité de ses collaborateurs ainsi que de sa capacité à attirer de nouveaux talents, à les fidéliser ou à développer leurs compétences.</p> <p>Rester un distributeur reconnu pour le niveau de compétence de ses équipes est un enjeu stratégique et concurrentiel majeur.</p> <p>Le niveau d'engagement et de confiance ainsi que l'intéressement de chaque collaborateur au capital de l'entreprise renforcent la responsabilité sur les choix stratégiques et le niveau de résultat qui en découle. C'est la condition essentielle de la cohésion sociale du Groupe.</p> <p>Le maintien d'un climat social positif est nécessaire à la motivation des équipes et à l'atteinte de leurs objectifs commerciaux. Une vigilance plus particulière sur la plateforme logistique et le transport est requise compte tenu de la nature de l'activité (gestion des flux) et de la concentration sur un seul site.</p> <p>La maîtrise des taux de turn-over et la capacité à recruter rapidement sont des enjeux de stabilité pour l'activité en agence ou en magasin.</p> <p>La démographie et le vieillissement de la population corrélés à un allongement des carrières (réformes législatives qui visent à repousser l'âge légal de départ à la retraite) représentent à moyen terme des risques humains, juridiques et financiers pour l'entreprise. Dans un secteur d'activité avec une pénibilité objective des postes opérationnels, cet enjeu peut devenir critique.</p> <p>Enfin, le maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information RH est nécessaire à la fluidité et à la bonne gestion des politiques RH.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de formation des collaborateurs en agence ou un niveau de compétence des équipes insuffisant risquent d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients qui pourrait conduire à une perte de chiffre d'affaires. Ce risque occasionnerait également un impact sur l'image de la marque - Une dégradation durable des résultats pourrait avoir un impact sur la valorisation du Groupe et sur l'actionnariat. Les collaborateurs ayant investi au sein de l'entreprise subiraient une diminution de leur patrimoine ce qui conduirait à une perte de confiance des collaborateurs et des investisseurs. - Le non-respect de la législation pourrait entraîner des sanctions judiciaires et financières pour le Groupe. - Une dégradation des conditions de travail, la baisse de la qualité managériale ou des moyens insuffisants pourraient altérer la qualité du climat social entraînant une baisse de productivité et/ou une augmentation du turn-over. - Le vieillissement de la population et l'allongement de la carrière nécessiteront notamment sur les postes opérationnels terrain des aménagements des postes de travail et/ou des dispositifs d'aménagement de fin de carrière (travail à temps partiel, pré-retraite progressive...). La non prise en compte de ce risque ou le manque d'anticipation peut conduire à une augmentation des arrêts maladie, à des accidents du travail, à l'augmentation des cotisations du compte employeur ou une augmentation des frais de santé et impacter les coûts de mutuelle. Ces éléments pourraient dégrader les résultats de l'entreprise et avoir des répercussions sur la santé des collaborateurs.
Gestion du risque	
<p>Les grandes priorités stratégiques de la DRH du Groupe se concentrent sur la mesure annuelle de la satisfaction des collaborateurs et sur l'engagement et la fierté d'appartenance au Groupe. En 2020, à travers le programme Horizon Bleu, un plan de co-investissement a été proposé et mis en œuvre auprès de plus de 230 managers du Groupe (incluant les membres du COMEX) qui investissent pour la réussite du Groupe dans les prochaines années en devenant actionnaires. Un site dédié à l'actionnariat et à la politique de partage a été mis en place pour faciliter aux collaborateurs l'investissement de leurs intéressements et participations dans le Fonds Commun de Placement du Groupe. Le programme Horizon Bleu ainsi que l'investissement sur le Plan d'Epargne Groupe s'accompagnent d'abondements à effet incitatif.</p> <p>Les budgets de formation sont supérieurs aux obligations légales depuis de nombreuses années et de nombreux modules de formation sont à présent proposés aux collaborateurs sous formats digitaux. La DRH du Groupe accompagne aussi l'évolution des métiers et des organisations dans le cadre des projets de transformation de l'entreprise. De nouvelles définitions de fonctions sont produites régulièrement. Des équipes de formateurs internes interviennent sur le terrain pour accompagner ces changements opérationnels d'organisation en s'appuyant sur de nouveaux outils informatiques qui visent à faciliter les modalités d'organisation de la formation.</p> <p>Par ailleurs, depuis plusieurs années, une accélération a été donnée sur les enjeux de recrutement : le site de recrutement mis en ligne en 2019 est en constante évolution et une stratégie de visibilité sur les réseaux sociaux est toujours en cours de déploiement. Le Groupe met également l'accent sur la détection des talents en interne en systématisant les démarches annuelles d'évaluation des collaborateurs. Des «people review» restent en cours de déploiement pour favoriser la mobilité et la promotion interne entre les régions et enseignes du Groupe.</p> <p>La DRH du Groupe déploie également de nombreux projets permettant de valoriser les politiques RH (protection sociale commune à l'ensemble du Groupe, Bilan Social Individuel...) afin et de favoriser la pédagogie auprès du management et des collaborateurs.</p> <p>La DRH Groupe initie aussi des projets centrés sur l'efficacité de la fonction RH, des process et des systèmes d'information. Le nouveau SIRH développé autour d'une architecture multi-solutions (paie, gestion du personnel, entretiens annuels, gestion de la formation et gestion de la rémunération) est entré en fonction en 2022. L'ensemble de ces solutions est mis à disposition pour tous les collaborateurs via un portail dédié, dont l'ergonomie a été améliorée en 2022, pour faciliter l'accès à toute l'information RH utile (mutuelle, prévoyance, actionnariat, fiche métiers...). Des budgets d'investissement sont régulièrement engagés pour la maintenance et l'évolution des systèmes d'information RH.</p> <p>Un système de veille permet au Groupe d'engager les actions d'adaptation nécessaires, à tous les niveaux de l'entreprise, pour être en conformité avec les exigences légales et réglementaires.</p>	

Fraude

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Au sein de ses activités Négoce et Bricolage, le Groupe SAMSE est exposé à des pratiques frauduleuses de la part du personnel et/ou des clients (achats salariés pour revente, paiement direct du client au magasinier, vol, détournement des Brico chèques, transmission de données sensibles).</p>	<p>Les cas de fraude peuvent se traduire par des pertes financières (frais juridiques engagés suite au cas constaté), la perte ou la détérioration des produits concernés.</p>
Gestion du risque	
<p>Au-delà des valeurs d'éthique et de transparence que le Groupe véhicule auprès de ses collaborateurs, des procédures de contrôle interne ayant vocation à limiter le risque de fraude ou d'erreur ont été rédigées et mises à disposition dans un manuel de procédures. La bonne application de ces dernières est testée à intervalles réguliers par les managers mais également, en agence, par le contrôle de gestion opérationnel qui reporte à la Direction opérationnelle et à la Direction financière. L'audit interne peut également intervenir de manière périodique au sein des agences et du siège du Groupe pour évaluer le niveau de maîtrise du contrôle interne.</p> <p>Sur la partie Négoce, les agences du Groupe réalisent des sondages de stocks réguliers tout au long de l'année. Le Groupe poursuit par ailleurs la mise en place d'inventaires permanents pour répondre notamment aux enjeux de digitalisation. Les inventaires permanents sont déjà en place sur les magasins de Bricolage. Ces dispositifs de comptage des stocks à intervalles réguliers permettent d'identifier rapidement les écarts de stocks et de mettre en place des plans d'actions si le montant de démarque inconnue est jugé significatif.</p> <p>Les flux de trésorerie sont suivis rigoureusement par les managers sur les sites et par le service trésorerie au niveau du siège. Des contrôles sont également réalisés de manière périodique par le contrôle de gestion opérationnel.</p>	

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Risques de pollution et de non-conformité environnementale

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>L'activité du Groupe SAMSE revêt une dimension logistique importante. Que ce soit en amont (approvisionnement auprès des fournisseurs) ou en aval (livraison des clients sur chantier) de sa chaîne logistique, l'entreprise a recours à des flottes de camions pour acheminer les marchandises qu'elle distribue. Ces flux logistiques génèrent des pollutions de l'air (émissions de gaz à effet de serre notamment) qui ont un impact néfaste sur l'environnement.</p> <p>Au-delà de l'enjeu environnemental, l'introduction progressive de Zones à Faibles Emissions (ZFE) dans les métropoles françaises pourrait restreindre voire interdire l'accès de certains camions aux chantiers des clients, mais aussi aux différentes agences du Groupe dans le cadre de leur approvisionnement.</p> <p>Le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de non-conformité aux réglementations environnementales avec notamment des obligations de réduction des consommations énergétiques des bâtiments (Loi ELAN et décret tertiaire) mais aussi de déclaration de ses émissions de GES.</p> <p>Le stockage de certaines matières dangereuses sur les plateformes logistiques du Groupe et certains de ses points de vente pourrait également entraîner la pollution des cours d'eaux environnants ou des sols, ou encore générer des fumées toxiques en cas d'incendie.</p> <p>Enfin, le secteur du bâtiment et des travaux publics étant le principal producteur de déchets en France (70 % des déchets produits dont 93 % de déchets inertes*), la loi impose depuis le 1^{er} janvier 2017 aux distributeurs de matériaux d'organiser la reprise des déchets issus des produits qu'ils vendent afin de lutter contre les décharges sauvages qui ont un impact désastreux sur l'environnement. Cette obligation se renforce davantage encore avec la loi Anti-gaspillage et économie circulaire (Loi AGECE) qui étend la Responsabilité Élargie des Producteurs aux produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (REP PMCB), et impose donc aux metteurs sur le marché la reprise gratuite, le recyclage et le réemploi des déchets du bâtiment au plus tard à partir du 1^{er} mai 2023.</p>	<p>Au-delà des conséquences réputationnelles auprès des différentes parties prenantes que peuvent causer de telles pollutions, le Groupe s'expose principalement à des risques réglementaires, financiers mais aussi organisationnels.</p> <p>En effet, les restrictions d'accès des camions aux magasins ou aux chantiers pourraient entraîner des pertes de marchés importantes et générer des difficultés à assurer l'approvisionnement de certaines agences.</p> <p>Le non-respect des différentes réglementations environnementales (Loi ELAN, loi contre les décharges sauvages etc.) pourrait entraîner des sanctions judiciaires et financières, mais également des surcoûts liés à l'obligation de mise en conformité.</p> <p>Enfin, des incidents liés au stockage des produits pourraient porter atteinte à la santé et à la sécurité des collaborateurs et des riverains, pouvant entraîner la fermeture temporaire ou définitive de certains sites.</p>
<h4>Gestion du risque</h4>	
<p>Le Groupe est soucieux de limiter son impact environnemental et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions afin de limiter les pollutions liées à ses activités. Ces plans d'actions sont détaillés dans la Déclaration de Performance Extra Financière figurant au chapitre 3.6 du Document d'enregistrement universel et visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) limiter les émissions de microparticules et de gaz à effet de serre liés aux activités du Groupe, ii) assurer une gestion raisonnée et une réduction des déchets et éviter la création de décharges sauvages, iii) assurer un stockage sécurisé des matières dangereuses et polluantes vendues dans les différentes enseignes. <p>Le Groupe s'assure de se conformer à ses obligations environnementales et de suivre les évolutions des réglementations à ce sujet. Il réalise enfin une veille technique et technologique afin d'adapter ses pratiques aux nouvelles contraintes réglementaires et notamment au développement des zones à faibles émissions.</p>	

* Source: https://www.ffbatiment.fr/federation-francaise-du-batiment/laffb/salle_de_presse/communiqués_de_presse/dechets-du-batiment-savoir-de-quoi-on-parle.html

RISQUES FINANCIERS

Risque de contrepartie

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Sur l'ensemble des activités du Groupe SAMSE, près des deux tiers du chiffre d'affaires total est exposé au risque de contrepartie. Il représente un risque majeur qui se matérialiserait dans le cas d'une défaillance de clients du Groupe (difficultés de trésorerie ou liquidation) auprès desquels le Groupe aurait consenti des délais de paiement.</p> <p>Au 31 décembre 2022 le montant des créances clients s'élève à 220,37 M€ et représentent 15,10 % du bilan du Groupe. L'annexe aux comptes consolidés, note 10 «Clients et comptes rattachés», détaille l'évolution des créances clients de l'activité Négoce et la dépréciation correspondante pour les trois dernières années notamment à travers la balance âgée des créances clients.</p>	<p>Compte tenu du volume de chiffre d'affaires soumis à ce risque de contrepartie, une mauvaise gestion du poste créances clients peut avoir trois impacts financiers pour le Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la détérioration du résultat opérationnel du Groupe en cas de non recouvrement de créances de clients importants, - l'augmentation de son besoin de fonds de roulement en cas d'allongement des délais d'encaissement se traduisant par la mobilisation plus importante de flux de trésorerie, - l'augmentation de la prime d'assurance de couverture du risque clients à la suite d'une détérioration possible du rendement du contrat d'assurance.
Gestion du risque	
<p>Le Directeur Administratif, rattaché à la Direction Générale, assure le suivi du risque crédit au niveau du Groupe par la mise en place notamment des outils et des procédures à destination des Crédit Managers, Responsables Crédit Clients régionaux et des points de vente afin de sécuriser les encours accordés.</p> <p>La gestion du risque est réalisée dans les agences et les régions par les Responsables Crédit Clients qui mettent en application les procédures du Groupe en s'appuyant notamment sur des mécanismes de surveillance financière, d'assurance-crédit et de garanties de paiement sur lesquelles ils reçoivent une formation régulière.</p> <p>La gestion du recouvrement et des procédures judiciaires est assurée en interne par les services juridiques contentieux du Groupe, composés de sept juristes. Les affaires sont suivies individuellement et les actions en justice sont menées en collaboration avec des cabinets d'avocats et un réseau d'huissiers partenaires.</p> <p>Le Groupe a par ailleurs mis en place et déployé des équipes locales de gestion du risque de crédit client sur l'ensemble des filiales pour être au plus proche des enjeux opérationnels et assurer ainsi une meilleure proximité clients.</p> <p>Aucune dépendance vis-à-vis d'un client est à relever au sein des enseignes du Groupe (le chiffre d'affaires cumulé réalisé par le TOP 5 clients du Groupe représentant moins de 5 % du chiffre d'affaires total).</p>	

Risque de taux

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe SAMSE est exposé aux variations de taux d'intérêt sur ses passifs financiers et ses liquidités pouvant avoir un effet positif ou négatif sur ses frais financiers.</p> <p>Au 31 décembre 2022, la dette du Groupe est composée de dettes à taux variable (3,9 %) et de dettes à taux fixe (96,1 %), auquel il convient d'ajouter un portefeuille de couverture destiné à limiter les effets négatifs d'une évolution défavorable des taux.</p>	<p>En cas d'évolution des taux d'intérêts le montant de la dette financière nette du Groupe est naturellement impacté.</p> <p>Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt (EUR) conduirait à une augmentation de 154 000 € du coût de l'endettement.</p>
Gestion du risque	
<p>Le risque de taux est suivi de manière régulière par le trésorier du Groupe qui reporte à la Direction Financière, en coordination avec les différentes banques partenaires. Un «mark to market» est établi trimestriellement sur les emprunts à taux variables et les couvertures associées à ces emprunts.</p>	

Risque de change

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe est exposé à moins de 3 % des achats en devises ce qui est non significatif en termes de résultat, cependant l'activité d'importation de bois concentrée sur une entité du Groupe est quant à elle exposée à hauteur de 30 % du montant des achats de la filiale HENRY TIMBER.</p>	<p>En cas de fluctuation des devises étrangères par rapport à l'Euro les résultats du Groupe peuvent être ponctuellement impactés.</p>
Gestion du risque	
<p>Le faible montant des importations n'imposait jusqu'alors pas la mise en place de couvertures de change systématiques sauf pour l'activité d'importation du bois. A nouveau, en cette année particulière, marquée par une forte volatilité du dollar et des tensions sur certains approvisionnements, le Groupe a réactivé sa stratégie de couverture sur l'ensemble de ses activités (négoce et bricolage). Il est par ailleurs doté d'un outil de gestion du risque de change avec des données marché type REUTERS ce qui lui permet d'avoir accès à des données d'anticipation.</p>	

Risque de liquidité

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le risque de liquidité a été identifié comme un enjeu majeur par le Groupe SAMSE qui se doit ainsi de porter un regard attentif sur son ratio d'endettement. Comme pour toute entreprise, la maîtrise de la trésorerie est essentielle à son activité quotidienne et à son développement à moyen ou long terme.</p> <p>Les principales sources de financement à court et moyen terme proviennent des banques et partenaires financiers. Si le Groupe SAMSE n'était pas en mesure d'apporter les garanties suffisantes, les partenaires financiers pourraient se désengager à court et moyen terme du financement du Groupe.</p>	<p>Les effets potentiels en cas de mauvaise gestion du risque de liquidité pour le Groupe SAMSE seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> – une baisse des autorisations de concours bancaires courants qui s'élèvent aujourd'hui à 150 M€, – un accès plus limité à l'endettement à court et moyen terme, – une augmentation du coût de la dette financière.
Gestion du risque	
<p>Le service trésorerie remplit deux rôles au sein du Groupe SAMSE : s'assurer de la liquidité du Groupe à court et à moyen terme.</p> <p>La gestion du court terme s'articule autour de deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la centralisation du cash du Groupe, – la centralisation des crédits court terme (découverts autorisés). <p>Quotidiennement, le service trésorerie analyse donc les comptes bancaires et procède à l'équilibre des comptes en centralisant l'excédent ou le besoin de trésorerie sur la maison mère.</p> <p>Concernant la gestion du moyen terme, le service trésorerie valide que les grands équilibres dettes sur fonds propres sont respectés.</p> <p>Un reporting mensuel est envoyé à la Direction Générale pour suivre le ratio d'endettement et s'assurer que les standards de taux fixés par les partenaires financiers sont bien respectés (covenant 1).</p>	

RISQUES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

Litiges

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe est exposé au risque de litige dans le cadre normal de ses activités. La plupart des litiges concernent les produits vendus (vices cachés, défaut de conformité).</p> <p>Au 31 décembre 2022, le Groupe a enregistré des provisions au titre de litiges pour un montant de 2,71 M€ (cf. Note 14 de l'annexe aux comptes consolidés).</p>	<p>La survenance de litiges majeurs aurait trois impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> – financier : la prise en charge des frais de défense (honoraires d'experts et d'avocats), et potentiellement le paiement d'amendes ou de pénalités, – réputation : la diffusion via les réseaux sociaux de messages de mécontentement, – organisationnel : la gestion décentralisée des litiges monopolise les équipes terrain qui seront moins disponibles pour développer leur activité commerciale.
Gestion du risque	
<p>Le risque de litige est maîtrisé dans son ensemble au moyen de plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> – RH : la formation des vendeurs aux valeurs de l'entreprise, aux produits des fournisseurs référencés et aux règles de droit applicables sur leur périmètre, – commercial : une sélection soignée des fournisseurs et un référencement exigeant des produits par les services achats du Groupe ; la recherche d'une issue amiable à tout désaccord, – juridique : la mise à jour et la validation des accords commerciaux avec les fournisseurs (conventions uniques) et les clients (CGV) par les services juridiques du Groupe, – assurance : la souscription de programmes d'assurance responsabilité civile permettant d'atténuer les impacts financiers (prise en charge des honoraires d'experts et de conseil, prise en charge partielle des réparations). 	

Éthique des affaires

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>De par ses activités en tant que distributeur de matériaux de construction et d'outillage, la gestion des achats ainsi que la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe SAMSE. Dans ce cadre, le Groupe est exposé à des risques liés à la conduite éthique de ses affaires : risques de manquements aux règles du droit de la concurrence, risque de non-conformité aux réglementations anti-corruption, risque de non-respect de son devoir de vigilance.</p> <p>En ce qui concerne le respect du droit de la concurrence, l'attachement du Groupe à organiser les relations commerciales avec ses fournisseurs et ses clients sous l'angle du partenariat, de la proximité et de la pérennité expose ses équipes commerciales au risque d'échange d'informations confidentielles. En outre, dans le cadre de ses négociations annuelles avec ses fournisseurs, le Groupe est exposé au risque de manquement aux règles encadrant les négociations commerciales et la formalisation de celles-ci dans la convention écrite.</p> <p>De plus, un non-respect du volet anti-corruption de la Loi SAPIN 2 ou une inefficacité des dispositifs de prévention mis en place à ce sujet pourrait exposer le Groupe SAMSE à des sanctions et à un risque d'image. Le Groupe SAMSE doit donc prendre en compte les risques de corruption dans toutes les opérations qu'il peut mener en France, ou plus rarement avec un acteur étranger, que ce soit avec des acteurs privés ou publics et déployer un dispositif de prévention de la corruption et des contrôles efficaces dans l'ensemble de ses filiales.</p> <p>Enfin, le Groupe SAMSE est également soumis à un risque de non-conformité au regard de son devoir de vigilance vis-à-vis de son activité et de celle de ses sous-traitants et fournisseurs.</p>	<p>Le non-respect du droit de la concurrence ou de la Loi SAPIN 2 pourrait entraîner de lourdes sanctions financières pour le Groupe. Une condamnation pourrait également avoir des impacts réputationnels qui entacheraient l'image du Groupe et de l'ensemble des collaborateurs.</p> <p>De plus, en cas de faits de corruption avérés, des sanctions pénales pourraient être prononcées à l'encontre des personnes physiques responsables des délits ainsi que des dirigeants du Groupe. Le Groupe SAMSE pourrait également se voir infliger des sanctions juridiques complémentaires entraînant une désorganisation de son activité (fermeture d'établissement, exclusion des marchés publics, etc...).</p> <p>Un défaut dans l'exercice de son devoir de vigilance ou une inadaptation de son dispositif à ce sujet pourrait enfin entraîner des risques pour les personnes et l'environnement ainsi qu'un risque pour l'image du Groupe.</p>
Gestion du risque	
<p>Pour limiter le risque de non-respect du droit de la concurrence, une veille réglementaire est assurée par le service juridique et des formations aux règles du droit de la concurrence sont dispensées aux équipes achats et aux forces commerciales. Les conventions uniques conclues avec les fournisseurs sont systématiquement rédigées et validées par le service juridique.</p> <p>Le service juridique est également à la disposition des équipes terrain pour les accompagner dans le respect des bonnes pratiques.</p> <p>Concernant le volet anti-corruption, le service conformité du Groupe met en place et anime un dispositif de prévention et de lutte contre la corruption qui intègre les huit piliers de la Loi SAPIN 2. Le Groupe a ainsi élaboré une cartographie des risques de corruption sur la base de laquelle il adapte ses procédures et déploie des mesures de lutte contre la corruption avec notamment un code de conduite anti-corruption, une plateforme d'alerte interne, un Comité d'Éthique et une procédure d'évaluation des tiers.</p> <p>L'ensemble de ce dispositif est porté par l'instance dirigeante et des actions de sensibilisation des collaborateurs sont menées au siège et dans les filiales.</p>	

3.4.2 Assurances et couvertures des risques

Stratégie de couverture des risques du Groupe

Le Groupe s'est doté des moyens humains, techniques et organisationnels visant à détecter, analyser, couvrir et intervenir en amont de tous les risques identifiés. L'expertise de ses équipes lui a permis de mettre en place une stratégie de couverture des risques basée, d'une part, sur une politique active de prévention quant à la sécurité des biens et des personnes, d'autre part, sur un arbitrage entre politique d'assurance pour les risques d'intensité et d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

Politique de prévention

La prévention est un élément primordial de la stratégie du Groupe en matière de couverture des risques dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

Cette politique de prévention est mise en œuvre par la formation des personnels. Les programmes de formation sont établis en fonction des obligations légales liées à la conduite de matériels industriels et des besoins spécifiques recensés par les animateurs sécurité du Groupe au travers d'audits sur le terrain ou à la suite d'accidents du travail.

Les chefs d'établissements sont formés au management en sécurité.

Un livret de sécurité, élaboré par les animateurs sécurité, est distribué à l'ensemble des collaborateurs ainsi que des guides spécifiques (magasiniers, chauffeurs, arrimage des charges et conducteurs) édités par la FDMC (Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction), anciennement dénommée FNBM (Fédération du Négoce de Bois et Matériaux).

Une politique importante de prévention est menée par une équipe d'animateurs sécurité : audits annuels de chaque établissement sur la base d'une matrice d'analyse définie avec les compagnies d'assurance, mise en conformité des établissements, plan de thermographie systématique des réseaux électriques des établissements, remise à jour de tous les éléments individuels de prévention des risques d'accident du travail, formations à la sécurité représentant le quart des dépenses

globales de formation, analyses systématiques de chaque accident du travail avec plan d'action, notamment.

Ces éléments permettent d'éviter autant que possible la survenance de sinistres importants et de faire baisser le risque d'accident du travail au sein du Groupe.

Politique d'assurance et d'auto-assurance

Le Groupe est engagé dans une démarche de mutualisation des risques entre filiales et la couverture des risques sur l'ensemble de son périmètre est gérée de manière centralisée.

Les principaux programmes d'assurance souscrits par le Groupe couvrent les risques de dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutive, sa responsabilité civile et les risques flotte automobile. Les limites de garanties ainsi que les franchises sont cohérentes avec sa stratégie de couverture des risques et les exclusions de garantie sont conformes à la pratique. Le Groupe n'a pas de compagnie d'assurance ou de réassurance «captive».

Les risques identifiés sont assurés auprès de compagnies d'assurance dont la notoriété est reconnue, par l'intermédiaire d'un courtier spécialisé. La politique d'assurance du Groupe est toujours d'assurer l'ensemble des risques de gravité, c'est-à-dire ceux qui peuvent mettre en péril un établissement ou lourdement obérer son activité et de s'auto-assurer pour les risques de fréquence pour les montants inférieurs aux franchises. Cette politique permet d'optimiser les coûts d'assurance et de responsabiliser les utilisateurs dans leurs pratiques en s'appuyant sur la politique de prévention et sur l'affectation réelle du coût des sinistres dans les résultats des points de vente.

Couverture du risque clients

Ce risque est potentiellement très important pour le Groupe du fait de la typologie de sa clientèle, dont nombre d'artisans ou petites entités sont structurellement très fragiles.

Une politique de maîtrise du crédit clients est en place sous la responsabilité du Directeur Adminis-

tratif. Elle permet de maintenir le taux d'impayés à un niveau compétitif.

Le risque est principalement couvert par un assureur crédit, dont les contrats du Groupe sont gérés par l'intermédiaire d'un courtier, permettant également de bénéficier du renseignement et de la veille.

Le taux de réponse conforme sur les demandes de garanties réalisées est légèrement en hausse sur 2022 compte tenu des effets toujours positifs des mesures publiques de soutien aux entreprises assurant la solvabilité à court terme. Le taux de couverture du portefeuille clients est complété par la mise en place de garanties complémentaires de types CAP et CAP+, ainsi que des garanties connexes directement avec les clients ou les sous-acquéreurs.

3.4.3 Contrôle interne

Organisation du contrôle interne

Le Groupe est attentif à l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques qu'il développe au sein d'une organisation basée sur des responsabilités et des pouvoirs clairement définis et sur des compétences adaptées en permanence aux objectifs du Groupe.

Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, issu du cadre de référence publié par l'AMF, est mis en œuvre par le Comité Exécutif, l'encadrement et le personnel du Groupe afin de fournir aux membres du Conseil d'Administration, aux dirigeants et aux actionnaires, l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- conformité aux lois et règlements,
- application des instructions et des orientations fixées par le Comité Exécutif,
- bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- fiabilité des informations financières.

Quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, le contrôle interne ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs qu'il vise. Il ne peut notamment pas garantir que les risques qu'il vise à prévenir et à maîtriser soient totalement éliminés.

Périmètre, environnement et acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne couvre les filiales contrôlées par le Groupe. Ce dispositif est déployé progressivement au sein des nouvelles acquisitions.

Le dispositif s'appuie sur une organisation structurée par activité (Négoce, Bricolage) et par région.

Les Directions Régionales relaient les instructions et politiques définies par les Directions Fonctionnelles.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif, lequel est composé de dirigeants de la société ou de ses filiales est responsable de la conception et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Des délégations de pouvoirs sont accordées aux Directions Régionales afin d'assurer la réalisation et l'optimisation des opérations. Leur responsabilité est formalisée par une définition claire de leur mission et de leurs objectifs, redéfinis annuellement et exprimés par des engagements budgétaires. A chaque Direction Régionale est rattaché un contrôleur de gestion qui assure le suivi de l'activité par l'analyse des indicateurs clés, diffuse les procédures en vigueur dans le Groupe et vérifie leur mise en application.

La Direction Financière

La Direction Financière assure la responsabilité de la gestion financière du Groupe. Elle met en œuvre les financements nécessaires et assure la gestion de la trésorerie.

Elle a la responsabilité du financement et du contrôle budgétaire des programmes d'investissement du Groupe. Les financements sont mis en œuvre pour l'ensemble de ses filiales.

Toutefois, les filiales LA BOITE A OUTILS, DORAS et M+ MATERIAUX peuvent mettre en place des financements propres à leur programme d'investissement, en coordination avec la Direction Financière.

La Direction Financière supervise la Direction Comptable et la Direction du contrôle de gestion pour :

- élaborer et diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe SAMSE

- veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur
- préparer les états financiers consolidés et la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration et pour établir le budget annuel et le reporting mensuel.

Elle s'appuie sur des services de comptabilité centralisés et basés au siège social, ainsi que sur des contrôleurs de gestion présents au siège social et dans chaque Direction Régionale et également sur des directions financières dans certaines filiales.

La Direction Administrative

La Direction Administrative a en charge l'identification et la réduction des risques assurables et leur couverture financière, le suivi des sinistres assurés et des litiges produits.

A ce titre la Direction Administrative pilote et supervise la politique de crédit client du Groupe et s'assure de la correcte couverture des encours clients. Elle assure également le recouvrement des créances.

La Direction Administrative est garante de la politique prévention du Groupe qui vise à réduire les risques liés à la sécurité des personnes et des biens, dont le déploiement opérationnel est assuré par un réseau de référents experts basés au plus près de chaque enseigne.

La Direction Administrative est également en charge de l'élaboration des reportings extra-financiers et de la mise en place de processus et d'outils communs, permettant d'assurer la conformité du Groupe aux lois en matière d'éthique des affaires et de protection des données personnelles.

Elle assiste enfin les différents services dans la signature de tous les contrats significatifs et assure de manière générale la veille juridique et le respect des obligations légales par le pilotage de la mise en conformité du Groupe.

Cette organisation permet d'assurer le contrôle interne du Groupe dans un contexte décentralisé.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, assisté du Comité d'Audit, assure la surveillance et le contrôle des décisions prises en Comité Exécutif et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit prépare les travaux du Conseil en s'assurant du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi du contrôle légal des comptes et du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

L'audit interne

Le service audit interne est rattaché au Comité d'Audit et au Président du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit valide le plan annuel de l'audit interne en concertation avec la Direction Générale.

Les missions du service audit interne sont d'assister le Président du Conseil d'Administration dans l'amélioration du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques par :

- la conduite d'audits opérationnels, financiers ou de processus avec pour certains, la mutualisation des contrôles avec les Commissaires aux comptes de la société mère.
- la mise en œuvre d'une démarche d'auto-évaluation du contrôle interne destinée aux responsables de la majorité des points de vente du Groupe.
- la conduite d'audits au sein de fonctions centrales en s'appuyant également sur des auditeurs externes spécialisés, lorsque la nature de la mission le nécessite.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont menées à différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe. Fondées sur des systèmes d'information, des règles, des procédures et des bonnes pratiques disponibles sur l'intranet du Groupe, elles contribuent à la mise en œuvre des orientations du Comité Exécutif.

Ces activités de contrôle sont proportionnées à l'environnement de contrôle interne et aux risques décrits au paragraphe 3.4.1 du Document d'enregistrement universel.

L'ensemble des procédures et bonnes pratiques est mis à jour régulièrement par les différentes Directions Fonctionnelles.

Un processus d'auto-évaluation du contrôle interne a été mené par les responsables des points de vente. Cette opération a donné lieu à la formalisation de plans d'actions. La mise en œuvre de ce processus a été l'occasion de communiquer sur les objectifs assignés aux contrôles clés et de recenser les évolutions proposées par les responsables.

Identification et évaluation des risques

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une dynamique de gestion des risques dans l'optique de recenser, d'analyser et de gérer les risques d'origine interne ou externe qui réduiraient la probabilité d'atteindre ses objectifs.

Le Groupe conduit un processus de cartographie des risques, piloté par l'audit interne.

Après avoir cartographié les processus de la société et procédé au recensement des risques lors d'entretiens avec les membres de la Direction Générale, du Comité Exécutif, les Directeurs Fonctionnels, les Directeurs Régionaux et les responsables de points de vente, les risques ont été hiérarchisés par l'évaluation de leur probabilité d'occurrence et leur gravité potentielle.

Le traitement statistique des données et la détermination du niveau d'appétence aux risques du Groupe ont permis de définir quatre niveaux de risque : limités, significatifs, forts et majeurs.

Les principaux risques inhérents à l'activité du Groupe sont revus annuellement par le service audit interne et les responsables des services porteurs de ces risques. Les risques identifiés comme majeurs font systématiquement l'objet d'une présentation annuelle en Comité d'audit. En fonction des circonstances conjoncturelles, d'autres risques peuvent également faire l'objet d'une revue par ce Comité.

Il est rendu compte des principaux risques dans le paragraphe 3.4.1 du Document d'enregistrement universel.

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Le Conseil d'Administration, assisté du Comité d'Audit, pilote la surveillance du système de contrôle interne mis en œuvre par le management. Cette surveillance s'appuie notamment sur les incidents constatés et sur les remarques formulées par l'audit interne ou par les Commissaires aux comptes.

Information synthétique sur les procédures de contrôle interne

Dans le cadre de l'organisation formelle de son contrôle interne et du management des risques, le Groupe établit et diffuse des règles internes et des procédures afin d'assurer que les principaux risques soient gérés conformément aux politiques et aux objectifs définis. Ces dernières visent notamment la fiabilité des informations financières et comptables.

Le Groupe SAMSE s'appuie, d'une part, sur un cadre de référence des principes et normes comptables, et d'autre part, sur un système de reporting des opérations des activités du Groupe. De plus, la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent sur un système d'information intégré.

La Direction Financière est responsable de la production, de la fiabilité et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

La production de cette information repose sur des principes comptables qui répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des transactions, de conformité dans la méthode d'enregistrement et dans l'établissement des états financiers.

La Direction Financière est notamment en charge :

- de l'établissement et de la diffusion des normes comptables Groupe visant à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions,

- de l'établissement, de la validation et de l'analyse des comptes semestriels et annuels, en social et en consolidé,
- de l'établissement du budget annuel suivant une procédure commune, diffusée à l'ensemble du Groupe,
- de l'établissement du reporting mensuel suivant une procédure et des formats identiques pour l'ensemble du Groupe,
- de la mise en place des contrôles clés assurant la maîtrise de ses processus opérationnels : achat, vente, stock,
- du pilotage ainsi que de l'évolution du système d'information financière du Groupe en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information.

Le processus de préparation des états financiers relatifs aux comptes sociaux et consolidés

La remontée des informations est structurée de manière à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables du Groupe : unicité du référentiel comptable, des méthodes et des règles de consolidation. Les comptes sociaux annuels et semestriels des sociétés intégrées et les comptes consolidés sont établis par la Direction Comptable. Les comptes sociaux annuels et semestriels des filiales sont établis par leurs Directions Financières respectives et révisés par la Direction Comptable.

Les comptes sociaux et consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration avant approbation par l'Assemblée Générale.

Le processus budgétaire

Le processus budgétaire est encadré par un calendrier commun à l'ensemble des filiales du Groupe. De même des règles et des méthodes communes d'élaboration leurs sont diffusées pour garantir l'harmonisation du processus.

La Direction du contrôle de gestion s'appuie sur un progiciel de prévisions budgétaires commun à l'ensemble du Groupe qui permet de s'assurer de la cohérence et de l'unicité des règles de gestion tout en optimisant la durée du processus d'élaboration budgétaire.

Le processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'outils dont la cohérence est assurée par la Direction Financière et mise en œuvre par la direction du contrôle de gestion et les contrôleurs de gestion région.

Les règles et les méthodes du reporting sont diffusées par la Direction Financière. La fréquence du reporting est mensuelle et repose sur un système d'information intégré et performant.

L'objectif est de fournir aux Directions d'enseigne ainsi qu'au Comité Exécutif un suivi de la situation économique et financière du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique. L'analyse de ces données est effectuée mensuellement par le Comité Exécutif.

3.5 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE

3.5.1 Options de souscription d'actions

Aucune option de souscription d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice. Aucune action n'a par ailleurs été exercée.

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document d'enregistrement universel.

3.5.2 Actions de performance

Dans le cadre de sa politique globale de rémunération, SAMSE a mis en place, dans le but de motiver et fidéliser ses salariés, un plan d'attribution gratuite d'actions.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale réunie le 11 décembre 2020, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 40 125 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société ou de sociétés du Groupe SAMSE et a fixé les conditions et critères d'attribution par tranches des actions gratuites.

L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié. Elle est également conditionnée à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe, du taux ROC Enseigne ou du taux de Résultat d'Exploitation (REX) Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans et traduisent ainsi l'intérêt de la société à moyen terme.

En date du 12 mai 2022, le Conseil d'Administration a pris acte que les conditions de présence et d'atteinte d'objectifs de performance fixés ont été atteints et a approuvé l'attribution définitive des 3 492 actions ordinaires existantes de la société (Tranche 1) aux 291 bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites.

Un plan d'attribution gratuite d'actions DUMONT INVESTISSEMENT a été mis en place au sein du Groupe.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale DUMONT INVESTISSEMENT, réunie le 4 décembre 2020, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 56 378 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de sociétés du Groupe SAMSE ainsi qu'aux mandataires sociaux.

L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié ou de mandataire social. Les deux tiers de l'attribution sont également conditionnés à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans.

En date du 12 mai 2022, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT a pris acte que les conditions de présence et d'atteinte d'objectifs de performance fixés ont été atteints et a approuvé l'attribution définitive des 10 861 actions ordinaires existantes de DUMONT INVESTISSEMENT (Tranche 1) aux 223 bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites.

3.5.3 Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Il n'existe aucun prêt, aucune garantie, accordé ou constitué par la société en faveur des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.

Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la société, exploité dans le cadre du Groupe.

3.5.4 L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale

Le Groupe SAMSE offre un certain nombre d'avantages sociaux à l'ensemble de ses collaborateurs.

La politique de rémunération du Groupe s'attache à ce que chacun des collaborateurs partage les fruits de la croissance de l'entreprise de la manière la plus égalitaire :

- au vu des dispositifs légaux qui s'imposent (participation aux fruits de l'expansion),
- mais aussi au travers de la mise en place de dispositifs facultatifs (contrat d'intéressement collectif, épargne salariale).

Les bénéficiaires de l'intéressement et de la participation sont les salariés comptant au moins trois mois d'ancienneté dans le Groupe avant la fin de l'exercice concerné.

Accord d'intéressement des salariés

Un accord d'intéressement aux résultats de la société a été conclu le 23 décembre 1982 au sein de la société SAMSE. Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, en date du 21 mai 2021 pour une durée de trois ans.

La prime est calculée par agence ou par regroupement d'agences correspondant au même bassin de chalandise, selon des objectifs de rentabilité (résultat courant avant impôt).

Conformément aux dispositions législatives tendant à harmoniser les régimes de l'intéressement et de la participation, les droits des salariés versés au titre de l'intéressement sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

Accord de participation

Un accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion est en place depuis le 1^{er} janvier 1968 pour l'UES SAMSE.

Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, pour une durée de trois ans, en date du 28 mai 2021.

Cet accord intègre un calcul dérogatoire permettant de neutraliser les événements extraordinaires et le niveau élevé des fonds propres de l'UES.

Pour l'année 2022, le calcul de la participation correspond à la formule dérogatoire qui s'avère plus favorable que la formule de droit commun.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de l'ordonnance du 21 octobre 1986 et des textes pris ou à prendre pour son application (L.3324-1, L.3322-8, L.3324-4, L.3321-2 du Code du travail).

Les droits des salariés versés au titre de la participation sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

Épargne salariale : Fonds Commun de Placement «Groupe SAMSE»

Le fonds d'actionnariat salarié (FCPE Groupe SAMSE), investi en titres non cotés DUMONT INVESTISSEMENT, permet aux salariés de devenir actionnaires tout en bénéficiant d'une politique d'abondement avantageuse.

En 2022, afin de renforcer et d'encourager l'actionnariat salarié, les 600 premiers euros investis sur le fonds d'actionnariat salarié ont été abondés à 100 % puis pour un grand nombre de filiales 40 % au-delà.

Les collaborateurs d'un grand nombre de filiales sont également associés à la performance économique et financière du Groupe au travers des primes d'intéressement et de participation qui bénéficient d'un abondement à hauteur de 40 %.

Sommes affectées au personnel au titre de la participation et de l'intéressement pour les cinq dernières années :

Exercice	Participation Société Mère	Participation Groupe	Intéressement Société Mère	Intéressement Groupe
2018	961 861 € (1)	3 326 022 €	2 548 994 €	7 290 379 €
2019	1 172 237 € (1) (2)	4 169 754 €	2 981 830 €	8 522 562 €
2020	1 714 557 € (1)	7 239 224 €	3 414 002 €	10 963 249 €
2021	3 500 636 € (1)	11 279 309 €	4 416 883 €	12 975 548 €
2022	3 174 383 € (1)	12 482 648 €	4 300 108 €	13 089 854 €

(1) Ce chiffre correspond à l'accord dérogatoire

(2) Ce chiffre intègre un supplément de participation (205 808 €) pour 2019, comptabilisé en 2019

3.6 Déclaration de Performance Extra-Financière

Edito

En 2020, le projet [HORIZON BLEU](#) marquait pour notre Groupe la reprise de son indépendance. Dans la continuité de la dynamique apportée par ce projet, la Direction Générale a souhaité en 2022 embarquer ses collaborateurs dans un processus de vision collective : [IMAGINE 2030](#).

Ainsi, 250 collaborateurs ont pu réfléchir de manière commune à l'évolution des métiers du Groupe et des attentes de ses parties prenantes. Les sujets liés à la [RSE](#) ont pris une place prépondérante.

Cette [VISION](#), coconstruite avec les salariés, prend en compte les évolutions de notre société et va continuer, dans les années à venir, à alimenter la stratégie de notre Groupe et à renforcer nos engagements en matière sociale, sociétale et environnementale.

La DPEF présentée ci-après, illustre les actions menées en 2022 [pour préserver notre Capital Humain, limiter notre impact environnemental et assurer la conduite éthique de nos activités](#).

A ce titre, nous sommes particulièrement fiers de voir une nouvelle fois notre note Gaïa augmenter nous permettant ainsi d'obtenir la médaille d'argent. Nos efforts ont également été soulignés par le magazine Le Point qui nous fait apparaître cette année dans son classement des 250 sociétés les plus vertueuses de France en matière d'ESG. Enfin l'activité Bricolage, au travers de son entité LA BOITE A OUTILS, voit également en 2022 son engagement en faveur du handicap récompensé par le prix « Activateur du Recrutement et de l'accès à l'emploi », remis par l'Agefiph et le Medef Auvergne Rhône-Alpes.

Nous sommes heureux de partager avec vous nos réalisations, bonnes pratiques et projets en matière de performance extra-financière.

Bonne lecture,



Olivier MALFAIT
Président du Conseil d'Administration

Préambule

Le Groupe SAMSE a entrepris depuis plusieurs années une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) afin de prendre en compte les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de ses activités, et la fait progresser au fil des années. Il présente dans ce rapport les principaux risques RSE liés à son activité ainsi que les politiques mises en place pour les limiter.

Les grands principes

Pour réaliser son reporting extra-financier, le Groupe SAMSE a souhaité continuer à s'appuyer sur certains indicateurs issus du référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI). Les indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux suivis par le Groupe sont issus de la version G4 du référentiel.

Le Groupe procède chaque année à une revue de ses indicateurs, afin de conserver ceux qui ont été jugés pertinents pour la conduite de ses activités et pour lesquels des éléments quantitatifs ou qualitatifs peuvent être apportés.

Le Groupe SAMSE publie ici sa cinquième Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) en application de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014, conformément à l'ordonnance n°2017-1180 du 19/07/17 et du décret n°2017-1265 du 09/08/17.

Elle présente :

- Le modèle d'affaires.
- Les principaux risques extra-financiers.
- Les politiques déployées.
- Les résultats.

Le périmètre des sociétés est le suivant :

BLANC MATERIAUX	ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS
BTP DISTRIBUTION	LA BOITE A OUTILS
CELESTIN MATERIAUX	M+ MATERIAUX
CHRISTAUD	MAT APPRO
COMPTOIR FROMENT	MAURIS BOIS
DORAS	RG BRICOLAGE
DUMONT INVESTISSEMENT	SAMSE
ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	SOCOBOIS
ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	SUD APPRO
ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES	TRANSPORTS SCHWARTZ
ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES	ZANON TRANSPORTS

Au 1^{er} janvier 2022, la société BILLMAT a été absorbée par la société CHRISTAUD. La société LOIRE MATERIAUX, quant à elle, a été absorbée par la société MAURIS BOIS.

RG BRICOLAGE, n'est pas dans le périmètre consolidé du Groupe mais est historiquement intégrée au périmètre de la DPEF.

Ce rapport présente les principaux risques RSE identifiés en les classant selon trois thématiques : Responsabilité Sociale, Responsabilité Environnementale et Responsabilité Sociétale. A la fin de chacune des thématiques, un tableau reprend les indicateurs sélectionnés dans la GRI et des indicateurs supplémentaires propres au Groupe et fournit des données chiffrées ou des éléments descriptifs. Il est suivi d'une note méthodologique qui précise les spécificités des indicateurs et les éventuelles exclusions de périmètre. Les indicateurs non chiffrés donnant lieu à un développement sont dans le texte qui précède chaque tableau.

Classification des activités du Groupe selon la taxinomie verte européenne

Avec la mise en place de son Pacte vert pour l'Europe (Green Deal européen), l'Union Européenne déploie un ensemble de propositions visant à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990 et à atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050.

Parmi ces politiques, elle met l'accent sur son plan d'actions pour une finance durable qui vise à rediriger les investissements privés vers les activités qui contribuent le plus à ses objectifs de développement durable.

Une des mesures phares de ce plan d'actions est la mise en place d'une taxinomie verte européenne qui classe les activités en fonction de leur contribution aux objectifs de développement durable. Dans un premier temps, concernant les deux premiers objectifs (adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique), l'Union Européenne a défini les activités éligibles pour treize secteurs d'activité.

A partir de l'exercice 2022, les entreprises doivent publier la part de leurs ventes (CA), de leurs dépenses d'investissements (CAPEX) et de leurs dépenses d'exploitation (OPEX) associées à des activités économiques :

- a. « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la taxinomie européenne ;
- b. « alignées » ou « durables », c'est-à-dire respectant le ou les critère(s) technique(s) associé(s) à chacune des activités éligibles : contribution substantielle à l'atteinte d'un des six objectifs environnementaux, absence de préjudice porté aux cinq autres objectifs environnementaux (DNSH) et respect de garanties sociales minimales.

La liste des secteurs concernés et des activités éligibles est évolutive. Pour 2022, les informations sont requises pour uniquement deux des six objectifs environnementaux que sont l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. L'Union Européenne prévoit de publier dans le futur les activités éligibles et les critères de durabilité pour les quatre autres objectifs de développement durable (utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes) et entend étendre cette taxinomie à d'autres secteurs.

Aucune donnée comparative au titre de l'exercice 2021 n'est imposée pour cette clôture au titre de l'alignement.

En 2022, le secteur de la distribution n'est toujours pas concerné par cette classification, l'Union Européenne n'ayant pas encore défini les activités éligibles de ce secteur. L'activité principale du Groupe SAMSE n'entre donc pas dans le cadre de cette taxinomie.

Cependant, le Groupe SAMSE ayant également des activités intégrées de fret routier et de production d'électricité photovoltaïque ainsi que des OPEX et CAPEX dans des activités éligibles, il a décidé d'identifier les éléments qui pourraient le concerner.

Ainsi, pour l'exercice 2022, les activités qui ont été retenues comme éligibles à la taxinomie verte sont présentées dans le tableau ci-dessous. Elles concernent toutes l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Sont ensuite présentés les tableaux récapitulant les parts de CA, OPEX et CAPEX éligibles et alignées.

Activités éligibles pour le Groupe SAMSE

N°	Activité	CA	CAPEX	OPEX
4.1	Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	X	X	X
6.5	Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers			X
6.6	Transport routier de fret	X	X	X
7.2	Rénovation de bâtiments existants		X	
7.3	Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique		X	
7.4	Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)		X	X
7.7	Acquisition et propriété de bâtiments			X

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie - Informations pour l'année 2022

Activité économique	Code	Chiffre d'affaires absolu (en euros)	Part du chiffre d'affaires (en %)	Critères de contribution substantielle		Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)							Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie, année 2022	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie, année 2021	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales				
A. Activités éligibles à la taxinomie																
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	4.1	329 589	0,02%	0,02%	0%	-	OUI	N.A	OUI	N.A	OUI	OUI	0,02%	Donnée non disponible	-	-
Transport routier de fret	6.6	2 071 299	0,11%	0,11%	0%	-	OUI	N.A	OUI	OUI	N.A	OUI	0,11%	Donnée non disponible	-	OUI
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)	-	2 400 888	0,13%	0,13%	0%	-	-	-	-	-	-	-	0,13%	Donnée non disponible	-	-
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																
Transport routier de fret	6.6	21 858 818	1,14%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	OUI
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)	-	21 858 818	1,14%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	-
Total A.1 + A.2	-	24 259 706	1,27%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	-
B. Activités non éligibles à la taxinomie																
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie	-	1 887 506 294	98,73%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	-
Total A + B	-	1 911 766 000	100,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	-

Part des CAPEX issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie - Informations pour l'année 2022

Activité économique	Code	CAPEX absolu (en euros)	Part des CAPEX (en %)	Critères de contribution substantielle		Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)							Garanties minimales	Part des CAPEX alignée sur la taxinomie, année 2022	Part des CAPEX alignée sur la taxinomie, année 2021	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes						
A. Activités éligibles à la taxinomie																	
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																	
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	4.1	165 994	0,37%	0,37%	0%	-	OUI	N.A	OUI	N.A	OUI	OUI	0,37%	Donnée non disponible	-	-	
Transport routier de fret	6.6	485 456	1,09%	1,09%	0%	-	OUI	N.A	OUI	OUI	N.A	OUI	1,09%	Donnée non disponible	-	OUI	
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3	333 983	0,75%	0,75%	0%	-	OUI	N.A	N.A	OUI	N.A	OUI	0,75%	Donnée non disponible	OUI	-	
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	7.4	310 609	0,69%	0,69%	0%	-	OUI	N.A	N.A	N.A	N.A	OUI	0,69%	Donnée non disponible	OUI	-	
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)	-	1 296 043	2,90%	2,90%	0%	-	-	-	-	-	-	-	2,90%	Donnée non disponible	-	-	
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																	
Transport routier de fret	6.6	5 123 114	11,46%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	OUI	
Rénovation de bâtiments existants	7.2	5 601 000	12,53%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	OUI	
CAPEX des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)	-	10 724 114	23,99%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	-	
Total A.1 + A.2	-	12 020 157	26,89%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	-	
B. Activités non éligibles à la taxinomie																	
CAPEX des activités non éligibles à la taxinomie	-	32 684 843	73,11%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	-	
Total A + B	-	44 705 000	100,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	-	

Part des OPEX issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie - Informations pour l'année 2022

Activité économique	Code	OPEX absolu (en euros)	Part des OPEX (en %)	Critères de contribution substantielle		Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)							Garanties minimales	Part des OPEX alignée sur la taxinomie, année 2022	Part des OPEX alignée sur la taxinomie, année 2021	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes						
A. Activités éligibles à la taxinomie																	
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																	
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	4.1	52 348	0,24%	0,24%	0%	-	OUI	N.A	OUI	N.A	OUI	OUI	0,24%	Donnée non disponible	-	-	
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	96 196	0,44%	0,44%	0%	-	OUI	N.A	OUI	OUI	N.A	OUI	0,44%	Donnée non disponible	-	OUI	
Transport routier de fret	6.6	519 006	2,37%	2,37%	0%	-	OUI	N.A	OUI	OUI	N.A	OUI	2,37%	Donnée non disponible	-	OUI	
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	7.4	9 788	0,04%	0,04%	0%	-	OUI	N.A	N.A	N.A	N.A	OUI	0,04%	Donnée non disponible	OUI	-	
OPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)	-	677 339	3,10%	3,10%	0%	-	-	-	-	-	-	-	3,10%	Donnée non disponible	-	-	
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																	
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	6 942 876	31,74%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	OUI	
Transport routier de fret	6.6	5 477 170	25,04%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	OUI	
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	1 937 974	8,86%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	-	
OPEX des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)	-	14 358 020	65,65%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	-	
Total A.1 + A.2	-	15 035 359	68,75%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	-	
B. Activités non éligibles à la taxinomie																	
OPEX des activités non éligibles à la taxinomie	-	6 835 512	31,25%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	-	
Total A + B	-	21 870 871	100,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Donnée non disponible	-	-	

Note méthodologique

Activité 4.1 : Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque

Le Groupe SAMSE réalise des activités de production d'électricité photovoltaïque via sa filiale EPPS. Dans le tableau ci-dessus, n'ont été pris en compte que les CA, OPEX et CAPEX liés aux panneaux détenus en propre par le Groupe et dont la production n'est pas autoconsommée. La location de toiture dont le Groupe est propriétaire afin de permettre à un tiers la réalisation d'activités photovoltaïques n'a pas été prise en compte. Les activités photovoltaïques de tiers sur le toit de bâtiments dans lesquels le Groupe est présent en tant que locataire n'ont pas non plus été comptées.

Les isolations de toitures liées à l'installation de panneaux photovoltaïques ont été comptabilisées dans l'activité 4.1 et n'ont donc pas été reprises dans l'activité 7.2.

Il en est de même pour les OPEX liés aux travaux de rénovation des panneaux photovoltaïques.

Concernant les contributions substantielles et DNSH associés à cette activité :

- L'activité consiste à produire de l'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque et répond donc par essence au critère de contribution substantielle de l'objectif d'atténuation pour l'activité 4.1.
- Des certificats de conformité ont été obtenus pour chaque installation de panneaux. Ceux-ci concernent l'étude des risques climatiques et l'impact sur la biodiversité (DNSH « adaptation » et « biodiversité »).
- Les prestataires installant les panneaux ont l'obligation légale de proposer un circuit de recyclabilité. Le Groupe SAMSE s'appuie donc sur cette prestation pour s'assurer du recyclage de ses panneaux (DNSH « économie circulaire »).

Activité 6.5 : Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers

Pour calculer l'alignement de cette activité, un ratio a été utilisé et appliqué aux OPEX éligibles. Ce ratio a été construit en comparant le nombre de véhicules répondant aux critères d'alignement et le nombre de véhicules éligibles.

Compte tenu de la difficulté à vérifier le critère d'alignement lié aux pneumatiques, le Groupe a préféré réduire la publication de la part « alignée » de son activité en ne prenant en compte que les véhicules répondant aux critères et ayant été mis en circulation après le 1^{er} mai 2021, date d'application de la réglementation concernée¹. Les véhicules mis en circulation avant le 1^{er} mai 2021 et répondant à l'ensemble des critères grâce à un changement de pneus postérieur au 1^{er} mai 2021 n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul de l'alignement, réduisant ainsi ce ratio par rapport à la réalité. Cela n'impacte pas le ratio d'éligibilité.

Concernant les autres DNSH, les réglementations européennes citées étant applicables en France et le Groupe ayant recours à des partenaires en France uniquement, il a été considéré que l'ensemble de la flotte répondaient aux DNSH « pollution » et « économie circulaire ». De plus, les véhicules concernés étant soit en leasing avec des contrats d'entretien soit revendus avant leur fin de vie, la gestion des déchets est réalisée par le propriétaire final (DNSH « économie circulaire – déchets »). Les activités de transport réalisées par le Groupe étant effectuées en France, les infrastructures présentes permettent enfin de limiter l'impact des risques climatiques physiques sur cette activité (DNSH « adaptation »).

Les OPEX et CAPEX liés aux chariots élévateurs nécessaires pour réaliser l'activité du Groupe n'ont pas été comptabilisés dans cette activité, les chariots élévateurs n'étant a priori pas à comptabiliser dans la taxinomie européenne. Le Groupe réalise cependant des investissements afin de permettre le passage à l'électrique de sa flotte (71 % de chariots électriques en 2022 sur le périmètre géré en central par les Moyens Matériels).

¹ Règlement (UE)2020/740 du Parlement Européen et du Conseil du 25 mai 2020 sur l'étiquetage des pneumatiques

Activité 6.6 : Transport routier de fret

De la même façon que précédemment, pour calculer l'alignement de cette activité, un ratio a été utilisé et appliqué aux CA, CAPEX et OPEX éligibles. Ce ratio a été construit en comparant le nombre de véhicules répondant aux critères d'alignement avec le nombre de véhicules éligibles.

Pour 2022, le Groupe a fait les choix suivants concernant les critères d'alignement :

- Il a considéré que le critère d'alignement lié aux poids lourds était la norme Euro VI.
- Il n'a pas pu étudier l'alignement des véhicules utilitaires légers et les a donc tous considérés comme étant non alignés. Cela diminue le ratio d'alignement mais n'impacte pas le ratio d'éligibilité, qui les inclut bien.
- De la même façon que pour l'activité 6.5, il a préféré réduire la publication de la part « alignée » de son activité en ne prenant en compte que les véhicules répondant aux critères et ayant été mis en circulation après le 1^{er} mai 2021, date d'application de la réglementation sur les pneumatiques. Les véhicules qui ont été mis en circulation avant le 1^{er} mai 2021 et répondant à l'ensemble des critères grâce à un changement de pneus postérieur au 1^{er} mai 2021 n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul de l'alignement, réduisant ainsi ce ratio par rapport à la réalité. Cela n'impacte pas le ratio d'éligibilité.

Ainsi, les véhicules considérés comme « alignés » pour cette activité sont donc uniquement les poids lourds répondant à la norme Euro VI, mis en circulation après le 1^{er} mai 2021 et respectant l'ensemble des DNSH.

De la même façon que pour l'activité 6.5, le Groupe ayant recours à des partenaires en France uniquement, il a été considéré que l'ensemble de la flotte répondaient aux DNSH « pollution » et « économie circulaire ». De plus, les véhicules concernés étant soit en leasing avec des contrats d'entretien soit revendus avant leur fin de vie, la gestion des déchets est réalisée par le propriétaire final (DNSH « économie circulaire – déchets »). Les activités de fret réalisées par le Groupe étant

effectuées en France et dans les pays limitrophes, les infrastructures présentes permettent enfin de limiter l'impact des risques climatiques physiques sur cette activité (DNSH « adaptation »).

Concernant le périmètre, il a été décidé, pour 2022, de ne pas prendre en compte dans le calcul de l'alignement une part non significative de véhicules détenus en propre par certaines filiales et ainsi exclus de la gestion centralisée du parc.

Les achats de prestations de transport auprès de prestataires externes n'ont pas non plus été retenus dans les calculs.

Activité 7.2 : Rénovation de bâtiments existants

Deux bâtiments ont été concernés en 2022 par des travaux de rénovation importants.

Ces travaux devraient permettre une réduction de la demande d'énergie primaire de plus de 30 %.

Cependant, ceux-ci n'étant pas terminés, il n'est pas possible à date de vérifier cette réduction. Le Groupe a donc choisi de considérer l'ensemble des CAPEX de cette catégorie comme non alignés. L'étude des DHSN n'a donc pas été réalisée.

Les travaux de rénovations déjà comptabilisés dans les activités 4.1 (photovoltaïque) et 7.4 (bornes électriques) n'ont pas été intégrés à cette activité.

Activité 7.3 : Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique

Il n'est pas possible à ce jour de dissocier, pour l'ensemble du périmètre du Groupe, les OPEX et CAPEX liés à des équipements favorisant l'efficacité énergétique des autres OPEX et CAPEX liés à des équipements immobiliers. Il a donc été décidé pour 2022 de ne prendre en compte dans l'activité 7.3 que les actions de relamping LED. Cela diminue le ratio d'éligibilité lié à cette activité.

Concernant les contributions substantielles et DNSH associés à cette activité :

- L'activité de relamping LED répond par essence au critère de contribution substantielle de l'objectif d'atténuation lié à l'activité 7.3.
- Une étude des risques climatiques via le site gouvernemental BAT-ADAPT a de plus

été réalisée pour les sites concernés par le relamping (DNSH « adaptation »).

Le DNSH « pollution » n'est pas applicable à la technologie LED.

Activité 7.4 : Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)

Le Groupe développe la mise en place dans ses établissements de bornes de recharge pour véhicules électriques. Cinq sites ont été équipés en 2022. Les OPEX et CAPEX pris en compte sont ceux liés à l'installation et à la maintenance des bornes.

Cette activité répond par essence au critère de contribution substantielle qui lui est rattaché.

De plus, une étude des risques climatiques via le site gouvernemental BAT-ADAPT a été réalisée pour les sites concernés, permettant ainsi de respecter le DNSH « adaptation ».

Il n'y a pas d'autre DNSH applicable pour cette activité.

Activité 7.7 : Acquisition et propriété de bâtiments

Les OPEX pris en compte sont ceux liés à la maintenance des bâtiments.

L'activité de location de bâtiments à des tiers réalisée par le Groupe est non significative au regard du chiffre d'affaires. Le Groupe n'a donc pas présenté la part liée à cette activité.

Cette activité n'étant pas alignée, les DNSH n'ont pas été étudiés.

Remarques générales :

- Pour 2022, l'activité de fret routier de la société MAT APPRO, commissionnaire de transport, n'a pas été incluse.
- De la même façon, les OPEX liés au fret maritime n'ont pas été inclus pour 2022.
- De manière générale, les subventions perçues dans le cadre des CAPEX présentés n'ont pas été retirées des totaux.

Le modèle d'affaires

Le Groupe SAMSE est un des premiers distributeurs français de matériaux de construction et d'outillage. Il s'étend en France à travers un réseau dense de près de 350 points de vente.

Avec ses deux métiers, le Négoce et le Bricolage, le Groupe SAMSE, propose à ses clients professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi qu'aux particuliers, des offres complémentaires dans une relation de proximité. Il différencie son offre produits et services grâce à son savoir-faire en matière de logistique et de conseil client.

Proche de ses fournisseurs et de ses clients, sa position d'acheteur/vendeur lui permet de jouer un rôle important dans la prise de conscience des enjeux RSE dans le secteur du bâtiment.

Avec ses quatre plateformes logistiques, ses transporteurs internes et ses activités d'import, le Groupe SAMSE porte de plus une attention particulière sur les impacts liés à sa chaîne d'approvisionnement.

Parce qu'il a toujours placé l'Humain au cœur de sa stratégie, son attractivité et le développement de ses collaborateurs sont également des enjeux majeurs dans la définition de ses politiques.

Le schéma ci-après présente le modèle d'affaires du Groupe SAMSE. Il donne une grille synthétique de lecture de son organisation ainsi que de ses activités, défis et atouts. Il présente également les ressources utilisées dans le cadre de ses activités et la création et le partage de valeur qui en résultent.

EthiFinance décerne une médaille d'argent au Groupe SAMSE pour sa performance extra-financière en 2022

Chaque année depuis 2015, le Groupe SAMSE choisit de faire évaluer ses engagements sociaux, sociétaux et environnementaux par EthiFinance, organisme de notation extra-financière indépendant.

EthiFinance évalue la transparence et la performance des informations extra-financières des entreprises en se basant sur plus de 140 critères liés à la gouvernance, aux politiques sociales et environnementales ou encore aux relations avec les clients et fournisseurs.

En 2022, la note du Groupe SAMSE continue de progresser et atteint 66/100, ce qui le place au-dessus de la moyenne nationale (53/100) et à la 10^{ème} place sur 52 de son secteur.

Cette performance est récompensée cette année par une médaille d'argent décernée par EthiFinance.

L'augmentation régulière de cette note (62* en 2020, 63 en 2021) confirme l'implication du Groupe dans le développement de stratégies prenant en compte ces enjeux extra-financiers.



* Afin de détailler certaines questions et d'inclure de nouvelles obligations réglementaires, EthiFinance retravaille régulièrement son questionnaire. Pour prendre en compte ces changements, il modifie la méthodologie de notation et recalcule les années précédentes à méthodologie comparable. Ainsi, la note de 75/100 obtenue l'année dernière équivaut à 63/100 en 2022 selon le référentiel propriétaire d'EthiFinance 2022 et selon les données arrêtées au 31 décembre 2021 du Groupe SAMSE.

Les notes d'EthiFinance ne sont en aucune manière un "conseil en investissement" ou une "recommandation d'investissement" ou plus généralement une quelconque recommandation d'acheter ou de souscrire, de céder ou de conserver le titre SAMSE

Défis

- Un marché concurrentiel qui se concentre
- Une évolution de la demande liée à la performance de l'habitat
- Une maîtrise des impacts environnementaux
- Une « digitalisation humaine » de la relation client

Ressources

Des équipes expertes et engagées

6 400 collaborateurs

Une structure financière solide

Capitaux propres : 621 668 K€

Ratio d'endettement financier : 0,65 %*

Un maillage territorial de proximité

350 points de vente dans 55 départements

Un réseau commercial multi-enseignes

4 multi-spécialistes

1 enseigne bricolage

10 enseignes spécialistes

Une supply chain efficace

- 4 plateformes logistiques

- 125 000 m² de stockage

- 3 transporteurs internes

- Plus de 2 000 matériels roulants avec

1 005 chariots élévateurs dont 71% d'électriques

- Des partenaires externes

Des fournisseurs de confiance

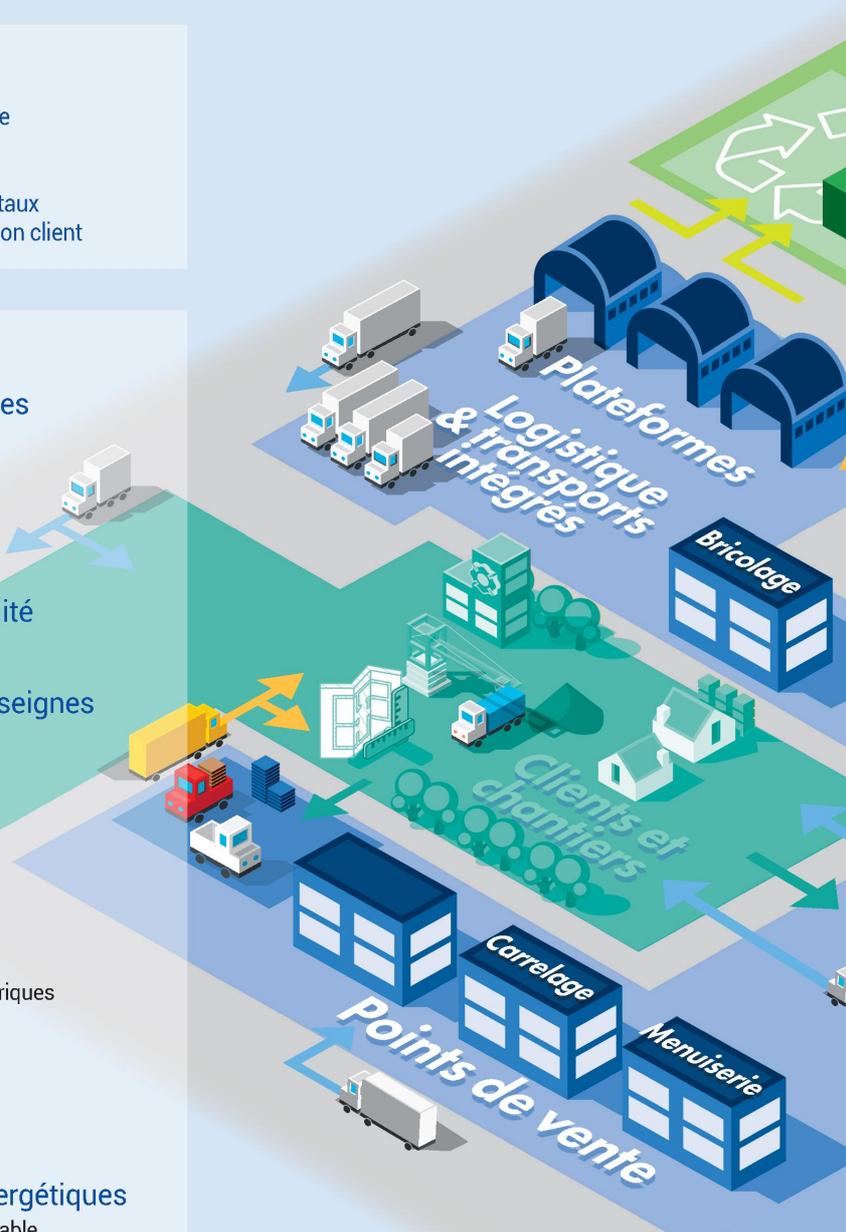
Plus de 1 100 fournisseurs sous contrat

dont 79 % de français

Des ressources naturelles et énergétiques

Consommation d'énergie fossile et renouvelable

* hors IFRS16



Le Groupe SAMSE, une création de valeur partagée



Atouts

- L'expertise et l'engagement des collaborateurs
- Un maillage territorial de proximité
- Une supply chain efficace
- Une offre produits large et spécialisée
- Une structure financière saine

Création de valeur

Résultats 2022

- CA : 1 911 766 K€
- ROC : 125 371 K€
- Résultat net : 97 791 K€

Un partage de l'avoir

- 74% des collaborateurs actionnaires avec 21,95% du capital détenu
- 32 637 K€ reversés en intéressement et participation*
- 55 329 K€ de dividendes

Un impact social positif

- 95% de salariés en CDI
- 114 775 € attribués au budget de la Fondation qui soutient 17 projets en 2022

Un environnement de travail motivant

- Une note de 7,4/10 au dernier baromètre de satisfaction des collaborateurs**
- 103 921 heures de formations

Une communauté de clients

- Plus de 920 500 clients nous ont fait confiance en 2022
- Une note de 7,8 au baromètre de satisfaction de nos clients*** et de 4,6/5 pour les Avis Vérifiés**** de l'Entrepôt du Bricolage

Un impact environnemental maîtrisé

- 26 500 m² de panneaux photovoltaïques
- Des partenariats pour la collecte et le recyclage des déchets.



66/100

au Rating Gaia d'EthiFinance

- * Abondement compris
- ** Etude réalisée auprès des collaborateurs de toutes les enseignes du Groupe à l'exception de M+
- *** Etude réalisée sur le périmètre de l'enseigne Samse
- **** Avis Vérifiés, par la société Net Reviews ; tiers de confiance

Groupe
SAMSE ✓
s'engage

Principaux risques extra-financiers

Méthodologie

Le Groupe SAMSE a initié en 2019 une revue de ses risques et enjeux RSE qu'il a poursuivie et finalisée au cours de l'exercice 2020. Un groupe de travail regroupant les services Conformité et Audit interne a été créé afin d'élaborer une matrice des matérialités.

La méthodologie s'est articulée en trois temps :

1. Une revue de l'univers des risques/enjeux extra-financiers.
2. Une évaluation et hiérarchisation des risques/enjeux pour le Groupe.
3. Une évaluation des risques/enjeux pour les parties prenantes.

1- Revue de l'univers des risques

Le groupe de travail en charge du projet a, dans un premier temps, mené une revue des risques extra-financiers identifiés en interne lors des différents travaux de cartographie des risques conduits depuis près de 15 ans au sein du Groupe. Une analyse attentive de la précédente version de la DPEF a également été réalisée afin de compléter cette démarche.

Par ailleurs, la conduite d'une revue documentaire de différentes cartographies de matérialité publiées par des groupes cotés a permis au Groupe de travail de réaliser un benchmark et d'affiner son référentiel en identifiant des risques supplémentaires pertinents pour le Groupe SAMSE.

Par la suite, des entretiens auprès de référents métiers ont été menés afin d'élargir le référentiel de risques extra-financiers, de s'assurer de l'exhaustivité et de la pertinence de celui-ci et d'identifier les risques RSE à évaluer et hiérarchiser dans la suite du processus.

A l'issue de cette phase, seize risques ont été identifiés et jugés pertinents au regard des activités du Groupe.

2- Évaluation et hiérarchisation des risques pour le Groupe

L'évaluation et la hiérarchisation des seize risques identifiés ont été réalisées en suivant trois grandes étapes.

Tout d'abord, les risques ont été classés afin d'attribuer aux référents métiers ceux à évaluer.

Sept ateliers ont été menés avec les différents référents métiers concernés par les risques identifiés pour leur service. Ces ateliers ont permis d'établir une description détaillée de ces risques, mais aussi d'évaluer leur probabilité de survenance ainsi que leurs impacts potentiels pour le Groupe. Pour cela, une échelle d'évaluation sur quatre niveaux de probabilité et d'impact, déterminée au préalable par le groupe de travail, a été utilisée.

A l'issue de cette première phase d'évaluation avec les référents métiers, un atelier d'évaluation et de cotation finale a été mené avec la Direction Générale du Groupe pour consolider, ajuster et valider les résultats obtenus en prenant en compte une vision « Groupe ».

3- Évaluation des risques/enjeux pour les parties prenantes

Pour cette première version de cartographie RSE, le groupe de travail a décidé de réaliser une étude documentaire afin d'évaluer l'importance pour ses parties prenantes des risques et enjeux identifiés.

Pour cela, il s'est appuyé sur les résultats de matrices de matérialité publiées par des Groupes partageant un modèle d'affaires similaire à celui du Groupe SAMSE et ayant des parties prenantes communes avec lui. Chacune des matrices de matérialité sélectionnées pour la qualité de leur méthodologie a été analysée par le groupe de travail.

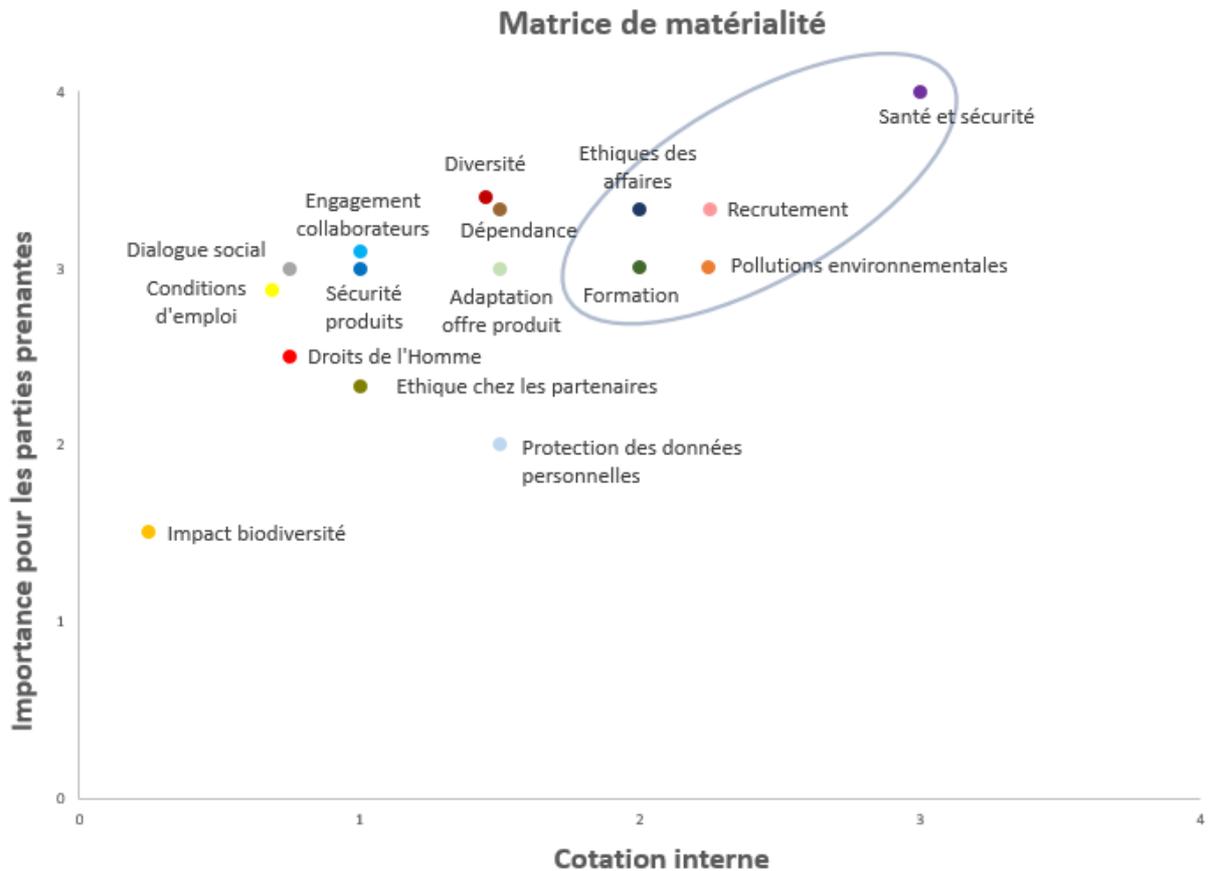
A partir de ces matrices, les résultats de l'évaluation de l'importance de chacun des risques RSE pour les parties prenantes ont été retranscrits sur une échelle à quatre niveaux. Les résultats obtenus ont finalement été consolidés afin de déterminer la note « importance pour les parties

prenantes » présentée dans la matrice de matérialité du Groupe SAMSE.

L'élaboration d'une matrice de matérialité a permis d'identifier et de confronter la vision du Groupe à celle de ses parties prenantes concernant ses

principaux risques. Les travaux menés vont permettre d'accompagner la refonte et le déploiement de la stratégie RSE du Groupe, dans la continuité du projet HORIZON BLEU et en prenant en compte les priorités ainsi identifiées.

Matrice de matérialité



- Santé et sécurité des collaborateurs et parties prenantes
- Recrutement et attractivité
- Diversité et égalité des chances
- Formation et gestion des compétences
- Engagement des collaborateurs
- Dialogue social
- Conditions d'emploi et non précarisation
- Droits de l'Homme au sein du Groupe
- Pollutions environnementales
- Dépendance énergétique et aux matières premières
- Impact de l'activité sur la biodiversité
- Adaptation de l'offre produits aux enjeux du développement durable
- Sécurité des produits (utilisateurs, consommateurs, clients)
- Protection des données personnelles
- Ethique chez nos partenaires
- Ethique des affaires dans le Groupe

Principaux risques extra-financiers

La réalisation de la cartographie des risques RSE du Groupe a permis d'identifier cinq risques prioritaires. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous et développés dans le cadre de la DPEF. Les principales politiques mises en place pour limiter ces risques et les indicateurs clés de performance suivis sont également rappelés dans le tableau et développés par la suite.

Responsabilité sociale				
Risque / Enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2021	Résultats 2022
Santé et sécurité des collaborateurs et parties prenantes <i>L'activité potentiellement sujette à des risques pour la santé et la sécurité des collaborateurs et parties prenantes du Groupe SAMSE et la volonté de celui-ci de placer l'humain au centre de ses préoccupations, font de la santé et sécurité une priorité pour le Groupe SAMSE. Il travaille donc à la prévention des risques d'accident du travail, des risques psychosociaux et des risques liés à la fréquentation de ses sites. Un défaut de ses politiques de prévention et de formation à ce sujet ou une mauvaise gestion des magasins et plateformes de stockages pourraient entraîner des préjudices humains importants ainsi qu'avoir un impact financier et réputationnel pour le Groupe.</i>	Politique Sécurité et Prévention	Taux de fréquence / taux de gravité	TF1 : 43,22 TG : 2,40	TF1 : 38,46 TG : 1,53
	Dispositifs RH d'accompagnement et de prévention	Formation : nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié dédiées au domaine de la sécurité	5,11H	6,21H
Recrutement et attractivité <i>Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie du nombre et de la qualité de ses collaborateurs. La compétitivité du Groupe réside notamment en sa capacité à attirer et à fidéliser de nouveaux talents par une marque employeur forte et identifiable. La capacité du Groupe à pourvoir rapidement aux besoins de recrutement est un enjeu de stabilité pour l'activité en agence/magasin. Des postes vacants ou des recrutements en inadéquation avec les besoins risqueraient d'entraîner des désorganisations et une baisse de la productivité sur les sites, sur les plateformes logistiques ou sur les fonctions support.</i>	Politique de recrutement et d'intégration (des solutions de recrutement ciblées valorisant la marque employeur et promouvant la diversité)	Nombres d'embauches	2 025	1 894
	Des mesures pour renforcer l'engagement des collaborateurs : - actionariat salarié - politique attractive en matière d'avantages sociaux - études de satisfaction et plans d'actions	Variation de l'effectif	3 %	4 %
		Salariés actionnaires	74 %	74 %
Formation et gestion des compétences <i>Rester un distributeur reconnu par le niveau de compétence de ses équipes est un enjeu stratégique et concurrentiel majeur pour le Groupe. La Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences est également un enjeu important pour garantir la satisfaction et l'engagement des collaborateurs. Des équipes non formées, désengagées ou avec un niveau de compétence insuffisant risqueraient d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients qui pourraient également avoir un impact négatif sur l'image de marque du Groupe aussi bien auprès des clients qu'auprès de possibles candidats à l'embauche.</i>	Politique de formation	Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié	14	17
	Campus internes			
	E-learning et blended learning			
	Cycle RH, "revues de personnel" et plans de compétences			
	Mobilité interne et promotion			

Responsabilité Environnementale

Risque / Enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2021	Résultats 2022	
Pollutions environnementales <i>Le Groupe SAMSE est soucieux de réduire les impacts environnementaux de ses activités et porte une attention particulière à la limitation des pollutions liées à la conduite de ses affaires : pollutions de l'air, notamment liées à ses activités de transport et de logistique et pollutions des eaux et des sols qui pourraient survenir en cas de mauvaise gestion par le Groupe des produits dangereux qu'il stocke ou des déchets qu'il produit ou récupère.</i> <i>En parallèle, le Groupe s'assure également de rester en conformité avec les réglementations environnementales et d'anticiper les changements nécessaires à la poursuite de ses activités.</i> <i>Un non-respect des réglementations ou une absence d'anticipation pourraient entraîner des sanctions juridiques ainsi qu'une désorganisation de l'activité du Groupe.</i>	Réduction de l'impact carbone de la politique d'achat et de la logistique	<u>Consommations énergétiques des bâtiments :</u> Consommations de gaz (corrigées du DJU pour 2022) (kWh-PCI)	15 749 427	15 855 233	
		Maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments	Consommations d'électricité (kWh)	29 322 657	27 303 368
	Politique de gestion raisonnée et de réduction des déchets	<u>Age moyen du parc de Poids Lourds :</u>			
	Règles strictes de stockage	Zanon Transports	3,4 ans	3,0 ans	
		Moyens Matériels	5,7 ans	6,3 ans	
	<u>Part des poids lourds en norme Euro 6 :</u>				
	Zanon Transports	90 %	95 %		
	Moyens Matériels	69 %	71 %		

Responsabilité Sociétale

Risque / Enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2021	Résultats 2022
Éthique des affaires dans le Groupe <i>De par ses activités en tant que distributeur de matériaux de construction et d'outillage, la gestion des achats ainsi que la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe SAMSE. Dans ce cadre, le Groupe est exposé à des risques liés à la conduite éthique de ses affaires : risques de manquements aux règles du droit de la concurrence et risque de non-conformité aux réglementations anti-corruption.</i> <i>Un non-respect des réglementations ou une inefficacité des dispositifs de contrôle mis en place pourrait entraîner de lourdes sanctions administratives et pénales pour le Groupe et avoir des impacts négatifs sur sa réputation. Certaines sanctions pourraient également entraîner une désorganisation de son activité (fermeture d'établissement, exclusion des marchés publics, etc.).</i>	Dispositif de prévention et de lutte contre la corruption Dispositif de prévention contre les pratiques anti-concurrentielles ou restrictives de concurrence	% de fournisseurs sous contrat cadre ayant signé des clauses éthiques relatives à la lutte contre la corruption	100 %	100 %

Responsabilité sociale

Risque 1 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes

La santé et la sécurité de ses collaborateurs et de ses autres parties prenantes est une priorité pour le Groupe SAMSE. Il travaille donc à la prévention des risques d'accident du travail, des risques psychosociaux et des atteintes à la santé et la sécurité liées à la fréquentation de ses sites.

Pour cela, il déploie plusieurs dispositifs et notamment une Politique de Sécurité et de Prévention, des actions d'amélioration des conditions de travail de ses employés et des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention.

En 2022, le Groupe affine sa politique en matière de prévention en la structurant davantage.

Politique Sécurité et Prévention

Pilotage

Depuis de nombreuses années, le Groupe investit dans la santé et la sécurité de ses collaborateurs et de ses parties prenantes en faisant de la prévention une priorité et en mettant tout en œuvre pour répondre aux exigences légales en la matière.

En 2022, il s'est structuré davantage encore avec la création de deux groupes de travail dédiés aux questions de Sécurité et de Prévention.

Il a ainsi réuni seize membres issus du Comité exécutif, des fonctions expertes sur la prévention et des métiers liés à l'exploitation au sein des enseignes afin de constituer un groupe de travail dont le rôle est d'assurer la structuration de la politique stratégique du Groupe en matière de prévention et de son déploiement opérationnel.

Un groupe de pilotage, composé des représentants experts métiers de l'ensemble des enseignes du Groupe, a également été créé. Il harmonise les actions et les projets structurants en matière de santé, sécurité et conditions de travail dans le cadre du déploiement de la stratégie définie.

Diffusion d'une Culture Sécurité

Le Groupe SAMSE travaille à la diffusion d'une Culture Sécurité et Prévention commune à l'ensemble de ses sociétés. En s'inscrivant dans la durée et en se basant sur une animation régulière, celle-ci vise à accompagner l'ensemble des collaborateurs au travers d'actions de prévention et de sensibilisation. L'approche culturelle de la

prévention des risques apporte également une sensibilisation positive de l'ensemble des collaborateurs et vise au développement d'une prévention collective concernant à la fois les collaborateurs, les clients, les fournisseurs et les prestataires.

A chaque étape de sa carrière, le collaborateur est accompagné, équipé, formé afin de lui permettre de mieux appréhender son environnement de travail et donc le prémunir d'accidents éventuels pour lui-même ou les parties prenantes concernées.

Organisation humaine

Le Groupe SAMSE met en place et déploie ce programme en s'appuyant sur les managers des points de vente qui sont en contact direct avec les parties prenantes concernées.

Les services supports du Groupe (aménagement, ressources humaines, juridique, travaux, etc.) intègrent quant à eux dans leur quotidien les différents sujets liés à la sécurité.

Garante de la politique Sécurité et Prévention du Groupe, une équipe de vingt-deux experts sécurité œuvre en proximité sur le terrain au plus près des problématiques qui font le quotidien des agences et magasins.

Référentiel, audits, analyse AT

Pour soutenir cette sensibilisation quotidienne, un référentiel Sécurité Groupe a été créé en vue de

définir l'ensemble des exigences Santé, Prévention, Sécurité, Sûreté et Environnement.

Des évaluations régulières ont pour vocation d'accompagner les agences dans la mise en œuvre de cette politique et de les aider à identifier leurs axes d'amélioration. La collaboration entre les responsables de sites et les équipes Sécurité et Prévention permet de prioriser les actions d'amélioration et d'évaluer leur évolution dans le temps.

Ces évaluations, accompagnées d'une analyse stratégique des accidents du travail et des intrusions, permettent de faire évoluer la sécurité et la sûreté des sites du Groupe en adoptant des plans d'actions adaptés.

Ainsi, le Groupe suit notamment les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, qui évoluent de la manière suivante (LA 6) :

- le taux de fréquence (TF1) des accidents du travail pour le Groupe est passé de 43,22 en 2021 à 38,46 en 2022.
- le taux de gravité, quant à lui, a également diminué pour atteindre 1,53 en 2022 (contre 2,40 en 2021).

=> Indicateur clé de performance : le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (LA 6).

La diminution du taux de fréquence et du taux de gravité s'explique à la fois par la politique Prévention du Groupe et par le contexte. L'intensité de l'activité dans un contexte sanitaire rétabli s'est répartie de façon plus homogène sur les équipes et tout au long l'année. En effet, les conséquences organisationnelles des absences liées à la Covid ont fortement diminué.

Programme de prévention

Tous les managers de l'entreprise sont formés à la sécurité et veillent à la bonne application des préconisations auprès de leurs équipes.

De la même manière, les sujets Sécurité et Prévention sont portés au sein des Comités Sociaux et Économiques (CSE) par les collaborateurs formés aux sujets de la Santé et de la Sécurité au travail.

Par ailleurs, des investissements sont réalisés chaque année pour favoriser l'innovation et la formation et pour renouveler les différents équipements.

Enfin, toute cette démarche est portée via un plan de communication diffusé largement à l'ensemble du personnel et qui s'appuie notamment sur des réunions mensuelles de prévention, au sein des établissements, permettant d'aborder des thèmes définis par les équipes Sécurité et Prévention.

Le journal interne SAVOIR-FAIRE, diffusé à l'ensemble des collaborateurs, retrace les actions menées par les enseignes du Groupe sur les sujets de Sécurité et Prévention.

Des temps forts et des campagnes de prévention se déroulent également pendant l'année pour sensibiliser les collaborateurs sur des thèmes majeurs.

Ce programme de prévention complet qui vise les collaborateurs mais aussi les clients est continuellement mis à jour pour toujours mieux les protéger.

Formations

=> Indicateur clé de performance : le nombre moyen d'heures de formation des salariés en matière de sécurité (SAM SO 1).

Le nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié dédiées au domaine de la sécurité est passé de 5,11 h en 2021 à 6,21 h en 2022.

Les quatre grands thèmes développés lors de ces formations sont :

- La conduite et la manutention de chariots.
- La conduite et la manutention d'autres véhicules (grues, camions, etc.).
- L'utilisation d'outils (scie à panneaux par exemple).
- L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail : Sauveteur Secouriste du Travail (SST), gestes et postures, incendie.

Amélioration des conditions de travail

Chaque année, des actions sont menées pour améliorer les conditions de travail des collaborateurs.

Télétravail

Depuis février 2019, le Groupe SAMSE s'est doté d'une charte sur le travail à distance dans le but de répondre aux attentes de ses collaborateurs et de permettre l'adaptation de l'activité à de nouveaux modes d'organisation du travail.

Ainsi, le Groupe accompagne le fait que l'activité professionnelle peut aujourd'hui s'exercer, dans le cadre d'un déplacement professionnel ou en dehors de ce cadre, dans un lieu différent du lieu habituel du travail (agence, magasin, domicile ou lieu tiers).

Le travail à distance est ouvert aux salariés dont la nature des missions le permet et qui savent faire preuve d'autonomie dans l'exercice de leur activité. La très grande majorité des salariés du Groupe exerce un métier en lien avec l'exploitation opérationnelle des points de vente (vendeur, magasinier, cariste, chauffeur, logisticien, chef d'agence, directeur de magasin, etc.). Ces métiers ne sont pas compatibles avec le télétravail car ils sont directement liés à l'entreposage des produits sur le terrain et à l'accueil physique des clients dans les points de vente.

La mise en place du travail à distance se fait dans le cadre de la relation de confiance et de réciprocité entre le manager et le collaborateur. Les collaborateurs concernés ont eu progressivement accès au matériel nécessaire pour un travail dans de bonnes conditions.

Améliorations continues

Le Groupe SAMSE poursuit également ses actions visant à améliorer les conditions de travail des magasiniers et chauffeurs. En 2022, le Groupe a commandé quatre camions électriques 26 tonnes et deux camions au gaz qui améliorent considérablement les conditions de travail des chauffeurs en limitant les vibrations et le bruit.

Le Groupe continue de privilégier, lorsque cela est possible, l'achat de chariots élévateurs électriques qui, en plus de permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe (voir ci-après), permettent une réduction des nuisances dans l'environnement de travail des collaborateurs. Ainsi, en 2022, les chariots électriques représentent 71 % du parc de chariots géré par les MOYENS MATERIELS.

Des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention

Un dispositif de coaching et d'écoute

Des coaches externes exercent dans le Groupe SAMSE et proposent des actions dont le but est de développer la performance, l'autonomie et la responsabilisation des personnes ou équipes accompagnées. Après réalisation d'un diagnostic, et parfois en complément d'une formation, chaque coaching individuel ou collectif s'appuie sur un objectif, des critères de mesure et une durée adaptée d'accompagnement.

Ces coaches et des intervenants externes sont également sollicités ponctuellement pour accompagner l'organisation de séminaires visant à renforcer la cohérence et la cohésion d'équipe.

Le Groupe a signé un accord avec les partenaires sociaux sur ce sujet en 2011. A cette occasion, a été mis en place un dispositif d'écoute confidentiel, « Besoin d'en parler », auquel le collaborateur peut avoir recours par le biais d'une ligne téléphonique et d'une adresse email. Le destinataire est une coach externe qui rencontre les personnes, analyse le besoin et coordonne les actions de soutien appropriées.

« Besoin d'en parler » a pour vocation de permettre à tout collaborateur qui le souhaite d'exprimer un problème, de solliciter un contact ou un conseil, d'alerter pour lui ou pour un collègue. Cela peut concerner des problématiques psychologiques, relationnelles, financières, de santé ou de logement.

Ces deux dispositifs (coaching et écoute confidentielle) interviennent en préventif ou en curatif et contribuent à réduire les risques psychosociaux.

Une cellule RPS (Risques Psychosociaux) a également été mise en place au sein de la société DORAS. Elle accompagne les agences sur un format collectif concernant des problématiques psychologiques et/ou relationnelles.

[Un dispositif interne de prévention du harcèlement](#)

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, le Groupe a organisé la désignation des référents

harcèlement sexuel et agissements sexistes au sein des CSE ainsi qu'au sein de l'équipe RH. Chaque CSE a désigné une personne, membre du CSE, dont le nom a été porté à la connaissance des collaborateurs par voie d'affichage permettant ainsi à ceux-ci d'avoir un contact interne neutre pour les accompagner.

Depuis 2021, ces référents, qu'ils appartiennent au CSE ou à l'équipe RH, suivent une formation dédiée lors de leur désignation.

Risque 2 : Recrutement et attractivité

Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie du nombre et de la qualité de ses collaborateurs. La compétitivité du Groupe réside notamment en sa capacité à attirer et à fidéliser de nouveaux talents par une marque employeur forte et identifiable. La capacité du Groupe à pourvoir rapidement aux besoins de recrutement est un enjeu de stabilité pour l'activité en agence/magasin. Des postes vacants ou des recrutements en inadéquation avec les besoins risqueraient d'entraîner des désorganisations et une baisse de la productivité sur les sites, sur les plateformes logistiques ou sur les fonctions support.

Le marché du travail vit depuis plusieurs années une réelle révolution. Chaque année, le Groupe SAMSE, renouvelle sa volonté d'attirer des profils en phase avec la culture de son organisation et poursuit un travail de fond sur le développement et la communication de sa marque employeur.

Le Groupe accompagne sa politique de recrutement par des mesures de renforcement de l'engagement de ses collaborateurs et s'assure du respect de la diversité et de l'égalité des chances à toutes les étapes du recrutement et de la vie du collaborateur dans l'entreprise.

La politique de recrutement et d'intégration

[Des solutions de recrutement ciblées et valorisant la marque employeur...](#)

Le recrutement externe

La Direction des Ressources Humaines met en place des solutions de recrutement externe valorisant l'image de marque employeur et ciblées selon les publics visés : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariats actifs avec des organismes tels que Pôle Emploi, l'APEC, l'AGEFIPH ou l'AFIPH.

Sur l'année 2022, 56 260 candidatures ont ainsi été traitées, soit une progression de 22 % par rapport à l'année 2021 qui comptabilisait 46 172 candidatures. Cela s'inscrit dans la progression continue régulière depuis 2019 (43 760 candidatures traitées en 2020 et 43 667 en 2019) (SAM SO 2).

Le Groupe SAMSE continue de plus à faire évoluer ses dispositifs de présence sur le Web. Il apporte par exemple chaque année des évolutions et des ajouts de contenus sur son site de recrutement (groupesamserecrite.fr).

Afin de mesurer la satisfaction des candidats lors de leur parcours sur le site de recrutement, et donc l'efficacité du site, le Groupe a mis en place un outil de sondage depuis 2020. En 2022, plus de 2 800 avis ont été recensés pour une note de 4,3/5. Pour continuer dans cette dynamique, le site de recrutement a été enrichi en 2022 d'une page

dédiée à l'alternance et de nouvelles fiches métiers ont été créées afin de présenter les savoir-être et savoir-faire associés à chacun d'eux. De nouveaux projets seront réalisés en 2023, comme par exemple des contenus sur l'engagement ou sur la culture d'entreprise.

La Cooptation

Face aux problématiques de recrutement, le programme de cooptation lancé en 2018, a permis, grâce au réseau des employés, d'intégrer 121 nouveaux collaborateurs en 2022 (SAM SO 3).

La cooptation repose avant tout sur l'entretien et l'activation d'un réseau (personnel ou professionnel) pour obtenir des recommandations dans le cadre d'une recherche d'emploi/recherche de talents. Cette pratique met en lien un candidat, un recruteur et un collaborateur auteur d'une recommandation (le cooptant). Une nouvelle campagne de communication a été finalisée en 2022 avec l'élargissement de la prime aux contrats CDD se transformant en CDI.

L'alternance

Le Groupe promeut également l'alternance afin de favoriser la formation et l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi tout en répondant à ses besoins de recrutement dans les magasins et les agences dans les métiers de la vente, de la logistique et du commerce. Ainsi, chaque année une campagne

d'alternance est menée entre mars et juillet. En 2021, elle a rendu possible l'embauche de 153 jeunes. Une performance renouvelée en 2022, avec l'intégration de 159 jeunes (hors Certificat de Qualification Professionnelle) (SAM SO 4).

[... qui permettent d'attirer et d'intégrer les talents](#)

=> Indicateur clé de performance : le nombre d'embauches et les variations d'effectifs du Groupe (LA 1).

Cette politique de recrutement participe à l'attractivité du Groupe SAMSE et a mené, en 2022, à l'embauche de 1 894 collaborateurs (LA 1) dont plus de 500 contrats temporaires correspondant à des renforts saisonniers.

Sur l'année 2022, l'effectif global du Groupe a augmenté de 4 %, passant de 6 136 à 6 397 collaborateurs (LA 1).

Cette dynamique permet au Groupe d'attirer les talents et de créer de l'emploi durable en France (5 842 CDI soit plus 0,4 % par rapport à 2021 à périmètre comparable).

Ainsi, 95 % des salariés du Groupe sont en CDI et plus de 96 % des collaborateurs sont à temps complet.

Le renforcement de l'engagement des collaborateurs

En complément de sa politique de recrutement, le Groupe met régulièrement en place des dispositifs visant au renforcement de la satisfaction et de l'engagement de ses collaborateurs.

Ces dispositifs renforcent l'attractivité du Groupe et de ses enseignes, permettent la fidélisation de ses collaborateurs et assurent le maintien d'un climat social de qualité.

[L'actionnariat salarié](#)

L'actionnariat salarié, au cœur de la culture d'entreprise depuis son lancement en 1968, permet au Groupe SAMSE d'associer durablement ses collaborateurs à la croissance des entreprises qui le composent. Il est un des marqueurs forts des valeurs de partage et d'engagement portées par le Groupe.

En 2020, le Groupe a œuvré afin de sécuriser son indépendance financière au travers d'une nouvelle

Afin d'accompagner cette politique de recrutement, le Groupe met de plus l'accent sur l'intégration des nouveaux embauchés via le développement de parcours d'intégration et la mise à disposition de kits d'intégration individuels et spécifiques aux métiers. Le but est de préparer au mieux l'accueil du nouveau collaborateur et ainsi de sécuriser ses premières semaines et ses premiers mois dans l'entreprise.

Grâce à ses bons résultats économiques, le Groupe SAMSE développe ses activités et crée de l'emploi dans les territoires et les régions. Ces créations d'emploi concernent l'ensemble des Catégories Socio-Professionnelles (CSP). En 2022, la structure de l'emploi par CSP est la suivante :

CSP	%
Cadre	16,1 %
Technicien - Agent Maitrise	18,8 %
Employé -Ouvrier	65,1 %

alliance d'actionnaires salariés, familiaux et de nouveaux investisseurs.

Le Groupe SAMSE entend poursuivre cette dynamique en valorisant toujours plus l'actionnariat salarié, avec une ambition d'approcher les 100 % de salariés actionnaires à HORIZON 2030. Ce taux a d'ores et déjà bien progressé ces dernières années, passant de 56 % en 2019 à 74 % en 2022, soit 4 770 collaborateurs actionnaires.

=> Indicateur clé de performance : le pourcentage de salariés actionnaires (SAM SO 5).

[Une politique attractive en matière d'avantages sociaux](#)

Le Groupe s'emploie à développer une politique attractive en matière d'avantages sociaux (LA 2). La politique de rémunération du Groupe se structure autour du salaire de base auquel s'ajoutent des

éléments conventionnels ou unilatéraux (prime de vacances et prime de Noël), des variables liées aux métiers ainsi qu'un intéressement dans la très grande majorité des enseignes et une participation, le tout allié à un Plan d'Épargne Groupe.

En 2022, comme en 2021, pour reconnaître l'engagement des équipes dans un contexte économique tendu, une grande partie des enseignes du Groupe a choisi de mettre en place des compléments de rémunération permettant d'associer les collaborateurs au partage des bons résultats. De nombreux accords ont ainsi été signés visant à verser des compléments d'intéressement et de participation ainsi que des primes exceptionnelles dans le cadre du dispositif de Prime de partage de la valeur.

Les accords de participation mis en place au sein du Groupe sont majoritairement assortis d'une formule dérogatoire plus favorable que la loi. Le Plan d'Épargne Groupe, quant à lui, bénéficie de mécanismes d'abondement attractifs permettant aux salariés de se constituer une épargne dans un cadre fiscal avantageux. En 2022, il a été décidé un abondement exceptionnel de 100 % sur les 600 premiers euros dans la grande majorité des enseignes du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe SAMSE offre à ses collaborateurs des réductions sur les achats effectués au sein de leur enseigne dans les sociétés du Groupe.

[La digitalisation des outils RH à disposition des salariés](#)

D'une manière plus générale, le Groupe SAMSE entend faire bénéficier ses salariés de moyens digitaux de pilotage de leur dossier administratif.

Il propose ainsi par exemple des dispositifs dématérialisés et sécurisés tels que le coffre-fort électronique ou la dématérialisation des coupons d'intéressement et de participation et des demandes de placements sur les FCPE par prélèvement sur paie.

Un site internet consacré aux politiques de partage du Groupe a également vu le jour en janvier 2021. Il présente à la fois les actualités de l'actionnariat salarié et les performances des FCPE. Cet espace explique de manière exhaustive et pédagogique la politique d'abondement, le fonctionnement des FCPE et les modalités d'épargne et de déblocage

des avoirs. Les collaborateurs peuvent y tester leurs connaissances économiques et financières grâce à des quiz. Par ce site, ils peuvent se connecter directement à la banque gestionnaire de leur épargne salariale.

En janvier 2022, le renouvellement des outils RH a permis la mise en place de nouveaux systèmes informatiques concernant la paie, la formation et les entretiens annuels et professionnels. La mise en place de ces outils a ouvert la voie à l'implémentation d'autres structures web tel que le Portail RH construit en 2021 et mis en ligne en janvier 2022. Il simplifie l'accès aux informations relatives aux ressources humaines et constitue un véritable service pour le collaborateur qui peut retrouver en toute autonomie ses outils RH ou ses informations et actualités et réaliser des opérations en ligne.

[Protection sociale, mutuelle, prévoyance](#)

Un régime de mutuelle et de prévoyance couvre l'ensemble des collaborateurs. En 2020, un travail visant à rassembler chez un même assureur la quasi-totalité des contrats du Groupe a permis la mise en place d'un régime commun très favorable de remboursement des frais de santé.

[Promotion d'activités sportives et culturelles](#)

L'organisation en Unité Économique et Sociale (UES) de certaines des enseignes (UES SAMSE, UES BRICOLAGE, UES DORAS) permet aux collaborateurs de bénéficier d'avantages sociaux tenant compte des spécificités des métiers et notamment du bénéfice des œuvres sociales et culturelles des Comités Sociaux Économiques (CSE) (tarifs préférentiels pour des spectacles et événements sportifs, participation à des abonnements à des activités sportives, etc.). En fonction du degré d'intégration des nouvelles sociétés dans le Groupe, ces dernières peuvent intégrer les différentes UES, permettant ainsi aux nouveaux collaborateurs de bénéficier des avantages liés à cette appartenance.

En parallèle, le Groupe encourage la pratique d'activités sportives ; notamment avec l'organisation d'activités comme les « journées conviviales en montagne » ou en facilitant la participation à certaines manifestations sportives. Le Groupe promeut l'évènement et acquiert des dossards pour les collaborateurs.

Suivi de la satisfaction des collaborateurs

Après un premier baromètre mesurant la satisfaction des collaborateurs en 2019, le Groupe a choisi de reconduire cette mesure en 2022 sur un périmètre élargi. Ainsi, ce sont la quasi-totalité des enseignes du Groupe SAMSE qui ont pu participer à cette nouvelle édition en interrogeant plus de 6 200 personnes.

Ce baromètre, intitulé « C'est toi qui en parles le mieux » est composé de 60 questions découpées en 6 axes : travail, organisation, relation entre collègues et manager, évolution du collaborateur, politiques de rémunération et de partage, culture et valeurs de l'entreprise. Sur les 5 621 personnes interrogées, 4 241 ont répondu, soit un taux de participation de 75 %. Le score général pour l'ensemble du Groupe est de 7.4/10. L'avis des collaborateurs permet d'orienter les plans d'actions

en faveur de la satisfaction des salariés du Groupe SAMSE de demain.

Le dialogue social

Le Groupe entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs qui permet de créer les conditions d'un climat social sain, transparent et responsable. Le contenu des accords d'intéressement, qui concernent la majorité des sociétés du Groupe, est discuté chaque année avec les partenaires sociaux. Les échanges réguliers avec ces derniers sont également permis par les négociations annuelles obligatoires (NAO), menées dans les entités concernées.

Les CSE de nos entités juridiques permettent de maintenir une information continue des élus sur l'ensemble des sujets du Groupe et de les associer étroitement aux décisions prises.

La promotion de la diversité et de l'égalité des chances

Les politiques RH du Groupe sont définies et mises en œuvre dans le respect des principes de diversité et d'égalité des chances, que ce soit au moment du recrutement ou au cours de la vie du collaborateur dans l'entreprise.

Une politique de diversité dans le recrutement

Par son ADN et ses valeurs, le Groupe SAMSE promeut un strict respect des règles de non-discrimination dans le recrutement. Ainsi, il engage de nombreuses actions en faveur de l'insertion et de la diversité dans le recrutement de ses collaborateurs.

Depuis 2017, le Groupe SAMSE a choisi de s'engager aux côtés d'associations actives dans l'éducation et l'insertion des jeunes issus des quartiers prioritaires et de la diversité. Un partenariat avec l'association Sport dans la Ville permet de faciliter l'embauche des jeunes via le programme spécifique « Job dans la Ville ». Le Groupe favorise également l'échange avec les lycéens en participant à des animations dans les écoles sur des thématiques liées à la recherche de stage ou l'entretien de recrutement pour une alternance, un stage ou un emploi. Les établissements visés sont les lycées qui préparent aux BTS. En 2022, le partenariat « 100 chances 100 emplois » a été reconduit. Il permet au Groupe

d'intégrer un réseau d'entreprises qui offrent un parcours sur-mesure pour les jeunes de 18 à 30 ans en difficulté d'insertion professionnelle.

Le Groupe SAMSE est également signataire depuis 2019 d'une charte d'engagement pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle en Isère à travers PAQTE : le Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises.

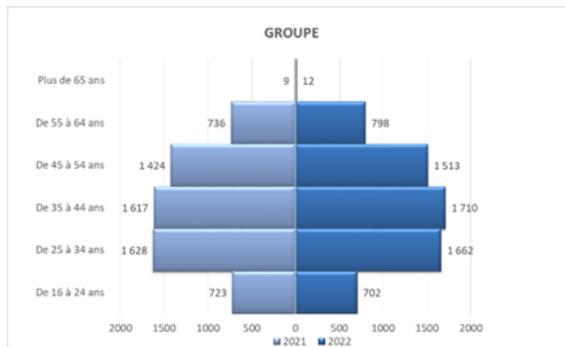
Les engagements prioritaires de la Direction des Ressources Humaines sur la question du recrutement restent les suivants :

- sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise ;
- favoriser l'accès à l'alternance ;
- recruter de manière non discriminatoire.

Par ailleurs, le Groupe SAMSE accompagne ses collaborateurs tout au long de leur carrière (formation, promotion, accompagnement, etc.), permettant ainsi à chaque collaborateur de pouvoir se projeter quel que soit son âge, son métier ou son sexe dans une carrière longue au sein du Groupe.

Ainsi, l'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 39,6 ans (en légère hausse par rapport à

l'année précédente), avec la répartition ci-dessous (LA 12) :



[Des mesures en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap](#)

Afin de structurer et renforcer sa politique handicap, le Groupe a dressé un état des lieux sur plusieurs de ses enseignes. Ce diagnostic a permis d'analyser les situations et d'établir des plans d'actions en conséquence.

Depuis septembre 2021, la mission Handicap de l'UES SAMSE s'est structurée autour d'un comité de pilotage chargé de mettre en place et de superviser le plan d'actions établi. Des actions ont ainsi été menées afin de favoriser :

- le recrutement (site de recrutement adapté, révision des outils recrutement et des dossiers recrutement pour tenir compte des spécificités liées au handicap) ;
- l'intégration (présentation lors des journées Connaissance de l'Entreprise, livret d'accueil) ;
- le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- la sensibilisation et l'information des collaborateurs (semaine du Handicap, Fondation SAMSE) ;
- le travail en collaboration avec le secteur adapté.

En 2022, afin de créer une relation de proximité et de confiance avec les collaborateurs sur le sujet du handicap, l'UES SAMSE a de plus mis en place un réseau de relais handicap en régions. Une newsletter a également vu le jour permettant de

démystifier certaines idées, de sensibiliser les équipes et de mettre en avant les actions entreprises.

En parallèle, l'UES LA BOITE A OUTILS, a poursuivi plusieurs de ses actions comme la publication mensuelle de newsletters sur le handicap et la diversité, la tenue de stands dans plusieurs magasins pour communiquer sur la question du handicap auprès des collaborateurs ou encore la création de vidéos témoignant d'expériences réussies de collaborateurs en situation de handicap ou d'actions mises en place par des managers pour faciliter l'intégration.

Ces actions de sensibilisation et d'acculturation ont permis l'embauche de nombreux collaborateurs en situation de handicap depuis janvier 2021. La démarche a été récompensée par l'obtention du trophée Activateur de recrutement et de maintien dans l'emploi remis par l'AGEFIPH et le MEDEF Auvergne Rhône-Alpes en décembre 2022.

La société DORAS est également engagée sur la question du Handicap et coordonne plusieurs actions à ce sujet. Elle propose notamment trois journées d'absence payées pour faciliter les démarches de demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). En parallèle, elle s'assure de former ses managers sur la thématique du handicap ainsi que la prise en compte de cette dernière dans leur rôle de responsable. Elle développe également des partenariats forts avec des associations et organismes agissant auprès de personnes en situation de handicap. Un partenariat avec un ESAT a ainsi permis l'embauche de deux collaborateurs en CDI.

En 2022, 245 collaborateurs ont une RQTH (SAM SO 6).

[L'égalité femmes/hommes](#)

La politique du Groupe vise à promouvoir l'égalité professionnelle par des actions concrètes dans les domaines du recrutement, de la formation, de la gestion des carrières et de la rémunération.

Les deux UES SAMSE et LA BOITE A OUTILS obtiennent respectivement les notes globales de 86 sur 100 et 88 sur 100 pour leur index égalité professionnelle en 2022. Sur la mesure des écarts de rémunération de cet index (LA 13), les UES

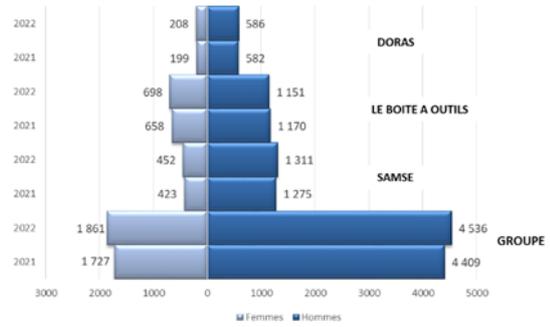
SAMSE et LA BOITE A OUTILS ont respectivement obtenu les notes de 36 sur 40 et 38 sur 40.

Dans l'UES LA BOITE A OUTILS, les forums diversité, déployés sur l'ensemble des régions et au siège, ont pour objectif le partage des idées, la découverte et la compréhension du sujet de la mixité. Leur déploiement vise à éveiller les consciences et à donner envie de devenir acteur et ambassadeur de la démarche diversité. Cette dernière se traduit par la mise en place en 2022 de différentes actions, comme :

- la diffusion de flashs d'information tout au long de l'année ;
- une formation destinée au développement professionnel des femmes et dispensée depuis son lancement à plus de 50 femmes ;

- des sessions de recrutement spécialement consacrées à un public féminin organisées sur 3 régions en 2022.

La proportion de femmes dans le Groupe progresse régulièrement : 27,8 % en 2020, 28,1 % en 2021 et 29,1 % en 2022 (LA12).



Risque 3 : Formation et gestion des compétences

La compétence de ses équipes est un élément stratégique de la politique du Groupe SAMSE. Dans les métiers de distribution, la différenciation concurrentielle se joue sur le professionnalisme des collaborateurs dans une relation commerciale orientée vers la satisfaction client et la qualité de service. Des équipes non formées, désengagées ou avec un niveau de compétence insuffisant risqueraient d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients qui pourrait également avoir un impact négatif sur l'image de marque du Groupe (risque de perte de clients et d'attractivité).

La politique de formation et de développement des compétences du Groupe SAMSE vise donc à développer le professionnalisme des équipes, la fierté d'appartenance, l'engagement, le maintien dans l'emploi et la différenciation concurrentielle.

La politique de formation (LA 10)

Organisation et déploiement

La politique de formation et de développement des compétences s'appuie sur un cycle annuel RH et managérial largement ancré au sein des différentes sociétés du Groupe.

Le recueil des besoins de formation s'opère lors des entretiens annuels et professionnels réalisés de novembre à mars par les managers de proximité. Les managers définissent des demandes individuelles au travers d'un catalogue de formation décliné par enseigne et suivent les orientations RH des Directions Métiers pour des projets de formation plus globaux.

Les catalogues de formation sont organisés par thématiques (commerce, technique produit, sécurité, management, développement personnel, bureautique) et par métier et proposent des parcours progressifs.

Les fiches métier constituent aussi un outil important pour la mise en place des formations. En effet, elles identifient les différentes activités du métier, les compétences nécessaires (savoir-être et savoir-faire) ainsi que les formations associées au métier. Des fiches métier existent pour la quasi-totalité des métiers opérationnels aussi bien sur le Négoce que sur le Bricolage.

A la suite de la campagne des entretiens annuels professionnels (EAP), les équipes RH consolident les besoins de formation recueillis, organisent les formations et déploient le plan de développement des compétences au travers des différentes entités.

En plus de la taxe formation, les budgets internes alloués à la formation varient d'une société à l'autre et représentent un pourcentage significatif de la masse salariale en fonction de l'effectif de l'entité.

La reprise des formations initiée en 2021 à la suite de la crise sanitaire, se poursuit en 2022. Cette année totalise 103 921 heures de formation contre 84 891 heures en 2021 et 47 349 en 2020 (SAM SO 7).

Cela représente une moyenne de 16,9 heures de formation par salarié sur l'année (LA 9).

=> Indicateur clé de performance : le nombre d'heures de formation des salariés (LA 9).

Sur les neuf régions de l'enseigne SAMSE, un parcours Tous vendeurs (commerce-vente) a démarré en 2021. Cette formation, qui s'adresse aux fonctions commerciales (attachés technico-commercial (ATC), chefs des ventes, commerciaux sédentaires et leurs managers), s'est poursuivie sur 2022. Elle sera déployée jusque 2023 et devrait concerner à terme plus de cinq cent collaborateurs. Le parcours Tous vendeurs symbolise un engagement fort de l'entreprise pour la montée en compétence de ses collaborateurs.

La société DORAS a également déployé ce parcours en 2022 pour les commerciaux itinérants et prévoit de l'étendre en 2023 à l'ensemble de ses collaborateurs. En parallèle, un parcours sur l'animation et le coaching des équipes et sur la gestion d'un centre de profit a été créé pour l'ensemble des managers de la société.

Formations qualifiantes et certifiantes

Autre élément fort de la politique de formation, le centre de professionnalisation du Groupe SAMSE cherche à promouvoir une formation qualifiante en alternance ouverte aux candidats recrutés et aux salariés déjà en poste sur les métiers du Négoce (Chef d'agence, ATC et Vendeur conseil). Ces parcours promus par la FDMC (Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction) sont validés par un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle). Le Groupe via l'entité juridique SAMSE est habilité organisme de formation certifié QUALIOPi pour animer ces parcours. Leurs contenus pédagogiques sont conçus par les RH du Groupe et répondent aux besoins spécifiques des métiers du Négoce.

Les critères de certification QUALIOPi auxquels SAMSE a répondu sont les mêmes que ceux qui sont appliqués à tous les organismes de formation. La certification QUALIOPi, obtenue en 2021, est la preuve du professionnalisme de l'organisme de formation SAMSE.

En 2022, huit collaborateurs ont validé un CQP de Chef d'agence et huit autres un CQP d'ATC.

Le Groupe dispose également d'un espace physique dédié à la formation basée à Chambéry et administré par le pôle Bricolage du Groupe. Il permet la convergence d'actions de formation dans le cadre de partenariats avec les fournisseurs.

E-learning et blended learning

Enfin, la politique de formation s'appuie aussi sur la transformation des modèles de formation du Groupe SAMSE. L'intégration du digital se réalise au travers d'une production interne de modules en e-learning hébergés sur une plateforme dédiée et accessible à l'ensemble des collaborateurs et à l'utilisation du blended learning dans les parcours de formation.

Le blended learning se définit comme une formule pédagogique qui résulte d'une combinaison de séquences de formation en ligne et de formation en présentiel. Souvent, la formation en ligne aborde les aspects théoriques vérifiées ensuite par le formateur dans des classes virtuelles quand le présentiel avantage la mise en pratique. Cette formule est largement utilisée pour les formations sur les techniques produits, le commerce et la vente. Environ trente-quatre parcours sont utilisés par les collaborateurs du Bricolage.

En 2022, quatre-vingt nouveaux modules pédagogiques ont été ajoutés aux différents domaines de formation pour les activités Négoce et Bricolage répondant ainsi aux actualités du Groupe et de ses métiers.

Sur l'année 2022, trois mille cinq collaborateurs ont ainsi utilisé les plateformes internes de formations LMS (Learning Management System).

La gestion des compétences : mieux connaître et accompagner les équipes

Cycle RH, revues de personnel et évolution de l'entretien annuel

Un cycle annuel RH a été défini pour ritualiser des temps RH et managériaux avec une articulation annuelle autour de trois temps forts :

- L'Entretien Annuel Professionnel, qui permet un échange entre le manager et le collaborateur. Il consiste à faire un point sur l'atteinte des objectifs de l'année passée et la fixation des objectifs de l'année à venir, sur les compétences et les besoins de formations et sur les souhaits de mobilité géographique ou d'évolution de poste.

L'activité Négoce enregistre un taux de réalisation annuelle des EAP de 84 %, l'activité Bricolage atteint quant à elle 93 %.

- Les revues de personnel (Cf. paragraphe suivant).
- L'actualisation du plan de développement des compétences mis en place d'après le recueil des besoins de formations individuelles et collectives issu des EAP.

Cette ritualisation des temps RH et managériaux permet un meilleur suivi et une meilleure connaissance des collaborateurs du Groupe (LA 11).

Au sein de ce cycle RH, les revues de personnel consistent à réunir, à périodicité définie (une fois par an), les principaux acteurs concernés (RH et management opérationnel) pour échanger sur les compétences, les performances et les résultats des collaborateurs et mettre en face d'un diagnostic commun, des potentialités et des hypothèses d'évolution de carrière. Il permet la mise en place d'un plan d'actions individuel ou collectif pour développer les compétences des collaborateurs. Il s'agit donc d'un exercice collectif et stratégique qui s'effectue également au regard des besoins actuels et surtout des besoins futurs de l'entreprise.

Ce rituel managérial régional est en place depuis 2018, dans la plupart des sociétés du Groupe. Certaines réalisent leurs revues sur un échantillon de collaborateurs, d'autres sur 100 % de leurs équipes comme SAMSE et DORAS.

Les revues de personnel sont une démarche au croisement des enjeux de l'organisation et du développement du collaborateur. Elles permettent de consolider la connaissance des équipes et de travailler sur les mobilités internes.

Mobilité et promotion interne

Le Groupe déploie depuis de nombreuses années plusieurs dispositifs permettant l'intégration, la promotion interne et la mobilité professionnelle au sein de ses métiers et de ses enseignes.

Les campus

Les campus du Groupe SAMSE, pour l'activité Négoce, ont pour objectif de former les collaborateurs sur des parcours de formation métier et de favoriser la mobilité interne et la promotion professionnelle. Ils permettent d'accompagner les collaborateurs dans leur prise de poste en alternant formation et expérience professionnelle, sur six à douze mois, et/ou de changer de métier en interne.

Ces campus permettent d'obtenir un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et sont délivrés par la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC).

Le parcours « Pépinière/vivier »

Le parcours « pépinière/vivier » répond au besoin du bon fonctionnement de l'entreprise et à son développement (croissance externe).

Destiné à former l'encadrement de LA BOITE A OUTILS, le parcours « pépinière/vivier » concerne des personnes (issues de l'interne et de l'externe) qui ont vocation à être agents de maîtrise puis cadres. Les candidats recherchés doivent avoir des compétences managériales et techniques mais aussi un état d'esprit proche des valeurs de partage, bienveillance, confiance et passion du métier propres au Groupe. Ils doivent de plus avoir le souci de la performance et être respectueux des valeurs humaines du Groupe.

Issus de tous horizons (parcours BTS, DUT, école de commerce ou autodidacte), au terme des six mois de « pépinière », ils ont en main tous les outils du métier et la culture managériale.

Pendant la période de formation interne, les salariés « pépinières » sont confrontés au cœur de métier mais aussi à tous les secteurs connexes afin d'entrevoir le fonctionnement global de l'entreprise (exploitation, commerce, ressources humaines, gestion, contrôle de gestion, système d'information, prise en main des outils).

La formation est pratique, la transmission du savoir se faisant par l'exemple : le salarié « pépinière » est parrainé par des employés de l'entreprise. Durant son parcours, il apprend en travaillant. Le parrain suit, observe et note le salarié « pépinière » pour évaluer s'il a les qualités lui permettant d'être un manager de la société.

La pérennité de la société est assurée, la transmission du savoir-faire et du savoir-être propres au métier se fait naturellement et les ressources en encadrement, permettant la croissance externe dans le respect des valeurs et de l'état d'esprit de l'entreprise, sont maintenues.

Indicateurs partie Responsabilité Sociale

Indicateurs		Unités	2021	2022	△2022/2021	GRI G 4	
SANTE ET SECURITE							
LA 6	Taux d'accidents du travail					LA 6	
	<i>Taux de fréquence</i>	Nombre	43,22	38,46	-11%		
	<i>Taux de gravité</i>	Nombre	2,40	1,53	-36%		
SAM SO 1	Nombre moyen d'heures de formation dédiées au domaine de la sécurité par an et par salarié		Heures	5,11	6,21	22 %	N.A
RECRUTEMENT ET ATTRACTIVITE							
Recrutement							
LA 1	Effectif	Nombre	6 136	6 397	4 %	LA 1	
	Embauches	Nombre	2 025	1 894	-6%		
SAM SO 2	Nombre de candidatures traitées		Nombre	46 172	56 260	22 %	N.A
SAM SO 3	Nombre d'embauches via la cooptation		Nombre	82	121	48 %	N.A
SAM SO 4	Nombre d'alternants		Nombre	153	159	4 %	N.A
Engagement des collaborateurs							
LA 2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein			Voir paragraphe 3.5.4 du document d'enregistrement universel.		LA 2	
SAM SO 5	% de salariés actionnaires		%	74	74	0 %	N.A
Non-discrimination et égalité des chances							
LA 12	Répartition des employés, par sexe			Voir les graphiques ci-dessus.		LA 12	
	Répartition des employés, par tranche d'âge						
SAM SO 6	Nombre de collaborateurs ayant une reconnaissance handicap		Nombre	219	245	12 %	N.A
LA 13	Rapport du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes			Voir texte ci-dessus.		LA 13	
FORMATION ET GESTION DES COMPETENCES							
Formation							
SAM SO 7	Nombre d'heures de formation des salariés			84 891	103 921	22 %	N.A
LA 9	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle		Heures	14	17	21 %	LA 9
	<i>Ouvrier / Employé</i>	Heures	13	16	22 %		
	<i>Technicien / Agent de maîtrise</i>	Heures	15	18	21 %		
	<i>Cadres</i>	Heures	16	19	17 %		
LA 10	Programme de développement des compétences et de formation tout au long de leur vie			Cf. texte ci-dessus.		LA 10	
Gestion des compétences							
LA 11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière (saisis informatiquement)		% (Négoce)	80	84	5 %	LA 11
			% (Négoce)	80	93	16 %	

Note méthodologique

Les données sont extraites du logiciel TeamsRH édité par CEDEGIM. Elles sont prises à partir de l'effectif total au 31 décembre 2022.

LA 1 = Les effectifs présentés sont les effectifs moyens par activité intégrée au cours de l'exercice.

La répartition de l'effectif par zone géographique est exclue car elle est peu pertinente pour un Groupe uniquement implanté en France et sur certaines zones seulement.

Les embauches correspondent à toutes les entrées comprises entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (CDI, CDD et contrats en alternance). Chaque CDD est comptabilisé, quel que soit le motif. Un salarié cumulant plusieurs contrats différents n'est compté qu'une seule fois.

Les embauches sont calculées sur le périmètre des sociétés gérées par le SIRH. Le périmètre du SIRH pour la DPEF correspond à celui décrit au début de la DPEF en excluant BTP DISTRIBUTION, TRANSPORTS SCHWARTZ et ZANON TRANSPORTS.

LA 6 = cet indicateur est calculé sur le périmètre du SIRH. Le Taux de Fréquence (TF1) des accidents du travail avec arrêt est par millions d'heures travaillées. Le taux de gravité des accidents du travail est par milliers d'heures travaillées. Les calculs du TF et du TG sont réalisés à partir des heures travaillées réelles.

SAM SO 1 : Cet indicateur est calculé sur le périmètre SIRH.

SAM SO 2 = cet indicateur est calculé à partir des candidatures déposées sur le site groupesamserecrite.fr.

SAM SO 3, SAM SO 4, SAM SO 6, SAM SO 7, et LA 9 = ces indicateurs sont calculés sur le périmètre SIRH.

SAM SO 5 = en 2022, cet indicateur est calculé sur le périmètre de la DPEF décrit en début de document en excluant RG BRICOLAGE et en rajoutant BOURG MATERIAUX et TARARE MATERIAUX.

LA 11 = cet indicateur reprend la réalisation des entretiens annuels professionnels.

LA 12 = les données des effectifs répartis par âge et par sexe sont calculées sur la base des effectifs moyens par activité intégrée. La répartition par tranches d'âge est la même que celle des effectifs du SIRH.

Les données d'âges moyens présentées dans le texte précédant les graphiques sont calculées sur la base des données issues du SIRH.

LA 13 = en vue d'une analyse plus fine, les calculs sont basés sur la rémunération fixe et variable moyenne.

L'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France) où les législations en vigueur respectent les droits de l'Homme. La question des droits de l'Homme peut se poser en ce qui concerne ses fournisseurs qui, eux, sont implantés dans le monde entier. Par ses contrats, le Groupe s'assure de l'engagement de ses fournisseurs au respect des droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement. Il veille également à la bonne réalisation de son devoir de vigilance à ce sujet. Son plan de vigilance est présenté au paragraphe 3.7 du Document d'enregistrement universel.

Responsabilité environnementale

Risque 4 : Pollutions environnementales

Le Groupe SAMSE travaille à réduire les impacts environnementaux de son modèle d'affaires. Parmi eux, il porte une attention particulière aux pollutions que pourraient générer ses activités : pollutions de l'air, notamment avec les émissions de microparticules et de gaz à effet de serre qui participent au réchauffement climatique, et pollutions des eaux et des sols qui pourraient survenir en cas de mauvaise gestion par le Groupe des produits dangereux qu'il stocke ou des déchets qu'il produit ou récupère.

En parallèle, il réalise également une veille active et s'assure de rester en conformité avec les réglementations environnementales et d'anticiper les changements nécessaires à la poursuite de ses activités. Il adapte ainsi par exemple son organisation pour se conformer aux lois *Climat et résilience* et *AGEC* qui déploient de nouvelles exigences comme la création de Zones à Faibles Émissions ou le renforcement de la Responsabilité Élargie des Producteurs.

Risque 4.1 : Pollutions de l'air et émissions de gaz à effet de serre

Depuis 2013, le Groupe SAMSE réalise annuellement le bilan de ses Émissions de Gaz à effet de Serre (GES). Ce Bilan Carbone, mené selon la méthode Bilan Carbone® propriété de l'Association Bilan Carbone (ABC), lui permet d'identifier les principaux postes d'émissions directes et indirectes de sa chaîne de valeur et d'ainsi orienter sa stratégie de réduction de son empreinte environnementale.

De par son modèle d'affaires, les déplacements liés à l'acheminement des marchandises, du fournisseur jusqu'à l'utilisateur final, sont les postes les plus significatifs d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe SAMSE (EN 15 à EN 17).

En 2022, les émissions de gaz à effet de serre du Groupe sont en légère hausse (+ 1 %) par rapport à l'année 2021. En revanche, elles restent inférieures à 2019 (- 5 %).

Sont détaillés ci-après les principaux plans d'actions mis en place par le Groupe pour limiter ses émissions de microparticules et de gaz à effet de serre. Ceux-ci sont complétés par des démarches de sensibilisation des collaborateurs avec par exemple, en 2022, des sessions de sensibilisation à la thématique du numérique durable. Le Groupe incite également les collaborateurs à développer, lorsque cela est possible, les réunions à distance, le recours au covoiturage et l'utilisation de modes de transports alternatifs dans le cadre de leur activité.

Réduction de l'impact carbone de la politique d'achat et de la logistique du Groupe

L'activité du Groupe SAMSE revêt une dimension logistique importante. Que ce soit en amont (approvisionnement auprès des fournisseurs) ou en aval (livraison des clients sur chantier) de sa chaîne logistique, l'entreprise a recours à des flottes de poids lourds pour acheminer les marchandises qu'elle distribue.

Au-delà de l'enjeu environnemental, l'introduction progressive de Zones à Faibles Émissions (ZFE) dans les métropoles françaises pourrait restreindre voire interdire l'accès de certains camions aux chantiers des clients, mais aussi aux différentes agences du Groupe dans le cadre de leur approvisionnement.

Le Groupe SAMSE met donc en place des actions visant à limiter ses émissions et à adapter ses pratiques aux nouvelles réglementations.

Approvisionnement local

Afin de contrôler au mieux ses approvisionnements et limiter son impact environnemental, le Groupe SAMSE conforte sa politique d'achats auprès de fournisseurs français (79 % en 2022).

De plus, même lorsqu'il a recours à des approvisionnements étrangers, le Groupe maintient sa politique de proximité en gardant un maximum de fournisseurs appartenant à l'Union Européenne (20 %).

Une attention particulière est portée au référencement de fournisseurs locaux afin d'adapter au maximum la provenance des produits à la localisation des magasins et agences. Cela représente un double enjeu : des livraisons facilitées et plus rapides qui permettent de respecter l'environnement en limitant les longs trajets et une facilité d'approvisionnement des stocks.

Ainsi, pour la partie Négoce, sur les trois principales activités que sont les marchés de la tuile, de la plaque de plâtre et du ciment, le taux d'import représente une part minimale des achats : 0,9 % pour la tuile, 1,1 % pour la plaque de plâtre et 2,4 % pour le ciment.

De son côté, LA BOITE A OUTILS, pilote en la matière, a construit une charte de partenariat avec

ses fournisseurs. Imaginée comme un code de bonne conduite, elle pose des principes de référencement durable avec la prise en compte de thématiques telles que le lieu de production du produit, sa durabilité et sa recyclabilité ou la réduction de ses emballages. Cette charte se décompose en trois grandes parties : l'excellence de la relation commerciale et clients, l'empreinte environnementale et enfin l'éthique et les richesses humaines.

Le renouvellement du parc de véhicules

La flotte de Poids Lourds (PL)

Le Groupe porte une attention particulière à ce que sa flotte de véhicules réponde le plus possible à la norme EURO 6 qui est la plus favorable en termes de rejet de GES.

Cette norme est directement associée au classement certificat qualité de l'air qui régit la circulation des poids lourds dans les zones urbaines.

C'est par une politique active de renouvellement de son parc que le Groupe s'assure d'atteindre au maximum les normes les plus favorables que ce soit pour son activité de transport routier de marchandises, opérée par ses filiales ZANON TRANSPORTS et TRANSPORTS SCHWARTZ, ou concernant les livraisons sur chantier opérées par les agences et magasins (principalement via le parc roulant géré par le service MOYENS MATERIELS). En parallèle, le Groupe accélère également sa transition vers des énergies alternatives (voir ci-après).

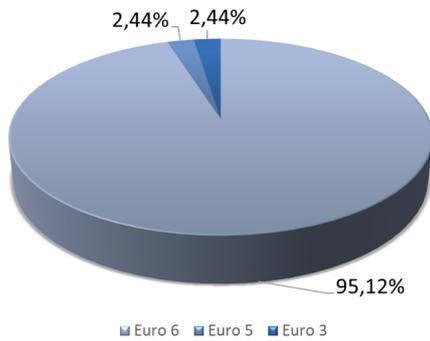
La politique de renouvellement du Groupe tient compte des spécificités d'utilisation des poids lourds liées d'une part au transport routier (trajets longs) et d'autre part à la livraison sur chantier (trajets de proximité avec manutention). Bien que le renouvellement reste une priorité, les pénuries rencontrées par les fournisseurs et les tensions du marché ont entraîné, en 2021 et 2022, une augmentation des délais d'approvisionnement et ont donc impacté le rythme de remplacement de la flotte du Groupe.

Ainsi, concernant l'activité de transport routier de marchandises du périmètre ZANON TRANSPORTS, la flotte est aujourd'hui composée de quarante et un poids lourds dont l'âge moyen est de 3 ans.

A fin 2022, 95 % de cette flotte répond aux normes EURO 6 soit une augmentation de 5 points de pourcentage par rapport à 2021.

De plus, dix-sept véhicules roulent au B100 (huile de colza) soit 41 % de la flotte et huit de plus qu'en 2021.

Normes moteurs - Répartition de la flotte PL - en %

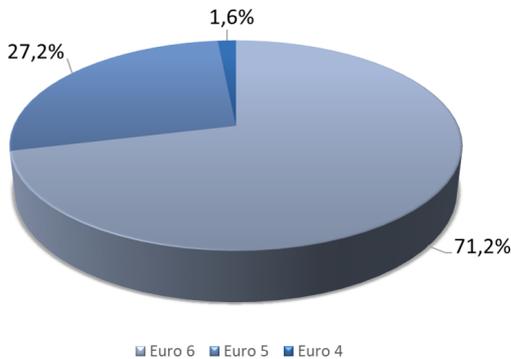


Périmètre ZANON TRANSPORTS

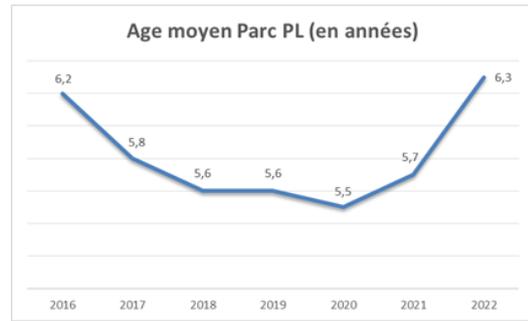
Le service MOYENS MATERIELS du Groupe, quant à lui, gère un parc de deux cent cinquante sept poids lourds répartis sur les différents points de vente et les plateformes logistiques.

L'âge moyen de cette flotte est de 6 ans et 4 mois et 71,2 % de ces véhicules répondent aux normes EURO 6, ce qui équivaut à une amélioration de plus de deux points de pourcentage par rapport à 2021.

Normes moteurs - Répartition de la flotte PL - en %



Périmètre MOYENS MATERIELS



Périmètre MOYENS MATERIELS

=> Indicateur clé de performance : l'âge moyen du parc de Poids Lourds (SAM EN 1).

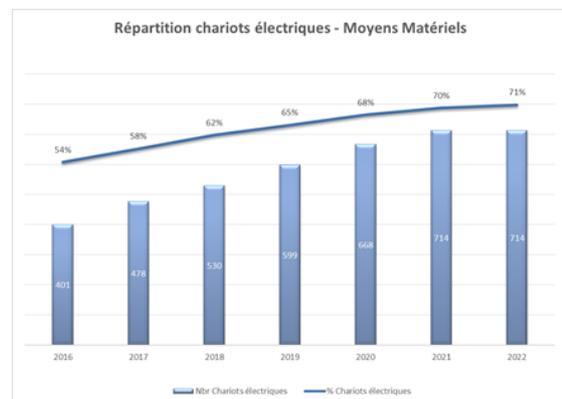
Les moyens de manutention

Le service MOYENS MATERIELS gère également un parc de mille cinq chariots de manutention pour le Groupe.

Afin de contribuer à la diminution des GES, le Groupe mène depuis plusieurs années une politique d'acquisition et de renouvellement orientée vers l'électrique. La règle est de privilégier l'électrique au thermique dès que cela est possible. Ces choix sont conditionnés par des contraintes techniques et notamment celles de la qualité du revêtement des sols sur lesquels les chariots sont utilisés.

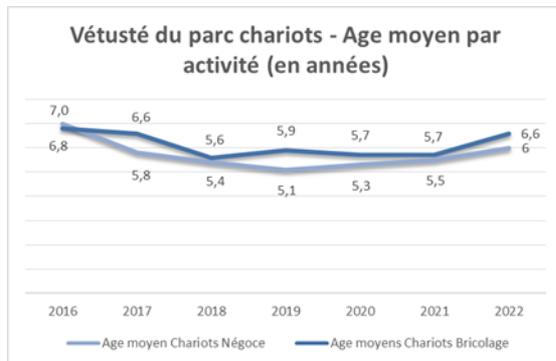
La proportion de chariots électriques dans le parc géré par les MOYENS MATERIELS (soit sept cent quatorze sur les activités Négoce et Bricolage) a progressé de un point de pourcentage en 2022, passant de 70 % à 71 %.

En particulier, pour l'activité Bricolage, les MOYENS MATERIELS gèrent trois cent soixante-six chariots dont 99 % sont électriques.



Périmètre MOYENS MATERIELS

De la même façon que pour les poids lourds, le taux de vétusté du parc de chariots est suivi à travers l'évolution de l'âge moyen de celui-ci.



Périmètre MOYENS MATERIELS

[Une veille sur les innovations techniques et technologiques](#)

Le Groupe SAMSE est de plus attentif aux évolutions techniques et technologiques qui pourraient lui permettre de réduire ses émissions.

Il poursuit ainsi la conversion de la flotte de ZANON TRANSPORTS du gasoil vers le B100, énergie renouvelable permettant une meilleure efficacité carbone que les autres carburants liquides. En 2022, 41 % de la flotte concernée roule ainsi au B100 (dix-sept véhicules). Cette conversion permet de diminuer de 60 % les émissions de CO₂ et de 80 % les émissions de particules fines des véhicules concernés.

Le Groupe a de plus accéléré sa politique volontariste de transition énergétique avec la commande de quatre camions-grues 26 tonnes entièrement électriques et de deux camions au gaz (GNC).

[L'éco-conduite](#)

Afin de limiter ses émissions de GES, le Groupe SAMSE a également mené des campagnes de sensibilisation de ses chauffeurs à l'éco-conduite.

En effet, la réduction des émissions de gaz à effet de serre permise par les évolutions techniques et technologiques est intimement liée à l'évolution des comportements des utilisateurs.

Ainsi, concernant l'activité de livraison des clients, la filiale ZANON TRANSPORTS suit notamment trois critères permettant la limitation des consommations de carburant et des émissions de gaz à effet de serre :

- La marche avec inertie seule (évaluée en %) ;
- Le temps où le moteur tourne au ralenti alors que le véhicule est à l'arrêt ;
- La consommation en litres au 100 kms.

	Marche avec inertie seule	Moteur au ralenti avec véhicule à l'arrêt	Consommation l/100kms
2020	15,0 %	7,9 %	26,9
2021	14,6 %	8,1 %	27,0
2022	15,4 %	7,6 %	26,4

Périmètre ZANON TRANSPORTS

En 2022, la consommation de carburant des camions (EN 30), ramenée au chiffre d'affaires, est en hausse, pour le Groupe, de 14 % par rapport à 2021. Elle reste cependant en baisse de 13 % par rapport à 2019.

Du côté des véhicules légers (EN 30), la consommation de carburant ramenée au chiffre d'affaires est en hausse de 18 % par rapport à 2021 mais en baisse de 19% par rapport à 2019.

Maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments

Parce qu'il a un réseau de points de vente étendu, le Groupe est conscient que la maîtrise de ses émissions doit également passer par l'optimisation de sa consommation énergétique. Pour cela, il déploie plusieurs initiatives.

En 2022, les actions du Groupe permettent une diminution de 7 % des consommations d'électricité par rapport à 2021. Les consommations de gaz corrigées du DJU, restent stables (+ 0,7%). Elles diminuent de 10 % en valeur absolue (non corrigée du DJU).

Le développement de solutions alternatives électriques (chariots élévateurs électriques, bornes de recharge de voitures électriques) devrait, dans le futur, progressivement entraîner une augmentation des consommations électriques.

=> Indicateur clé de performance : les consommations énergétiques des bâtiments (EN 3).

Relamping LED

Depuis 2015, le Groupe a décidé de remplacer progressivement dans les magasins de Bricolage les éclairages vieillissants par des technologies LED et d'équiper systématiquement les nouvelles constructions de grandes surfaces de Bricolage de cette technologie.

En 2022, l'ensemble du parc de LA BOITE A OUTILS est équipé en éclairage LED, à l'exception d'un magasin dont le relamping sera intégré à des travaux de rénovation plus importants.

La plateforme logistique de BREZINS, d'une surface de 40 000 m², a également fait partie du programme de relamping LED. Elle intègre depuis, un système de pilotage complet de la lumière avec des capteurs de présence et de luminosité. Cette nouvelle gestion de l'éclairage, en place depuis 2019, a participé à la réduction des consommations du site qui sont passées de 1 849 MWh en 2019 à 741 MWh en 2022 (- 60 %).

En ce qui concerne les agences du Négoce, toutes les rénovations et les nouvelles installations sont réalisées en LED. La société ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS a de plus également initié en 2022 un plan de conversion de ses sites au LED.

Recours à des sources d'énergie décarbonées

Avec plus de 26 500 m² d'installations photovoltaïques sur ses sites dont 11 000 m² exploités par ses soins, le Groupe SAMSE promeut également le recours à des sources d'énergies alternatives.

Afin d'accroître sa consommation d'énergie renouvelable, le Groupe continue le développement de son programme d'installations photovoltaïques. En 2022, il a obtenu les autorisations lui permettant de débiter les travaux de cinq nouvelles centrales, soit 5 420 m² de panneaux photovoltaïques et une énergie produite estimée à 1 096 MWh. Ces installations permettront d'alimenter une partie du parc en autoconsommation et d'injecter le surplus dans le réseau.

Sur les prochaines années, l'ambition du Groupe est de poursuivre le développement de ces installations en autoconsommation.

Objectifs de performance

En 2022, le Groupe SAMSE a mis en place un nouvel outil de suivi des consommations de son parc, intégrant l'ensemble de ses sites.

A travers des tableaux de bord, des graphiques de consommation et des courbes de charge, l'application choisie permet d'analyser les consommations en temps réel et de manière rétroactive.

L'optimisation du suivi des consommations a pour objectif de permettre la transmission de données ciblées aux équipes locales. Ces renseignements visent à étayer la sensibilisation des collaborateurs ainsi qu'à les responsabiliser dans la gestion des consommations (de leur agence ou magasin).

La diversité des données disponibles inclut les informations nécessaires aux déclarations du Décret Eco-Energie Tertiaire. Cela permet à la fois de répondre aux exigences réglementaires et de suivre les sites non assujettis.

Transition énergétique des mobilités

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (loi LOM) et afin d'accompagner la transition de sa flotte de véhicules, le Groupe SAMSE a lancé en 2022 une campagne de déploiement de bornes de

recharge pour les véhicules électriques, en commençant par équiper les deux sièges sociaux isérois et les deux plus grands sites de LA BOITE A OUTILS, Échirolles et Chambéry. Ces installations représentent soixante-douze points de charge.

Le planning de déploiement s'étend jusqu'à 2025 avec un objectif de 360 points de charge sur le périmètre SAMSE et LA BOITE A OUTILS.

Sobriété énergétique

L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans la politique de sobriété énergétique du Groupe. Celle-ci est publiée dans le cadre du programme

gouvernemental « Les entreprises s'engagent » (<https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr/agir-pour/sobriete>) et a pour but :

- de diminuer les consommations énergétiques : relamping LED, consignes de températures, outil de suivi, etc.
- de favoriser l'emploi d'énergies alternatives : production photovoltaïque, conversion d'une partie des poids lourds au B100, chariots électriques, etc.
- de sensibiliser à la démarche de sobriété.

Risque 4.2 : Pollutions des eaux et des sols

En plus des actions qu'il met en place pour limiter ses émissions, le Groupe SAMSE porte une attention particulière aux pollutions des eaux et des sols qui pourraient résulter de son activité et notamment d'une mauvaise gestion de ses déchets ou des matières dangereuses qu'il commercialise.

En effet, le Groupe SAMSE est conscient que les déchets ont un impact considérable sur l'environnement et qu'une gestion appropriée des déchets incluant la récupération, le tri, la réutilisation, le recyclage et la valorisation énergétique est essentielle pour optimiser l'efficacité des ressources.

N'étant pas lui-même fabricant, c'est par sa gestion des déchets que le Groupe contribue le plus à la démarche d'économie circulaire et peut permettre d'éviter au maximum la création de décharges sauvages.

De plus, un mauvais stockage de certaines matières dangereuses sur les plateformes logistiques du Groupe ou sur ses points de vente ou la survenue d'un accident pourrait également entraîner la pollution des cours d'eaux environnants ou des sols, ou encore générer des fumées toxiques en cas d'incendie. Le Groupe SAMSE s'assure donc de stocker ses produits dangereux selon des règles spécifiques et de respecter les réglementations en vigueur à ce sujet.

Gestion raisonnée et réduction des déchets

Gestion raisonnée des déchets

Récupération des déchets clients et recyclage

Le Groupe SAMSE a mis en place plusieurs partenariats afin de proposer à ses clients la récupération efficace de leurs déchets.

Ainsi, afin de répondre à l'exigence du décret d'application de l'article 93 de la Loi de Transition Énergétique (LTE), le Groupe met en contact les clients avec deux prestataires spécialisés dans la gestion des déchets qui proposent des solutions de ramassage des déchets de chantier directement sur site ou dans les locaux des clients. Cela permet un gain de temps aux clients concernant la gestion et le transport à la déchetterie de leurs déchets.

De plus, l'activité Négoce porte une attention particulière à la récupération des palettes en bois qui est organisée de concert avec les fournisseurs. En 2022, comme chaque année, les palettes bois ont été récupérées pour être réutilisées ou recyclées, évitant ainsi des décharges illégales à proximité des chantiers.

L'activité Bricolage, quant à elle, a continué en 2022 à faire vivre ses partenariats pour la récupération des pots de peinture acryliques usagés et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Elle travaille de plus avec ses éco-organismes partenaires afin de faire évoluer ses solutions de reprise de déchets et

pouvoir proposer aux clients, dans le futur, un service étendu à de nouveaux types de déchets.

Le Groupe SAMSE a également reconduit en 2022 ses partenariats dédiés au recyclage des déchets de bureau et à la récupération des mégots de cigarettes.

De manière plus globale, le Groupe SAMSE a préparé en 2022 la mise en place pour 2023 de la Responsabilité Elargie du Producteur des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB) notamment concernant le déploiement de solutions de collecte de déchets sur ses points de vente et l'application des barèmes définissant les éco-contributions (cf. encadré ci-après).

Traitement des déchets

Afin de traiter l'ensemble des déchets qu'il produit et récupère, le Groupe SAMSE dispose de contrats cadres signés avec différents prestataires pour l'ensemble de ses sites.

Ces contrats stipulent l'obligation de fournir un rapport régulier sur la quantité des déchets, leur typologie et leur destination (EN 23). Le Groupe s'assure ainsi de l'engagement de ses prestataires à valoriser et recycler au maximum les déchets récupérés et à suivre un plan de progrès visant une amélioration et une fiabilisation continues de la collecte.

Eco-organismes

Les déclarations que réalise LA BOITE A OUTILS auprès de ses éco-organismes partenaires lui permettent d'avoir une vision globale de sa dotation au recyclage. Ce suivi l'aide à se fixer des objectifs d'amélioration continue et à définir les actions à mener dans les magasins et auprès des clients et des fournisseurs afin de limiter ses déchets.

De plus, LA BOITE A OUTILS s'appuie sur les moyens de traçabilité développés par les éco-organismes (notamment des listes de fournisseurs ou marchands vertueux) afin d'inciter ses propres fournisseurs à utiliser des matériaux issus du recyclage. Cet engagement des parties prenantes permet d'ancrer un cercle vertueux.

De manière plus globale, LA BOITE A OUTILS s'implique aux côtés des éco-organismes dans la mise en place d'actions de sensibilisation et de protection de l'environnement.

Réduction des déchets

Dématérialisation

Le Groupe SAMSE agit également pour diminuer sa production de déchets en travaillant depuis plusieurs années à la dématérialisation des factures de ses fournisseurs. Ainsi, la part des flux dématérialisés atteint, en 2022, 72 % dans le Bricolage et 54 % dans l'activité Négoce.

Depuis 2020, le Groupe SAMSE dématérialise également 100 % de ses contrats fournisseurs et propose à ses clients un service de dématérialisation des factures.

Durabilité des produits

Afin de limiter également les déchets liés aux produits qu'il commercialise, le Groupe SAMSE sensibilise ses fournisseurs aux enjeux du développement durable et travaille avec eux à la promotion de produits durables.

De manière globale, il demande à ses fournisseurs de s'engager via la signature de clauses sociales, éthiques et environnementales lors des négociations annuelles. En parallèle, LA BOITE A OUTILS joint à ses contrats une charte de partenariat, dont la partie « Empreinte environnementale » traite notamment de la durabilité des produits.

Afin d'inciter davantage ses fournisseurs, LA BOITE A OUTILS a également décidé de mettre en avant sur son site internet les fournisseurs qui œuvrent pour l'environnement et le bien-être social dans leur entreprise. Pour cela, elle met en place une page qui leur est dédiée et qui présente le fournisseur, sa marque et les moyens qu'il met en œuvre pour rendre durables ses produits.

En parallèle, LA BOITE A OUTILS a continué sur 2022 le partenariat qu'elle avait mis en place avec ETHIKIS, une Société Coopérative et Participative agréé par le gouvernement, dans le but d'aider ses fournisseurs à obtenir le label LONG TIME. En 2022, lors de la Semaine pour la Planète, un webinaire ETHIKIS a été proposé aux collaborateurs de LA BOITE A OUTILS. Ce temps de partage a permis de sensibiliser et d'échanger sur la thématique de la durabilité des produits.

Consommation raisonnée

LA BOITE A OUTILS porte une attention particulière à ce que les fournisseurs réduisent les déchets dès la conception de leurs produits. En 2022, à titre d'exemple, une offre « vrac » a été proposée au rayon quincaillerie. Celle-ci a pour but à la fois de réduire les déchets d'emballage et de permettre au client d'acheter en fonction de son besoin et non dans des quantités prédéfinies.

Les certifications bois et la RBUE

Depuis 2011, le Groupe SAMSE possède les certificats de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC®. Grâce à ces labels, les clients ont ainsi la certitude que les produits achetés sont issus de sources responsables et que l'ensemble des acteurs de la filière participe à la gestion durable de la forêt.

L'organisation et le suivi de cette traçabilité s'appuient sur un bureau central qui s'assure de la conformité des procédures du Groupe vis-à-vis de ces deux référentiels.

Ce bureau anime aussi le terrain par l'intermédiaire de relais certifications, maillons essentiels de cette chaîne de contrôle. Ces derniers sont garants de la stricte application des procédures internes mises en place et proposent les éventuelles actions correctives dans une démarche d'amélioration continue.

Cette organisation a permis au Groupe d'obtenir en 2022 le maintien de ces deux certifications de chaîne de contrôle par le biais de l'audit de suivi annuel.

Afin de satisfaire aux exigences réglementaires du RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne), le Groupe a adopté le dispositif de diligence raisonnée proposé par le LCB (LE COMMERCE DU BOIS).

Sur l'année 2022, certaines des agences du Groupe, situées dans l'arc alpin, sont maintenues dans la certification BOIS DES ALPES™.

Cela reflète la volonté du Groupe, en tant qu'acteur économique local important, de privilégier les circuits courts d'approvisionnement.

En 2022, le Groupe a continué d'élargir son offre en bois certifiés et souhaite poursuivre cette démarche en 2023.

Stockage de matières dangereuses

Sur la plateforme de BREZINS, un stockage défaillant peut s'avérer lourd de conséquences : réactions chimiques dangereuses, dégagement important de produits nocifs, explosion, incendie et intoxication. Au-delà de sa fonction de « magasin », le lieu de stockage des produits chimiques de la plateforme de BREZINS a pour vocation première de limiter l'exposition aux risques associés à ces produits chimiques et de soustraire les personnes aux effets d'un dégagement involontaire ou d'une réaction chimique spontanée.

Le stockage des produits dangereux se fait selon des règles de stockage spécifiques en vue de prévenir les risques de déversements et d'explosions.

A ce titre, les produits sont stockés dans une cellule spécifique, ils ne sont pas mélangés pour éviter les

risques d'explosion et le stockage est sous rétention. Un système d'extinction incendie dédié a été étudié et configuré sur la cellule pour en limiter les propagations en cas de sinistre.

En 2022, le Groupe comporte neuf sites ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et s'assure de respecter les réglementations en régissant l'exploitation.

Les risques environnementaux et de pollutions sont couverts par les programmes d'assurances dommages aux biens et responsabilité civile atteinte à l'environnement. Jusqu'à présent, le Groupe n'a jamais mobilisé les garanties de ces programmes afférentes à ces risques et aucune provision pour risque n'a été constituée.

Focus REP PMCB

À partir du 1^{er} Janvier 2023, conformément à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), tous les producteurs (metteurs en marché) de Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) doivent contribuer à la prévention et la gestion responsable des déchets issus de leur activité. Cette mise en place vise à limiter les dépôts sauvages, tout en impulsant le réemploi et le recyclage des déchets. Pour ce faire, les metteurs en marché doivent adhérer à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

Le Groupe SAMSE a fait le choix de poursuivre son partenariat avec ECOMAISON et de prendre une participation active au sein de son Conseil d'Administration.

Le maillage territorial du Groupe lui permet de proposer une collecte optimale des déchets PMCB dans ses points de vente. Il intègre dans son système d'information les barèmes des éco-organismes agréés auprès desquels ses fournisseurs ont adhéré afin de pouvoir être en mesure d'appliquer des éco-contributions au 1^{er} Mai 2023. Ces éco-contributions permettent de financer le développement de la valorisation des déchets et des solutions innovantes participant à une économie circulaire.

Indicateurs partie Responsabilité Environnementale

Indicateurs		Unités	2021	2022	Δ 2022/2021	GRI G 4
ENVIRONNEMENT						
Volet : Energie						
EN 3	Consommation énergétique : gaz	kWh-PCI	15 749 427	14 156 458	-10%	EN 3
	Consommation gaz 2022 corrigée du DJU	kWh-PCI	* 15 749 427	15 855 233	0,7%	
	Consommation énergétique : électricité	kWh	29 322 657	27 303 368	-7%	
Volet : Emissions						
EN 15 EN 16 EN 17	Emissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre	tCO ₂				EN 15 EN 16 EN 17
	<i>Total</i>		272 637	275 771	1%	
	<i>dont Fret</i>		156 432	156 819	0%	
	<i>dont Déplacements</i>		75 002	76 211	2%	
		tCO ₂ /Meuros				
	<i>Total</i>		134	127	-5%	
SAM EN 1	Age moyen du parc de PL					N.A
	Périmètre Zanon	Années	3,4	3,0	-12%	
	Périmètre Moyens Matériels	Années	5,7	6,3	10%	
Volet : Effluents et déchets						
EN 23	Masse de déchets par typologie	tonnes				EN 23
	<i>Total</i>		21 088	17 359	-18%	
	<i>Déchets industriels banaux</i>		8671	8 861	2%	
	<i>Bois</i>		4 508	3 092	-32%	
	<i>Gravats</i>		6 857	4 437	-36%	
	<i>Plastique</i>		245	159	-35%	
	<i>Papier et carton</i>		631	702	11%	
	<i>Métal</i>		176	108	-40%	
		tonnes\Meuros				
	<i>Total</i>		10,4	8,0	-23%	
Volet : Transport						
EN 30	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits et des déplacements du personnel	1000 litres				EN 30
	<i>Camions</i>		5 278	6 416	22%	
	<i>Voitures de fonction</i>		1 488	1 867	26%	
		1000 litres\Meuros				
	<i>Camions</i>		2,59	2,96	14%	
	<i>Voitures de fonction</i>		0,73	0,86	18%	
Volet : Mécanisme de règlement des griefs environnementaux						
EN 34	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs.	Nombre	0	0	0%	EN 34

* Commentaire de la variation de l'indicateur dans la note méthodologique

Note méthodologique

Sauf mention auprès de l'indicateur, MAT APPRO et ZANON TRANSPORTS sont exclues de ce volet pour 2022.

Les points de vente, n'ayant pas réalisé une année complète d'exploitation sur l'année de reporting (pour cause d'ouverture ou de fermeture) et les sociétés acquises et cédées en cours d'année n'ont pas été retenus non plus.

Suite à une intégration dans les outils « Groupe » en cours d'année, exceptionnellement pour 2022, les données 2021 de BTP DISTRIBUTION et TRANSPORTS SCHWARTZ ont été reprises pour les collectes suivantes : climatisation, déplacements visiteurs, transport de marchandises (fret), carburant des chariots élévateurs, déplacements dans le cadre du travail, matériaux et services entrants, emballages et immobilisations. A titre d'information, ces deux sociétés représentaient 3 % du bilan carbone total du Groupe en 2021.

Exceptionnellement pour 2022, les données 2021 des déplacements des salariés en train ont été reprises pour la BOITE A OUTILS et ses filiales.

Les indicateurs sont donnés de manière brute, non recalculés à périmètre comparable et à chiffre d'affaires constant, sauf pour les indicateurs EN 15 à EN 17, EN 23 et EN 30 pour lesquels un ratio a été ajouté par million d'euros de chiffre d'affaires.

Afin de pouvoir publier les données de l'année N dans le rapport de l'année N, certains indicateurs sont extrapolés sur la dernière partie de l'année selon des règles définies pour le Groupe :

- Les indicateurs collectés du 1^{er} janvier au 30 septembre et extrapolés sur les ventes du dernier trimestre sont : les consommations de carburant (camions, voitures de fonction et chariots élévateurs), les déplacements visiteurs et les matériaux entrants.

Pour cette famille d'indicateurs (sauf les déplacements visiteurs), les données du périmètre suivant sont les données réelles du 1^{er} janvier au 31 décembre (données facilement accessibles dans le système d'Information du Groupe) : SAMSE, BLANC MATERIAUX, MAURIS BOIS, CELESTIN MATERIAUX, CHRISTAUD, SUD APPRO, DUMONT INVESTISSEMENT, ainsi que les

consommations de carburant des camions, chariots élévateurs et voitures de fonction pour la BOITE A OUTILS et ses filiales (ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, COMPTOIR FROMENT, RG BRICOLAGE, ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS, ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES, ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES) et les matériaux entrants pour M+ MATERIAUX.

- Les indicateurs pour lesquels les données réelles sont prises du 1^{er} octobre de l'année N -1 au 30 septembre de l'année N sont : la climatisation (fuites de fluides frigorigènes) et les services tertiaires (hors transport).
- Les indicateurs suivants ne sont pas extrapolés (ils sont calculés sur l'année complète) : l'électricité, les immobilisations et les déplacements des employés dans le cadre du travail avec leur voiture personnelle.
- Les indicateurs extrapolés en fonction des prévisions de fin d'année sont les déplacements des employés dans le cadre du travail en avion et en train ainsi que le poids des éditions.
- L'indicateur des déplacements domicile travail des salariés est extrapolé sur l'année en fonction d'une journée type.
- L'indicateur du tonnage utilisé dans le calcul du fret amont se base sur la donnée réelle de la période du 1^{er} janvier au 30 septembre et est extrapolé sur la dernière période de l'année en fonction des éléments calculés par la Direction des achats.
- Les déchets sont collectés sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre et sont extrapolés sur le dernier trimestre proportionnellement aux 3 premiers.

Par exception, BTP DISTRIBUTION, TRANSPORTS SCHWARTZ, DORAS, SOCOBOS et ETS PIERRE HENRY ET FILS extrapolent aussi la donnée des collectes suivantes à fin septembre : climatisation, déplacements pour le travail en voiture personnelle, services tertiaires et emballages des produits vendus. Ces sociétés, sauf DORAS et SOCOBOIS,

extrapolent enfin également à fin septembre la collecte des immobilisations.

Les données suivantes n'étant pas pertinentes au regard de l'activité du Groupe SAMSE, celui-ci a décidé de les exclure de son bilan extra-financier :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Lutte contre la précarité alimentaire.
- Respect du bien-être animal.
- Consommation d'eau.
- Alimentation responsable, équitable et durable.

EN 3 = les consommations de gaz 2021 sont données sans retraitement. Les consommations 2022 sont quant à elles présentées de deux façons : sans retraitement et avec pondération du Degré Jour Unifié (DJU) pour intégrer la variabilité des conditions météorologiques d'une année sur l'autre. La variation 2022/2021 est calculée avec l'année 2022 pondérée du Degré Jour Unifié (DJU).

Pour les consommations électriques, la pondération du DJU n'est pas appliquée, la consommation électrique ne se limitant pas à la consommation de chauffage.

Les données de consommation électrique ont été récupérées via la plateforme de suivi des consommations du Groupe. Celle-ci permet une remontée des informations directement depuis les fournisseurs et distributeurs d'électricité. Elles ne font pas l'objet d'extrapolation.

Concernant le gaz, les données ont été calculées à partir des données comptables (montants facturés en 2022 en euros à fin juin avec extrapolation sur la fin de l'année en fonction des budgets corrigés de la tendance du réel à fin juin).

Etant donné qu'il y a très peu de site dans le Groupe utilisant du fioul pour le chauffage (chiffre que le Groupe cherche à réduire) et que les approvisionnements ne sont pas réguliers (en général remplissage de cuves 1 fois par an), cet indicateur est exclu du Bilan Carbone depuis l'année 2014.

Pour les mêmes raisons d'approvisionnement irrégulier, le suivi des sites consommant du gaz propane pour le chauffage ne se fait plus ; les

données sont exclues du Bilan Carbone depuis l'année 2014.

EN 15 à EN 17 = comme pour chacun de ses Bilans Carbone précédents, le Groupe a exclu les postes d'émissions suivants : Intrants (les produits achetés et revendus), Immobilisations des bâtiments, Utilisation des produits et Fin de vie des produits.

Avec la méthode Bilan Carbone®, le Groupe répertorie ses émissions de gaz à effet de serre selon 3 catégories :

- Scope 1 : émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités du Groupe (8 % des émissions du Groupe en 2022).
- Scope 2 : émissions indirectes associées à la consommation d'électricité nécessaires aux activités du Groupe (1 % en 2022).
- Scope 3 : autres émissions indirectement produites par les activités du Groupe (91 % en 2022).

La catégorie « Fret » comprend le fret routier entrant (scope 3), le fret maritime entrant (scope 3), le fret routier direct (scope 3), le fret routier interne (scopes 1 et 3) et le fret routier sortant (scopes 1 et 3).

Le poste du fret amont (fret routier entrant, fret maritime entrant et fret routier interne) représente 50 % des émissions du Groupe en 2022.

Les données du fret entrant sont historiquement calculées sur la base d'une sélection de fournisseurs (auprès desquels le tonnage réalisé sur l'année est collecté) et sont extrapolées sur la totalité des fournisseurs.

Depuis 2017, le tonnage des fournisseurs intra-communautaires est récupéré via les déclarations d'échanges de biens.

Seule BTP DISTRIBUTION fournit des données sur le fret direct (fret entre fournisseurs et clients).

La catégorie « Déplacements » comprend les déplacements domicile-travail des salariés (scope 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec les véhicules propriété de la société (scopes 1 et 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec leur propre véhicule (scope 3) et les déplacements des visiteurs (scope 3).

Pour les déplacements domicile-travail, un sondage auprès des salariés est réalisé chaque année dans chaque établissement.

Pour les déplacements visiteurs, la méthode repose sur un calcul intégrant une zone de chalandise par site et le nombre de bons de livraisons « emportés ». Seuls les sites du siège SAMSE, de la plateforme LOG APPRO, des ETS PIERRE HENRY ET FILS et de BTP DISTRIBUTION n'utilisent pas cette méthode et se basent sur un sondage.

L'activité Bricolage réalise le calcul avec la fréquentation magasin.

Le poste des déplacements visiteurs représente 22 % des émissions du Groupe en 2022.

L'incertitude associée à la somme des différentes émissions du Groupe est, pour 2022, de 23 %.

Les données 2021 et 2022 sont issues du Bilan Carbone® version 8.

EN 23 = Pour toutes les sociétés du périmètre, aussi bien pour l'activité Négoce que Bricolage, la collecte se fait directement auprès des prestataires de déchets qui remplissent un tableau modèle permettant en particulier de connaître le type de chaque déchet enlevé (nature et poids) et la qualification du traitement final (recyclage, enfouissement, incinération ou autre mode de traitement).

EN 30 = cet indicateur comprend la consommation de carburant des camions du Groupe assurant les livraisons clients et celle des voitures de société. Les données sont issues des cartes TOTAL attachées aux véhicules.

Responsabilité sociale

Risque 5 : Ethique des affaires

De par ses activités en tant que distributeur de matériaux de construction et d'outillage, la gestion des achats ainsi que la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe SAMSE. Dans ce cadre, le Groupe est exposé à des risques liés à la conduite éthique de ses affaires : risque de manquements aux règles du droit de la concurrence et risque de non-conformité aux réglementations anti-corruption.

Un non-respect des réglementations ou une inefficacité des dispositifs de contrôle mis en place pourrait entraîner de lourdes sanctions administratives et pénales pour le Groupe et avoir des impacts négatifs sur sa réputation. Certaines sanctions pourraient également entraîner une désorganisation de son activité (fermeture d'établissement, exclusion des marchés publics, etc.).

Le Groupe SAMSE met en place des dispositifs de prévention et de contrôle afin de s'assurer de la conduite éthique de ses affaires à tous les niveaux de son activité.

Dispositif de prévention et de lutte contre la corruption (SAPIN 2)

Afin de prévenir les risques liés à ses activités, le Groupe SAMSE développe son dispositif de prévention et de lutte contre la corruption et s'assure de la bonne diffusion d'une culture éthique dans l'ensemble de ses filiales.

Dans ce cadre, il a réalisé une cartographie de ses risques de corruption qui sert de socle à l'ensemble de son dispositif en mettant en lumière les situations les plus à risque dans la conduite de ses affaires.

Sur la base de cette cartographie, le Groupe s'est doté d'un Code de conduite anti-corruption qui présente les comportements à risques et les règles à suivre afin d'éviter les risques de corruption. Ce code inclut notamment une Politique Cadeaux et Invitations et une Politique Mécénat, Dons et Parrainage et illustre l'ensemble des règles qu'il présente à l'aide d'exemples appliqués aux activités du Groupe.

Pour s'assurer de la conformité de ses pratiques, le Groupe a également mis en place un dispositif d'alerte interne permettant aux collaborateurs de faire remonter les situations à risque et de poser leurs questions. Ce dispositif est supervisé par un Comité d'Ethique dont le rôle est de traiter les alertes et de répondre aux interrogations des collaborateurs.

Par ailleurs, le Groupe développe une procédure d'évaluation de ses tiers qui repose sur une plateforme permettant d'estimer le risque de

corruption que ses partenaires (clients, fournisseurs, prestataires...) lui font courir. Sur la base de sa cartographie des risques, le Groupe SAMSE a décidé de se concentrer en premier lieu sur l'évaluation des tiers considérés comme « les plus à risque » en fonction de certains critères qui permettent de faire ressortir un risque pays, un risque lié au secteur d'activité et une exposition du Groupe vis-à-vis du tiers.

En parallèle, 99 % des 1 100 principaux fournisseurs du Groupe sous contrat annuel et l'ensemble des clients ayant ouvert un compte depuis 2020, s'engagent, par la signature de clauses dans leur contrat, au respect de règles éthiques et notamment de la loi SAPIN 2.

=> Indicateur clé de performance : le pourcentage de fournisseurs sous contrat cadre s'étant engagé à respecter des règles éthiques (SAM ST 1).

Le respect de l'ensemble de ce dispositif est contrôlé à différents niveaux : chaîne de management, services comptabilité et contrôle de gestion ainsi qu'audit interne.

La diffusion de ces règles et outils est portée par la Direction Générale et s'accompagne d'une sensibilisation et d'une formation des collaborateurs à ce sujet. En 2021, une campagne de communication a été lancée à destination de l'ensemble des collaborateurs. Elle s'est basée sur l'utilisation de plusieurs canaux (communication par email de la Direction Générale, inclusion d'une

page sur ce sujet dans le journal interne Savoir-Faire, mise à disposition d'une vidéo de e-learning) et a été poursuivie sur l'année 2022 (affichages en agence, adaptation des livrets d'accueil des différentes sociétés du Groupe, sessions de formation).

Ce dispositif permet au Groupe SAMSE de se conformer à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Loi SAPIN 2 »).

Dispositif de prévention contre les pratiques anti-concurrentielles ou restrictives de concurrence

Le Groupe SAMSE est attaché à organiser ses relations commerciales avec ses fournisseurs et clients sous l'angle du partenariat, de la proximité et de la pérennité.

Dans ce cadre, il doit être particulièrement vigilant au respect par ses équipes des règles du droit de la concurrence applicables à la prohibition des ententes et aux échanges d'informations confidentielles.

De plus, dans le cadre de ses relations avec ses fournisseurs et ses clients, le Groupe porte une attention particulière au respect par ses collaborateurs des règles encadrant les négociations et les pratiques commerciales.

Afin de s'assurer de la conformité de ses activités et de lutter contre les pratiques anti-concurrentielles et contre les pratiques restrictives de concurrence, le Groupe mène des actions visant à encadrer les activités de ses collaborateurs et à les accompagner dans la conduite éthique de leurs affaires.

Tout d'abord, le Groupe SAMSE encadre les relations commerciales afin d'éviter les risques de dérive.

Ainsi, chaque année, les contrats annuels signés avec les fournisseurs sont actualisés par le service juridique en prenant en compte les évolutions des réglementations et des pratiques. Le Groupe veille à ce que ces accords, qui formalisent les résultats des négociations commerciales, soient équilibrés dans les droits et obligations respectifs des parties.

De plus, le Groupe SAMSE est convaincu que des pratiques conformes passent par la bonne information et la bonne formation de ses équipes. Ainsi, le service juridique assure une veille réglementaire afin de rester au fait des évolutions législatives et reste à la disposition des équipes terrains pour répondre à leurs interrogations et les accompagner dans la bonne conduite de leur activité.

Cette double politique de prévention et d'encadrement permet au Groupe de s'assurer de la conduite éthique de ces affaires au regard des règles du droit de la concurrence.

Indicateurs partie Responsabilité Sociétale

Indicateurs		Unités	2021	2022	△2022/2021	GRI G 4
SO 3	Pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cartographie des risques Groupe menée. Pas d'étude par établissement réalisée à ce jour.			SO 3
	Nombre de sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cartographie des risques Groupe menée. Pas d'étude par établissement réalisée à ce jour.			
SO 4	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption		Cf texte ci-dessus.			SO 4
SO 5	Cas avérés de corruption et mesures prises	Nombre	0	0	0%	SO 5
SO 6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays		Le Groupe n'a aucun lien avec les partis et hommes politiques.			SO 6
SO 7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultat de ces actions	Nombre	0	0	0%	SO 7
SO 8	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des réglementations.	K(e)	0	0	0%	SO 8
	Nombre total de sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	Nombre	0	0	0%	
SAM ST 1	% de fournisseurs sous contrat cadre ayant signé des clauses éthiques relatives à la lutte contre la corruption	%	100	99	0%	N.A

Note méthodologique

Les risques d'évasion fiscale sont maîtrisés par une politique de prix de transfert déployée dans le Groupe et par le respect d'obligations bancaires, comme par exemple la certification FATCA, qui

prouvent la qualité des mouvements bancaires et des contreparties. Le risque étant très limité, le Groupe SAMSE a décidé de ne pas développer davantage ce sujet dans son bilan extra-financier.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la Déclaration de Performance Extra-Financière consolidée

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), de votre société SAMSE, accrédité par le COFRAC activité inspection sous le numéro 3-1077 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière groupe, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31/12/2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'Administration

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, et à la doctrine relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la profession relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2023 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons mené huit entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la direction administrative, la direction marketing et innovation, les ressources humaines, les achats bricolage et négoce, les déchets, la direction service immobilier, la direction sécurité, et les référentes RSE et conformité.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1
 - nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la déclaration ;
 - nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
 - pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices² et couvrent entre 40% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

² Cf annexe jointe

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon notre doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris,
L'organisme Tiers Indépendant,
DAUGE FIDELIANCE
Sarah GUEREAU

ANNEXE 1 : INFORMATIONS CONSIDEREES COMME LES PLUS IMPORTANTES

1. Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

Thématiques	Indicateurs	Entités testées
Social	– Nombre d'embauches	Périmètre SIRH
	– Augmentation de l'effectif	
	– Augmentation de la part de CDI dans l'effectif SIRH	
	– Répartition H/F, par CSP, par âge	
	– Nombre de salariés RQTH	SAMSE, DORAS
Social	– Taux de fréquence	SAMSE, DORAS, M+ MATERIAUX, COMPTOIR FROMENT
	– Taux de gravité	
	– Formation : nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié dédiées au domaine de la sécurité	
	– Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié	
– Pourcentage de salariés actionnaires	Périmètre DPEF	
Environnemental	– Consommations de gaz (corrigées du DJU pour 2020) (kWh-PCI)	SAMSE, COMPTOIR FROMENT, M+ MATERIAUX
	– Consommations d'électricité (kWh)	
	– Tonnes de déchets produits	SAMSE, DORAS, M+ MATERIAUX
	– Age moyen du parc de poids lourds	Service Moyens Matériels, ZANON TRANSPORTS
Sociétal	– Pourcentage de fournisseurs sous contrat cadre ayant signé des clauses éthiques relatives à la lutte contre la corruption	Périmètre DPEF
	– Pourcentage de fournisseur français	

2. Informations qualitatives (actions et résultats)

- Note obtenue à l'indice Gaïa
- Certifications bois : PEFC, FSC, Bois des Alpes
- Index égalité femmes-hommes UES SAMSE et UES BAO
- Baromètre satisfaction des collaborateurs
- Surface couverte en panneaux photovoltaïques
- Budget Fondation Groupe SAMSE

3.7 Plan de vigilance

Conformément à l'article L225-102-4 du Code de commerce, le Groupe SAMSE travaille au renforcement de son plan de vigilance visant à identifier les risques et prévenir les atteintes graves que son activité et celle de ses fournisseurs et sous-traitants pourraient entraîner envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ou l'environnement.

Ci-dessous est présenté un tableau récapitulatif du plan de vigilance du Groupe SAMSE.

Tableau récapitulatif du plan de vigilance

	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
Cartographie des risques			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Cartographie des risques Groupe (Cf §3.4.1 «Facteurs de risques») Cartographie des risques RSE (Cf §3.6 DPEF)		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	Cartographie des risques Groupe (Cf §3.4.1 «Facteurs de risques») Cartographie des risques RSE (Cf §3.6 DPEF)		
Procédures d'évaluation au regard de la cartographie des risques			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Réalisation d'audits internes auprès des établissements du Groupe afin de vérifier le respect du règlement intérieur et des politiques et procédures en vigueur.		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	La politique d'achat du Groupe favorise des fournisseurs soumis à des normes et règles strictes. Ainsi, 99 % des fournisseurs ayant un contrat cadre avec le Groupe sont localisés dans l'Union Européenne. Une réflexion est actuellement menée sur de nouvelles formes d'évaluation des risques, et notamment des risques environnementaux, par exemple par le biais de questionnaires RSE.		
Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Comité Ethique et plateforme d'alerte (Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociétale» - «Risque 5 : Ethique des Affaires»); Instance «Besoin d'en parler» (Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention»).		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	Comité Ethique et plateforme d'alerte (Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociétale» - «Risque 5 : Ethique des Affaires»).		

Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves et dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité			
<p>Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales</p>	<p>Des mesures favorisant la diversité et l'égalité des chances face à l'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «La promotion de la diversité et de l'égalité des chances». <p>Des mesures favorisant des conditions d'emploi décentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Une politique attractive en matière d'avantages sociaux». - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Protection sociale, mutuelle, prévoyance». - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention». - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - Taux de CDI. <p>- L'organisation du temps de travail : le Groupe s'assure également de mettre en place une organisation du temps de travail flexible et adaptative (télétravail, fermeture le dimanche, adaptation à la saisonnalité et aux types d'activité...) tout en appliquant le droit à la déconnexion.</p> <p>Des mesures favorisant le dialogue social.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Le dialogue social». <p>De plus, l'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France), où les législations en vigueur respectent les droits de l'Homme.</p>	<p>Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité environnementale».</p>	<p>Les actions continues de la Direction Sécurité et Prévention.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Risque 1 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes» - «Politique Sécurité et Prévention». <p>Des mesures d'amélioration des conditions de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Risque 1 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes» - «L'amélioration des conditions de travail». <p>Des mesures d'accompagnement des collaborateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Risque 1 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes» - «Des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention». <p>Des mesures de sauvegarde de la santé et de la sécurité des utilisateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition à la vente de produits ne présentant pas de risque en termes de sécurité et, à défaut, déploiement d'une politique de communication sur la toxicité des produits et toutes les précautions à prendre dans leur utilisation. - Règles de stockage strictes. - Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité environnementale» - «Stockage de matières dangereuses».
<p>Activités des fournisseurs et sous-traitants</p>	<p>Inclusion de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les contrats fournisseurs. Prise en compte de critères sociaux, environnementaux et éthiques dans les processus d'achat (Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité environnementale» - «Durabilité des produits» et §3.6 DPEF - «Responsabilité sociétale» - «Risque 5 : Ethique des affaires»).</p>		

3.8 Informations sur le capital social

Les informations relatives au capital social sont détaillées au chapitre 2.1 du Document d'enregistrement universel.

3.9 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 172 632 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges, s'élève à 43 158 €.

3.10 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

3.11 Frais de recherche et de développement

Notre société n'a consacré aucun frais en matière de recherche et de développement sur l'exercice 2022.

3.12 Perspectives 2023

Malgré les incertitudes liées au contexte économique et géopolitique actuel, le Groupe reste confiant pour l'année 2023, compte-tenu de ses capacités de réactivité et d'adaptation.

Par ailleurs, il intensifie sa stratégie de diversification fin janvier 2023 avec une prise de participation (réalisée par l'intermédiaire de sa filiale HENRY TIMBER) à hauteur de 45 % dans le Groupe PROVVEDI, spécialisé dans l'exploitation forestière, la scierie et la deuxième transformation du bois. Les 55 % complémentaires ont été acquis par le Groupe PLATTARD, lui-même faisant partie des entités mises en équivalence du Groupe SAMSE.

3.13 Observations du Comité Social et Economique

Conformément à l'article L.2312-25 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité Social et Économique.

4 – Éléments financiers

4.1 Comptes consolidés 173

4.2 Comptes sociaux 253

4.1 Comptes consolidés

Informations financières sélectionnées	174
Etat de la situation financière consolidée	175
Etat du résultat global consolidé	176
Tableau consolidé des flux de trésorerie	178
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	180
Annexe aux comptes consolidés	181
Note 1 - Principes comptables	181
Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année	192
Note 3 - Ecart d'acquisition	198
Note 4 - Autres immobilisations incorporelles	202
Note 5 - Immobilisations corporelles	203
Note 6 - Titres mis en équivalence	211
Note 7 - Titres de sociétés non consolidées	213
Note 8 - Autres actifs financiers immobilisés	214
Note 9 - Stocks de marchandises	215
Note 10 - Clients et comptes rattachés	215
Note 11 - Autres créances d'exploitation	217
Note 12 - Disponibilités et équivalents de trésorerie	218
Note 13 - Capitaux propres	219
Note 14 - Provisions	223
Note 15 - Impôts sur les résultats et impôts différés	225
Note 16 - Passifs financiers courants et non courants	228
Note 17 - Fournisseurs et comptes rattachés	231
Note 18 - Autres dettes d'exploitation	232
Note 19 - Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité	232
Note 20 - Charges de personnel	233
Note 21 - Charges externes	236
Note 22 - Dotations aux provisions et dépréciations	236
Note 23 - Autres produits et charges de l'exploitation courante	237
Note 24 - Autres produits et charges opérationnels	237
Note 25 - Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	238
Note 26 - Coût de l'endettement financier brut	238
Note 27 - Autres produits et charges financiers	238
Note 28 - Formation du résultat financier	238
Note 29 - Charge d'impôt	238
Note 30 - Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	239
Note 31 - Résultat par action	239
Note 32 - Engagements Hors Bilan	240
Note 33 - Informations sur les transactions avec les parties liées	241
Note 34 - Instruments financiers	242
Note 35 - Informations sectorielles consolidées	243
Note 36 - Honoraires des Commissaires aux comptes	245

Informations financières sélectionnées

(en milliers d'euros)

1 – Sur l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2022

	2022	2021
Total de l'actif	1 459 504	1 371 612
Total des actifs non courants	554 050	559 907
Total des actifs détenus en vue de la vente	—	588
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	611 335	570 496
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	10 333	10 133
Dividende par action (hors distribution exceptionnelle)	16,00	16,00
Endettement financier net	186 146	205 093
Ratio d'endettement financier	29,94 %	35,32%
<i>Ratio d'endettement financier hors IFRS 16</i>	<i>0,65 %</i>	<i>5,62%</i>

2 – Sur l'état du résultat global consolidé au 31 décembre 2022

	2022	2021
Chiffre d'affaires	1 911 766	1 769 662
Résultat Opérationnel Courant	125 371	122 451
Taux de marge opérationnelle courante	6,56 %	6,92%
Résultat opérationnel	125 175	124 079
Résultat net des sociétés intégrées	97 791	96 555
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	94 872	93 515
Dont part attribuable aux intérêts non contrôlants	2 919	3 040
Résultat net par action (en €)	27,58	27,14
Résultat net dilué par action (en €)	27,58	27,14

État de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)

		Au 31 Décembre	
		2022	2021
		Valeur nette	Valeur nette
	notes		
ACTIFS NON COURANTS		554 050	559 907
Écarts d'acquisition	3	41 008	41 734
Autres immobilisations incorporelles	4	1 792	2 027
Immobilisations corporelles	5	255 376	242 354
Droits d'utilisation liés aux contrats de location	5	174 453	165 081
Titres mis en équivalence	6	60 294	54 835
Titres de sociétés non consolidées	7	9 097	33 635
Autres actifs immobilisés	8	6 032	14 046
Impôts différés actifs	15	5 998	6 195
ACTIFS COURANTS		905 454	811 117
Stocks de marchandises	9	380 067	350 294
Clients et comptes rattachés	10	220 371	186 833
Autres créances	11	120 405	128 225
Disponibilités et équivalents de trésorerie	12	184 611	145 765
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	5	—	588
TOTAL DE L'ACTIF		1 459 504	1 371 612

		Au 31 Décembre	
		2022	2021
	notes		
CAPITAUX PROPRES		621 668	580 629
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	13	611 335	570 496
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	13	10 333	10 133
DETTES NON COURANTES		313 120	296 970
Provisions	14	15 266	18 783
Impôts différés passifs	15	4 825	5 123
Dettes financières à long terme	16	134 239	121 406
Dettes financières locatives à long terme	16	158 790	151 658
DETTES COURANTES		524 716	494 013
Provisions	14	6 033	2 454
Fournisseurs et comptes rattachés	17	267 992	243 255
Dettes financières à court terme	16	54 395	57 016
Dettes financières locatives à court terme	16	23 333	20 778
Autres dettes	18	172 963	170 510
TOTAL DU PASSIF		1 459 504	1 371 612

État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	notes	Exercices	
		2022	2021
CHIFFRE D'AFFAIRES	19	1 911 766	1 769 662
Autres produits de l'activité	19	12	28
Achats et variation de stocks		-1 306 678	-1 195 540
Charges de personnel	20	-299 816	-283 193
Charges externes	21	-98 146	-90 026
Impôts et taxes		-25 621	-24 722
Dotations nettes aux amortissements		-53 606	-52 347
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	22	-4 330	279
Autres produits et charges de l'exploitation courante	23	1 790	-1 690
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		125 371	122 451
Taux de marge opérationnelle courante		6,56 %	6,92 %
Autres produits et charges opérationnels	24	-196	1 628
RESULTAT OPERATIONNEL		125 175	124 079
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	25	275	53
Cout de l'endettement financier brut	26	-3 411	-3 247
Cout de l'endettement financier net		-3 136	-3 194
Autres produits et charges financiers	27	100	570
RESULTAT FINANCIER	28	-3 036	-2 624
Charge d'impôt	29	-32 612	-32 768
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	30	8 264	7 868
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		97 791	96 555
Résultat net - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		94 872	93 515
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		2 919	3 040
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	31	3 440 275	3 445 944
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	31	3 440 275	3 445 944
RESULTAT NET PAR ACTION (en €)	31	27,58	27,14
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en €)	31	27,58	27,14
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		97 791	96 555
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-70	11 331
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies		3 180	-62
Impôts différés sur les éléments ci-dessus		-793	-324
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		2 317	10 945
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL NET D'IMPOTS		2 317	10 945
RESULTAT GLOBAL TOTAL ANNUEL		100 108	107 500
Résultat global total annuel - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		97 146	104 460
Résultat global total annuel - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		2 962	3 040

Présentation de la performance dans le compte de résultat

Le Groupe SAMSE fait état d'un agrégat intermédiaire intitulé «Résultat Opérationnel Courant» (ROC), et prend en compte la recommandation 2009-R.03 du CNC qui propose l'utilisation d'un indicateur du niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente.

Conformément à cette recommandation, ont été exclus du résultat opérationnel courant, les plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'éléments de l'actif immobilier, les charges de

restructuration ou de fermetures d'agences, ainsi que tout autre élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

Les éléments exclus sont précisément décrits dans la note 24 - Autres produits et charges opérationnels.

Il est fait usage en interne de cet indicateur intermédiaire (ROC), au-dessus du résultat opérationnel, au titre de l'information sectorielle (note 35).

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercices	
	2022	2021
Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	94 872	93 515
Part des intérêts non contrôlants	2 919	3 040
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	-5 227	-5 413
Amortissements et provisions	56 999	49 505
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	32 612	32 768
Impôts versés	-33 226	-36 100
Résultat sur cessions d'actifs	-3 188	-414
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	490	89
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle	—	—
Autres produits et charges calculés	-152	4
Capacité d'autofinancement	146 099	136 994
Coût de l'endettement financier net	3 136	3 194
Variation du besoin en fonds de roulement	-24 552	-40 511
Flux de trésorerie généré par l'activité	124 683	99 677
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-44 705	-33 185
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5 720	12 982
Subvention d'investissement	5	-4
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	-1 783	—
Incidence des variations de périmètre (cessions)	—	137
Acquisitions d'immobilisations financières	-2 438	-9 014
Diminution d'immobilisations financières	34 929	8 456
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-8 272	-20 628
Dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère	-55 296	-27 670
Dividendes sur actions auto-détenues	153	96
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-2 508	-2 719
Augmentation de capital en numéraire	—	—
Acquisition ou cession d'intérêts minoritaires	-159	-1 059
Intérêts financiers nets versés	-3 136	-3 194
Emission d'emprunts	66 280	37 826
Remboursements d'emprunts	-79 081	-81 200
Autocontrôle	-3 708	-253
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-77 455	-78 173
Reclassement de trésorerie	—	—
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	38 956	876
Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture	139 368	138 492
Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture	178 324	139 368

Détails complémentaires du tableau consolidé des flux de trésorerie

	Exercices	
	2022	2021
Variation des stocks	-29 373	-71 751
Variation des créances clients et autres débiteurs	-28 488	-28 170
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	33 305	59 433
Intérêts courus non échus	4	-23
Variation du besoin en fonds de roulement	-24 552	-40 511
Acquisitions de participations avec prise de contrôle	-1 783	—
Trésorerie nette apportée par les filiales entrantes dans le périmètre	—	—
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)	-1 783	—
Cessions de participations avec perte de contrôle	—	133
Trésorerie nette cédée par les filiales sortantes du périmètre	—	4
Incidence des variations de périmètre (cessions)	—	137
Acquisition d'immobilisations incorporelles brutes	-1 171	-393
Acquisition d'immobilisations corporelles brutes	-44 892	-33 883
Variation des créances sur cessions d'immobilisations	1 223	148
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	135	943
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-44 705	-33 185

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées	Eléments constatés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Part attribuable aux actionnaires de SAMSE	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2020	3 458	44 722	306	391 614	4 244	47 356	491 700	10 685	502 385
Inscription en réserves du résultat 2020				47 356		-47 356			
Résultat consolidé de l'exercice 2021						93 515	93 515	3 040	96 555
Distributions effectuées				-27 574			-27 574	-2 719	-30 293
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				75			75		75
Impact de la variation des actions auto-détenues				-253			-253		-253
Ajustement de juste valeur des titres					10 991		10 991		10 991
Gains / Pertes actuariels					-46		-46		-46
Paievements en actions				2 299			2 299	20	2 319
Variation du % d'intérêts				-328			-328	-731	-1 059
Engagements de rachat de minoritaires				-522			-522	-177	-699
Autres mouvements (1)				639			639	15	654
Solde au 31 décembre 2021	3 458	44 722	306	413 306	15 189	93 515	570 496	10 133	580 629
Inscription en réserves du résultat 2021				93 515		-93 515			
Résultat consolidé de l'exercice 2022						94 872	94 872	2 919	97 791
Distributions effectuées				-55 143			-55 143	-2 508	-57 651
Plus et moins values de cession sur actions auto-détenues				-37			-37		-37
Impact de la variation des actions auto-détenues				-3 709			-3 709		-3 709
Ajustement de juste valeur des titres					-68		-68		-68
Gains / Pertes actuariels					2 342		2 342	43	2 385
Paievements en actions				2 258			2 258	18	2 276
Variation du % d'intérêts				-36			-36	-123	-159
Engagements de rachat de minoritaires				242			242	-153	89
Autres mouvements				118			118	4	122
Solde au 31 décembre 2022	3 458	44 722	306	450 514	17 463	94 872	611 335	10 333	621 668

(1) : dont 642 milliers d'euros consécutifs à l'application de la décision de l'IFRIC de mai 2021 relative au calcul des indemnités de fin carrière.

Annexe aux comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

SAMSE est une Société Anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B. SAMSE et ses filiales sont ci-après dénommées «le Groupe» ou «le Groupe SAMSE». Le siège social de la société SAMSE est situé 2 rue Raymond Pitet - 38100 GRENOBLE. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 reflètent la situation comptable de SAMSE et de ses filiales et coentreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées. Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 11 mai 2023.

Évènements significatifs de l'exercice 2022

Sur l'exercice 2022, le Groupe évolue dans un contexte de marché favorable avec un chiffre d'affaires en augmentation de 8,0% par rapport à une année 2021 déjà très dynamique.

L'activité Négoce est portée notamment par un marché inflationniste, et affiche une croissance de 10,7%. Le Bricolage est en léger retrait de 0,9%, en ligne avec les tendances du marché français.

Note 1 – Principes comptables

1.1 - Application des normes, règlements et interprétations des normes

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS comprend les Normes IFRS, les Normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) telles que publiées par l'IASB. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne.

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation,

méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

1.2 - Bases de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

1.3 - Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2022

Les normes, amendements et interprétations mentionnés ci-dessous sont appliqués pour la première fois sur l'exercice.

– Amendement à IAS 37 – Clarification des coûts à retenir lors de l'analyse des contrats déficitaires.

– Amendement à IAS 16 – Interdiction de déduire du coût d'une immobilisation corporelle les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments est reconnu au compte de résultat.

– Amendement à IFRS 3 – Mise à jour suite à la publication du nouveau Cadre Conceptuel, sans incidence sur le traitement comptable des regroupements d'entreprises.

– Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2018 / 2021 (amendements aux normes IFRS 1, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 41).

Les textes mentionnés ci-dessus n'ont pas engendré de conséquence particulière sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2022.

1.4 - Normes, amendements de normes et interprétations d'application ultérieure au sein de l'Union Européenne

Textes applicables par anticipation :

– IFRS 17 – Contrats d'assurance.

– Amendement à IAS 1 – classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, et information à fournir sur les principes et méthodes comptables.

- Amendement à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable.
- Amendement à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction.
- Amendement à IFRS 16 – Dette de loyers dans une opération de cession-bail.
- Amendement à IFRS 17 – Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 - Information comparative.

Textes publiés non encore applicables :

- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires.
- Amendement à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction.
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise.

Le Groupe n'a appliqué aucun de ces nouveaux amendements ou nouvelles normes/interprétations par anticipation.

1.5 - Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur.

Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur.

1.6 - Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction Générale du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et passifs du bilan consolidé, sur les charges et produits du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses.

Toutefois, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements au 31 décembre 2022 sont les suivants :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles,
- L'évaluation des engagements de retraite et assimilés,
- L'estimation des provisions pour risques et charges,
- La valeur de réalisation des stocks et des créances.

Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque rubrique.

1.7 - Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les états financiers consolidés du Groupe SAMSE comprennent les comptes de la société SAMSE (société consolidante) et de toutes ses filiales contrôlées directement ou indirectement, les filiales détenues conjointement ainsi que les sociétés sous influence notable.

Le périmètre de consolidation du Groupe, ainsi que son évolution au cours de l'année 2022, sont présentés en note 2.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a le contrôle exclusif ou majoritaire, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote, a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise ou le pouvoir de nommer (ou de révoquer) la majorité des membres du Conseil d'Administration (ou de l'organe de direction équivalent) ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de cet organe, lorsque le contrôle est exercé par celui-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière, mais dont il n'a pas le contrôle.

Les sociétés concernées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

Le pouvoir de décision détenu est également pris en compte.

Les coentreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'application de la norme IFRS 11.

Les titres de sociétés non significatives ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont classés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains et pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en capitaux propres.

Engagement de rachat de minoritaires

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société du Groupe, ces options sont considérées en substance comme des contrats fermes d'achats/ventes avec différé de paiement. Les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers » pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option lorsque cette option est à prix fixe, et pour sa juste valeur lorsque cette dernière est à prix variable.

Depuis l'application de la version révisée de la norme IAS 27, les options émises sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impacts enregistrés dans les capitaux propres).

Transactions internes

Les soldes et les transactions intra-Groupes ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-

Groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises mises en équivalence sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

Les pertes latentes ne sont éliminées au prorata de l'intérêt du Groupe que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants sont définis comme la part d'intérêts dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à la société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans prise ou perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres.

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation de combler leur quote-part de pertes.

Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1^{er} janvier 2010, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange.

Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste

valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Cette option s'applique transaction par transaction.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 étaient traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus. L'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat. Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survivance.

Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan « Titres mis en équivalence ».

Impôts

La rubrique « charge d'impôt » du compte de résultat consolidé correspond à l'impôt exigible de chaque filiale consolidée, corrigé des impositions différées.

Les impôts différés sont comptabilisés dans les capitaux propres lorsqu'ils proviennent d'éléments imputés en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs (analyse bilancielle).

Les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires respectivement déductibles et imposables.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou moins-values reportables est limitée à ceux dont la récupération est fortement probable, compte tenu de perspectives bénéficiaires. Les déficits fiscaux suivent le régime fiscal des sociétés françaises et sont donc indéfiniment reportables.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels.

Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les marques et les logiciels acquis.

Les marques déposées ou acquises ont une durée d'utilité indéfinie car elles n'ont pas vocation à être cédées ou remplacées par une autre marque du Groupe. A ce titre, elles ne sont pas amorties.

Les logiciels créés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Les logiciels acquis sont amortis sur trois années.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à la clôture de chaque exercice. Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul

des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directement attribuables à sa création ou son acquisition et au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Les intérêts des emprunts relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges. Ils ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Les subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan, en tant que « produits différés » et réparties systématiquement au compte de résultat, sur une durée propre à permettre leur rattachement aux coûts qu'elles sont censées compenser.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants identifiés et de leurs durées d'utilité effectives.

Constructions et aménagements selon les différents composants retenus (1)	8 - 30 ans
Matériels et outillages industriels	5 - 8 ans
Matériels de transport	5 - 8 ans
Agencements et aménagements mobiliers	6 - 10 ans
Matériel de bureau	3 - 6 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

(1) Les différents composants retenus sont les suivants :

Structure plateforme et bâtiment	30 ans
Toiture	20 ans
Second oeuvre	10 ans
Chauffage / Climatisation / Electricité	10 ans
Enrobés et clôtures	8 ans

Le Groupe a retenu des valeurs résiduelles pour deux catégories d'immobilisations corporelles : les matériels de manutention et les matériels de transport. Ces actifs sont destinés à être remplacés au terme de leur durée d'utilité, mais conservent une valeur de marché.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues au moins à chaque fin de période annuelle.

Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les gains et pertes de cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le prix de cession à la valeur nette comptable.

Ils sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne «autres produits et charges de l'exploitation courante» en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions de matériels de l'exploitation courante ; sur la ligne «autres produits et charges opérationnels» en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions d'ensembles immobiliers.

Dépréciation des actifs immobilisés hors financiers

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur la valeur des actifs suivants : écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Le déclenchement d'un test de dépréciation est réalisé généralement lorsqu'un indice de perte de valeur est mis en évidence, notamment par une perte d'exploitation non conjoncturelle.

– Dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Pour réaliser ces tests, les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupements d'UGT.

Le Groupe répartit ses activités en 2 segments de reporting (Bricolage et Négoce), chaque segment regroupant plusieurs UGT. L'UGT correspond au site physique d'un magasin ou d'une agence ou d'un ensemble de magasins ou agences si ces derniers se situent sur une même zone géographique, et ne présentent pas de risque de compensation de perte de valeur. La méthode consiste à comparer la valeur nette comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT, à laquelle l'écart d'acquisition est affecté, avec sa valeur recouvrable. Cette dernière correspond au montant le plus élevé entre d'une part, la valeur de marché diminuée des coûts de vente et d'autre part, la valeur d'utilité qui est estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs reflétant la

rentabilité attendue des actifs attachés à l'UGT ou au groupe d'UGT.

Si la valeur de marché n'est pas corroborée par des transactions récentes similaires, l'utilisation des projections actualisées des flux de trésorerie futurs est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés hors frais financiers à partir des projections sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini du dernier flux de trésorerie normalisé, basée sur un taux de croissance à long terme. Les flux de trésorerie sont actualisés sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe, utilisé comme taux d'actualisation, et s'élevant à 8,95 % pour 2022 (8,01 % en 2021). Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts.

Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Le taux de croissance à long terme retenu s'élève à 1 % pour 2022 (identique en 2021).

Les dépréciations constatées sur les écarts d'acquisition revêtent un caractère irréversible et ne font donc pas l'objet d'une reprise.

Elles figurent sous la rubrique «Dotations aux provisions et dépréciations» du compte de résultat, en résultat opérationnel courant.

– Dépréciations des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles amortissables et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation à tout moment au cours d'une période annuelle lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur.

Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait également l'objet d'une estimation systématique à la clôture de chaque exercice.

Le Groupe comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. Les pertes et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées en «Dotations aux provisions et dépréciations» et viennent affecter le résultat opérationnel courant, à l'exception des dépréciations relatives aux ensembles immobiliers qui sont enregistrées en «Autres produits et charges opérationnels».

Contrats de location

L'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16 a été mise en œuvre pour la première fois au 1^{er} janvier 2019.

Actifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, «Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées», les actifs non courants destinés à être vendus sont les actifs qui seront réalisés au travers de leur cession et non de leur utilisation. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Ces actifs cessent d'être amortis.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve.

Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres créances et dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement inférieures à trois mois.

Les créances clients font l'objet de dépréciations au cas par cas en fonction des risques encourus, et de l'évaluation des pertes attendues.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Instruments financiers

a) Actifs financiers

La désignation et le classement des actifs financiers sont réalisés lors de la comptabilisation initiale et sont revus à chaque clôture.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise les actifs financiers à la date à laquelle le Groupe devient partie prenante dans les dispositions contractuelles de tels actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts directs de transactions lorsque ces actifs ne sont pas classés en tant qu'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a une indication objective de dépréciation. Par exemple, une baisse prolongée ou significative de la juste valeur en dessous du coût d'un actif financier est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation.

Le Groupe gère plusieurs catégories d'instruments financiers, et leurs classements dépendent de la finalité de chaque acquisition.

Ces catégories sont détaillées comme suit :

- 1) Placements détenus jusqu'à leur échéance : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.
Ils sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.
- 2) Prêts et créances : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ils sont dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements ainsi que les prêts. Les créances clients, ayant une échéance de moins de 12 mois à la date d'arrêté des comptes, sont présentées en actifs courants sous la rubrique «clients et comptes rattachés».

Les créances sur participations, prêts et dépôts et cautionnements ayant une échéance de plus de 12 mois à la date d'arrêté des comptes sont présentés en actifs non courants sous la rubrique «autres actifs immobilisés».

- 3) Actifs financiers en juste valeur par résultat : il s'agit d'actifs financiers dont le Groupe a, dès l'origine, une intention de revente à court terme. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique «autres produits et charges financiers» dans la période au cours desquelles elles interviennent. Cette catégorie regroupe les instruments dérivés de taux que le Groupe SAMSE utilise dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêts qui peuvent intervenir dans le cadre des opérations courantes.
- 4) Actifs financiers disponibles à la vente : il s'agit des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, n'appartenant pas aux autres catégories. Cette catégorie inclut les participations dans des sociétés cotées ou non, autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence et les joint-ventures, que la direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique «autres actifs financiers immobilisés».

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres dans la période au cours de laquelle elles interviennent, à l'exception des pertes de valeur relatives aux instruments de dettes.

Lorsque les actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, les ajustements cumulés de variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat. En cas d'appréciation ultérieure de la valeur d'action classée en actifs disponibles à la vente, les pertes de valeur comptabilisées en résultat ne sont

pas reprises en compte de résultat. En revanche, toute appréciation ultérieure de la valeur d'instruments de dettes classés parmi les actifs disponibles à la vente est comptabilisée en résultat.

Lorsque le Groupe est en droit de recevoir un paiement, les produits d'intérêts ou les dividendes liés aux instruments de capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat à la rubrique «produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie».

b) Opérations de couverture

Les critères de comptabilité de couverture n'étant pas appliqués par le Groupe, les instruments financiers dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture énoncés par IAS 39. Il s'agit de SWAP de taux relatifs à certains emprunts souscrits par le Groupe.

Les variations de juste valeur liées à ces instruments sont directement enregistrées en résultat financier (cf. note 16).

c) Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de l'emprunt.

Les dettes financières à long terme comprennent la part des emprunts auprès des établissements de crédit et autres dettes financières diverses dont le terme est supérieur à un an.

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts auprès des établissements de crédit, des autres dettes financières ainsi que les concours bancaires et autres dettes à court terme.

d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont

pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

e) Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs. Par ailleurs, si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés dès lors que le contrôle n'est pas conservé.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont levées, annulées ou éteintes.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement liquides, facilement convertibles et qui, à l'origine, ont une échéance inférieure ou égale à trois mois.

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse.

Actions propres

Les actions conservées sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de cession de ces titres totalement ou partiellement, le résultat de cession (avec l'impôt correspondant), est imputé directement dans les capitaux propres et ne contribue donc pas au résultat.

Provisions

Une provision pour risques ou charges est constituée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers identifié dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable que cela se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont constatées pour leur montant actualisé, c'est à dire la valeur actuelle des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler les obligations correspondantes.

Les variations des provisions enregistrées pour refléter les effets de l'écoulement du temps sont comptabilisées en produits financiers ou charges financières.

– Engagements de retraite et assimilés

Au sein du Groupe, les engagements de retraites regroupent les indemnités de fin de carrière du personnel en activité. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses d'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et de l'évolution des salaires. Une actualisation des sommes à verser et un coefficient d'actualisation financière des paiements futurs sont appliqués.

Les engagements sont intégralement provisionnés et correspondent exclusivement au régime de retraite à prestations définies localisé en France, comprenant les indemnités légales de départ à la retraite.

– Cartes de fidélité

Dans les magasins de Bricolage, une remise future potentielle accordée au client est calculée sur la base de ses achats successifs.

Ces avantages sont comptabilisés en réduction des ventes, et éventuellement repris en cas d'annulation.

– Litiges

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

– Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la date d'arrêt des comptes et des charges futures estimées.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont évalués nets des retours, remises et avantages commerciaux consentis dès lors que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que le service a été

rendu. Le chiffre d'affaires comprend la vente de marchandises et diverses prestations liées à la vente, notamment le transport et le grutage.

Les ventes de marchandises ne comprennent pas d'obligations de performance particulières ou complexes, et les prestations complémentaires de transport proposées par le Groupe sont effectuées sur des durées très courtes. Le chiffre d'affaires inclut également des prestations réalisées envers des fournisseurs, et des opérations promotionnelles. Des détails complémentaires figurent en note 19 de l'annexe.

Les autres produits de l'activité comprennent divers produits de gestion courante.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant comprend l'ensemble des charges de l'exploitation courante y compris les dépréciations de l'actif immobilisé et les dépréciations des écarts d'acquisition directement liés à l'exploitation et affectés par UGT.

Les autres produits et charges de l'exploitation courante, dont notamment les éléments de cessions d'actifs qui entrent dans le cycle de l'exploitation courante à proprement parler, concourent également à la détermination du résultat opérationnel courant.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et charges autres que financiers, ainsi que les résultats de cessions d'actifs immobiliers et les éléments significatifs non récurrents.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels prennent en compte les plus et moins-values liées à la cession d'ensembles immobiliers et tout élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture du résultat opérationnel courant.

Frais d'acquisition

Les coûts liés à l'acquisition d'une entité sont constatés dans le coût des titres en cas de prise d'influence notable, en résultat dans le cas d'une prise de contrôle ou en capitaux propres dans le cas d'une acquisition d'intérêts minoritaires.

Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie, le coût de l'endettement financier brut ainsi que divers charges et produits.

Les escomptes de règlements obtenus des fournisseurs ne figurent pas en résultat financier ; ils concourent à la détermination du coût d'achat net des marchandises.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la même base de résultat net en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs (notamment les plans d'options sur actions). La méthode utilisée est celle du rachat d'actions au prix de marché. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Informations sectorielles

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de produits et services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

L'activité du Groupe s'articule autour de deux pôles, le Négoce de matériaux de construction et le Bricolage sur un même secteur géographique, la France.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles.

Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent ni les impôts différés, ni les autres participations, créances et autres actifs financiers non courants.

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs.

Contexte général de l'arrêté des comptes

Une vigilance accrue a été portée sur les éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible, et les retards de paiement font l'objet d'une surveillance toute particulière.

Dans une période d'inflation portant le prix de certaines catégories de marchandises à la hausse, l'évaluation des stocks a particulièrement été analysée pour la clôture des comptes (cf. note 9).

Le contexte économique a été pris en compte, notamment dans la détermination des prévisions utilisées pour les tests de dépréciation.

Le Groupe veille à respecter un équilibre entre ses ressources long terme et ses besoins d'investissements structurels.

La gestion de la trésorerie à court terme est accompagnée d'une surveillance accrue de la solvabilité de ses clients et d'une mise en œuvre de leviers d'amélioration du BFR.

Les facteurs de risque suivants ont été analysés afin de répondre aux Recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers :

- La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et autres incorporels proche de la valeur nette comptable, a fait l'objet d'une attention toute particulière.
- Les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des actifs non courants dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité. Les dépréciations nécessaires ont été prises en compte dans le résultat de l'exercice.
- Le risque clients a été revu et analysé à la clôture des comptes au 31 décembre 2022.
- Les actifs financiers figurant au bilan du Groupe ne présentent pas de risque significatif ; de même que les équivalents de trésorerie. Il n'y a aucun risque de liquidité en fin d'exercice.
- Le niveau des ratios liés aux covenants a été examiné. Aucune rupture de covenants n'est intervenue en fin d'exercice.

Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année

2.1 - Détentions directes par la société mère

SOCIETES DETENUES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE	AU 31/12/2022		AU 31/12/2021		
			QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS	
SAS LA BOITE A OUTILS	- 1 - SAMSE SA	Acquisition d'intérêts minoritaires	I.G	99,91 %	99,91 %	99,81 %	99,81 %
SAS CHRISTAUD	- 2 - SAMSE SA		I.G	92,99 %	92,99 %	92,99 %	92,99 %
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	- 3 - SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS BTP DISTRIBUTION	- 4 - SAMSE SA		I.G	74,65 %	74,65 %	74,65 %	74,65 %
SAS M+ MATERIAUX	- 5 - SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS ETS RENE DE VEYLE	- 6 - SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS DORAS	- 7 - SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS MAURIS BOIS	- 8 - SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SARL REMAT SERVICES	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SARL EPPS	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SARL SUD APPRO	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS BLANC MATERIAUX	SAMSE SA		I.G	77,50 %	77,50 %	77,50 %	77,50 %
SAS ZANON TRANSPORTS	SAMSE SA		I.G	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %
SAS MAT APPRO	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI LA REGLE	SAMSE SA		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI H2O IMMO	SAMSE SA	Dissolution - Liquidation				100,00 %	100,00 %
SCI LE BOURG	SAMSE SA		I.G	99,60 %	99,60 %	99,60 %	99,60 %
SCI CELESTIN CHASSIEU	SAMSE SA		I.G	99,00 %	99,00 %	99,00 %	99,00 %
SCI DU ROUSSILLON	SAMSE SA		I.G	99,00 %	99,00 %	99,00 %	99,00 %
SCI VALMAR	SAMSE SA		I.G	96,00 %	96,00 %	96,00 %	96,00 %
SCI DU VIEUX PORT	SAMSE SA		I.G	90,00 %	90,00 %	90,00 %	90,00 %
SCI BRANLY	SAMSE SA		I.G	60,00 %	60,00 %	60,00 %	60,00 %
SCI LES ARTISANS	SAMSE SA		I.G	60,00 %	60,00 %	60,00 %	60,00 %
SCI CHARPIEU	SAMSE SA		I.G	0,14 %	0,14 %	0,14 %	0,14 %
SAS BOURG MATERIAUX	SAMSE SA		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS TARARE MATERIAUX	SAMSE SA		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS MATERIAUX SIMC	- 10 - SAMSE SA		MEQ	44,59 %	44,59 %	44,60 %	44,60 %
SAS PLATTARD SAS	- 9 - SAMSE SA		MEQ	33,99 %	33,99 %	33,99 %	33,99 %
SAS DIDIER	SAMSE SA		MEQ	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %

Légende : I.G - Intégration Globale - MEQ - Mise en Équivalence

2.2 - Détentions indirectes ou conjointes par les filiales

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE SAMSE	AU 31/12/2022		AU 31/12/2021	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
- 1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE LA BOITE A OUTILS							
SAS EDB AUBENAS	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	70,00 %	69,94 %	70,00 %	69,87 %
SAS EDB FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00 %	49,96 %	50,00 %	49,91 %
SAS COMPTOIR FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	50,00 %	49,96 %	50,00 %	49,91 %
SAS EDB NIMES	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	70,00 %	69,94 %	70,00 %	69,87 %
SAS EDB ARLES	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	70,00 %	69,94 %	70,00 %	69,87 %
SCI IMMOBILIERE DIJON	SAS LA BOITE A OUTILS					100,00 %	99,81 %
SCI IMMOBILIERE MENNECY	SAS LA BOITE A OUTILS					100,00 %	99,81 %
SCI IMMOBILIERE MOISERIE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00 %	99,91 %	100,00 %	99,81 %
SCI IMMOBILIERE FONTAINE	SAS LA BOITE A OUTILS		I.G	100,00 %	99,91 %	100,00 %	99,81 %
SCI ENTREPOT NIMES	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00 %	39,96 %	40,00 %	39,92 %
SCI CHABER	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00 %	39,96 %	40,00 %	39,92 %
SCI ENTREPOT FROMENT	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	40,00 %	39,96 %	40,00 %	39,92 %
SAS RG BRICOLAGE	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	39,98 %	39,94 %	39,98 %	39,90 %
SCI LE CARREAU	SAS LA BOITE A OUTILS		MEQ	20,00 %	19,98 %	20,00 %	19,96 %
- 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CHRISTAUD							
SAS CELESTIN MATERIAUX	SAS CHRISTAUD		I.G	100,00 %	92,99 %	100,00 %	92,99 %
SAS BILLMAT	SAS CHRISTAUD	Fusion absorption par la société CHRISTAUD - effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2022				100,00 %	92,99 %
- 3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE HENRY							
SARL SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	SAS HENRY		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SARL DAUPHINOISE DE TRANSPORTS ET AFFRETEMENT	SAS HENRY		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
- 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BTP DISTRIBUTION							
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	100,00 %	74,65 %	100,00 %	74,65 %
SCI BRANLY	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	40,00 %	29,86 %	40,00 %	29,86 %
SCI LES ARTISANS	SAS BTP DISTRIBUTION		I.G	40,00 %	29,86 %	40,00 %	29,86 %
- 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE M+ MATERIAUX							
SCI MINETTI	SAS M+ MATERIAUX		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE SAMSE	AU 31/12/2022		AU 31/12/2021		
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	
- 6 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE RENE DE VEYLE								
SCI DU ROUSSILLON	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	
SCI VALMAR	SAS RENE DE VEYLE		I.G	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	
SCI CHARPIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	99,86 %	99,86 %	99,86 %	99,86 %	
SCI DU VIEUX PORT	SAS RENE DE VEYLE		I.G	10,00 %	10,00 %	10,00 %	10,00 %	
SCI CELESTIN CHASSIEU	SAS RENE DE VEYLE		I.G	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	
SCI LE BOURG	SAS RENE DE VEYLE		I.G	0,40 %	0,40 %	0,40 %	0,40 %	
- 7 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE DORAS								
SARL FAVERET	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SAS MENUISERIE RENOVATION	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SAS SOCOBOIS	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SPRL BELPARMAT	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SCI DES MINES	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SCI DE LA BOUDEAUDE	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SCI IMMODOR	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SCI JURADOR	SAS DORAS					100,00 %	100,00 %	
			Dissolution - Liquidation					
SCI DES ESSARDS	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SCI DES ABATTOIRS	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SCI TETE AU LOUP	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SCI LA JONCTION	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SCI MONBOUTOT LA TOUR	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SCI LE PETIT FORT	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SCI SAINT GEORGES	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SCI GUILLEMIER	SAS DORAS					100,00 %	100,00 %	
			Dissolution - Liquidation					
SCI LE PETIT BOUREY	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SCI POUSSON COSNE	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SCI LOUIS PERGAUD	SAS DORAS		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	
SC DU CLOS BIZOT	SAS DORAS					100,00 %	100,00 %	
			Dissolution - Liquidation					
SA DJON BETON	SAS DORAS		MEQ	23,30 %	23,30 %	23,30 %	23,30 %	
SCI ESPACE +	SAS DORAS		MEQ	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	
- 8 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE MAURIS BOIS								
SAS LOIRE MATERIAUX	SAS MAURIS BOIS	Fusion absorption par la société MAURIS BOIS - effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2022				100,00 %	100,00 %	

2.3 - Sociétés détenues par les groupes intégrés par mise en équivalence

SOCIETES DETENUES	SOCIETES DETENTRICES	EVENEMENTS DE L'ANNEE	METHODE DE CONSOLIDATION RETENUE DANS LE GROUPE MEQ	AU 31/12/2022		AU 31/12/2021	
				QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE	QP CAPITAL DETENU en % DE CONTRÔLE	QP CAPITAL DETENU en % D'INTERETS DANS LE GROUPE SAMSE
-9- PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE PLATTARD							
SAS PLATTARD CARRELAGES	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD NEGOCE	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD BETON	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD INDUSTRIES	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS PLATTARD GRANULATS	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS SOREAL	SAS PLATTARD GRANULATS		I.G	96,10 %	96,10 %	96,10 %	96,10 %
SAS OLLIER BOIS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS THIMONIER TRANSPORTS	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS CHUZEVILLE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		I.G	75,00 %	75,00 %	75,00 %	75,00 %
SCI ODETTE	SAS PLATTARD		I.G	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SAS APM	SAS PLATTARD		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS BOURG MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS TARARE MATERIAUX	SAS PLATTARD NEGOCE		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SARL ALBON PREFA	SAS PLATTARD INDUSTRIES		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
ANCYCLA (EX BEAUJOLAISE DE RECYCLAGE)	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SARL DDM	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SAS ETABLISSEMENTS DARGAUD	SAS PLATTARD		MEQ	34,43 %	34,43 %	34,43 %	34,43 %
SAS DP GRANULATS	SAS PLATTARD GRANULATS		MEQ	32,50 %	32,50 %	32,50 %	32,50 %
-10- PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE MATERIAUX SIMC							
SAS TRANSMATLOG	SAS MATERIAUX SIMC		I.G	80,00 %	80,00 %	80,00 %	80,00 %
SAS MS MATERIAUX	SAS MATERIAUX SIMC		MEQ	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %

2.4 - Évolution du périmètre de consolidation au cours de l'année 2022

Acquisitions d'intérêts minoritaires					
Sociétés	Date	Activité	Evolution du %	% de détention au 31/12/2022	Société détentrice
SAS LA BOITE A OUTILS	02/12/2022	Bricolage	0,10	99,91	SA SAMSE

Opérations de restructuration interne par voie de fusion absorption			
Sociétés	Date effective	Activité	Société absorbante
SAS BILLMAT	01/01/2022	Négoce	SAS CHRISTAUD
SAS LOIRE MATERIAUX	01/01/2022	Négoce	SAS MAURIS BOIS

Sorties du périmètre par voie de dissolution - liquidation			
Sociétés	Date effective	Activité	Société détentrice
SC DU CLOS BIZOT	01/01/2022	Négoce	SAS DORAS
SCI H2O IMMO	01/07/2022	Négoce	SA SAMSE
SCI IMMOBILIERE DIJON	01/07/2022	Bricolage	SAS LA BOITE A OUTILS
SCI IMMOBILIERE MENNECY	01/07/2022	Bricolage	SAS LA BOITE A OUTILS
SCI JURADOR	15/12/2022	Négoce	SAS DORAS
SCI GUILLEMIER	15/12/2022	Négoce	SAS DORAS

Informations complémentaires :

Les mouvements de périmètre qui affectent les sous-groupes consolidés par mise en équivalence ne sont pas traités dans l'évolution du périmètre de consolidation.

Ces mouvements concernent les sociétés SAS PLATTARD et SAS MATERIAUX SIMC.

L'information figure cependant dans la page précédente, dans la colonne intitulée «évènements de l'année».

Les comptes consolidés du Groupe SAMSE, établis au 31 décembre 2022, regroupent les comptes des sociétés mentionnées ci-dessus et peuvent se résumer ainsi :

	Au 31/12/2022		Au 31/12/2021	
	France	Etranger (1)	France	Etranger (1)
Nombre de sociétés				
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	55	1	63	1
Sociétés consolidées par mise en équivalence	13		13	
sous - total	68	1	76	1
TOTAL	69		77	

(1) Société belge (BELPARMAT) détenue par la SAS DORAS. Société sans activité commerciale, non significative au niveau du Groupe SAMSE.

2.5 - Principaux contributeurs significatifs du Groupe (+ de 10 % du chiffre d'affaires)

Valeurs nettes consolidées	Au 31 décembre 2022					Total consolidé
	SAMSE	LA BOITE A OUTILS	DORAS	M+ MATERIAUX	Autres filiales	
Actifs non courants (y compris les écarts d'acquisition)	155 529	84 712	50 225	69 961	193 623	554 050
Endettement financier hors Groupe	158 742	44 850	51 674	52 207	63 284	370 757
Trésorerie au bilan	76 443	9 770	28 722	14 021	55 655	184 611
Flux de trésorerie liés à l'activité	41 037	35 674	14 789	15 586	17 597	124 683
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée SAMSE		6 723	6 230	3 929	9 881	26 763

Événements postérieurs à la clôture des comptes

- La société REMAT SERVICES a été absorbée par SAMSE, par voie de transmission universelle de patrimoine, avec effet au 1^{er} janvier 2023.
- Le Groupe SAMSE intensifie sa stratégie de diversification fin janvier 2023 avec une prise de participation (réalisée par l'intermédiaire de sa filiale ETS PIERRE HENRY ET FILS) à hauteur de 45% dans le Groupe PROVVEDI, spécialisé dans l'exploitation forestière, la scierie et la deuxième transformation du bois. Les 55 % complémentaires ont été acquis par le Groupe PLATTARD, lui-même faisant parti des entités mises en équivalence du Groupe SAMSE. Le Groupe PROVVEDI réalise un chiffre d'affaires de 10 millions d'euros et emploie près de 60 personnes.

Note 3 – Écarts d'acquisition

3.1 - Évolution des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Écarts d'acquisition
Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	68 017
Augmentations / Acquisitions	204
Diminutions / Sorties	
à la clôture de l'exercice	68 221
Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	26 283
Dépréciations / pertes de valeur	930
à la clôture de l'exercice	27 213
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	41 734
à la clôture de l'exercice	41 008

3.2 - Détail des écarts d'acquisition à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

	A l'ouverture	Mouvements				A la clôture
		Augmentations acquisitions	Diminutions sorties	Dépréciations	Virements	
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	12 918			330		12 588
SAS DORAS	6 407			240		6 167
SAS M+ MATERIAUX	4 286					4 286
SAS ZANON TRANSPORTS	2 286					2 286
SAS DEDB	1 722					1 722
SAS DEDB						Société absorbée par LA BOITE A OUTILS en 2014
SA SAM	1 433					1 433
SA SAM						Société absorbée par SAMSE en 2004
SAS GAMAG	1 320					1 320
SAS GAMAG						Société absorbée par SAMSE en 2014
SAS TS HABITAT	1 300					1 300
SAS TS HABITAT						Société tupée avec LA BOITE A OUTILS en 2012
SAS LA BOITE A OUTILS	706					706
SA BENET	669					669
SA BENET						Société absorbée par SAMSE en 2004
SAS CO DI PLAST	619					619
SAS CO DI PLAST						Société absorbée par CELESTIN MATERIAUX en 2015
RUDIGOZ	577					577
RUDIGOZ						Société absorbée par SAMSE
SAS BILLMAT	564					564
SAS BILLMAT						Société absorbée par CHRISTAUD en 2022
SAS SOCOBOIS	536					536
PLOTON	523					523
PLOTON						Société absorbée par DORAS en 2012
SOVAPRO & SOVAPRO MHD	494					494
SOVAPRO & SOVAPRO MHD						Société absorbée par BTP DISTRIBUTION en 2020
SAS DEGUERRY	442					442
SAS DEGUERRY						Société absorbée par SAMSE en 2021
SAS LEADER CARRELAGES	433					433
SAS LEADER CARRELAGES						Société absorbée par SAMSE en 2021
SA ROCH MATERIAUX	385					385
SA ROCH MATERIAUX						Société absorbée par SAMSE en 2002
SAS BLANC MATERIAUX	340					340
CSI MATERIAUX	282					282
CSI MATERIAUX						Société absorbée par DORAS en 2010
SAS TC-HP	237					237
SAS TC-HP						Société absorbée par LA BOITE A OUTILS en 2017
SAS EXPOTEO	204					204
SAS EXPOTEO						Société absorbée par SAMSE en 2012
BTP WOIPPY		204				204
LASSERE	189					189
SAS MATERIAUX DES ALPES	182					182
SAS MATERIAUX DES ALPES						Société tupée avec SAMSE en 2011
SARL LECHENNE	176					176
SARL LECHENNE						Société absorbée par SAMSE en 2002
SAS ENTREPÔT DU BRICOLAGE FROMENT	176					176
SA FRANCHEVILLE MATERIAUX	169					169
SA FRANCHEVILLE MATERIAUX						Société tupée avec SAMSE en 2012
SARL ISO-NEG	167					167
SARL ISO-NEG						Société tupée avec M+ MATERIAUX en 2016
SAS FOREZ MAT	161					161
SAS FOREZ MAT						Société absorbée par SAMSE en 2019
SAS MAURIS BOIS	149					149
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	145					145
SA BRICO ALES	132					132
SA BRICO ALES						Société absorbée par COMPTOIR FROMENT en 2008
MOTTY	110					110
MOTTY						Société absorbée par SAMSE
ORNANS	104					104
ORNANS						Société absorbée par DORAS en 2012
SAS LOIRE MATERIAUX	97					97
SAS LOIRE MATERIAUX						Société absorbée par MAURIS BOIS en 2022
SAS SGAC	62					62
SAS SGAC						Société tupée avec SAMSE en 2009
SAS ETS ROGER CLEAU	367			315		52
SAS ETS ROGER CLEAU						Société absorbée par DORAS en 2020
SAS REMAT	27					27
SAS REMAT						Société absorbée par SAMSE en 2021
SAS CLAUDE MATERIAUX	60			45		15
SAS CLAUDE MATERIAUX						Société absorbée par DORAS en 2020
SAS LE COMPTOIR	0					0
SAS LE COMPTOIR						Société absorbée par CELESTIN MATERIAUX en 2021
AUTRES, INDIVIDUELLEMENT NON SIGNIFICATIFS	578					578
Total	41 734	204	—	930	—	41 008

Dépréciations des écarts d'acquisition constatées (en K€)		
Année	Montants	en % des écarts d'acquisition
Antérieures		
à 2012	11 513	
2012	1 495	3,09 %
2013	1 086	2,38 %
2014	2 053	4,38 %
2015	1 685	3,66 %
2016	2 085	4,68 %
2017	1 080	2,52 %
2018	525	1,15 %
2019	1 470	3,26 %
2020	2 361	5,53 %
2021	930	2,23 %
2022	930	2,27 %

Pertes de valeur

L'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est définie dans le Groupe SAMSE, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des flux de trésorerie (cash-flow) indépendants des flux de trésorerie générés par les autres actifs ou groupes d'actifs.

La réflexion sur la détermination des UGT a été alimentée par l'examen des critères suivants :

- Existence ou non d'un marché actif,
- Importance des relations de dépendance économique entre les différentes unités,
- Découpage opérationnel : manière dont le management organise son reporting,
- Découpage stratégique : manière dont le management prend ses décisions de poursuite ou d'abandon d'activités.

L'implantation des sites répond parfois à plusieurs de ces critères.

Le critère déterminant qui a été retenu est le découpage opérationnel. Ainsi, l'UGT retenue est devenue le site physique (notion d'agence ou de magasin).

Cependant, il existe quelques exceptions pour des sites répondant à un découpage stratégique sur des marchés peu actifs.

Dans ce cas, l'UGT retenue est un ensemble de deux agences, interdépendantes économiquement. Cela concerne 20 couples de 2 sites physiques sur 318 UGT.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan « Titres mis en équivalence ».

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2022 se répartissent par secteur d'activité sur un même secteur géographique (la France) comme suit :

Négoce	36 735
Bricolage	4 273

Les écarts d'acquisition sont affectés par unité ou groupe d'unités génératrices de trésorerie.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une description détaillée par entité juridique (cf. tableau ci-dessus).

Sur l'ensemble des écarts d'acquisition, UGT par UGT, c'est l'UGT de la société HENRY sur le site de Saint Hilaire du Rosier qui représente le montant le plus important, soit 31 % du montant total des écarts d'acquisition.

Il faut noter également que l'écart d'acquisition concernant DORAS correspond à un ensemble de 48 UGT.

Les tests de dépréciation réalisés sur les UGT (comprenant les écarts d'acquisition affectés) sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité.

La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).

Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. Des précisions sur la méthode de calcul sont fournies en note 1 - principes comptables - rubrique : dépréciation des écarts d'acquisition.

Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.

Cette analyse a conduit à comptabiliser des dépréciations sur les écarts d'acquisition de 5 UGT pour un montant global de **930 milliers d'euros**.

L'analyse de sensibilité, consistant à faire varier raisonnablement les paramètres du test, n'a pas conduit à changer la conclusion de celui-ci.

Le Groupe tient compte également du contexte économique de chaque clôture et a retenu pour 2022 des hypothèses opérationnelles pertinentes et mesurées.

Ces hypothèses reposent sur l'expérience du management et la mise en place rigoureuse de plans d'actions portant sur les taux de marge et sur le développement du chiffre d'affaires.

VENTILATION DES ECARTS D'ACQUISITION

	Valeurs nettes
Négoce	
UGT HENRY (Saint Hilaire du Rosier)	12 588
UGT ZANON TRANSPORTS	2 286
UGT DORAS DIJON	1 581
Autres UGT sans écarts d'acquisition individuellement significatifs	20 280
Bricolage	
Ensemble des UGT	4 273
TOTAL	41 008

Note 4 – Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Marques	Logiciels proiciels	Autres	Total
Valeur brute				
à l'ouverture de l'exercice	392	24 929	726	26 047
Augmentations / Acquisitions		1 171		1 171
Diminutions / Sorties		30	13	43
Mouvements de périmètre	Entrées			—
Mouvements de périmètre	Sorties		62	62
Virements		31	72	103
à la clôture de l'exercice	392	26 101	723	27 216
Amortissements / Dépréciations				
à l'ouverture de l'exercice	—	23 452	568	24 020
Dotations aux amortissements		1 438		1 438
Dépréciations / pertes de valeur				—
Reprises de dépréciations / pertes de valeur				—
Diminutions / cessions		30	14	44
Mouvements de périmètre	Entrées			—
Mouvements de périmètre	Sorties		62	62
Virements			72	72
à la clôture de l'exercice	—	24 860	564	25 424
Valeur nette				
à l'ouverture de l'exercice	392	1 477	158	2 027
à la clôture de l'exercice	392	1 241	159	1 792

Note 5 – Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Ensembles immobiliers	Droits d'utilisation locations immobilières IFRS 16	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Droits d'utilisation autres immobilisations IFRS 16	En cours, avances et acomptes	Total
Valeur brute							
à l'ouverture de l'exercice	390 894	203 485	57 758	182 834	14 283	10 350	859 604
Augmentations / Acquisitions	9 944	29 097	2 300	8 427	4 532	24 441	78 741
Diminutions / Sorties	5 584	2 180	2 695	4 733	1 958	50	17 200
Mouvements de périmètre	Entrées	1 100				83	1 183
Mouvements de périmètre	Sorties						0
Virements	6 244		400	2 931	422	-11 081	-1 084
à la clôture de l'exercice	402 598	230 402	57 763	189 459	17 279	23 743	921 244
Amortissements / Dépréciations							
à l'ouverture de l'exercice	223 438	45 174	38 431	137 024	7 514	0	451 581
Dotations aux amortissements	11 687	18 038	4 465	13 238	4 740		52 168
Dépréciations / pertes de valeur	277						277
Reprises de dépréciations / pertes de valeur	608			111			719
Diminutions / cessions	3 657	380	2 202	4 664	1 899		12 802
Mouvements de périmètre	Entrées						0
Mouvements de périmètre	Sorties						0
Virements	902		126	-159	41		910
à la clôture de l'exercice	232 039	62 832	40 820	145 328	10 396	0	491 415
Valeur nette							
à l'ouverture de l'exercice	167 456	158 311	19 327	45 810	6 769	10 350	408 023
à la clôture de l'exercice	(1) 170 559	167 570	16 943	44 131	6 883	23 743	429 829

(1) Pas d'actif immobilier destiné à la vente au 31 décembre 2022 (588 milliers d'euros au 31 décembre 2021). Ces actifs figurent sur l'état de la situation financière consolidée au niveau de la ligne «Actifs classés comme détenus en vue de la vente».

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une analyse approfondie quant à la détermination d'éventuelles pertes de valeur qui auraient pu apparaître au cours de l'année 2022.

En ce qui concerne les ensembles immobiliers, qui représentent 66,8 % des immobilisations corporelles nettes hors IFRS 16, le Groupe a mis en œuvre une démarche pour identifier tout indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur sur cette catégorie d'actif, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle.

A titre de règle pratique, le Groupe détermine la valeur vénale ; cette valeur représente le montant qui pourrait être obtenu à la date de clôture ou à une autre date prédéterminée de la vente d'un actif lors

d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Au 31 décembre 2022, aucune dépréciation pour perte de valeur n'a été constatée.

Conformément à IFRS 5, le Groupe présente les actifs destinés à être cédés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2022, le Groupe ne dispose pas d'actif destiné à la vente.

5.1 - Écarts de première consolidation affectés

Les valeurs du bilan comprennent les écarts de première consolidation affectés selon détail ci-dessous :

	Valeur brute au 01/01/2022	Valeur nette au 01/01/2022	Entrées dans le périmètre	Sorties du périmètre	Cessions	Valeur brute au 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2022
Terrains	5 233	5 029			13	5 220	5 016
Constructions	13 522	2 015				13 522	1 729
Total	18 755	7 044	0	0	13	18 742	6 745

5.2.a - Contrats de location financement (crédit-bail immobilier)

	Terrains	Constructions	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	1 493	16 141	17 634
Augmentations / Acquisitions			
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	1 493	16 141	17 634
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	0	13 227	13 227
Dotations aux amortissements		387	387
Diminutions / Sorties			
Mouvements de périmètre			
à la clôture de l'exercice	0	13 614	13 614
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	1 493	2 914	4 407
à la clôture de l'exercice	1 493	2 527	4 020

5.2.b - Contrats de location financement (crédit-bail mobilier)

	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	324	2 993	3 317
Augmentations / Acquisitions		220	220
Diminutions / Sorties	11	154	165
Mouvements de périmètre			0
à la clôture de l'exercice	313	3 059	3 372
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	269	1 906	2 175
Dotations aux amortissements	29	255	284
Diminutions / Sorties	11	144	155
Mouvements de périmètre			0
à la clôture de l'exercice	287	2 017	2 304
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	55	1 087	1 142
à la clôture de l'exercice	26	1 042	1 068

5.3.a - Information sur la dette de crédit-bail immobilier

	2022	2021
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	241	302
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	64	61
De 2 à 5 ans	177	241
Plus de 5 ans		
	241	302

5.3.b - Information sur la dette de crédit-bail mobilier

	2022	2021
Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	571	638
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :		
Moins d'un an	242	261
De 2 à 5 ans	329	377
	571	638

5.4 - Infrastructures d'exploitation (Terrains et Constructions)

Les infrastructures d'exploitation se répartissent comme suit :
(les infrastructures d'exploitation des sociétés mises en équivalence ne sont pas prises en compte)

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à constructon	superficie en m ²
SA SAMSE							
Aix les Bains	9 766	Gap	33 004	Alès	15 246	Cluses	18 649
Albertville	23 972	Meximieux	27 238	Annonay	17 907	Embrun	13 039
Annemasse	1 123	Modane	4 870	Bernis	11 425	Joyeuse	6 228
Aubenas	25 040	Saint Martin d'Hères	35 961	Cornillon	15 087	Vienne	16 820
Barcelonnette	15 829	Veynes	9 051	Crolles	7 198		
Bellegarde	12 014			Echirrolles (CAREO)	3 000		
Bourg d'Oisans	8 209			Eybens	6 690		
Bourg Saint Maurice	11 689			Gap (CAREO)	2 200		
Briançon	16 552			Guillestre	12 000		
Chambéry	4 968			La Grand Combe	5 700		
Château Arnoux	4 606			Lans en Vercors	4 500		
Corbas	22 416			Beauvoisin	15 137		
Digne	19 845			Margencel	12 537		
Digne (CAREO)	3 910			Meythet (CAREO)	2 392		
La Motte Servolex	14 817			Monistrol	8 046		
La Mure	10 000			Montpezat	4 015		
La Tour de Salvagny	15 946			Montréal la Cluse	18 532		
La Tour du Pin	15 307			Nozières	18 085		
Largentière	7 818			Pontcharra	10 000		
Le Pouzin	10 080			Saint Ambroix	14 063		
Lyon	4 114			Saint Etienne	14 431		
Moirans	18 657			Saint Etienne MPPI	7 000		
Montélimar	17 519			Saint Firmin	6 350		
Moutiers	6 908			Moirans	10 151		
Privas	8 115			Saint Priest	19 335		
Pusignan	10 618			Sury Le Comtal	6 762		
Ruoms	8 635			Tassin la demi lune	4 214		
Saint Etienne de Saint Geoirs	10 063			Vallon Pont d'Arc	4 558		
Saint Forgeux	6 830						
Saint Genis Laval	17 146						
Saint Genis Pouilly	16 898						
Saint Jean de Maurienne	9 029						
Saint Julien en Genevois	10 467						
Saint Marcellin	13 943						
Saint Pierre d'Albigny	9 335						
Saint Quentin Fallavier	20 000						
Saint Savin	16 881						
Seyne les Alpes	5 970						
Sillingy	31 474						
Sisteron	20 820						
Valence	24 738						
Vif	8 000						
Ville la Grand	19 074						

* Propriété : tènement immobilier dont le Groupe est propriétaire (tènements figurant dans ses actifs).

Tènement mixte : immobilier dont une partie est propriété du Groupe, le reste appartient à un propriétaire externe et fait l'objet d'un bail commercial ou bail à construction.

Location simple : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail commercial.

Bail à construction : tènement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail à construction.

Les superficies exprimées correspondent à la superficie globale des terrains.

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

AGENCES DE NEGOCE					
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²
SAS BLANC MATERIAUX					
		Annot	3 158	Colmars les Alpes	14 925
				La Mure Argens	3 732
SA CHRISTAUD					
Aubenas	1 340			Ambarés et Lagrave	3 724
Beaumont les Valence	7 294			Castelculier	543
Bourgoin Jallieu	950			Clermont Ferrand	3 222
Coutances	7 812			Cluses	590
Echiroles	8 618			Colombelles	5 615
Meyzieu	3 000			Dannemarie sur Crête	2 852
Voglans	4 000			Etupes	170
				Fegersheim	260
				Gap	500
				Grand Couronne	960
				Haguenu	2 187
				La Talaudière	413
				Lagny sur Marne	2 004
				Lens	4 200
				Montauban	402
				Ploumagoar	2 823
				Saint Léonard	3 890
				St Denis les Bourg	342
				St Germain Laprade	1 980
				St Jacques de la Lande	18 061
				Tours	2 000
				Vire	4 571
				Woustviller	236
SAS CELESTIN MATERIAUX					
Bourgoin Jallieu	8 628			Aubenas	3 618
Chassieu	5 615			Beaumont les Valence	5 714
Irigny	6 275			Castelculier	6 699
				La Talaudière	4 587
				Montauban	4 584
				Nîmes	3 645
				Pierrelatte	8 800
				Pusignan	8 010
				Vienne	3 010
				Villeneuve sur Lot	3 909
				Vinsobres	10 600
SAS BTP DISTRIBUTION					
Fegersheim	11 271			Châlon sur Saone	5 154
Haguenu	24 227			Dannemarie sur Crete	13 960
Richwiller	21 036			Dijon	14 924
Woippy	12 912			Etupes	5 530
Woustviller	14 739			Talange- Hagondange	500
SAS MAURIS BOIS					
Argonay	59 802	Seyssins	16 697	Briançon	4 066
Meyzieu	15 671			Montélimar	5 000
Sallanches	8 775				
Sorbiers	21 307				
Valence	8 236				
Voiron	5 797				
SARL REMAT SERVICES					
				Saint Jean de Moirans	100

AGENCES DE NEGOCE							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA DORAS							
Arbois	13 736	Crottet	13 773	Baume les Dames	3 062	Nevers jonction	3 063
Arcy sur Cure	7 003	Luxeuil (Caréo)	3 450	Beaune	23 829		
Besançon	16 300			Bourq en Bresse	4 409		
Béthoncourt	12 548			Boz	9 969		
Chalindrey	6 206			Brethenay	5 658		
Chenôve	33 030			Chenôve 6	42 250		
Ciel	9 344			Chenôve Bois	700		
Cluny	9 845			Dijon	11 970		
Corbigny	9 700			Fain les Montbard	12 430		
Cosne sur Loire	8 547			Nuits Saint Georges	10 124		
Decize	7 596			Ormans	5 119		
Dole	17 000			Polisot	5 055		
Dracy le Fort	42 335			Remiremont	10 352		
Gueugnon	7 698			Rioz	10 457		
Is sur Tille	14 162			Saint Dizier	10 614		
Joinvly	7 588			Saint Marcel	24 130		
Langres	11 473			Saint Thibault	5 213		
Le Creusot	9 054			Saint Usage	11 569		
Lons le Saunier	17 430			Toucy	11 828		
Macon	12 468						
Montceau les Mines	20 238						
Moulins Engilbert	5 779						
Nevers Saint Eloi	30 466						
Pont sur Yonne	6 467						
Pontarlier	15 214						
Saint Satur	5 612						
Sainte Colombe sur Seine	10 554						
Semur en Auxois	11 507						
Seurre	6 900						
Torcy le Grand	5 619						
Vesoul	10 286						
Villegusien le Lac	11 323						
SAS SOCOBOIS							
				Rosières-près-Troyes	38 622		
SAS M+ MATERIAUX							
Aqde	7 956	Hossegor	3 405	Agen	13 869		
Bergerac	15 000	Sarlat	23 981	Alès	9 046		
Carcassonne	6 324			Arqelès	5 688		
Castelginest (Socobois)	32 424			Aureilhan	5 195		
Castres	7 819			Baillarques	15 179		
Claira	11 510			Baillarques PPI	7 100		
Conqénies	7 296			Beziere (MPPI)	5 166		
Le Buisson de Cadouin	12 285			Brive	14 173		
Pevriac-Minervois	4 413			Brive (MPPI)	17 350		
Saint Loubes	7 717			Béziers	10 550		
Saint Jean d'Ilac	12 310			Canhoes	4 000		
Villeneuve s/ Lot (Allez)	20 091			Carcassonne (GO)	8 790		
				Castanet Tolosan	9 264		
				Castelginest	8 000		
				Colombiers	4 000		
				Colombiers 2	3 300		
				Cornebarrieu	10 977		
				Dax	4 800		
				Fenouillet	6 722		
				Floirac	3 790		
				Frontignan	4 666		
				Lézignan (MPPI)	2 063		
				Lézignan-Corbières	8 978		
				Montauban	12 620		
				Montpellier	7 915		
				Montredon	12 587		
				Mouquerre	7 015		
				Méridnac charpente	8 591		
				Méridnac MPPI	2 050		
				Naves (Tulle)	7 510		
				Nimes	8 750		
				Paulhan	5 218		
				Perpignan (Caréo)	1 101		
				Perpignan REH	1 900		
				Portet sur Garonne	7 309		
				Périsqueux	13 620		
				Ria	6 736		
				Rodez	6 622		
				Roques	6 534		
				Saillagouse	1 500		
				Saint Alban	3 898		
				Saint Chely d'Apcher	3 980		
				Salles	9 068		

AGENCES DE NEGOCE								
*	propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²

Infrastructures d'exploitation du Groupe SAMSE

MAGASINS DE BRICOLAGE							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SAS LA BOITE A OUTILS							
Annecy (Seynod)	17 203	Bassens	23 400	Alès	16 702	Albertville	8 900
Annemasse	14 276	Briançon	12 798	Aubenas	14 245		
Arles	20 000	Décines	9 498	Dijon	19 423		
Château-Thierry	16 016	Saint Jean de Moirans	31 059	Drumettaz	9 000		
Echirolles	22 423			Gap	8 029		
L'Isle d'Abeau	11 910			La Tour du Pin	12 429		
Le Creusot	11 184			Le Pont de Beauvoisin	8 769		
Narbonne	18 370			Margencel	13 346		
Nîmes	18 136			Montélimar	15 383		
Saint Julien en Genevois	2 489			Privas	944		
Saint Martin d'Hères	14 146			Remiremont	9 002		
Thyez	17 816			Romans	8 000		
				Saint Jean de Maurienne	11 278		
				Thonon	9 138		
				Sallanches	14 065		
UNITES LOGISTIQUES							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA SAMSE							
Brézins	107 759			Viriville	8 329		
SAS LA BOITE A OUTILS							
Brézins	11 400						
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS							
				Saint Hilaire du Rozier	37 620		
				Vinay/Beaulieu	26 363		
SA CHRISTAUD							
Brezins (ex LOG-EAU)	700						
SAS MAT APPRO							
Brezins	178						
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ							
				Haguenau	1 000		
SARL SUD APPRO							
				Potelières	2 100		
CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SARL EPPS							
Aix les Bains	642			Barcelonnette	665	Vitrolles	600
Beaumont les Valence	465			Cadenet	614		
Gap	550			Meyreuil	641		
La Motte Servolex	463			Mouans Sartoux	280		
La Mure	467			Saint Savin	636		
Lyon	240			Valence	665		
Montélimar	667			Le Pont de Beauvoisin	666		
Pusignan	220						
Ruoms	657						
Saint Etienne de Saint Geoirs	360						
Saint Marcellin	222						
Sillingy	667						
Vif	487						
CENTRES ADMINISTRATIFS							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA SAMSE							
Brézins	12 000						
SA DORAS							
Chenôve	1 300						
SAS M+ MATERIAUX							
Claira	1 000						
SIEGE SOCIAL GROUPE							
* propriété du Groupe	superficie en m ²	tènement mixte	superficie en m ²	location simple	superficie en m ²	bail à construction	superficie en m ²
SA SAMSE							
Grenoble	21 420						

Le Groupe SAMSE au travers de ses deux activités (Négoce de matériaux de construction et Bricolage) est propriétaire de **120 points de vente**.

156 points de vente sont en location dans le cadre de baux commerciaux ou de baux à construction, et **15 sites** sont mixtes avec une partie des surfaces en propriété, le reste faisant l'objet de locations immobilières.

Les superficies mentionnées ci-après, sont totalement utilisées pour l'exploitation.

Le nombre de points de vente est de **291 dont 259 pour l'activité Négoce et 32 pour l'activité**

Bricolage. Au total, cela représente une superficie de **3 097 015 m², dont 2 657 638 m² pour l'activité Négoce et 439 377 m² pour l'activité Bricolage**.

En outre, le Groupe SAMSE dispose de **7 Unités Logistiques** dont la Plateforme de stockage de Brézins, **de 3 centres administratifs** et d'un **Siège Social** pour une superficie globale de **231 169 m²**.

Le Groupe SAMSE dispose également de **21 centrales photovoltaïques** réparties sur une surface totale de **10 874 m²**.

Note 6 – Titres mis en équivalence

6.1 - Valeur des titres mis en équivalence

à l'ouverture de l'exercice		54 835
Augmentations		8 264
Diminutions		2 805
Mouvements de périmètre	Entrée	
Mouvements de périmètre	Sortie	
à la clôture de l'exercice		60 294

6.2 - Détails des titres mis en équivalence (1)

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
PLATTARD (Groupe)	30 743	28 189
MATERIAUX SIMC (Groupe)	18 012	16 268
SA DIJON BETON	2 793	2 744
SAS BOURG MATERIAUX	2 605	2 023
SAS RG BRICOLAGE	1 959	1 937
SCI ENTREPOT FROMENT	1 413	1 312
SAS DIDIER	1 231	1 153
SCI CHABER	938	827
SCI ENTREPOT NIMES	246	192
SAS TARARE MATERIAUX	259	102
SCI LE CARREAU	82	80
SCI ESPACE PLUS	13	8
Total	60 294	54 835

(1) dont écarts d'acquisition affectés (cf. note 6.4)

6.3 - Informations générales sur les entreprises associées et coentreprises :

Toutes les entreprises associées du Groupe sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Il n'existe pas de coentreprise significative au niveau du Groupe SAMSE.

Les informations générales sur les sociétés mises en équivalence sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	% de détention	QP de capitaux propres avant résultat	Résultat de l'exercice	Quote part de résultat	Dividendes ou quote part de résultat reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'Activité	Effectif moyen
données consolidées								
PLATTARD (Groupe)	33,99	27 031	10 920	3 712	1 156	263 428	Négoce	598
MATERIAUX SIMC (Groupe)	44,59	15 663	5 266	2 348	779	178 179	Négoce	556
SA DIJON BETON	23,30	2 770	103	24	0	35 599	Négoce	59
SAS BOURG MATERIAUX	50,00	2 037	1 136	568	0	21 922	Négoce	33
SAS RG BRICOLAGE	39,98	1 168	1 978	791	766	19 369	Bricolage	66
SAS DIDIER	25,00	1 053	710	178	113	15 276	Négoce	44
SCI ENTREPOT FROMENT	40,00	1 111	754	302	200	1 610	Bricolage	0
SCI CHABER	40,00	826	278	111	0	451	Bricolage	0
SCI LE CARREAU	20,00	65	82	16	15	76	Bricolage	0
SCI ENTREPOT NIMES	40,00	192	134	54	0	1 076	Bricolage	0
SCI ESPACE PLUS	20,00	6	35	7	2	47	Négoce	0
SAS TARARE MATERIAUX	50,00	105	308	154	0	5 148	Négoce	13

Les deux principales entités du Groupe mises en équivalence sont le Groupe PLATTARD et MATERIAUX SIMC. Ces deux entités appartiennent au secteur opérationnel «Négoce».

Les éléments financiers de ces deux entités pour les exercices 2022 et 2021, établis en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

	Groupe PLATTARD		MATERIAUX SIMC		Autres entités Négoce		Entités Bricolage	
	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Chiffre d'affaires	263 428	239 509	178 179	169 237	77 992	64 475	22 582	21 859
Résultat opérationnel courant	13 749	12 707	7 633	8 256	3 080	2 565	4 758	4 744
Résultat net	10 994	10 218	5 266	5 425	2 292	1 795	3 226	3 215
Autres éléments du résultat global	0	0	420	-151	86	4	23	13
Résultat global total	10 994	10 218	5 686	5 274	2 378	1 799	3 249	3 228
Part attribuable aux actionnaires	10 919	10 132	5 686	5 274	2 378	1 799	3 249	3 228
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	75	86	0	0	0	0	0	0
Actifs non courants	105 924	105 269	58 881	59 204	11 221	11 135	33 812	35 256
Actifs courants (y compris actifs destinés à être cédés)	129 072	114 191	74 579	75 804	26 976	25 620	5 738	4 915
Dettes non courantes	71 346	66 683	45 759	43 560	3 514	4 691	22 786	24 805
Dettes courantes	72 678	69 318	48 130	55 678	14 148	13 559	5 785	5 146
Actifs nets	90 972	83 459	39 571	35 770	20 535	18 505	10 979	10 220
Part attribuable aux actionnaires	90 447	82 934	39 571	35 770	20 535	18 505	10 979	10 220
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	525	525	0	0	0	0	0	0
Quote part d'actifs nets à l'ouverture de l'exercice	28 189	25 560	15 902	14 036	5 503	4 922	4 009	3 715
Résultat global total attribuable au Groupe	3 711	3 444	2 535	2 352	960	741	1 283	1 271
Dividendes reçus	1 156	816	779	496	115	166	980	977
Autres mouvements / Cessions	-1	1	-13	10	25	6	-12	
Quote part d'actifs nets à la clôture de l'exercice	30 743	28 189	17 645	15 902	6 373	5 503	4 300	4 009
Ecart d'acquisition	0	0	366	366	527	527	338	338
Titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice	30 743	28 189	18 011	16 268	6 900	6 030	4 638	4 347

6.4 - Écarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
SA DIJON BETON	235	235
SAS MATERIAUX SIMC	366	366
SAS RG BRICOLAGE	338	338
SAS DIDIER	292	292
Total	1 231	1 231

Note 7 – Titres de sociétés non consolidées

7.1 - Informations générales sur les titres de sociétés non consolidées

(en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres avant résultat	Résultat net de l'exercice	Valeur comptable brute des titres détenus	Dépréciation des titres	Valeur nette comptable des titres détenus	Juste Valeur des titres détenus	Dividendes reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité	Effectif moyen
SA DUMONT INVESTISSEMENT	2,42	51 211	41 042	8 627	0	8 627	9 074	356	3 044	Négoce	4
SAS MCD	25,00	78	447	18	0	18	18	228	11 406	Négoce	5
DIVERS	0,00	0	0	5	0	5	5	0	0	Négoce	0
Total		51 289	41 489	8 650	0	8 650	9 097	584	14 450		9

7.2 - Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente

En fin d'exercice, les titres DUMONT INVESTISSEMENT ont été appréciés à leur juste valeur pour un montant de **9 074 milliers d'euros** et la variation nette de juste valeur de l'année a été comptabilisée dans les capitaux propres pour un montant de **-70 milliers d'euros**.

Détail de la variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres :

Plus value potentielle au 31 décembre 2021					11 375
Juste valeur transférée au compte de résultat / cessions de l'exercice					-10 857
Impact de la réévaluation des titres acquis au 31 décembre 2022					-70
Plus value potentielle au 31 décembre 2022					448
Variation de la juste valeur des actions DUMONT INVESTISSEMENT sur l'exercice 2022					-70
Variation constatée dans les capitaux propres					-70
Valeur des titres au 01/01/2022	Cessions de titres au cours de l'exercice 2022	Acquisitions de titres au cours de l'exercice 2022	Impact de la réévaluation des titres acquis au 31/12/2022	Valeur des titres au 31/12/2022	
33 613	-26 541	2 072	-70	9 074	

Les actions DUMONT INVESTISSEMENT sont valorisées selon une méthode fixée par un expert indépendant. La méthode est basée sur une approche patrimoniale consistant à ajouter aux capitaux propres de la société la plus-value théorique dégagée entre la valeur comptable des actions SAMSE détenues à l'actif du bilan et leur valorisation selon la méthodologie définie par l'expert indépendant.

En application de cette méthode d'évaluation, la valeur de l'action DUMONT INVESTISSEMENT ressort à 230,64 € au 31 décembre 2022.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe SAMSE a cédé 102 425 titres DUMONT INVESTISSEMENT. Le prix de vente total s'élève à 26 541 milliers d'euros avec une valeur nette comptable des titres cédés équivalente.

7.3 - Évolution des titres de sociétés non consolidées

Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	33 736
Augmentations / Acquisitions	2 072
Diminutions / Sorties	26 541
Variation de juste valeur des titres acquis au 31 décembre 2021 (par capitaux propres)	-70
à la clôture de l'exercice	9 197
Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	100
Dotations	
Reprises	
à la clôture de l'exercice	100
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	33 636
à la clôture de l'exercice	9 097

Note 8 – Autres actifs financiers immobilisés

(en milliers d'euros)	Créances sur participation (1)	Autres actifs financiers	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	11 041	3 034	14 075
Augmentations / Acquisitions	4 489	291	4 780
Diminutions / Sorties	12 571	240	12 811
Mouvements de périmètre			—
Virements		9	9
à la clôture de l'exercice	2 959	3 094	6 053
Dépréciations			
à l'ouverture de l'exercice		28	28
Dotations			—
Reprises		7	7
Mouvements de périmètre			—
Virements			
à la clôture de l'exercice		21	21
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	11 041	3 006	14 047
à la clôture de l'exercice	2 959	3 073	6 032
(1) détail des créances sur participations			
SCI ENTREPOT FROMENT	1 663		
SAS BOURG MATERIAUX	400		
SAS TARARE MATERIAUX	896		
Total	2 959		

Analyse par nature d'instruments financiers :

	Valeur nette	
	2022	2021
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Titres de participation non consolidés	9 097	33 636
Prêts, créances et dettes émis par l'entreprise :		
Créances sur participations	2 959	11 041
Autres actifs financiers	3 073	3 006
Total	15 129	47 683

Au 31 décembre 2022, l'ensemble de ces actifs ne présente pas de risque de non recouvrement.

Note 9 – Stocks de marchandises

(en milliers d'euros)	2022			2021		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises Négoce	325 588	18 684	306 904	295 208	17 988	277 220
Marchandises Bricolage	77 200	4 037	73 163	76 558	3 484	73 074
Total	402 788	22 721	380 067	371 766	21 472	350 294

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats. Une provision pour dépréciation, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution

des techniques utilisées. Dans un contexte de marché impacté par une inflation très forte sur certaines familles de produits combiné à une probabilité importante de baisse significative des prix de vente sur l'exercice à venir, une provision pour dépréciation des stocks a été comptabilisée pour un montant de 2,1 millions d'euros au 31/12/2022 (3,5 millions d'euros au 31/12/2021), et non déduite fiscalement.

Note 10 – Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2022			2021		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients et comptes rattachés Négoce	246 637	30 347	216 290	211 836	27 785	184 051
Clients et comptes rattachés Bricolage	4 243	162	4 081	2 921	139	2 782
Total	250 880	30 509	220 371	214 757	27 924	186 833

La provision pour dépréciation des comptes clients a fait l'objet pour chaque société du Groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

10.1 - Balance âgée des créances clients

	Valeur brute	Valeur brute
	2022	2021
Non échues	192 890	165 570
Retard n'excédant pas un mois	11 797	11 020
Retard compris entre un et deux mois	8 567	5 844
Retard compris entre trois et cinq mois	6 645	4 052
Au-delà	30 981	28 271
Total	250 880	214 757

Les créances clients résultent des ventes réalisées, et sont réparties sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

Le Groupe applique cependant une politique de prévention du risque client par un recours à l'assurance-crédit et autres formes de garantie.

En règle générale, le Groupe est amené à constater une dépréciation pour les retards au-delà de trois mois.

Le tableau suivant, indique le % de provision constaté sur les retards de paiements considérés :

	2022	2021	% de variation
Créances clients échues depuis 1 mois et au-delà (H.T.)	38 494	31 806	21,03
Provision constatée	30 509	27 924	9,26
% de créances impayées couvertes par une provision	79,26	87,79	

10.2 - Provisions pour dépréciation

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		2022	2021
Provisions pour dépréciation en début d'exercice		27 924	29 261
Dotations de l'exercice aux provisions		8 732	6 279
Reprises de provisions pour dépréciation :		6 147	7 616
▪ utilisées (1)	3 064	3 613	
▪ non utilisées	3 083	4 003	
Mouvements de périmètre	entrée		
Mouvements de périmètre	sortie		
Provisions pour dépréciation en fin d'exercice		30 509	27 924

(1) pertes sur créances irrécouvrables (enregistrées dans le poste «Autres produits et charges de l'exploitation courante»).

Note 11 – Autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	2022			2021		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Autres créances Négoce (1)	104 855	464	104 391	103 010	63	102 947
Autres créances Bricolage (1)	11 705		11 705	22 125		22 125
Charges constatées d'avance Négoce	2 665		2 665	2 496		2 496
Charges constatées d'avance Bricolage	1 644		1 644	657		657
Total	120 869	464	120 405	128 288	63	128 225

(1) détail ci-après

	2022	2021
(1) Les autres créances d'exploitation qui représentent un montant global net de : se décomposent de la manière suivante :	116 096	125 072
Remises, rabais et ristournes à recevoir (a)	32 004	49 046
Fournisseurs débiteurs (a)	20 807	24 829
Avoirs et sommes diverses à recevoir (a)	15 108	14 036
Créances sur cessions d'immobilisations	48	183
Créances de TVA	32 012	29 597
Débiteurs divers	9 727	4 777
Créances sociales	1 927	622
Etat - impôt sur les sociétés	3 751	1 565
Autres créances fiscales	702	399
Autres créances diverses	10	18

Les autres créances de l'exploitation sont constituées principalement des remises, rabais et ristournes à recevoir des fournisseurs.

(a) Les CPV (Conditions Particulières de Ventes) correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés.

Les COOP (Services de Coopérations Commerciales) donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la société.

A la clôture de l'exercice, la Direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de Groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatifs à ces contrats.

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

Compte tenu des intérêts financiers communs entre les différentes sociétés du Groupe SAMSE et afin d'améliorer la facturation, le recouvrement et le règlement des CPV et COOP, une convention de centralisation des règlements a été établie, pour une durée indéterminée.

Les schémas de comptabilisation de cette convention conduisent à faire apparaître distinc-

tement les montants des créances et des dettes relatives à ces opérations.

Les soldes figurant en créances et en dettes correspondent aux positions avec les sociétés mises en équivalence.

Aucune des autres créances ne présente un risque significatif de non recouvrement ; ce qui explique le faible montant des provisions pour dépréciation.

Note 12 – Disponibilités et équivalents de trésorerie

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
Valeurs mobilières de placement Négoce	67 088	20 069
Valeurs mobilières de placement Bricolage	—	—
Disponibilités Négoce	106 653	119 125
Disponibilités Bricolage	10 870	6 571
Total	184 611	145 765

Trésorerie nette à la clôture

	2022	2021
Valeurs mobilières de placement	67 088	20 069
Disponibilités	117 523	125 696
Trésorerie passive	-6 287	-6 397
Total	178 324	139 368

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse, ainsi que les valeurs mobilières de placement constituées de comptes de dépôt à terme et de SICAV monétaires en euros.

Ces valeurs mobilières répondent aux différents critères pour pouvoir être reconnues en équivalents de trésorerie : il s'agit de placements à court terme

qui à l'origine ont une échéance inférieure ou égale à trois mois (la durée de placement peut aller jusqu'à six mois si tous les autres critères sont respectés), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les critères d'IAS 7 des placements à court terme sont respectés.

Note 13 – Capitaux propres

13.1 - Composition du capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation			
	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
	3 458 084	32 785	3 425 299

13.2 - Capitalisation boursière

	Actions émises	Cours de bourse au 31/12/2022	Capitalisation boursière en €
	3 458 084	187,50	648 390 750

Évolution du capital social au cours des quatre dernières années :

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions		Augmentation de capital	Montant du capital social en €
		émises	total		
Au 31 décembre 2019	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2020	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2021	1	0	3 458 084	0	3 458 084
Au 31 décembre 2022	1	0	3 458 084	0	3 458 084

13.3 - Intérêts non contrôlants

	2022	2021
La part hors Groupe dans les réserves représente un montant de :	7 414	7 093
La part hors Groupe dans le résultat représente un montant de :	2 919	3 040
Total	10 333	10 133

- **Rachat d'intérêts minoritaires sur la société LA BOITE A OUTILS**

Le rachat d'intérêts minoritaires sur cette entité n'a pas engendré d'incidence significative sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2022.

Les intérêts non contrôlants du Groupe SAMSE sont principalement issus des entités suivantes :

Nom de l'entité	Secteur d'activité	Part détenue par les intérêts non contrôlants (en %)	
		2022	2021
ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	Bricolage	50,04	50,09
COMPTOIR FROMENT	Bricolage	50,04	50,09
BTP DISTRIBUTION	Négoce	25,35	25,35

Les informations financières relatives aux entités mentionnées ci-dessus, préparées en conformité avec les normes IFRS, se résument comme suit :

<i>(données avant élimination interco. avec les autres entités du Groupe)</i>	EDB FROMENT		COMPTOIR FROMENT		BTP DISTRIBUTION	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Chiffre d'affaires	21 342	20 680	25 872	25 280	76 111	65 802
Résultat opérationnel courant	971	1 237	2 636	2 786	4 183	4 004
Résultat net	677	841	1 920	1 974	2 908	2 888
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	339	421	962	989	737	725
Autres éléments du résultat global	30	3	18	1	19	2
Résultat global total	707	844	1 938	1 975	2 927	2 890
Résultat global total - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	354	423	970	989	742	732
Actifs non courants	6 799	7 014	9 966	10 990	6 395	4 715
Actifs courants	5 772	5 080	6 063	5 237	36 219	27 282
Dettes non courantes	4 979	4 715	5 926	6 243	13 079	2 781
Dettes courantes	4 858	4 453	5 707	5 522	11 021	12 825
Actifs nets	2 734	2 926	4 396	4 462	18 514	16 391
Actifs nets - Part attribuable aux intérêts non contrôlants	1 368	1 466	2 200	2 235	4 693	4 153
Flux de trésorerie généré par l'activité	975	899	1 795	2 141	-1 786	647
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	352	343	548	-183	-1 528	-12
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 533	-1 638	-2 573	-2 219	7 989	-771
Augmentation ou diminution de la trésorerie	-206	-396	-230	-261	4 675	-136
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants au cours de l'exercice	450	567	1 004	834	207	126

13.4 - Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capitaux propres solide pour préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et faire face au développement futur de l'activité.

Le Groupe porte une attention particulière au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 11 mai 2022.

Le pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé est de **10 %**.

Le prix d'achat unitaire maximum a été fixé à **260 €**.

13.5 - Titres d'autocontrôle

	2022	2021
Nombre d'actions	32 785	12 903
Montant en K€	5 159	1 450
Valeur d'inventaire :	6 041	2 580

Ces titres figurent pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Ils sont affectés soit à l'attribution d'actions aux salariés dans le cadre de la participation des salariés, soit à l'animation du marché.

Ces actions auto-détenues n'ont pas droit de vote.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 11 mai 2022. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital.

Sur l'exercice 2022, 31 058 titres ont été acquis et 11 176 ont été cédés.

13.6 - Réserves et résultats nets consolidés - part du Groupe

	2022	2021
Réserves	516 463	476 981
Résultat	94 872	93 515
Total	611 335	570 496

13.7.a - Répartition du capital et droits de vote (en %)

	2022		2021	
	% du capital détenu	% en droits de vote	% du capital détenu	% en droits de vote
Nominatifs				
- DUMONT INVESTISSEMENT	77,30	83,92	77,30	81,52
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	5,28	5,74	5,28	6,45
- DIVERS	2,71	2,87	2,65	3,24
Sous-total	85,29	92,53	85,23	91,21
Porteurs				
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	1,49	0,81		
- FCP CENTIFOLIA	1,10	0,60	2,31	1,41
- NOVA 2	1,08	0,59	1,08	0,66
- AUTO-DETENTION	0,95	0,00	0,37	0,00
- DIVERS	10,09	5,47	11,01	6,72
Sous-total	14,71	7,47	14,77	8,79
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

13.7.b - Répartition du capital et droits de vote (en nombre de voix et nombre d'actions)

	2022		2021	
	Actions détenues	Droits de vote	Actions détenues	Droits de vote
Nominatifs				
- DUMONT INVESTISSEMENT	2 673 161	5 346 322	2 673 161	4 615 682
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	182 725	365 450	182 725	365 450
- DIVERS	93 579	182 812	91 546	182 924
Sous-total	2 949 465	5 894 584	2 947 432	5 164 056
Porteurs				
- CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	51 570	51 570		
- FCP CENTIFOLIA	38 080	38 080	80 000	80 000
- NOVA 2	37 340	37 340	37 340	37 340
- AUTO-DETENTION	32 785	0	12 903	0
- DIVERS	348 844	348 844	380 409	380 409
Sous-total	508 619	475 834	510 652	497 749
Total	3 458 084	6 370 418	3 458 084	5 661 805

Note 14 – Provisions

14.1 - Détail des provisions pour risques et charges

	2022			2021		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
Provisions pour litiges	1 408	1 303	2 711	1 491	983	2 474
Autres provisions pour risques et charges	4 289	280	4 569	387	337	724
Provisions pour retraites et autres obligations		13 683	13 683		17 463	17 463
Provisions pour restructurations	336		336	576		576
Total	6 033	15 266	21 299	2 454	18 783	21 237

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la

date d'arrêté des comptes et des charges futures estimées.

Elles sont de natures diverses ; on retrouve notamment des provisions liées à des affaires prud'homales et à des risques et charges de l'exploitation courante.

14.2 - Évolution des provisions

	Litiges	Risques et charges	Retraites et autres obligations	Restructurations	Autres	Total
à l'ouverture de l'exercice	2 474	724	17 463	576	—	21 237
Dotations	992	4 117	1 240			6 349
Reprises utilisées	587	209	1 965	240		3 001
Reprises non utilisées	168	63	203			434
Variations de périmètre	Entrées		5			5
Variations de périmètre	Sorties					—
Ecart actuariels constatés en capitaux propres			-2 956			-2 956
Virements			99			99
à la clôture de l'exercice	2 711	4 569	13 683	336	—	21 299

détail de la provision pour risques et charges :

Provision pour garantie donnée aux clients	38
Provision pour travaux	172
Provision pour charges de personnel	109
Provision pour charges liées à des contrôles et des restructurations	4 250

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et que cette obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date de clôture des comptes.

Les provisions pour litiges sont calculées à partir d'informations recueillies auprès du service commercial qui recense les réclamations des clients.

Le Groupe comptabilise également des provisions fondées sur des données statistiques établies sur la base de son expérience passée et sur des hypothèses déterminées face au risque attendu sur des produits techniques récents qui peuvent s'altérer plus rapidement que prévu.

14.3 - Engagements de retraite et médailles du travail

A – Provisions pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour le Groupe, de régime de retraite à prestations définies, autre que les indemnités légales de départ à la retraite en France.

Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan, sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à **11 722 milliers d'euros au 31 décembre 2022**.

	Cadres	Non cadres		Cadres	Non cadres
	Activité Négoce			Activité Bricolage	
16 - 25 ans	0,00 %	19,00 %	16 - 25 ans	1,00 %	16,00 %
26 - 30 ans	5,00 %	15,00 %	26 - 30 ans	5,00 %	14,00 %
31 - 35 ans	7,00 %	13,00 %	31 - 35 ans	5,00 %	14,00 %
36 - 40 ans	6,00 %	9,00 %	36 - 40 ans	4,00 %	10,00 %
41 - 45 ans	7,00 %	9,00 %	41 - 45 ans	7,00 %	9,00 %
46 - 50 ans	6,00 %	8,00 %	46 - 50 ans	5,00 %	7,00 %
51 - 55 ans	3,00 %	4,00 %	51 - 55 ans	5,00 %	11,00 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %	56 - 67 ans	0,00 %	8,00 %

Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table INSEE 2021.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € corporate AA 10+.

Le taux retenu s'élève à 3,16% au 31 décembre 2022 (contre 0,87 % en 2021).

	en milliers d'euros
Coût des services rendus	-628
Coût de l'actualisation	129
Ecarts actuariels (1)	-2 956

(1) Enregistrés directement dans les autres éléments du résultat global

Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de - 15 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation de + 1,5 % du montant total de l'engagement.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

Paramètres économiques

Augmentation annuelle des salaires : **Taux**

Cadres : 2 % (2 % en 2021)
Non cadres : 2 % (2 % en 2021)

Paramètres sociaux

Départ à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turn-over annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

Le Groupe n'a pas couvert l'engagement de retraite par des versements significatifs à un fonds sur l'exercice 2022.

La reprise nette de l'exercice s'élève à : **3 455 milliers d'euros**.

Cette reprise se répartit de la façon suivante :

B – Médailles du travail

Au 31 décembre 2022, cette provision représente un montant de **1 961 milliers d'euros**.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

Durée de travail					
pour l'attribution de la médaille du travail :			20, 30, 35 et 40 ans		
Paramètres					
détermination d'un coefficient de mortalité selon la table INSEE 2021					
détermination d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise d'après les taux annuels de turnover suivants :					
	Cadres		Non cadres		
	Activité Négoce		Activité Bricolage		
16 - 25 ans	0,00 %	19,00 %	16 - 25 ans	1,00 %	16,00 %
26 - 30 ans	5,00 %	15,00 %	26 - 30 ans	5,00 %	14,00 %
31 - 35 ans	7,00 %	13,00 %	31 - 35 ans	5,00 %	14,00 %
36 - 40 ans	6,00 %	9,00 %	36 - 40 ans	4,00 %	10,00 %
41 - 45 ans	7,00 %	9,00 %	41 - 45 ans	7,00 %	9,00 %
46 - 50 ans	6,00 %	8,00 %	46 - 50 ans	5,00 %	7,00 %
51 - 55 ans	3,00 %	4,00 %	51 - 55 ans	5,00 %	11,00 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %	56 - 67 ans	0,00 %	8,00 %

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux d'augmentation annuelle des salaires retenu pour les cadres et les non cadres s'élève à 2 % (taux identique à celui de 2021).

14.4 - Provisions cartes de fidélité (programme de fidélisation des clients)

La carte fidélité est un outil de fidélisation de la clientèle mis en place dans les magasins de Bricolage. Au fur et à mesure de leurs achats, les clients obtiennent des avantages valorisés en euros qu'ils peuvent par la suite utiliser en déduction de leurs futurs passages en caisse.

Règle d'obtention des avantages :

- Pour un montant d'achats compris entre 0,01 € et 19,99 € : 0,10 € cumulés sur la carte.
- Puis 0,10 € seront cumulés par tranche de 10 € d'achats supplémentaires.

Les avantages accumulés n'ont pas de date de fin de validité à condition d'au minimum un passage en caisse par année civile, et ne sont pas convertibles en espèces.

Ces avantages sont comptabilisés en réduction des ventes, et éventuellement repris en cas d'annulation.

L'impact de ce programme de fidélisation majeure le chiffre d'affaires de l'activité Bricolage de 13 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Note 15 – Impôts sur les résultats et impôts différés

15.1 - Détail de la charge d'impôt

	2022	2021
Charge d'impôt exigible	33 226	36 100
Impôts différés	-614	-3 332
Total	32 612	32 768

15.2 - Impôts différés au bilan

	2022	2021
Impôts différés actifs	5 998	6 195
Impôts différés passifs	4 825	5 123
Impôts différés nets	1 173	1 072

Les impôts différés actifs relatifs aux reports déficitaires s'élèvent à 1 531 milliers d'euros (6 124 milliers d'euros en base) au 31 décembre 2022, contre 1 511 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Les déficits cumulés n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un impôt différé actif s'élèvent à 2 428 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

15.3 - Impôts différés

	2022	2021	Variation
			2022/2021
IMPOTS DIFFERES ACTIFS			
à l'ouverture de l'exercice	6 195	5 947	248
Produit de l'exercice			
Charge de l'exercice	1 831	1 859	-28
Impacts réserves	209	-232	441
Mouvements de périmètre			
Entrées			
Mouvements de périmètre		3	-3
Sorties			
Virements	1 425	2 342	-917
à la clôture de l'exercice	5 998	6 195	-197
IMPOTS DIFFERES PASSIFS			
à l'ouverture de l'exercice	5 123	7 595	-2 472
Produit de l'exercice	2 448	5 188	-2 740
Charge de l'exercice			
Impacts réserves	725	374	351
Mouvements de périmètre			
Entrées			
Mouvements de périmètre			
Sorties			
Virements	1 425	2 342	-917
à la clôture de l'exercice	4 825	5 123	-298
VALEUR NETTE			
à l'ouverture de l'exercice	1 072	-1 648	2 720
à la clôture de l'exercice	1 173	1 072	101
Variation nette des impôts différés	101	2 720	-2 619

15.4 - Preuve d'impôts

	2022	2021
Résultat net des sociétés intégrées (hors quote-part de résultat -sociétés MEQ-)	89 527	88 687
Impôt exigible	33 226	36 100
Impôts différés	-614	-3 331
RESULTAT AVANT IMPOT (A)	122 139	121 456
Dépréciation des écarts d'acquisition	930	930
Impact des différences permanentes	523	454
Retraitement des paiements en actions	-1 255	-921
Swaps	-2	-13
Reports déficitaires non reconnus sur l'exercice	1 620	822
Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	-347	-3 651
Impact des dividendes	802	628
ID sur titres mis en équivalence	649	550
Plus-values exonérées		59
Quote-part des résultats des sociétés transparentes	16	13
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle		
Effets des bases sans impôt différé	267	600
Dépenses de mécénat ouvrant droit à crédit d'impôt	487	708
BASE FISCALE	125 829	121 635
Taux de l'impôt	25,00	26,50
IMPOT THEORIQUE	31 457	32 233
Contribution sociale (3,3 %)	832	763
Crédit d'impôt	-296	-412
Impôts différés: impact des lois de finance 2018 et 2020 (1)	375	-851
Impact du taux d'impôt à 26,5 % / 27,5 % (2)	—	790
Impôts liés à des redressements	252	245
Divers	-8	1
CHARGE REELLE D'IMPOT (B)	32 612	32 769
Taux réel de l'impôt	25,92	26,94
Taux d'impôt apparent (B/A)	26,70	26,98

(1) Incidence de l'application progressive du taux d'impôt sur les sociétés à 25 % pour les impôts différés à long terme. Le principal impact concerne les impôts différés relatifs aux amortissements dérogatoires et la provision pour engagements de retraite. La totalité des impacts liés à la baisse du taux a été enregistrée en résultat, les effets relatifs aux autres éléments du résultat global étant peu significatifs.

(2) Incidence de la réduction progressive du taux d'impôt sur les sociétés.

15.5 - Principaux éléments à l'origine des impôts différés

	2022	2021
Congés payés	105	96
Participation des salariés	302	1 108
Provisions pour indemnités de fin de carrière	-681	-369
Amortissements dérogatoires, amortissements et provisions à caractère fiscal	-58	581
Taxes C3S et Tascom	-2	63
Activation des déficits	131	296
Crédit bail et contrats de locations	161	336
Ecart évaluation terrains et constructions	74	120
Impôts différés: impact des lois de finance 2018 et 2020 (cf. note 15.4)	-394	851
Autres	463	-362
Total	101	2 720
Variation des impôts différés actif	-1 072	248
Variation des impôts différés passif	1 173	2 472
Total	101	2 720

	2022	2021
Analyse de la variation nette des impôts différés :		
Charge ou produit d'impôts différés au compte de résultat	617	3 329
Impôts différés sur les écarts d'évaluation des terrains et constructions des sociétés entrées dans le périmètre		
Impôts différés sur les entrées ou sorties du périmètre		-3
Impôts différés sur les retraitements impactant les réserves	-516	-606
Total	101	2 720

Note 16 – Passifs financiers courants et non courants

16.1 - Détail des dettes financières

	Valeur bilan au 31/12/2022			Valeur bilan au 31/12/2021		
	Non courants	Courants	Total	Non courants	Courants	Total
Locations financement	506	306	812	618	322	940
Locations simples - IFRS 16 (1)	158 790	23 333	182 123	151 658	20 778	172 436
Emprunts	125 740	44 778	170 518	114 188	50 273	164 461
Engagements de rachat de minoritaires	861	2 549	3 410	3 499		3 499
Autres financements	7 055	10	7 065	3 101	22	3 123
Instruments financiers dérivés	77	465	542		2	2
Total des passifs financiers						
(hors concours bancaires)	293 029	71 441	364 470	273 064	71 397	344 461
Concours bancaires courants		6 287	6 287		6 397	6 397
Total des passifs financiers						
(avec concours bancaires)	293 029	77 728	370 757	273 064	77 794	350 858

(1) Les mouvements d'augmentation de dette de l'exercice s'élèvent à 33,6 M€ (ces mouvements n'impactent pas le tableau de flux de trésorerie), et les remboursements à 22,5 M€.

16.2 - Échéances des dettes courantes et non courantes

	au 31/12/2022 ECHEANCES			au 31/12/2021 ECHEANCES		
	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts et dettes financières	77 728	200 607	92 422	77 794	178 659	94 405
Fournisseurs et comptes rattachés	267 992			243 255		
Autres dettes	172 963			170 510		
Total	518 683	200 607	92 422	491 559	178 659	94 405

16.3 - Risques de crédit, de liquidité et de marché (cf chapitre 3.4 du Document de Référence)

Le Groupe est normalement exposé aux risques de taux d'intérêt et de liquidité. La gestion de ces risques est centralisée au niveau de la Direction Administrative et Financière.

- Le risque de taux est suivi de manière régulière. Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable.
- Les opérations de couverture de taux à la clôture de l'exercice sont soldées.
- Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de liquidité. Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.

Le Groupe dispose d'une centralisation de trésorerie interne et, en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Le montant des découverts autorisés à la clôture de l'exercice s'élève à **150 M€**.

Les découverts ont été utilisés pour **6 287 milliers d'euros soit en % : 4,2**.

Certains emprunts souscrits par le Groupe sont soumis à des «covenants» susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. Les calculs des ratios financiers afférents aux «covenants» sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 31 décembre.

Le Groupe s'est engagé à respecter le covenant suivant au 31 décembre 2022 :

- Endettement global net élargi au crédit-bail / Fonds propres. Ce ratio doit être inférieur à 1.

Au 31 décembre 2022, ce ratio financier est respecté et s'élève à **0,30**.

La dette financière concernée représente 6 835 milliers d'euros à fin décembre 2022 (contre 15 678 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

- Dans le cadre de ses différents programmes d'opérations sur actions propres, le Groupe SAMSE a acquis au cours de l'exercice 31 058 actions et en a cédé 11 176.

Au 31 décembre 2022, le Groupe SAMSE est propriétaire de 32 785 actions propres. A cette date, ces actions sont valorisées à leur valeur historique pour **5 159 milliers d'euros**. La valeur d'inventaire de ces actions au 31 décembre 2022 est de **6 041 milliers d'euros**.

Les valeurs mobilières du Groupe SAMSE sont représentées essentiellement par des comptes à terme d'une valeur de 67 088 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Le Groupe SAMSE est peu exposé au risque de change et l'ensemble de sa dette financière est libellée en euro.

16.4 - Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires

Les autres financements à court terme s'élèvent à **6 287 milliers d'euros** et sont relatifs à des découverts bancaires.

16.5 - Valorisation des SWAP

La valorisation des SWAPS à la valeur de marché au 31 décembre 2022 a conduit le Groupe à comptabiliser un produit financier de **2 milliers d'euros**.

Le tableau, ci-dessous récapitule par SWAPS, l'ensemble des opérations en valeur au 31 décembre 2022.

N°SWAP	Au 31/12/2022	VALORISATION SWAPS 31/12/2022			Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
	Capital restant couvert (en €)	Échéance	SAMSE verse	SAMSE reçoit	Valeur de marché en €	Valeur de marché en €
38	0	01/04/2022	TF 0,25 %	EURIBOR 3M	0	-2 198
	0	TOTAL			0	-2 198

16.6 - Encours des dettes financières

Une hausse des taux d'intérêts de 1 % majorerait le coût de l'endettement du Groupe SAMSE de 154 milliers d'euros.

	au 31/12/2022				au 31/12/2021			
	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total
Passifs financiers	77 728	200 607	92 422	370 757	77 794	178 659	94 405	350 858
Taux fixe	70 282	197 695	89 226	357 203	66 637	175 848	90 492	332 977
Taux variable	7 446	2 912	3 196	13 554	11 157	2 811	3 913	17 881
Position nette avant gestion	7 446	2 912	3 196	13 554	11 157	2 811	3 913	17 881
Hors bilan (swaps de taux)	0	0	0	0	714	0	0	714
Position nette après gestion	7 446	2 912	3 196	13 554	10 443	2 811	3 913	17 167

16.7 - Détermination de l'endettement financier net

	2022	2021
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes	170 454	164 402
Intérêts courus sur dettes et agios bancaires	64	59
Dettes relatives au crédit bail	812	940
Dette locations simples	182 123	172 436
Dettes rattachées à des participations (1)	7 038	3 078
Dettes diverses	569	47
Engagements de rachat de minoritaires	3 410	3 499
Total	364 470	344 461
ENDETTEMENT FINANCIER NET		
Emprunts et dettes financières	364 470	344 461
Trésorerie nette	178 324	139 368
Total	186 146	205 093
VALEUR NETTE AU BILAN		
Dettes à long terme	293 029	273 064
Dettes à court terme	77 728	77 794
Total des dettes	370 757	350 858
Disponibilités et Equivalents de Trésorerie	184 611	145 765
ENDETTEMENT FINANCIER NET	186 146	205 093
(1) Détail des dettes rattachées à des participations		
DUMONT INVESTISSEMENT	4 000	
RG BRICOLAGE	1 465	2 205
SCI ENTREPOT FROMENT	790	870
SCI CHABER	423	3
SCI ENTREPOT NIMES	360	
Total	7 038	3 078

Note 17 – Fournisseurs et comptes rattachés

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fournisseurs Négoce	228 955	203 890
Fournisseurs Bricolage	39 037	39 365
Total	267 992	243 255

Note 18 – Autres dettes d'exploitation

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Dettes fiscales et sociales Négoce	87 990	94 163
Dettes fiscales et sociales Bricolage	30 603	31 291
Dettes sur immobilisations Négoce	2 850	1 432
Dettes sur immobilisations Bricolage	657	851
Autres dettes Négoce	46 773	38 749
Autres dettes Bricolage	245	234
Produits constatés d'avance Négoce	181	113
Produits constatés d'avance Bricolage	3 664	3 677
Total	172 963	170 510

Le poste «Autres dettes Négoce» comprend les opérations relatives à la convention de centralisation des règlements des CPV et COOP (cf. note 11).

Note 19 – Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

19.1 - Détail du chiffre d'affaires

	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Négoce	Bricolage	Total	Négoce	Bricolage	Total
Ventes nettes de marchandises	1 465 029	374 464	1 839 493	1 323 004	377 138	1 700 142
Camionnages et prestations de services	47 410	23 103	70 513	43 614	24 128	67 742
Intérêts des créances commerciales	14		14	6		6
Frais fixes de facturation	1 746		1 746	1 772		1 772
Total	1 514 199	397 567	1 911 766	1 368 396	401 266	1 769 662

19.2 - Autres produits de l'activité

	Au 31/12/2022			Au 31/12/2021		
	Négoce	Bricolage	Total	Négoce	Bricolage	Total
Produits divers	12		12	28		28
Total	12	0	12	28	0	28

19.3 - Évolution du chiffre d'affaires par activité

	2022	2021	% d'évolution 2022/2021	
			à périmètre "non comparable"	à périmètre "comparable"
Négoce	1 514 199	1 368 396	10,66	10,66
Bricolage	397 567	401 266	-0,92	-0,92
Total	1 911 766	1 769 662	8,03	8,03

Le chiffre d'affaires à périmètre «non comparable» est le chiffre d'affaires réel du Groupe publié. Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de «comparable» qui consiste à

retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2021 et 2022.

Note 20 – Charges de personnel

[20.1.a - Frais de personnel par activité](#)

	2022	2021
Négoce	211 480	197 553
Bricolage	88 336	85 640
TOTAL	299 816	283 193

[20.1.b - Charges prises en compte dans les frais de personnel](#)

Participation des salariés		Abonnement FCP	
2022	2021	2022	2021
8 770	7 492	4 606	3 546
3 713	3 787	2 459	2 387
12 483	11 279	7 065	5 933

[20.1.c - Évolution des frais de personnel](#)

	2022	2021	% d'évolution 2022/2021	
			à périmètre "non comparable"	à périmètre "comparable"
Négoce	211 480	197 553	7,05	7,05
Bricolage	88 336	85 640	3,15	3,15
Total	299 816	283 193	5,87	5,87

[20.1.d - Paiements fondés sur des actions](#)

- Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale réunie le 11 décembre 2020, le Conseil d'Administration de la société SAMSE, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 40 125 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société ou de sociétés du Groupe SAMSE et a fixé les conditions et critères d'attribution par tranches des actions gratuites. L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié. Elle est également conditionnée à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe, du taux ROC Enseigne ou du taux de Résultat d'Exploitation (REX) Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans et traduisent ainsi l'intérêt de la société à moyen terme.
- Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale DUMONT INVESTISSEMENT, réunie le 4 décembre 2020, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 56 378 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de sociétés du Groupe SAMSE ainsi qu'aux mandataires sociaux. L'attribution définitive des actions, à l'issue de la période d'acquisition de la tranche concernée, est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié ou de mandataire social. Les deux tiers de l'attribution sont également conditionnés à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe et/ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans. Les actions ainsi attribuées font l'objet d'une refacturation, au coût de revient, à chacune des filiales du Groupe en fonction des montants attribués aux bénéficiaires qu'elles emploient.

- S'agissant du plan d'attribution de la société SAMSE (mis en place le 4 mars 2021):

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Date d'Assemblée	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020	11/12/2020
Date du Conseil d'Administration	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	8 025	8 025	8 025	8 025	8 025
Nombre de bénéficiaires (1)	321	321	321	321	321
Date d'acquisition des actions	05/2022	05/2023	05/2024	05/2025	05/2026
Date de fin de période de conservation	05/2026	05/2026	05/2026	05/2027	05/2027

(1) A la date d'attribution

- S'agissant du plan d'attribution de la société DUMONT INVESTISSEMENT (mis en place le 4 mars 2021):

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Date d'Assemblée	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020	04/12/2020
Date du Directoire	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021	4/03/2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	11 275	11 275	11 275	11 275	11 275
Nombre de bénéficiaires (1)	235	235	235	235	235
Date d'acquisition des actions	05/2022	05/2023	05/2024	05/2025	05/2026
Date de fin de période de conservation	05/2026 (2)	05/2027 (2)	05/2028 (2)	05/2029 (2)	05/2029 (2)
	05/2025 (3)	05/2026 (3)	05/2027 (3)	05/2028 (3)	05/2028 (3)

(1) A la date d'attribution

(2) Bénéficiaires membres du Comité Exécutif et mandataires sociaux

(3) Bénéficiaires autres que les membres du Comité Exécutif et mandataires sociaux

L'avantage accordé au titre de ces plans d'attributions d'actions gratuites est évalué à la juste valeur au moment de l'attribution et constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, et tient compte d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition et de respect des conditions de performances.

Au titre de l'exercice 2022, la charge totale constatée en charges de personnel s'élève à 4,9 millions d'euros. Cette charge a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

20.2 - Détail des effectifs moyens par activité intégrée

SOCIETES	2022	2021
NEGOCE	4 076	3 880
SA SAMSE	1 766	1 702
SAS DORAS	794	781
SAS M+ MATERIAUX	738	672
SAS MAURIS BOIS	176	139
SAS CHRISTAUD	135	79
SAS BTP DISTRIBUTION	95	77
SAS ZANON TRANSPORTS	87	86
SAS SOCOBOIS	80	85
SAS CELESTIN MATERIAUX	76	68
PIERRE HENRY ET FILS (GROUPE)	71	71
SARL TRANSPORTS SCHWARTZ	23	20
SAS BLANC MATERIAUX	22	19
SAS MAT APPRO	7	7
SA DUMONT INVESTISSEMENT	6	4
SAS BILLMAT - absorbée par CHRISTAUD sur l'exercice 2022		39
SAS LOIRE MATERIAUX - absorbée par MAURIS BOIS sur l'exercice 2022		31
BRICOLAGE	2 321	2 256
SAS LA BOITE A OUTILS	1 849	1 828
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	118	104
SAS COMPTOIR FROMENT	110	107
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	110	100
SAS ENTREPOT ARLES	75	63
SAS ENTREPOT NIMES	59	54
	6 397	6 136

20.3 - Effectifs moyens par catégorie

	2022	2021
Employés et Ouvriers	4 225	4 117
Techniciens, Agents de maîtrise	1 174	1 089
Cadres	998	930
TOTAL	6 397	6 136

Note 21 – Charges externes

	2022	2021	% de variation à périmètre non comparable	% de variation à périmètre comparable
Sous traitance générale	13 943	14 103	-1,13	-1,13
Locations et transport de biens	11 417	10 581	7,90	7,90
Entretiens et réparations	19 168	17 936	6,87	6,87
Primes d'assurance	6 430	5 814	10,60	10,60
Services extérieurs divers	2 911	2 220	31,13	31,13
Personnel extérieur à l'entreprise	7 294	6 461	12,89	12,89
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 066	6 701	5,45	5,45
Publicité, publications et relations publiques	12 650	11 488	10,11	10,11
Déplacements, missions et réceptions	9 804	7 582	29,31	29,31
Frais postaux et télécommunications	3 701	3 601	2,78	2,78
Services bancaires et assimilés	2 899	2 705	7,17	7,17
Autres services	863	834	3,48	3,48
	98 146	90 026	9,02	9,02

Note 22 – Dotations aux provisions et dépréciations

	2022		2021	
	dotations	reprises	dotations	reprises
Dotations pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Dotations pour dépréciation des immobilisations corporelles			71	
Reprises de provision pour dépréciation des immobilisations corporelles		275		484
Net		275		413
Dotations pour dépréciation des stocks	19 443		18 346	
Reprises de provision pour dépréciation des stocks		18 526		14 813
Net	917		3 533	
Dotations pour dépréciation des créances	9 146		6 279	
Reprises de provision pour dépréciation des créances		6 161		9 087
Net	2 985		2 808	
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 968		3 356	
Reprises de provisions pour risques et charges		3 195		4 877
Net		227		1 521
Dépréciations des écarts d'acquisition	930		930	
Divers				
Total	32 487	28 157	28 982	29 261
Total Net	4 330			279

La variation globale des dotations aux provisions et dépréciations nettes entre 2022 et 2021 provient :

des dépréciations nettes :	
des immobilisations incorporelles et corporelles	-138
des stocks de marchandises	2 616
des créances	-5 793
des provisions pour risques et charges	-1 294
des écarts d'acquisition	—
Total Net	-4 609

Note 23 – Autres produits et charges de l'exploitation courante

	2022		2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de cession d'actifs		1 014		644
Autres produits opérationnels		9 290		6 557
VNC des éléments d'actifs cédés	889		585	
Autres charges opérationnelles	7 625		8 306	
Total	8 514	10 304	8 891	7 201
Net		1 790	1 690	

Note 24 – Autres produits et charges opérationnels

	2022		2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de cession d'actifs		4 706		12 208
VNC des éléments d'actifs cédés	1 648		11 324	
Autres produits opérationnelles		3 116		4 628
Autres charges opérationnelles	6 370		3 884	
Total	8 018	7 822	15 208	16 836
Net	196			1 628

Passage du résultat opérationnel courant au résultat opérationnel

	2022	2021
Résultat opérationnel courant	125 371	122 451
Détail des autres produits et charges opérationnels :		
Produits de cession de l'actif immobilier	4 706	12 208
VNC des éléments de l'actif immobilier cédés	-1 648	-11 324
Retraitement plus-value de cession sur opération de cession-bail		-586
Dépréciations immobilières Négoce	-277	
Dépréciations immobilières Bricolage		
Reprises de dépréciations suite aux cessions immobilières	445	1 978
Autres produits et charges sur opérations immobilières	13	61
Cession GET ELECTRIC		12
Charges liées à des contrôles et des restructurations	-3 435	-721
Résultat opérationnel	125 175	124 079

Note 25 – Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	2022	2021
Produits de valeurs mobilières de placement et autres créances	275	53
Total	275	53

Note 26 – Coût de l'endettement financier brut

	2022	2021
Intérêts et charges assimilées sur emprunts auprès des établissements de crédit	1 380	1 310
Charge financière "IFRS 16"	2 031	1 937
Total	3 411	3 247

Note 27 – Autres produits et charges financiers

	2022		2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Reprise de provisions financières				
Produits des participations		584		437
Produits de cession des immobilisations financières		26 577		8 390
VNC des immobilisations financières cédées	26 584		8 406	
Autres produits divers		115		155
Autres charges diverses	9		1	
Dotations aux dépréciations financières			16	
Différences positives de change		240		60
Différences négatives de change	823		49	
	27 416	27 516	8 472	9 042
		100		570

Note 28 – Formation du résultat financier

	2022	2021	% de variation
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	275	53	418,87
Coût de l'endettement financier brut	3 411	3 247	5,05
Coût de l'endettement financier net	-3 136	-3 194	-1,82
Autres produits et charges financiers	100	570	-82,46
RESULTAT FINANCIER	-3 036	-2 624	15,70

Note 29 – Charges d'impôt

	2022	2021
Charges d'impôt social	33 226	36 100
Impôts différés	-614	-3 332
	32 612	32 768

Note 30 – Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence

	2022	2021
PLATTARD (Groupe)	3 712	3 444
SAS MATERIAUX SIMC	2 348	2 419
SAS RG BRICOLAGE	791	795
SAS BOURG MATERIAUX	568	423
SCI ENTREPOT FROMENT	302	310
SAS DIDIER	178	190
SAS TARARE MATERIAUX	154	157
SCI CHABER	111	104
SCI ENTREPOT NIMES	54	38
SCI LE CARREAU	16	20
SCI ESPACE PLUS	7	13
SA DIJON BETON	24	(44)
	8 265	7 869

Note 31 – Résultat par action

	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice	3 458 084	12 903	3 445 181
Achats d'actions propres en cours d'exercice		19 882	-19 882
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	3 458 084	32 785	3 425 299
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice			3 440 275
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de la société SAMSE - (en €)			94 871 763
	Résultat par action		27,58

	Actions en circulation	Dilution	Nombre de titres
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	3 440 275	0	3 440 275
	Résultat dilué par action		27,58

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'action qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résultera des instruments dilutifs (stock-options et actions gratuites) déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Le prix du marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice a été obtenu de la manière suivante :

	Avant pondération	Pondération calculée au prorata temporis	Après pondération
Achats d'actions propres en cours d'exercice	19 882	(14 976)	4 906

Note 32 – Engagements Hors Bilan

A - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2022	2021
Engagements de prise de participations	0	0
Total	0	0
B - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2022	2021
Garanties financières		
Cautions bancaires sur prêts et découverts	701	1 317
II - ENGAGEMENTS RECUS		
Ligne de crédit reçue et non utilisée	0	0
C - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE		
I - ENGAGEMENTS DONNES	2022	2021
Compromis d'achat immobilier		
Terrains	606	1 128
Ensembles immobiliers	3 059	2 880
Total	3 665	4 008
Cautions données dans le cadre de l'exploitation		
Cautions douanières et diverses	405	534
Indemnités de résiliation de convention de rémunération	0	0
II - ENGAGEMENTS RECUS		
Compromis de vente immobilier		
Ensembles immobiliers	0	2 910
Indemnités d'expropriation et de transfert d'activité	0	0
Total	0	2 910

Note 33 – Informations sur les transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- la société mère du Groupe (la société DUMONT INVESTISSEMENT),
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable,
- les entreprises associées,
- les coentreprises,
- les membres du Comité Exécutif.

Les opérations effectuées avec les filiales intégrées globalement sont éliminées.

Seules subsistent dans les comptes consolidés les opérations effectuées avec les sociétés mises en équivalence et les sociétés avec lesquelles le Groupe a un lien de participation. Ces opérations sont considérées comme des opérations effectuées avec des tiers.

Informations (en milliers d'euros)	TRANSACTIONS		
	Entités mises en équivalence	Autres parties liées	DUMONT INVESTISSEMENT
Produits	50 902	0	275
Charges	8 747	0	3 111
Créances rattachées à des participations	2 959	0	0
Dettes rattachées à des participations	3 038	0	4 000
Comptes courants intra-groupe :			
	Actifs	4 283	80
	Passifs	7	908

D'une manière générale, les transactions réalisées avec les entités liées sont effectuées selon des conditions de marché.

La société DUMONT INVESTISSEMENT a des membres du «key personnel» commun avec l'émetteur.

Les comptes du Groupe sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la SA DUMONT INVESTISSEMENT, société mère du Groupe SAMSE.

Siège social : 2, rue Raymond Pitet
38100 Grenoble
N° Siren : 345 287 734
Date de clôture : 31/12/2022

	2022
Le chiffre d'affaires social réalisé par l'ensemble des sociétés opérationnelles détenues par le Groupe représente un montant global de :	2 741 609
Le passage du social au consolidé s'explique de la manière suivante :	
Elimination du CA des sociétés mises en équivalence	-542 181
Retraitement IFRIC 13	13
Elimination des opérations réciproques réalisées entre les sociétés consolidées	-287 675
Total	1 911 766

Rémunération des principaux dirigeants :

Cette information figure dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise - Chapitre 2.3 - du Document d'enregistrement universel.

Note 34 – Instruments financiers

A – Instruments financiers inscrits au bilan

(en milliers d'euros)

	Au 31/12/2022		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	9 097	9 097	9 097			
Autres actifs financiers non courants	6 032	6 032		6 032		
Clients et comptes rattachés	220 371	220 371		220 371		
Autres actifs financiers courants	120 405	120 405		120 405		
Équivalents de trésorerie	67 088	67 088		67 088		
Trésorerie	117 523	117 523		117 523		
Actifs	540 516	540 516	9 097	531 419		
Passifs financiers non courants	293 029	293 029			293 029	
Fournisseurs et comptes rattachés	267 992	267 992			267 992	
Autres dettes courantes	172 963	172 963			172 963	
Passifs financiers courants	77 728	77 728			77 728	
Passifs	811 712	811 712			811 712	—

	Au 31/12/2021		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	33 635	33 635	33 635			
Autres actifs financiers non courants	14 046	14 046		14 046		
Clients et comptes rattachés	186 833	186 833		186 833		
Autres actifs financiers courants	128 225	128 225		128 225		
Équivalents de trésorerie	20 069	20 069		20 069		
Trésorerie	125 696	125 696		125 696		
Actifs	508 504	508 504	33 635	474 869		
Passifs financiers non courants	273 064	273 064			273 064	
Fournisseurs et comptes rattachés	243 255	243 255			243 255	
Autres dettes courantes	170 510	170 510			170 510	
Passifs financiers courants	77 794	77 794			77 792	2
Passifs	764 623	764 623			764 621	2

Informations complémentaires

– IFRS 7.37 a - à la date de clôture, l'analyse des actifs financiers selon leur ancienneté ne fait pas apparaître d'actifs à risque qui n'auraient pas été dépréciés.

– IFRS 7.14 - à la date de clôture, il n'y a pas d'actifs financiers donnés en garantie des passifs.

– IFRS 7.39 a - échéancier des passifs : cf note 16.2.

B – Impact des instruments financiers

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2022			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autre
Actifs disponibles à la vente		-70	
Instruments dérivés	2		
Equivalents de trésorerie			
Total	2	-70	

Au 31/12/2021			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autre
Actifs disponibles à la vente		11 331	
Instruments dérivés	13		
Equivalents de trésorerie			
Total	13	11 331	

Note 35 – Informations sectorielles consolidées (par nature d'activité)

Il convient de rappeler qu'aucun regroupement de secteurs opérationnels n'a été effectué dans le Groupe SAMSE.

Le Groupe prend en compte deux secteurs d'activité distincts : le Négoce et le Bricolage qui correspondent aux deux secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

Les Unités Génératrices de Trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les écarts d'acquisition font l'objet d'un suivi, sont affectées

systématiquement au secteur opérationnel dont elles dépendent.

Les tests annuels de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués conformément à la norme IAS 36.

Au 31 décembre 2022, le Groupe est structuré en deux secteurs distincts d'activité :

- le Négoce de matériaux de construction
- le Bricolage

Les résultats par secteur d'activité pour les exercices clos au 31 décembre sont détaillés ci-après :

	2022			2021		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Chiffre d'affaires	1 777 303	422 138	2 199 441	1 635 249	423 148	2 058 397
inter-secteurs	-263 104	-24 571	-287 675	-266 853	-21 882	-288 735
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 514 199	397 567	1 911 766	1 368 396	401 266	1 769 662
Résultat Opérationnel Courant	100 774	24 597	125 371	93 819	28 632	122 451
Résultat Opérationnel	101 399	23 776	125 175	94 738	29 341	124 079
Résultat financier	-2 388	-648	-3 036	-1 982	-642	-2 624
Quote part des résultats des entreprises associées	6 990	1 274	8 264	6 602	1 266	7 868
Impôt			-32 612			-32 768
Résultat net			97 791			96 555

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteur sont :

	2022			2021		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Dotations aux amortissements	39 750	13 856	53 606	38 440	13 907	52 347
Dépréciations des écarts d'acquisition	930		930	930		930
Dépréciations des immobilisations incorporelles			0			0
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	-61	-214	-275	-306	-178	-484
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles			0	71		71
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des créances	2 962	23	2 985	-2 730	-78	-2 808
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des stocks	364	553	917	2 930	603	3 533
Dotations et reprises de provisions diverses	-310	83	-227	-1 298	-223	-1 521

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs pour les exercices clos le 31 décembre :

	2022			2021		
	Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Actifs	1 179 971	219 239	1 399 210	1 089 412	227 365	1 316 777
Entreprises associées	55 656	4 638	60 294	50 488	4 347	54 835
Total des actifs	1 235 627	223 877	1 459 504	1 139 900	231 712	1 371 612
Total des dettes	720 755	117 081	837 836	655 799	135 184	790 983
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	37 541	8 522	46 063	23 147	11 129	34 276

Le Groupe dispose de deux secteurs d'activité qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques. Ces unités offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles exigent des stratégies d'achat et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés du Groupe sont résumées ainsi :

- Négoce de matériaux de construction, qui comprend la distribution de matériaux pour le bâtiment et les travaux publics.
- Bricolage, qui comprend la distribution d'articles de Bricolage, de jardinage et d'équipements intérieur.

Toutes les activités du Groupe ont été regroupées au sein de ces deux secteurs et n'opèrent que sur un seul secteur géographique, la France.

Concernant le niveau d'intégration, chaque secteur correspond à un regroupement d'entités juridiques qui sont chacune dédiée à un et un seul secteur d'activité.

Les méthodes comptables des secteurs présentés sont identiques et les résultats communiqués dans le reporting interne sont arrêtés selon les mêmes méthodes retenues en fin d'exercice, conformément aux normes IFRS appliquées dans le Groupe.

Par conséquent, aucun tableau de rapprochement des données consolidées avec le total des secteurs réconciliés n'est présenté.

La performance est évaluée sur la base du résultat avant impôt du secteur. La Direction Générale utilise le résultat du secteur parce qu'elle juge que cette information est la plus pertinente pour comprendre la performance par rapport à celle d'autres entités intervenant dans ces activités.

Les prix de transferts entre les secteurs sont déterminés dans des conditions de concurrence normale.

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé dans les deux secteurs concernés.

Note 36 – Honoraires des Commissaires aux comptes

	MAZARS		ODICEO		AGILI(3F)		Ernst & Young (1)		Autres			
	2022		2021		2022		2021		2022		2021	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
<i>(en euros)</i>												
AUDIT												
Certification des comptes individuels et consolidés	289 355	50 %	274 270	43 %	89 500	15 %	144 350	22 %	203 550	35 %	224 201	35 %
– Emetteur	89 500	50 %	107 600	54 %	89 500	50 %	92 600	46 %				
– Filiales intégrées globalement	199 855	50 %	166 670	38 %			51 750	12 %	203 550	50 %	224 201	50 %
Services autres que la certification des comptes (2)	35 360	50 %	1 500	50 %	29 000	41 %	1 500	50 %	6 660	9 %		
– Emetteur	23 500	68 %	1 500	50 %	11 000	32 %	1 500	50 %				
– Filiales intégrées globalement	11 860	32 %			18 000	49 %			6 660	18 %		
SOUS-TOTAL AUDIT	324 715	50 %	275 770	43 %	118 500	18 %	145 850	23 %	210 210	32 %	224 201	34 %
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, fiscal, social et autres												
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS												
TOTAL	324 715	50 %	275 770	43 %	118 500	18 %	145 850	23 %	210 210	32 %	224 201	34 %

(1) Cabinet Ernst & Young et Autres

(2) dont pour les SACC :

- rapport sur les conventions réglementées
- revue du rapport de gestion
- lettre de fin de travaux
- attestation portant sur des ratios financiers
- revue de la mise en œuvre de la réglementation sur la Taxonomie verte Européenne
- attestations spécifiques
- Diligences réalisées dans le cadre d'un projet d'acquisition

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SAMSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Point clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2022, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée s'élèvent à M€ 41, soit 3 % du total bilan de votre groupe. Comme décrit dans les notes 1 et 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction procède à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Ces tests sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Ils sont réalisés par unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT, comprenant les écarts d'acquisition affectés. Ils sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.</p>	<p>Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction et nos travaux ont notamment consisté à :</p>
<p>Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité. La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • prendre connaissance des principes et des méthodes de détermination des indices de perte de valeur et de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition ainsi que des actifs incorporels à durée de vie indéterminée ; • corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme) ;
<p>Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • prendre connaissance des perspectives commerciales des agences présentant un indice de perte de valeur, au moyen d'entretiens avec la direction ; • comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité et faire une comparaison avec les dernières estimations de la direction ; • analyser la sensibilité des hypothèses retenues ; • par sondages, rapprocher les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation avec la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par le groupe.
<p>Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT, à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.</p>	
<p>Compte tenu de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et d'hypothèses, en particulier du taux d'actualisation utilisé, des prévisions de flux de trésorerie et des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation de ces dernières dans le contexte actuel, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	

■ Evaluation et dépréciation des stocks de marchandises

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les stocks de marchandises figurent au bilan consolidé du 31 décembre 2022 pour un montant net de M€ 380,1 et représentent 26 % de son total.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé les principes et les méthodes de détermination de la dépréciation de la valeur brute et nette de stocks et échangé avec la direction sur les résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires.</p>
<p>Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche et sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.</p>	<p>Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité.</p>
<p>Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des techniques utilisées, comme cela est précisé dans les notes 1 et 9 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Nous avons identifié et testé les contrôles permettant de confirmer le comptage de l'exhaustivité des références en stock en fin d'année.</p>
<p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des stocks dans le bilan consolidé, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons identifié et testé les contrôles jugés importants mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés.</p> <p>S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation des provisions spécifiques.</p>

■ Évaluation et dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2022, les créances clients s'élèvent à M€ 220,4 et représentent 15,1 % du bilan de votre groupe. La direction a évalué les créances clients selon les modalités exposées dans les notes 1 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés et a réalisé une analyse.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée, de l'analyse des retards de paiement et de la situation économique des clients présentant des retards de paiement significatifs ; l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives.
<p>Pour prévenir le risque client, votre groupe a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie. La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) fait l'objet, pour chaque société de votre groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.</p>	
<p>Compte-tenu du contexte économique incertain, le risque client a tout particulièrement été analysé et suivi. Une vigilance accrue a été portée aux éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible et les retards de paiement ont fait l'objet d'une surveillance continue. Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 en fonction des risques encourus estimés.</p>	
<p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles dépréciations comptabilisées, qui sont par nature dépendantes.</p>	

■ Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (Conditions Particulières de Ventes) et des factures à établir au titre des COOP (Coopérations Commerciales)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et votre société.</p> <p>À la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de votre société. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatif à ces contrats.</p> <p>Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.</p> <p>Votre groupe comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que cela est présenté dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants des avoirs à recevoir et des factures à établir relatifs aux CPV et aux COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible.</p> <p>Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir.</p> <p>Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.</p> <p>Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et, le cas échéant, rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur.</p> <p>Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le débouclage sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.</p>

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus

dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société SAMSE par votre Assemblée Générale du 11 mai 2022 pour le cabinet AGILI(3F) et pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2022, le cabinet AGILI(3F) était dans la première année de sa mission et le cabinet MAZARS dans la première année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances GGGGou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes

■ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées

notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 14 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS, représenté par
Paul-Armel JUNNE

AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

4.2 Comptes sociaux

Bilan	254
Compte de résultat	256
Soldes intermédiaires de gestion	257
Tableau des flux de trésorerie	258
Tableau de variation des capitaux propres	259
Annexe aux comptes sociaux	260
Note 1 - Immobilisations incorporelles	262
Note 2 - Immobilisations corporelles	263
Note 2bis - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	264
Note 3 - Immobilisations financières	264
Note 4 - Stocks de marchandises	265
Note 5 - Créances	266
Note 6 - Charges constatées d'avance	267
Note 7 - Capital social	268
Note 8 - Provisions pour risques et charges	269
Note 9 - Emprunts et dettes	270
Note 10 - Produits constatés d'avance	272
Note 11 - Charges à payer et produits à recevoir	272
Note 12 - Chiffre d'affaires net	272
Note 13 - Charges et produits financiers	273
Note 14 - Charges et produits exceptionnels	274
Note 15 - Participation des salariés et impôt sur les bénéfices	274
Note 16 - Effectifs	276
Note 17 - Engagements financiers et autres informations	276
Note 18 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	277
Note 19 - Rémunération des mandataires sociaux	277
Note 20 - Informations complémentaires	277
Note 21 - Inventaire des actifs financiers	278
Note 22 - Filiales et participations	279
Note 23 - Résultats des cinq derniers exercices	280

Bilan de la société mère

(en euros)

				Au 31 Décembre	
ACTIF	Notes	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	2022	2021
				NET	NET
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	Note 1				
Concessions, brevets et droits similaires		18 148 525	17 143 318	1 005 207	908 516
Fonds commerciaux		12 774 006	6 020 550	6 753 456	6 753 456
Immobilisations incorporelles en cours				0	0
Immobilisations corporelles	Note 2				
Terrains et aménagements		63 624 975	28 161 893	35 463 082	34 738 548
Constructions		85 269 824	60 500 298	24 769 526	23 526 444
Installations techniques, matériels et outillages industriels		27 384 978	17 768 381	9 616 597	11 022 729
Autres immobilisations corporelles		83 329 190	61 198 955	22 130 235	22 483 484
Immobilisations en cours, avances et acomptes		10 590 906		10 590 906	5 475 556
Immobilisations financières	Note 3				
Participations		202 083 406	160 000	201 923 406	201 286 721
Créances rattachées à des participations		35 815 801	228 000	35 587 801	14 409 000
Autres immobilisations financières		12 043 282		12 043 282	11 937 479
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		551 064 893	191 181 395	359 883 498	332 541 933
ACTIF CIRCULANT					
Stocks de marchandises	Note 4				
Matières premières, approvisionnements		3 499 200		3 499 200	3 067 514
Marchandises		121 089 217	6 237 069	114 852 148	107 723 723
Avances, Acomptes versés sur commandes		2 452 908		2 452 908	4 746 186
Créances	Note 5				
Clients et comptes rattachés		123 393 269	12 729 348	110 663 921	97 353 462
Autres créances		109 942 076	645 175	109 296 901	112 180 082
Valeurs mobilières de placement		45 208 006	777	45 207 229	21 455 151
Disponibilités		35 178 043		35 178 043	69 143 643
Charges constatées d'avance	Note 6	4 656 211		4 656 211	1 554 736
TOTAL ACTIF CIRCULANT		445 418 930	19 612 369	425 806 561	417 224 495
TOTAL GENERAL		996 483 823	210 793 764	785 690 059	749 766 428

(en euros)

		Au 31 Décembre	
PASSIF	Notes	2022	2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	Note 7	3 458 084	3 458 084
Prime d'émission, de fusion, d'apport		42 563 148	42 563 148
Ecart de réévaluation		241 069	241 069
Réserve légale		345 808	345 808
Réserves facultatives		178 682 513	190 000 000
Réserves réglementées		26 420	26 420
Autres réserves		7 691 189	7 691 189
Report à nouveau		399 455	96 000
RESULTAT DE L'EXERCICE		53 961 971	43 915 857
Subventions d'Investissement		63 653	67 320
Provisions réglementées		28 987 204	28 837 101
TOTAL CAPITAUX PROPRES		316 420 514	317 241 996
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
	Note 8		
Provisions pour risques		5 792 999	2 019 905
Provisions pour charges		5 296 471	6 818 246
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		11 089 470	8 838 151
DETTES			
	Note 9		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		113 117 616	104 331 656
Emprunts et dettes financières divers		70 312 083	52 906 515
Avances et acomptes reçus		463 792	479 823
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		109 100 253	105 545 583
Dettes fiscales et sociales		44 557 157	47 612 752
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		946 653	695 493
Autres dettes		119 681 135	112 114 459
Produits constatés d'avance	Note 10	1 385	0
TOTAL DETTES		458 180 074	423 686 281
TOTAL GENERAL		785 690 058	749 766 428

Compte de résultat

(en euros)

	Notes	Exercices		% de variation
		2022	2021	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises		713 694 327	671 683 062	6,25
Production vendue : services		35 640 989	34 005 999	4,81
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	Note 12	749 335 316	705 689 061	6,18
Production stockée				
Production immobilisée		0	12 688	-100,00
Subventions d'exploitation		4 927	5 435	
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges		10 779 764	9 875 106	9,16
Autres produits		5 160 268	5 380 060	-4,09
Total des Produits d'exploitation		765 280 275	720 962 350	6,15
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		541 831 632	531 668 624	1,91
Variation de stock (marchandises)		-7 681 341	-26 063 631	-70,53
Achats de matières premières et approvisionnements		0	0	
Autres achats et achats externes		70 525 915	61 774 456	14,17
Impôts, taxes et versements assimilés		7 995 253	7 639 678	4,65
Salaires et traitements		60 811 917	57 434 053	5,88
Charges sociales		27 384 756	25 034 436	9,39
Sur immobilisations :				
dotations aux amortissements		12 554 906	12 232 899	2,63
dotations aux dépréciations		0	1 596	-100,00
Sur actif circulant :				
dotations aux dépréciations de stocks		5 562 709	5 715 406	-2,67
dotations aux dépréciations de créances		3 572 325	1 648 948	116,64
Pour risques et charges :				
dotations aux provisions		690 060	969 240	-28,80
Autres charges		3 844 711	3 047 341	26,17
Total des Charges d'exploitation		727 092 843	681 103 046	6,75
RESULTAT D'EXPLOITATION		38 187 432	39 859 304	-4,19
Produits financiers	Note 13			
Produits financiers de participation		29 244 128	19 242 430	51,98
Autres intérêts et produits assimilés		157 496	902 357	-82,55
Reprises financières aux amortissements et provisions		605 900	629 920	
Différences positives de change		169 439	54 524	210,76
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0	
Total des Produits financiers		30 176 963	20 829 231	44,88
Charges financières	Note 13			
Dotations financières aux amortissements et provisions		228 000	0	0,00
Intérêts et charges assimilés		782 589	1 199 410	-34,75
Différences négatives de change		143 998	44 996	220,02
Total des Charges financières		1 154 587	1 244 406	-7,22
RESULTAT FINANCIER		29 022 376	19 584 825	48,19
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		67 209 808	59 444 129	13,06
Produits exceptionnels	Note 14			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 567 405	895 899	74,95
Produits exceptionnels sur opérations en capital		443 024	1 346 967	-67,11
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges		6 351 954	3 667 186	73,21
Total des Produits exceptionnels		8 362 383	5 910 052	41,49
Charges exceptionnelles	Note 14			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 083 878	450 308	140,70
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		661 174	1 902 578	-65,25
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		8 135 939	4 422 640	83,96
Total des Charges exceptionnelles		9 880 991	6 775 526	45,83
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-1 518 608	-865 474	75,47
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		3 174 383	3 500 636	(9,32)
Impôts sur les bénéfices	Note 15	8 554 846	11 162 165	-23,36
Total des produits		803 819 621	747 701 633	7,51
Total des charges		749 857 650	703 785 779	6,55
BENEFICE NET DE L'EXERCICE		53 961 971	43 915 854	22,88

Soldes intermédiaires de gestion

(en euros)

	Exercices		% de variation	
	2022	2021		
Ventes de marchandises	713 694 327	671 683 062	6,25	
- Coût d'achat des marchandises	534 150 292	505 604 993	5,65	
MARGE COMMERCIALE	179 544 035	166 078 069	8,11	
Production vendue	35 640 989	34 005 999	4,81	
Production stockée	0	0		
Production immobilisée	0	12 688	-100,00	
Production de l'exercice	35 640 989	34 018 687	4,77	
Production + Ventes	749 335 316	705 701 749	6,18	
- Coût d'achat des marchandises	534 150 292	505 604 993	5,65	
- Consommation en provenance de tiers	70 525 915	61 774 456	14,17	
VALEUR AJOUTEE	144 659 109	138 322 300	4,58	
+ Subventions d'exploitation	4 927	5 435		
- Impôts et taxes	7 995 253	7 639 678	4,65	
- Charges de personnel	88 196 674	82 468 489	6,95	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	48 472 109	48 219 568	0,52	
+ Reprises de dépréciations, provisions, transfert de charges	10 779 764	9 875 106	9,16	
+ Autres produits	5 160 268	5 380 061	-4,09	
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	22 379 999	20 568 089	8,81	
- Autres charges	3 844 711	3 047 341	26,17	
RESULTAT D'EXPLOITATION	38 187 431	39 859 305	-4,19	
+ Produits financiers	30 176 963	20 829 231	44,88	
- Charges financières	1 154 587	1 244 407	-7,22	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	67 209 807	59 444 129	13,06	
	% sur ventes	9,42	8,85	6,44
+ Produits exceptionnels	8 362 383	5 910 053	41,49	
- Charges exceptionnelles	9 880 991	6 775 526	45,83	
Résultat exceptionnel	-1 518 608	-865 473	75,47	
- Participation des salariés	3 174 383	3 500 636	-9,32	
- Impôt sur les bénéfices	8 554 846	11 162 165	-23,36	
RESULTAT DE L'EXERCICE	53 961 970	43 915 855	22,88	
Produits de cessions d'éléments d'actif	414 278	1 238 115	-66,54	
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	364 766	1 899 304	-80,79	
Plus ou moins values sur cessions	49 512	-661 189	-1,07	

Tableau des flux de trésorerie

(en euros)

	Exercices	
	2022	2021
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	54 018 241	43 915 857
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	19 371 552	17 626 376
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions	-6 780 577	-6 095 977
Plus et moins values de cession	-49 511	661 187
Boni provenant rachat des titres	0	0
Subventions virées au résultat	-3 667	-3 667
Capacité d'autofinancement	66 556 038	56 103 776
Variation des frais financiers	4 568	-15 755
Variation des stocks	-7 560 111	-24 982 146
Variation des créances clients et autres créances	-13 162 843	-26 798 904
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	15 316 390	47 724 094
Variation du besoin en fonds de roulement	-5 401 996	-4 072 711
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	61 154 042	52 031 065
OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Incorporels et corporels		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-20 672 675	-15 123 045
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	414 278	1 105 217
Financiers		
Acquisitions d'immobilisations financières (titres de participation et autres immo financières)	-23 482 297	-5 588 623
Cessions d'immobilisations financières (titres de participation et autres immo financières)	1 810 313	1 447 887
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-41 930 381	-18 158 564
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Dividendes versés	-55 329 344	-27 664 672
Dividendes sur actions auto détenues	152 832	96 000
Souscription d'emprunts	66 785 000	32 584 750
Remboursement des emprunts	-41 706 512	-38 053 185
Mouvements des autres dettes et créances		
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-30 098 024	-33 037 107
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE	-10 874 363	835 394
Trésorerie nette à l'ouverture	90 526 022	87 467 458
Trésorerie sur mouvements de périmètre à l'ouverture	-447 607	2 223 170
Trésorerie nette à la clôture	79 204 052	90 526 022

La trésorerie nette prend en compte les concours bancaires courants (découverts et spots).

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
Au 31 décembre 2020	3 458 084	3 458	42 563	200 580	25 391	27 497	299 489
Affectation du résultat 2020				25 391	-25 391		0
Résultat de l'exercice 2021					43 916		43 916
Dividendes versés				-27 664			-27 664
Dividendes sur actions propres				96			96
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations des provisions réglementées						1 408	1 408
Au 31 décembre 2021	3 458 084	3 458	42 563	198 403	43 916	28 901	317 241
Affectation du résultat 2021				43 916	-43 916		0
Résultat de l'exercice 2022					53 962		53 962
Dividendes versés				-55 333			-55 333
Dividendes sur actions propres				153			153
Augmentation de capital							0
Variations des subventions d'investissement						-4	-4
Variations liées aux changements de méthode				247			247
Variations des provisions réglementées						154	154
Au 31 décembre 2022	3 458 084	3 458	42 563	187 386	53 962	29 051	316 420

Annexe aux comptes sociaux

Toutes les informations fournies sont en milliers d'euros (K€), sauf précisions contraires.

Faits marquants de l'exercice

- Acquisition de 0,10 % de la société LA BOITE A OUTILS pour un montant de 159 K€ portant la détention à 99.91 % du capital de la société.
 - Dissolution de la SCI H2O IMMO ayant généré un mali d'un montant de 91 K€.
 - Sur l'exercice 2022, la société évolue dans un contexte de marché favorable avec un chiffre
- d'affaires en augmentation significative par rapport à une année 2021 déjà très dynamique. L'activité Négoce est portée notamment par un marché inflationniste.

Comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis selon les règles énoncées par le plan comptable général suivant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables, et les principes généralement admis dans la profession.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point sur le changement de méthode d'évaluation ci-dessous
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Options retenues

- Frais d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : comptabilisation en charges
- Frais d'acquisition d'immobilisations financières : inclus dans le coût d'acquisition
- Coûts d'emprunts : comptabilisation en charges

Dérogations aux principes généraux

Changement de méthode d'évaluation :

Suite à la mise à jour du 17 novembre 2021 de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, la Société a décidé d'harmoniser les méthodes comptables retenues dans ses comptes individuels et les méthodes comptables retenues dans les comptes consolidés du Groupe SAMSE.

La Société a donc procédé à des travaux complémentaires sur l'évaluation de son engagement en matière de retraite.

En effet, l'ANC avait considéré en 2021 que certains régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en France, dont les indemnités de départ en retraite, entraient dans le champ d'application de la décision de l'IFRS IC. Pour rappel, cette décision modifie la méthode d'allocation du coût des services rendus aux périodes de service.

La société, à son initiative, a adopté une nouvelle méthode, conforme à la recommandation ANC n°2013-02, qui conduit à étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

L'impact de ce changement de méthode se traduit par une majoration de 247 K€ des capitaux propres de façon rétrospective à l'ouverture dans les capitaux propres de la Société.

Changements de méthode de présentation :

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 1 - Immobilisations incorporelles

en K€	Droit au bail	Fonds commerciaux Réévalués	Acquis	Marques	Logiciels	En cours	Total
VALEUR BRUTE							
à l'ouverture de l'exercice	0	1 122	11 651	19	17 143	1 392	31 327
Incidence TUP				0	0		
Augmentations/Acquisitions			0	0	125	2 042	2 167
Diminutions/Sorties	0		0		0		0
Diminutions - En cours affectés					862	(862)	0
Diminutions - En cours annulés						(64)	(64)
à la clôture de l'exercice	0	1 122	11 651	19	18 130	2 508	33 430
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS							
à l'ouverture de l'exercice	0	285	5 735	0	16 253	0	22 273
Incidence TUP							0
Dotations					890		890
Sorties							0
à la clôture de l'exercice	0	285	5 735	0	17 143	0	23 163
VALEUR NETTE							
à l'ouverture de l'exercice	0	837	5 916	19	890	1 392	9 054
à la clôture de l'exercice	0	837	5 916	19	987	2 508	10 267

Les immobilisations incorporelles distinguent :

- Les éléments liés à la clientèle : droit au bail et fonds commerciaux.
- Les éléments résultant d'un droit de propriété industrielle : logiciels.

Les marques acquises (sans durée de vie limitée) ne sont pas amorties et les frais de renouvellement des marques constituent des charges.

Les logiciels figurant à l'actif distinguent :

- Les logiciels acquis, indissociables du matériel et comptabilisés en immobilisations corporelles.
- Les logiciels utilisés de manière autonome.
- Les logiciels faisant partie d'un projet de développement.

Les deux derniers sont traités en immobilisations incorporelles.

La date de début d'amortissement des logiciels est celle de la mise en service, date à laquelle l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Le mode d'amortissement est linéaire, et l'amortissement dérogatoire est pratiqué pour les logiciels acquis avant le 1^{er} janvier 2017 ; celui-ci correspondant à la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement admis sur le plan fiscal :

- amortissement économique : entre 3 et 4 ans
- amortissement fiscal : 1 an

Note 2 - Immobilisations corporelles

en K€	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	En cours, Avances et acomptes	Total
VALEUR BRUTE						
à l'ouverture de l'exercice	61 857	81 212	27 185	78 962	4 083	253 299
Incidence TUP						
Augmentations/Acquisitions	984	3 210	861	3 297	8 898	17 250
Diminutions/Sorties	-78	-153	-679	-937		-1 847
Diminutions - En cours affectés	862	1 001	18	2 007	-3 888	0
Diminutions - En cours annulés					-1 010	-1 010
à la clôture de l'exercice	63 625	85 270	27 385	83 329	8 083	267 692
AMORTISSEMENTS / DEPRECIATIONS						
à l'ouverture de l'exercice	27 118	57 686	16 164	56 478	—	157 446
Incidence TUP						
Dotations	1 079	2 855	2 194	5 583		11 711
Sorties	-36	-41	-590	-862		-1 529
à la clôture de l'exercice	28 161	60 500	17 768	61 199	—	167 628
VALEUR NETTE						
à l'ouverture de l'exercice	34 737	23 526	11 021	22 485	4 083	95 852
à la clôture de l'exercice	35 463	24 770	9 617	22 130	8 083	100 063

Modes et Méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles

Pour répondre au règlement CRC 2002-10, la société a opté pour la méthode du coût historique amorti.

La méthode des composants a été retenue, en particulier pour les constructions.

Les immobilisations ont été amorties sur la base de leur durée d'utilité en mode linéaire. En conséquence, l'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la nouvelle durée d'utilité (économique) et la durée

d'usage (fiscal) est prise en compte par le biais d'un amortissement dérogatoire.

La base amortissable de certaines immobilisations (matériels de transports et chariots élévateurs) a été réduite de la valeur résiduelle.

Cette valeur résiduelle a été prise en compte chaque fois qu'il a été possible de la mesurer de manière fiable ; cette valeur correspondant au montant, net des coûts de sortie attendus, que l'on obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

Les durées d'amortissements sur la base de leur durée d'utilité sont les suivantes :

Biens immobiliers décomposés :

– terrassement plateforme, structure de l'ouvrage	30 ans
– toiture	20 ans
– second œuvre, aménagements intérieurs, installations	10 ans
– enrobés, espaces verts et clôture	8 ans

Biens mobiliers non décomposés :

– matériels de transports	8 ans
– chariots élévateurs	entre 5 et 8 ans
– matériels et outillages divers	entre 4 et 8 ans
– matériels de bureau	entre 5 et 6 ans
– matériels informatiques	3 ans
– mobilier divers	10 ans

Les valeurs immobilisées figurent à l'actif, soit pour leur valeur historique, soit pour leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Note 2 bis - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est mis en œuvre.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations non amortissables, un test de dépréciation est mis en œuvre chaque année.

Cette méthode de dépréciation des actifs ne s'applique pas au cours des 3 premières années d'existence des unités génératrices de trésorerie, dans le cadre d'une création, d'une réfection ou d'une reprise de société.

Note 3 - Immobilisations financières

3.1 - Mouvements des immobilisations financières

en K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total		
VALEUR BRUTE						
à l'ouverture de l'exercice	202 053	14 409	11 938	228 400		
Incidence TUP						
Augmentations/Acquisitions	159	23 148	107	23 414		
Diminutions/Cessions	-129	-1 741	-1	-1 871		
à la clôture de l'exercice	202 083	35 816	12 044	249 943		
DEPRECIATIONS						
à l'ouverture de l'exercice	766	0	0	766		
Incidence TUP	0					
Dotations	0	228		228		
Reprises	-606			-606		
à la clôture de l'exercice	160	228	0	388		
VALEUR NETTE						
à l'ouverture de l'exercice	201 287	14 409	11 938	227 634		
à la clôture de l'exercice	201 923	35 588	12 044	249 555		
Etat des échéances						
	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total	-1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Valeur brute	35 588	12 044	47 632	47 178		454

Les mouvements de créances rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie entre SAMSE et ses filiales.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 1 % pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les autres immobilisations financières correspondent à :

- des dépôts et cautionnements versés à hauteur de 640 K€
- des prêts au personnel pour 2 K€
- des autres titres pour 70 K€
- les malis techniques affectés aux immobilisations financières pour 11 332 K€.

En 2022, aucun mali technique n'a été affecté aux titres de participation tout comme en 2021.

3.2 - Détail des mouvements de titres de participation

	Variation du nombre de titres	Augmentation de capital ou acquisitions (K€)	Diminution de capital ou cessions ou TUP (K€)
LA BOITE A OUTILS	650	159	
H2O IMMO			129
Total		159	129

Les titres de participation sont évalués selon leur coût d'entrée ou leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Les frais d'acquisition des titres sont inclus dans leur coût.

En fin d'exercice, les titres de participation ont fait l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées.

Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.

Cette année, aucune dotation sur provision pour titres n'a été constatée sur l'exercice.

Une reprise de dépréciation relative aux titres de Tarare Matériaux et Sud Appro a été constatée sur l'exercice 2022 pour respectivement 250 K€ et 356 K€.

Note 4 - Stocks de marchandises

4.1 - Variation des stocks de marchandises

Montant en K€	2022			2021			Impact net sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Marchandises Négoce	124 588	6 237	118 351	116 908	6 116	110 792	7 559
Total	124 588	6 237	118 351	116 908	6 116	110 792	7 559

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

4.2 - Variation de dépréciation des stocks

Montant en K€	Au 01/01/2022	Dotations	TUP	Reprises		Au 31/12/2022
				Utilisées	Non utilisées	
	6 116	5 563	0		-5 442	6 237
Total	6 116	5 563	0	0	-5 442	6 237

Une dépréciation des stocks, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des marchandises liée à l'évolution des techniques utilisées.

Dans un contexte de marché fortement impacté par une inflation très forte sur certaines familles et corrélativement une probabilité importante de baisse significative des prix de vente sur l'exercice à venir,

une provision pour dépréciation des stocks (non déductible) a été constatée pour un montant de 577 K€ au 31/12/2022.

Note 5 - Créances

5.1 - Créances clients et autres créances

Montant en K€	2022			2021			Impact net sur le besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Créances clients (*)	123 393	12 729	110 664	109 540	12 187	97 353	13 311
Autres créances (*)	109 942	645	109 297	112 506	326	112 180	-2 883
Total	233 335	13 374	219 961	222 046	12 513	209 533	10 428

Toutes les créances constatées sont des créances à court terme sous réserve des créances douteuses pour lesquelles l'échéance ne peut être précisée.

(*) Au sein des créances et des autres créances, deux catégories de primes de fin d'année sont à distinguer : les Conditions Particulières de Vente (CPV) et les COOPérations Commerciales (COOP).

Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés.

Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la société.

A la clôture de l'exercice, la Direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de Groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatifs à ces contrats.

Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus de l'exercice pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.

5.2 - Variation des dépréciations des comptes clients

Montant en K€	Au 01/01/22	Dotations	TUP	Reprises		Au 31/12/22
				Utilisées	Non utilisées	
Dépréciations comptes clients	12 187	3 118	—	1 024	1 551	12 730
Total	12 187	3 118	—	1 024	1 551	12 730

Les créances clients résultent des ventes réalisées et réparties sur l'ensemble géographique que constitue SAMSE.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

La société applique toutefois une politique de prévention du risque client par recours à l'assurance-crédit et autres formes de garantie.

La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) a fait l'objet d'une appréciation cas par cas en fonction des risques encourus.

La société est amenée à constater une dépréciation pour les retards compris au-delà de trois mois.

A ce titre, une dotation complémentaire (26 K€) a été enregistrée dans les comptes et considérée comme non déductible de l'impôt.

enregistrée et considérée comme non déductible de l'impôt (dotation de 447 K€ par rapport à 2021).

Compte tenu du contexte économique toujours incertain, une dépréciation de 1 955 K€ a été

5.3 - Détail des disponibilités et équivalent de trésorerie

Montant en K€	2022	2021	2022	2021
	VALEUR BRUTE		DEPRECIATIONS	
Valeurs mobilières de placement	1	1	1	1
Intérêts courus sur dépôts à terme	48	5		
Comptes à terme	40 000	20 000		
Actions propres	5 159	1 450		
Disponibilités	35 178	69 144		
Total	80 386	90 600	1	1

Les actions propres rachetées par la société figurent à l'actif pour une valeur de 5 159 K€ et représentent 32 785 titres.

En fin d'exercice, la valeur moyenne de l'action est comparée à son cours de bourse pour la prise en compte d'une éventuelle provision pour dépréciation financière.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée sur l'exercice.

La valeur d'inventaire (cours de l'action au 31 décembre 2022) de ces actions au 31 décembre 2021 représente un montant de 6 147 K€.

Pour mémoire, confère le tableau de flux de trésorerie en page 235.

5.4 - Trésorerie nette

en K€	2022	2021
Disponibilités et équivalents de trésorerie	80 385	90 599
Concours bancaires courants	-1158	-54
Total	79 227	90 545

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués des soldes débiteurs de banque et des soldes de caisse.

Les concours bancaires courants sont constitués des soldes créditeurs de banque et des crédits spots (court terme).

Au 31 décembre 2022, aucun crédit spot n'a été souscrit.

Note 6 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance représentent 4 656 K€ au 31 décembre 2022 et correspondent à des charges de l'exploitation courante dont l'échéance est à moins d'un an.

Note 7 - Capital social

	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
Nombre d'actions de la société en circulation	3 458 084	32 785	3 425 299

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

7.1 - Évolution du capital social au cours des quatre dernières années

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions		En K€	
		Emises	Total	Augmentation de capital	Montant du capital social
Au 31 décembre 2019	1,00		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2020	1,00		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2021	1,00		3 458 084		3 458
Au 31 décembre 2022	1,00		3 458 084		3 458

7.2 - Variation des écarts de réévaluation

(réserve de réévaluation de 1976)

en K€	Montant au début de l'exercice	Variation au cours de l'exercice	Montant en fin d'exercice	Ecart incorporé au capital (1)
Fonds commercial	0	0	0	182
Terrains	241	0	241	0
Participations	0	0	0	157
Total	241	0	241	

(1) Pour mémoire.

7.3 - Variation des provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées ci-dessous et font partie des capitaux propres au bilan.

Montant en K€	Au 01/01/22	TUP	Dotations	Reprises		Au 31/12/22
				Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	28 836	0	3 855	-3 705		28 986
Provision spéciale de réévaluation	0					0
Total	28 836	0	3 855	-3 705	0	28 986

Note 8 - Provisions pour risques et charges

Montant en K€	AU 01/01/22	Dotations	IFRIC 21	Reprises		AU 31/12/21
				Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges (1)	962	2 001	0	-359	-10	2 594
Provisions pour pensions et obligations similaires	6 818	567	-247	-1 842		5 296
Provision PAGA		2 234				2 234
Provision pour médailles du travail	1 058	119	0	-211		966
Provision pour impôts	0					0
Total	8 838	4 921	-247	-2 412	-10	11 090

(1) Les provisions pour risques et charges concernent des litiges et charges identifiés :

Affaires prud'homales	396
Provisions Indemnités transactionnelles ou autres	53
Charges liées à des contrôles et des restructurations	2 071
Litiges clients	67
Indemnité d'occupation précaire	7
Total	2 594

En accord avec le Règlement CRC N° 2000-06 sur les passifs, toute obligation existant à la clôture de la société à l'égard des tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une provision.

8.1 - Provision pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour la société, de régime de retraite à prestations définies autres que les indemnités de départ à la retraite légales en France. Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 5 296 K€ au 31 décembre 2022.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

– Paramètres économiques :

	Cadres	Non cadres
Taux constants		
Augmentation annuelle des salaires :	2 %	2 %
(pourcentages identiques depuis 2008)		

– Paramètres sociaux :

Départ, à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle entre 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 41 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turnover annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	Cadres	Non cadres
16 - 20 ans	0,00 %	25,00 %
21 - 25 ans	33,00 %	19,00 %
26 - 30 ans	5,00 %	15,00 %
31 - 35 ans	7,00 %	13,00 %
36 - 40 ans	6,00 %	9,00 %
41 - 45 ans	7,00 %	9,00 %
46 - 50 ans	6,00 %	8,00 %
51 - 55 ans	3,00 %	4,00 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %

– Paramètres techniques :

La table de survie retenue est la table réglementaire : INSEE 2021.

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX € Corporate AA 10+ au 30 novembre 2022.

Le taux retenu pour le calcul de la provision au 31 décembre 2022 est de 3.16 % (0,87 % en 2021).

La société n'a pas couvert en 2022 l'engagement de retraite par des versements à un fonds.

La dotation de l'exercice s'élève à 567 K€ et la reprise s'élève à 1 842 K€.

L'impact du changement de méthode relatif à IFRIC 21 se traduit une diminution de 247 K€ de la provision (impact capitaux propres).

8.2 - Provision pour médailles du travail

Cette provision est constituée par la remise des médailles du travail proprement dites et leurs gratifications correspondantes.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les paramètres suivants :

– Durée de travail

Pour l'attribution de la médaille du travail : 20, 30, 35 et 40 ans.

– Paramètres techniques

- Il est déterminé un coefficient de mortalité selon la table réglementaire INSEE 2021.

- Il est déterminé un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise par tranche d'âge en fonction du taux de turnover annuel suivant :

	Cadres	Non cadres
16 - 20 ans	0,00 %	25,00 %
21 - 25 ans	33,00 %	19,00 %
26 - 30 ans	5,00 %	15,00 %
31 - 35 ans	7,00 %	13,00 %
36 - 40 ans	6,00 %	9,00 %
41 - 45 ans	7,00 %	9,00 %
46 - 50 ans	6,00 %	8,00 %
51 - 55 ans	3,00 %	4,00 %
56 - 67 ans	0,00 %	0,00 %

La provision pour médailles du travail s'élève à 966 K€ au 31 décembre 2022.

La dotation de l'exercice s'élève à 119 K€ et la reprise s'élève à 211 K€.

Note 9 - Emprunts et dettes

en K€	Etat des échéances				2021
	2022	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	
Emprunts	111 937	28 974	76 902	6 061	104 258
Intérêts courus sur emprunts	41	41			36
Concours bancaires	1 158	1 158			54
Intérêts courus sur concours bancaires	23	23			19
Dépôts et cautionnements reçus	8			8	8
Fonds de participation des salariés	—				0
Intérêts courus non échus	—				0
Dettes rattachées à des participations	70 263	70 263			52 862
Total	183 430	100 459	76 902	6 069	157 237

9.1 - Variation des emprunts et dettes rattachées

Montant en K€	Au 01/01/22	TUP	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/22
Emprunts	104 258		44 000	36 322	111 936
Intérêts courus sur emprunts	36		41	36	41
Concours bancaires courants	54		1 158	54	1 158
Intérêts courus sur concours bancaires	19		23	19	23
Dépôts et cautionnements reçus	8				8
Fonds de participation des salariés	0				0
Intérêts courus non échus	0				0
Dettes rattachées à des participations	52 862		22 785	5 383	70 264
Total	157 237	0	68 007	41 814	183 430

Les mouvements des dettes rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie consenties par les filiales à SAMSE.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 0,3 % pour l'exercice 2022.

9.2 - Emprunts et dettes rattachés par catégories

en K€	2022	2021
Emprunts et dettes auprès des organismes financiers	111 936	104 258
Intérêts courus sur emprunts	41	36
Concours bancaires courants (découverts et spots)	1 158	54
Dettes bancaires et assimilées	113 135	104 348
Dettes rattachées à des participations	70 264	52 862
Divers	31	27
Dettes financières diverses	70 295	52 889
Total	183 430	157 237

9.3 - Dettes fournisseurs et autres dettes

en K€	2022	Etat des échéances			2021	Impact sur le besoin en fonds de roulement
		à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans		
Avances et acomptes reçus	464	464			480	-16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 100	109 100			105 546	3 554
Dettes fiscales et sociales	44 557	44 557			47 613	-3 056
Dettes sur immobilisations	947	947			695	252
Autres dettes	119 681	119 681			112 114	7 567
Total	274 749	274 749	0	0	266 448	8 301

Note 10 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, dont l'échéance est à court terme, sont des produits divers de l'exploitation courante (1 K€ au 31 décembre 2022).

Note 11 – Charges à payer et produits à recevoir

Montant en K€	2022		2022
Produits à recevoir		Charges à payer	
<i>Clients</i>		<i>Fournisseurs</i>	
Factures à établir Clients	5 204	Factures non parvenues	22 301
<i>Fournisseurs</i>		<i>Clients</i>	
Avoirs à recevoir	2 031	Avoirs Clients à établir	107 136
<i>Autres Créances</i>		<i>Autres Dettes</i>	
Autres créances	227	Dettes fiscales et sociales à payer	19 490
		Autres dettes	699
Total	7 462	Total	149 626

Note 12 - Chiffre d'affaires net

Ventilation par nature du chiffre d'affaires	Négoce de matériaux de construction en K€		
	2022	2021	% de variation
Ventes nettes de marchandises	713 694	671 683	6,25
Camionnages sur ventes	5 551	5 033	10,29
Prestations de services	1 902	7 549	-74,80
Assistances diverses	18 261	20 163	-9,43
Commissions et courtages	420	420	0,00
Intérêts des créances commerciales et frais fixes de facturation	820	841	-2,50
Total	740 648	705 689	4,95

Note 13 - Charges et produits financiers

en K€	2022	2021
CHARGES	1 155	1 244
Dotations Immobilisations financières	228	0
Intérêts des emprunts	569	559
Intérêts des dettes rattachées à des participations (avances de trésorerie)	57	177
Intérêts bancaires	47	5
Escomptes accordés	19	23
Malis issus de transmissions universelles de patrimoine	91	435
Charges diverses	0	0
Pertes de change	144	45
PRODUITS	30 177	20 829
Revenus des participations	29 038	19 133
Revenus des créances rattachées à des participations	205	109
Revenus des placements et produits divers	158	74
Reprises dépréciations financières	606	630
Bonis issus de transmissions universelles de patrimoine	0	828
Gain de change	170	55
Produit net sur cessions	0	0

Note 14 - Charges et produits exceptionnels

en K€	2022	2021
CHARGES	9 880	6 776
Régularisations clients		
Rappel d'impôts et pénalités et amendes fiscales	2	12
Régularisations fournisseurs	194	78
Régularisations diverses	887	363
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	365	571
Immobilisations financières	—	1 327
Mali provenant du rachat par l'entreprise d'actions	296	3
Dotations aux amortissements dérogatoires	3 854	4 304
Dotations aux autres provisions	4 282	118
PRODUITS	8 362	5 910
Régularisations clients	115	78
Dégrèvement d'impôt		
Régularisations fournisseurs	135	170
Régularisations diverses	1 317	648
Produit de cessions d'éléments de l'actif :		
Immobilisations corporelles et incorporelles	414	1 105
Immobilisations financières	—	133
Quote part de subvention ramenée au résultat	4	4
Boni provenant du rachat par l'entreprise d'actions	25	105
Produits hors gestion		
Reprises sur amortissements dérogatoires	3 705	3 025
Reprises de provisions et transferts de charges	2 647	642

Note 15 – Participation des salariés et impôt sur les bénéfices

[15.1 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices](#)

en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû (1)	Résultat net
Résultat courant	67 208	10 671	56 537
Résultat exceptionnel	-1 519	-392	-1 127
Participation des salariés	-3 174	-1 724	-1 450
Total	62 515	8 555	53 960

(1) Impôt calculé sur une base fiscale au taux de 25.83 % (taux d'impôt de droit commun majoré de la contribution sociale de 3,30 %) et tenant compte des réintégrations et déductions fiscales ainsi que des crédits d'impôts.

Intégration fiscale

En application de l'article 223 A et suivants du CGI, une intégration fiscale a été mise en place au 1^{er} janvier 2016.

Il est retenu le principe de neutralité par lequel, dans la mesure du possible, la Filiale doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée d'intégration dans le groupe fiscal, une charge ou un produit d'Impôts sur les Sociétés (IS), de contributions additionnelles et, d'une manière générale, de tous les impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de

l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait jamais été intégrée dans le présent groupe intégré.

La société SAMSE, en sa qualité de société tête de groupe, est redevable de l'impôt société pour l'ensemble du Groupe fiscalement intégré.

La société a appliqué un taux à 25 % pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

Au 31 décembre 2022, le groupe fiscal ne dispose d'aucun déficit reportable.

15.2 - Participation des salariés

Un accord de participation regroupant les sociétés SAMSE, MAURIS BOIS, CHRISTAUD, CELESTIN MATERIAUX, BLANC MATERIAUX, TARARE MATERIAUX, REMAT SERVICES et MAT APPRO a été mis en place pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Le calcul de la Réserve Spéciale de Participation (RSP) correspond à la formule dérogatoire qui s'avère en 2022 plus favorable que la formule de droit commun.

La quote-part de cette participation revenant aux salariés de la société au titre de l'exercice est de 3 174 K€ (contre 3 501 K€ en 2021).

15.3 - Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

(en K€)	2022
Résultat de l'exercice	53 962
Impôt sur les bénéfices	8 555
Résultat avant impôt	62 517
Variation nette des provisions réglementées	150
Amortissements dérogatoires	
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire	62 667
(avant impôt)	

15.4 - Situation fiscale latente

en K€	Montant soumis à l'impôt	Impôt
I - ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT		
Amortissements dérogatoires	28 987	7 487 (1)
TOTAL	28 987	7 487
II - ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT		
Congés payés (ancien régime)	6 192	1 599 (1)
Participation des salariés	3 174	820 (1)
Indemnités Fin Carrière	567	146 (1)
Autres	3 800	982 (1)
TOTAL	13 733	3 547

(1) Impôt calculé au taux de 25.83 %.

Note 16 - Effectifs

	2022	2021
EFFECTIF MOYEN SALARIE	1 662	1 607
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE :		
Ouvriers et employés	939	927
Agents de maîtrise (assimilés cadres)	433	418
Cadres	290	262
	1 662	1 607

Note 17 - Engagements financiers et autres informations

(en K€)

En K€	Total	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Engagements donnés				
Obligations contractuelles	0			
Compromis d'achats de titres	0			
Compromis d'achat immobilier	0			
Promesses unilatérales	0			
Compromis de cession de fonds	0			
Engagement informatique	0			
Cautions solidaire	13 109			13 109
Cautions bancaires	249	40		209
Locations véhicules				
Emprunts	0			
TOTAL	13 358	40	0	13 318
Engagements reçus				
Compromis de vente immobilière				
Ligne de crédit reçue et non utilisée				
Opérations de couverture financière				

Il n'existe plus de dette à taux variable ni de SWAP au 31 décembre 2022.

Note 18 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Compte tenu du contexte géopolitique actuel, la visibilité reste faible sur l'évolution du marché des deux secteurs opérationnels du Groupe. Sa solidité

financière permet toutefois d'envisager l'année 2023 avec une certaine confiance.

Note 19 - Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages en nature versés au cours de l'exercice aux membres des organes d'Administration et de Direction.

Cette information figure dans le Document d'enregistrement universel disponible sur le site internet : www.groupe-samse.fr

Note 20 - Informations complémentaires

Identité de la société consolidante:

DUMONT INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 15 110 416,80 €

Siège social : 2, rue Raymond Pitet

38100 Grenoble

Holding financier détenant 77,3 % de SAMSE

N° Siren : 345 287 734

Note 21 - Inventaire des actifs financiers

A la clôture de l'exercice, le détail des titres de participation est le suivant :

	31/12/2022	NOMBRE DE TITRES DETENUS	VALEUR BRUTE (K€)	
A - TITRES DE PARTICIPATION				
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
SAS DORAS	32 791	32 791	56 935	56 935
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	3 000	3 000	29 807	29 807
SAS M + MATERIAUX	78 571	78 571	44 891	44 891
SAS LA BOITE A OUTILS	672 999	672 349	17 932	17 773
SAS MAURIS BOIS	711 770	711 770	12 830	12 830
SAS RENE DE VEYLE	20 016	20 016	13 610	13 610
SAS REMAT (TUP au 1 ^{er} janvier 2021)	0	0	0	0
SAS CHRISTAUD	224 104	224 104	3 258	3 258
SAS LEADER CARRELAGES (TUP au 1 ^{er} janvier 2021)	0	0	0	0
SAS BTP DISTRIBUTION	5 944	5 944	3 862	3 862
SARL SUD APPRO	93 660	93 660	970	970
SAS BLANC MATERIAUX	186	186	389	389
SCI VALMAR	96	96	295	295
SCI LA REGLE	100	100	214	214
SARL GET ELECTRIC	0	0	0	0
SCI H2O IMMO	15	15	0	129
SCI LE BOURG	249	249	40	40
SCI LE MERCURE	15	15	5	5
SCI CHASSIEU	99	99	3	3
SCI DU ROUSSILLON	99	99	2	2
SCI BRANLY	9	9	1	1
SARL EPPS	1 000	1 000	1	1
SCI CHARPIEU	1	1	1	1
SCI DU VIEUX PORT	9	9	1	1
SCI LES ARTISANS	60	60	1	1
SAS PLATTARD SAS	8 786	8 786	12 764	12 764
SAS MATERIAUX SIMC	70 775	70 775	1 139	1 139
SAS DIDIER	5 000	5 000	938	938
SAS ZANON TRANSPORTS	3 750	3 750	1 410	1 410
SAS BOURG MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS TARARE MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SAS DEGUERRY SAMSE (TUP au 1 ^{er} janvier 2021)	0	0	0	0
SAS MAT APPRO	9 750	9 750	98	98
SAS MC DISTRIBUTION	1 167	1 167	18	18
SARL REMAT SERVICES	160	160	160	160
GIE REH	50	50	12	12
			202 084	202 057
			160	1 794
			201 924	200 263
B - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DIVERS				
	Nombre d'actions détenues		Valeur au bilan (K€)	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
ACTIONS PROPRES	32 785	12 903		
			5 159	1 450
			0	0
	32 785	12 903	5 159	1 450

Note 22 - Filiales et participations

SOCIETES En K€	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable ls titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A/ FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)											
SAS DORAS 6, Rue Antoine Becqueret 21300 CHENOVE	8 002	65 653	99,99	56 935	56 935			262 573	11 706	1 667	année civile
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS La gare 38840 SAINT HILAIRE DU ROSIER	1 000	35 187	100,00	29 807	29 807	4 905		98 925	4 825	143	année civile
SAS M+ MATERIAUX 54 Cami La Gran Selva 66530 CLAIRA	23 571	56 626	100,00	44 891	44 891	—		306 224	14 266		année civile
SAS LA BOITE A OUTILS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 778	106 172	99,91	17 932	17 773	—		336 130	18 997	3 277	année civile
SAS MAURIS BOIS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 677	15 818	100,00	12 830	12 830	3 840		79 251	6 418	—	année civile
SAS RENE DE VEYLE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	981	37 097	100,00	13 610	13 610			20	12 399	383	année civile
SAS CHRISTAUD 3, rue F.Pelloutier 38130 ECHIROLLES	241	20 010	92,99	3 258	3 258	10 027		73 313	4 632	—	année civile
SAS BTP DISTRIBUTION 3A Rue Branly 67500 HAGUENAU	796	17 600	74,65	3 862	3 862	10 662		76 111	3 196	100	année civile
SARL SUD APPRO ZI de Brueges - Avenue Monge 30100 ALES	937	609	100,00	970	970	—		13 714	345		année civile
SAS BLANC MATERIAUX Le Village 04370 COLMARS	48	3 227	77,50	389	389	329		8 896	792	—	année civile
SCI VALMAR 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	66	96,00	295	295	—		64	64		année civile
SCI LA REGLE 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	25	100,00	214	214	200		50	25		année civile
SCI LE BOURG 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	38	6	99,60	40	40	13		7	6		année civile
SCI CHASSIEU 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	85	99,00	3	3	146		65	64		année civile
SCI DU ROUSSILLON 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	164	99,00	2	2			77	78		année civile
SARL EPPS 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	122	100,00	1	1	928		330	7		année civile
SCI DU VIEUX PORT 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	0,1	74	90,00	1	1	130		60	55		année civile
SCI LES ARTISANS 3 A Rue Branly 67500 HAGUENAU	1	674	60,00	1	1	2 970		173	52		année civile
SCI BRANLY 2, Rue de Comtes d'Ochsenstein 67110 REICHSHOFFEN	0,15	2 684	60,00	1	1	235		604	294		année civile
SAS ZANON TRANSPORTS 13 Bis Avenue de la Falaise 38 360 SASSENAGE	300	4 303	75,00	1 411	1 411			16 748	1 462	—	année civile
SARL REMAT SERVICES 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	160	(407)	100,00	160	—	228		155	(75)		

SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
B/ FILIALES ET PARTICIPATIONS (entre 10 % et 50 % du capital détenu par la société))											
SAS PLATTARD SAS 414 Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	5 400	76 610	33,99	12 764	12 764			0	11 109	0	année civile
SAS MATERIAUX SIMC Boulevard Saint Joseph 04100 MANOSQUE	2 621	40 347	44,59	1 140	1 140			178 179	5 137	0	année civile
SAS DIDIER BP 134 26303 BOURG DE PEAGE Cedex	360	3 520	25,00	938	938			15 276	726		année civile
SAS BOURG MATERIAUX 414, Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	500	4 651	50,00	250	250	400		21 922	1 117		année civile
SAS TARARE MATERIAUX 2, Rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	500	-2	50,00	250	250	896		5 148	316		année civile
SAS MAT APPRO 19 Chemin de Morchamp 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS	98	456	100,00	98	98	56		12 111	106		année civile
SAS MC DISTRIBUTION 203, Avenue de Colmar 67100 STRASBOURG	70	454	25,00	18	18			11 406	447	0	année civile

Note 23 - Résultats des cinq derniers exercices

(en €)

Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
Nombre d'actions					
– ordinaires	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084	3 458 084
– à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
– par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
– par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	749 335 315,90	705 689 061,48	597 915 825,79	603 261 161,08	576 193 541,70
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	81 822 098,13	69 754 917,20	52 116 361,13	48 196 557,94	38 887 683,62
Impôts sur les bénéfices	8 554 845,58	11 162 164,68	7 129 273,00	5 396 280,56	4 896 306,34
Participation des salariés	3 174 382,82	3 500 636,13	1 714 557,00	1 172 237,05	961 861,35
Dot. nettes amortissements et provisions	16 130 899,00	11 176 259,27	17 881 731,60	16 889 992,33	10 713 394,34
Résultat net	53 961 970,73	43 915 857,12	25 390 799,53	24 738 048,00	22 316 121,59
Résultat distribué	55 329 344,00	55 329 344,00	25 390 799,53	24 738 048,00	8 645 210,00
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot amortissements, provisions Résultat après impôt, participation	20,27	1 593,00	12,51	12,04	9,55
Résultat net par action	15,60	12,70	7,34	7,15	6,45
Dividende attribué (*)	16,00	16	8,00	8,00	2,50
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 662	1 607	1 556	1 573	1 505
Masse salariale	60 811 917,36	57 434 052,58	51 315 816,56	52 495 585,80	48 406 202,38
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	27 384 756,38	25 034 436,00	21 611 399,76	19 502 448,23	19 045 570,52

(*) Hors distribution exceptionnelle du 11 décembre 2020 d'un montant de 8 € par action

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAMSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2022, les titres de participation et créances rattachées s'élèvent à M€ 248,8 et représentent 31,8 % du bilan de votre société.</p> <p>En fin d'exercice, un test de dépréciation est effectué sur ces titres. Dans ce cadre, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées. Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.</p> <p>Compte tenu de l'importance des titres de participation et des créances rattachées dans le bilan, et de la sensibilité des estimations aux hypothèses, notamment dans le contexte actuel, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit</p>	<p>Nous avons pris connaissance des principes de détermination de la valeur attribuable aux titres de participation, définis par la direction financière et nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – analyser, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, la justification par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés pour l'estimation de ces valeurs ; – comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation avec les données source par filiale en prenant notamment en compte les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ; – analyser la cohérence des hypothèses retenues par la direction pour déterminer le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations avec le niveau de dépréciation comptabilisé en fonction des risques encourus ; – rapprocher les données de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

■ Évaluation et dépréciation des stocks de marchandises

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les stocks de marchandises figurent au bilan du 31 décembre 2022 pour un montant net de M€ 118,3 et représentent 15,1 % de son total.</p> <p>Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche et sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.</p> <p>Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des techniques utilisées, comme cela est précisé dans la note 4 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des stocks dans le bilan social, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé les principes et les méthodes de détermination de la dépréciation de la valeur brute et nette de stocks et échangé avec la direction sur les résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires.</p> <p>Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité.</p> <p>Nous avons identifié et testé les contrôles permettant de confirmer le comptage de l'exhaustivité des références en stock en fin d'année.</p> <p>Nous avons identifié et testé les contrôles jugés importants mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés.</p> <p>S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation des provisions spécifiques.</p>

■ Évaluation et dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2022, les créances clients s'élèvent à M€ 110,7 et représentent 14,1 % du bilan de votre société. La direction a évalué les créances clients selon les modalités exposées dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels et a réalisé une analyse.</p> <p>Pour prévenir le risque client, votre société a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie. La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.</p> <p>Compte-tenu du contexte économique incertain, le risque client a tout particulièrement été analysé et suivi. Une vigilance accrue a été portée aux éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible et les retards de paiement ont fait l'objet d'une surveillance continue. Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes annuels au 31 décembre 2022 en fonction des risques encourus estimés.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles dépréciations comptabilisées, qui sont par nature dépendantes.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée, de l'analyse des retards de paiement et de la situation économique des clients présentant des retards de paiement significatifs ; – L'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives.

■ Évaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (Conditions Particulières de Ventes) et des factures à établir au titre des COOP (Coopérations Commerciales)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et votre société.</p> <p>A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de votre société. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatif à ces contrats.</p> <p>Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.</p> <p>Votre société comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que cela est présenté dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants des avoirs à recevoir et des factures à établir relatifs aux CPV et aux COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir.</p> <p>Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.</p> <p>Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et, le cas échéant, rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur.</p> <p>Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le déboucement sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.</p>

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Samse par votre Assemblée Générale du 11 mai 2022 pour le cabinet AGILI(3F) et pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2022, le cabinet AGILI(3F) était dans la première année de sa mission et le cabinet Mazars dans la première année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 14 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS, représenté par
Paul-Armel JUNNE

AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

5 – Informations complémentaires

5.1	Responsable du Document d'enregistrement universel	288
5.2	Attestation du responsable	288
5.3	Informations historiques sur les exercices 2020 et 2021	289
5.4	Responsables du contrôle des comptes	289
5.5	Honoraires des Commissaires aux comptes	290
5.6	Responsable de l'information financière	290

5.1 Responsable du Document d'enregistrement universel

Laurent Chameroy

Directeur Général de la société

5.2 Attestation du responsable

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant au chapitre 3 du présent Document d'enregistrement universel, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 21 avril 2023

Laurent Chameroy

Directeur Général

5.3 Informations historiques sur les exercices 2020 et 2021

En application de l'article 19 du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 établis en application des normes IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes afférent, présentés au chapitre 4.1 du Document d'enregistrement universel 2020, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 avril 2021, sous le numéro de dépôt D.21-0332, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2020 figurant au chapitre 3 de ce Document d'enregistrement universel.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 établis en application des normes IFRS et le rapport des Commissaires aux comptes afférent, présentés au chapitre 4.1 du Document d'enregistrement universel 2021, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 avril 2022, sous le numéro de dépôt D.22-0327, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion 2021 figurant au chapitre 3 de ce Document d'enregistrement universel.

5.4 Responsables du contrôle des comptes

Identité des Commissaires aux comptes

Mazars

109 Rue Tête d'Or CS 10363
69451 Lyon Cedex 06

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Paul-Armel Junne.

Nommé le 11 mai 2022 (en remplacement du Cabinet Odicéo dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Agili(3F)

69 Boulevard des Canuts
69004 Lyon

Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Sylvain Boccon-Gibod.

Nommé le 11 mai 2022 (en remplacement du Cabinet Ernst & Young et Autres dont le mandat est venu à expiration). Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

5.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

	MAZARS		ODICEO		AGILI(3F)		Ernst & Young ⁽¹⁾		Autres			
	2022		2021		2022		2021		2022		2021	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
<i>(en euros)</i>												
AUDIT												
Certification des comptes individuels et consolidés	289 355	50 %	274 270	43 %	89 500	15 %	144 350	22 %	203 550	35 %	224 201	35 %
– Emetteur	89 500	50 %	107 600	54 %	89 500	50 %	92 600	46 %				
– Filiales intégrées globalement	199 855	50 %	166 670	38 %			51 750	12 %	203 550	50 %	224 201	50 %
Services autres que la certification des comptes ⁽²⁾	35 360	50 %	1 500	50 %	29 000	41 %	1 500	50 %	6 660	9 %		
– Emetteur	23 500	68 %	1 500	50 %	11 000	32 %	1 500	50 %				
– Filiales intégrées globalement	11 860	32 %			18 000	49 %			6 660	18 %		
SOUS-TOTAL AUDIT	324 715	50 %	275 770	43 %	118 500	18 %	145 850	23 %	210 210	32 %	224 201	34 %
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, fiscal, social et autres												
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS												
TOTAL	324 715	50 %	275 770	43 %	118 500	18 %	145 850	23 %	210 210	32 %	224 201	34 %

(1) Cabinet Ernst & Young et Autres

(2) dont pour les SACC :

- rapport sur les conventions réglementées
- revue du rapport de gestion
- lettre de fin de travaux
- attestation portant sur des ratios financiers
- revue de la mise en œuvre de la réglementation sur la Taxonomie verte Européenne
- attestations spécifiques
- Diligences réalisées dans le cadre d'un projet d'acquisition

5.6 Responsable de l'information financière

Karen Vaylet

Directrice Financière

SAMSE - 2 Rue Raymond Pitet

38100 Grenoble

Tél : 04 76 85 78 00

6 – Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2023

6.1	Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte	292
6.2	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	294
6.3	Résolutions	311

6.1 Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Résolution 1 - Approbation des comptes sociaux

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 53 691 970,73 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 172 632 €.

Résolution 2 - Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2022 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net de 97 791 310 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 94 871 763 €.

Résolution 3 - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Nous vous proposons ensuite de fixer la distribution d'un dividende de 16,00 € par action ; il sera versé à compter du 23 juin 2023 aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2022, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende résultera de la répartition du bénéfice distribuable qui, compte tenu :

– du bénéfice de l'exercice de	53 961 970,73 €
– du prélèvement sur les autres réserves de	1 367 373,30 €
S'élève à	55 329 344,00 €

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2019	8,00 €
2020	8,00 €*
2021	16,00 €

(*) Hors distribution exceptionnelle de 8,00 € par prélèvement sur les réserves, décidée par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020

Résolution 4 - Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Résolution 5 - Renouvellement du mandat d'Olivier Malfait

Nous vous rappelons que depuis la modification du mode de gestion et d'administration de notre société décidée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2020, la durée des fonctions des administrateurs est de trois ans. Conformément à l'article 13 des statuts, par exception et pour la première période de trois ans, il doit être procédé à un renouvellement par tiers, tous les ans et par tirage au sort, pour les deux premières périodes de renouvellement afin de déterminer l'ordre de renouvellement des administrateurs. Ainsi, les actionnaires, lors des Assemblées Générales des 18 mai 2021 et 11 mai 2022, ont décidé le renouvellement de quatre des membres du Conseil. Lors de sa séance du 16 mars 2023, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé de soumettre à votre approbation le renouvellement du mandat d'Olivier Malfait, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Résolution 6 - Fixation du montant annuel global maximum alloué aux administrateurs

Dans l'objectif de mieux rémunérer la participation aux Comités dont l'importance des travaux est croissante et du recrutement de deux nouveaux administrateurs, il est proposé de revoir le montant annuel maximum de la rémunération des administrateurs.

Sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil propose à l'Assemblée Générale de porter le montant annuel maximum de la rémunération des administrateurs à 192 500 €.

Cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée Générale en 2016. Les principes de répartition de cette rémunération sont décrits au paragraphe 2.3.2 du Document d'enregistrement universel.

Résolutions 7 à 12 - Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2022 des mandataires sociaux

Nous vous demandons d'approuver, dans le cadre d'un «vote ex post», les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2022 aux mandataires sociaux.

Il est précisé que ces éléments de rémunération ont fait l'objet d'une analyse par le Comité des Rémunérations et des Nominations et ont été arrêtés par le Conseil sur recommandations de ce Comité.

L'ensemble de ces éléments est décrit en détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui figure dans le Document d'enregistrement universel au chapitre 2.3.

Résolutions 13 à 18 - Politique de rémunération des mandataires sociaux

Nous soumettons à votre approbation, dans le cadre d'un «vote ex ante» les éléments de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux.

Ces éléments sont exposés en détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le chapitre 2.3 du Document d'enregistrement universel.

Résolution 19 - Rachat d'actions

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la société, pour une durée de dix-huit mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 260 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société.

Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 11 mai 2022.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale, ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital, opérer sur les actions pour tout autre objectif autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par la 20^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Vous trouverez au chapitre 2.1 du Document d'enregistrement universel une information complémentaire sur le programme de rachat d'actions de votre société.

Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution 20 - Annulation d'actions rachetées

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 11 mai 2022.

Résolutions 21 à 23 - Modifications statutaires

Nous vous proposons de modifier les articles 14, 18.2 et 18.3 des statuts relatifs, à la limite d'âge, respectivement du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Résolution 24 - Pouvoirs

Nous vous demandons les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

6.2 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **AVEC LA SOCIETE BOURG MATERIAUX**

Personne concernée :

Lien de détention direct entre votre société et BOURG MATERIAUX.

Avenant à la convention d'assistance, de services et de fournitures

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 22 juin 2022, la signature d'un nouvel avenant à la convention d'assistance, de services et de fournitures, visant à modifier les modalités relatives aux taux d'intérêt.

À compter du 1er janvier 2022, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société BOURG MATERIAUX sont facturées à hauteur de 1 % des ventes hors taxes de la société BOURG MATERIAUX, contre un taux de 1 % des achats hors taxes appliqué jusqu'au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

L'évolution du taux facturé s'explique par la mise en adéquation entre les prestations fournies et le niveau d'activité commerciale (les ventes) et pas uniquement avec les approvisionnements (les achats) ainsi qu'une harmonisation de la Politique Générale du Groupe.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 171 115 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE MAURIS BOIS**

Personnes concernées :

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société, Directeur Général de MAURIS BOIS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Directeur Général de MAURIS BOIS ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société, Directeur Général de MAURIS BOIS ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société à compter du 1er juin 2022, Directeur Général de MAURIS BOIS à compter du 1er juin 2022 ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société à compter du 1er juin 2022, Directeur Général de MAURIS BOIS à compter du 1er juin 2022 ;

Avenant à la convention d'assistance, de services et de fournitures concernant les établissements anciennement LOIRE MATERIAUX

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 22 juin 2022, la signature d'un nouvel avenant à la convention d'assistance, de services et de fournitures, visant à modifier les modalités relatives aux taux d'intérêt.

À compter du 1er janvier 2022, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société MAURIS BOIS concernant les établissements anciennement LOIRE MATERIAUX sont facturées à hauteur de 0,7 % des ventes hors taxes de la société MAURIS BOIS concernant les établissements anciennement LOIRE MATERIAUX.

Par ailleurs, depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

L'évolution du taux facturé s'explique par l'harmonisation des taux d'intérêts.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 59 295 euros hors taxes.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **AVEC LA SOCIETE DUMONT INVESTISSEMENT**

Personnes concernées :

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société et Membre du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur Patrice JOPPE, Administrateur de votre société et Président du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Madame Martine VILLARINO, Représentante permanente de DUMONT INVESTISSEMENT, Administrateur de votre société et Membre du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Président du Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Directeur Général de DUMONT INVESTISSEMENT.

1. *Convention de gestion et de direction du Groupe*

Afin de renforcer le rôle d'animatrice du Groupe de la société DUMONT INVESTISSEMENT et de gérer plus efficacement les différentes sociétés, il est confié à cette société un certain nombre de tâches fonctionnelles assurées par les membres du Comité de Direction détachés auprès d'elle. Il s'agit notamment d'assistance dans les domaines suivants :

- Comptable et financier (élaboration et contrôle des budgets, gestion de trésorerie, etc.)
- Commercial (stratégie produits et marketing, etc.)
- Gestion du personnel
- Juridique, fiscal et social

Les prestations de la société DUMONT INVESTISSEMENT sont facturées à votre société au coût de revient étant précisé que les parties doivent se rapprocher chaque début d'année pour établir le compte définitif de la prestation fournie au titre de l'année écoulée et le budget de l'année en cours. La durée de la convention de gestion et de direction du Groupe était initialement fixée à 1 an reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées à votre société s'élève à 2 028 667 euros hors taxes.

2. Location de bureaux

Votre société loue à la société DUMONT INVESTISSEMENT des bureaux dans ses locaux du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble (Isère). Ce loyer fait l'objet d'une révision annuelle au mois de janvier.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, votre société a facturé à la société DUMONT INVESTISSEMENT 33 657 euros hors taxes de loyer du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble (Isère).

3. Convention de trésorerie

Il est rappelé qu'une convention de gestion centralisée de trésorerie a été signée entre les filiales de votre Groupe en octobre 2014 et qu'un avenant datant de décembre 2016 a modifié le taux d'intérêt en rémunération des avances réciproques consenties entre les deux sociétés.

À compter du 1er juillet 2016, le taux d'intérêt annuel était égal à 1 % pour les sommes prêtées par votre société à la société DUMONT INVESTISSEMENT et égal à 0,30 % pour les sommes placées dans votre société par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2022, le taux d'intérêt annuel était égal à 0,8 % pour les sommes prêtées par votre société à la société DUMONT INVESTISSEMENT et égal à 0,1 % pour les sommes placées dans votre société par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, cette convention a généré une charge de 2 176 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE RENE DE VEYLE**

Personne concernée

Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Représentant légal de votre société, Président de RENE de VEYLE jusqu'au 05 avril 2022.

1. Convention d'assistance, de services et de fournitures

Il est rappelé qu'une convention d'assistance, de services et de fournitures a été signée entre votre société et la société RENE DE VEYLE le 3 janvier 1998, moyennant les charges et les conditions généralement admises en la matière.

La durée de cette convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 3 ans reconductible tacitement par tranche de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant forfaitaire des prestations de services facturées par votre société s'élève à 6 800 euros hors taxes.

2. Convention de gestion d'un portefeuille de titres DUMONT INVESTISSEMENT

Il est rappelé qu'une convention de portage a été établie entre votre société et la société RENE DE VEYLE afin de faciliter la gestion de la participation des salariés, qui peut être réglée par l'attribution d'actions de la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Cette convention prévoit que lorsque les salariés de votre société souhaitent vendre leurs actions DUMONT INVESTISSEMENT qui ont été acquises dans le cadre de la participation des salariés des années précédentes, la société RENE DE VEYLE peut se porter acquéreur.

Ce système présente un double avantage :

- Il offre une réelle liquidité et permet une transaction rapide lorsque les salariés souhaitent vendre.
- Il permet à la société RENE DE VEYLE de se constituer ainsi un « stock » d'actions DUMONT INVESTISSEMENT, qui est revendu à votre société lors de l'attribution de la participation des salariés, ou à un fonds commun de placement « Groupe SAMSE » en tant que de besoin.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société RENE DE VEYLE a facturé à votre société une rémunération forfaitaire de 20 000 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE LA BOITE A OUTILS**

Personnes concernées

Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société et Membre du Comité de Direction de la société LA BOITE A OUTILS

Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Comité de Direction de la société LA BOITE A OUTILS

Convention d'assistance, de service et de fournitures

Il est rappelé que depuis le 1er janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société LA BOITE A OUTILS sont facturées de la manière suivante :

- 0,30 % des ventes hors taxes pour la maintenance et le développement informatique ;
- Une rémunération basée sur les frais réels pour les autres postes d'assistance.

La durée de la convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 3 ans reconductible tacitement par tranche de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 2 467 846 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE MAURIS BOIS**

Personnes concernées

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société, Directeur Général de MAURIS BOIS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Directeur Général de MAURIS BOIS ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société, Directeur Général de MAURIS BOIS ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société à compter du 1er juin 2022, Directeur Général de MAURIS BOIS à compter du 1er juin 2022 ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société à compter du 1er juin 2022, Directeur Général de MAURIS BOIS à compter du 1er juin 2022 ;

Convention d'assistance, de services et de fournitures

Il est rappelé que les prestations d'assistance fournies par votre société à la société MAURIS BOIS sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 1,70 % du montant hors taxes des ventes de la société MAURIS BOIS.

La durée de la convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 3 ans reconductible tacitement par tranche de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 1 094 125 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE EPPS**

Personne concernée

Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Gérant de la société EPPS

Convention d'assistance, de services et de fournitures

Il est rappelé que les prestations d'assistance fournies par votre société à la société EPPS sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 2 % du montant hors taxes des ventes de la société EPPS.

La durée de la convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 1 an reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 6 592 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE MATERIAUX SIMC**

Personnes concernées

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société et Représentant légal de votre société au Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Représentant légal de votre société au Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC.
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Représentant légal de votre société au Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC.
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué et Représentant légal de votre société à compter du 1er juin 2022, Représentant légal de votre société au Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC à compter du 1er juin 2022 ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué et Représentant légal de votre société à compter du 1er juin 2022, Représentant légal de votre société au Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC à compter du 1er juin 2022 ;

Convention d'assistance, de services et de fournitures

Il est rappelé que les prestations d'assistance fournies par votre société à la société MATERIAUX SIMC sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à :

- 0,60 % des ventes hors taxes (hors LS pro)
- 1 % des ventes hors taxes (LS pro).

La durée de la convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à deux ans, reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 914 255 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE M+ MATERIAUX**

Personnes concernées

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société, Président et Administrateur de M+ MATERIAUX ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Président et Administrateur de M+ MATERIAUX ;

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société, Président et Administrateur de M+ MATERIAUX ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société à compter du 1er juin 2022, Président et Administrateur de M+ MATERIAUX ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société à compter du 1er juin 2022, Président et Administrateur de M+ MATERIAUX ;

1. Convention d'assistance, de service et de fournitures

Il est rappelé que les prestations d'assistance, de services et de fournitures fournies par votre société à la société M+ MATERIAUX sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 0,40 % des marchandises hors taxes, étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

La durée de cette convention était initialement fixée à trois ans, reconductible tacitement par tranche de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations facturées par votre société s'élève à 959 482 euros hors taxes.

2. Convention d'assistance informatique

Il est rappelé que les prestations d'assistance informatique fournies par votre société à la société M+ MATERIAUX sont facturées à hauteur d'une rémunération progressive en fonction du montant des ventes hors taxes de la société M+ MATERIAUX : taux de 0,30 % entre 0 à 50 000 K€, taux de 0,20 % entre 50 000 K€ à 100 000 K€ et un taux de 0,10 % au-delà de 100 000 K€.

La durée de cette convention était initialement fixée à 1 an reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée. Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations facturées par votre société s'élève à 449 838 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE TARARE MATERIAUX**

Personnes concernées

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société, Président de TARARE MATERIAUX ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Président de TARARE MATERIAUX ;

- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société, Président de TARARE MATERIAUX ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société à compter du 1er juin 2022, Président de TARARE MATERIAUX ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société à compter du 1er juin 2022, Président de TARARE MATERIAUX ;

Convention d'assistance, de services et de fournitures

Il est rappelé que les prestations d'assistance, de services et de fournitures fournies par votre société à la société TARARE MATERIAUX sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 2 % du montant des achats hors taxes (hors achats auprès des sociétés du Groupe PLATTARD), étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

La durée de cette convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 3 ans reconductible tacitement par tranche de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 57 685 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE ZANON TRANSPORTS**

Personnes concernées

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société, Directeur Général de ZANON TRANSPORTS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Directeur Général de ZANON TRANSPORTS ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société, Directeur Général de ZANON TRANSPORTS ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société à compter du 1er juin 2022, Directeur Général de ZANON TRANSPORTS à compter du 1er juin 2022 ;
- Monsieur Arnaud BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société à compter du 1er juin 2022, Directeur Général de ZANON TRANSPORTS à compter du 1er juin 2022 ;

Convention de prestations de services

Il est rappelé que les prestations de services (conseil et assistance) fournies par votre société à la société ZANON TRANSPORTS sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 1,60 % du montant du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé par la société ZANON TRANSPORTS, étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

La durée de cette convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée au 31 décembre 2011 renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties 3 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 214 310 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE BLANC MATERIAUX**

Personne concernée

Lien de détention directe entre votre société et BLANC MATERIAUX.

Convention d'assistance, de services et de fournitures

Il est rappelé que les prestations de services (conseil et assistance) fournies par votre société à la société BLANC MATERIAUX sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 2 % du montant du chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé par la société BLANC MATERIAUX, étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

La durée de cette convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 3 ans reconductible tacitement par tranche de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 3 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 138 384 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE SOCOBOIS**

Personnes concernées

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société et Membre du Comité de Surveillance de la société DORAS, Associée unique de la société SOCOBOIS ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société à compter du 1er juin 2022 et Membre du Comité de Surveillance de la société DORAS, Associée unique de la société SOCOBOIS ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Comité de Surveillance de la société DORAS, Associée unique de la société SOCOBOIS.

Convention de prestations informatiques

Votre société fournit à la société SOCOBOIS des prestations de services, assistance et maintenance en informatique.

Ces prestations sont facturées par votre société à hauteur de 0,30 % des ventes hors taxes budgétées de la société SOCOBOIS.

Cette convention prend effet à compter du 1er janvier 2021 et est conclue pour une durée indéterminée, avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 84 772 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE DORAS**

Personnes concernées

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société et Membre du Comité de Surveillance de la société DORAS ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société à compter du 1er juin 2022 et Membre du Comité de Surveillance de la société DORAS ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Comité de Surveillance de la société DORAS.

1. Convention de prestations informatiques

Votre société fournit à la société DORAS des prestations de services, assistance et maintenance en informatique (logiciels et services).

Ces prestations sont facturées par votre société à hauteur de 0,30 % des ventes hors taxes budgétées de la société DORAS.

Cette convention prend effet à compter du 1er janvier 2021 et est conclue pour une durée indéterminée, avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 718 239 euros hors taxes.

2. Convention d'assistance, de services et de fournitures

Il est rappelé que les prestations d'assistance, de services et de fournitures fournies par votre société à la société DORAS sont facturées à hauteur d'une rémunération égale de 0,18 % des ventes hors taxes budgétées de la société DORAS, étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et de 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

La durée de cette convention était initialement fixée à trois ans, reconductible tacitement par tranche de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 344 755 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE MAT APPRO**

Personne concernée

Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Directeur Général de MAT APPRO.

Convention d'assistance, de services et de fournitures

Il est rappelé que les prestations d'assistance, de services et de fournitures fournies par votre société à la société MAT APPRO sont facturées à hauteur d'une rémunération égale de 1 % des ventes hors taxes réalisées par la société MAT APPRO.

La durée de la convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 3 ans reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 120 647 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE BME FRANCE**

Personne concernée

DUMONT INVESTISSEMENT, Actionnaire détenant plus de 10 % de votre société et Administrateur de votre société.

1. Convention logistique

Votre société et la société BME FRANCE ont conclu le 2 mars 2020 un avenant n°1 à la convention logistique signée le 28 février 2018 ayant pour objet de définir les conditions et les modalités d'approvisionnement des agences des distributeurs RABONI IDF, RABONI NORMANDIE et BUSCA par le prestataire SAMSE.

Cet avenant modifie la durée et les conditions de résiliation de la convention logistique. La durée est dorénavant déterminée pour 6 ans du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2023, avec au-delà une tacite reconduction pour des périodes successives d'un an. Le Prestataire dispose de la faculté de dénoncer la convention à l'échéance moyennant un préavis de 12 mois avant le terme de la période contractuelle en cours. Le distributeur dispose seul de la faculté de dénoncer la convention à tout moment moyennant un préavis de 12 mois.

Cet avenant redéfinit également les modalités de refacturation des surcoûts logistiques occasionnés par des commandes du distributeur au prestataire inférieures au taux de remplissage minimum par camion. Au plus tard le 15 janvier de chaque année, le prestataire adressera au distributeur un décompte annuel détaillant, sur la base de décomptes mensuels, l'intégralité des surcoûts logistiques supportés par le prestataire au titre de l'année précédente. Sur la base de ce décompte annuel, les parties conviendront de bonne foi du montant de la pénalité qui incombera au distributeur au titre des surcoûts logistiques supportés sur l'année concernée, cette pénalité étant à acquitter au plus tard le 30 mars de l'année considérée.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, cette convention n'a eu aucune incidence sur les comptes annuels.

2. *Maintien de participation au capital de MCD*

Votre société s'est engagée auprès de la société BME FRANCE, par un courrier en date du 2 mars 2020, à conserver sa participation au capital de MCD au moins jusqu'au 31 décembre 2023.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, cette convention n'a eu aucune incidence sur les comptes annuels.

- **AVEC LA SOCIETE DU GROUPE PLATTARD NEGOCE**

Personnes concernées

- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Membre du Conseil de Surveillance de PLATTARD NEGOCE ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société, Membre du Conseil de Surveillance de PLATTARD NEGOCE ;

Convention de prestations de services

Il est rappelé que dans le cadre de l'accord de collaboration commerciale, votre société fournit aux sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE des prestations de services liés à :

- la centralisation et au reversement de bonifications de fin d'année sur achats,
- la logistique, compte tenu que les sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE bénéficient des services des plateformes de votre Groupe aux conditions définies dans la convention.

Ces prestations sont facturées à hauteur de 1 % des achats hors taxes effectués par les sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE à l'exclusion des achats dits « internes » et des achats dits « de frais généraux », étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et de 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT. Une facturation complémentaire est établie au 31 mars de l'année N+1, au titre de l'année N, au Groupe PLATTARD NEGOCE (toujours facturés à 80 % par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT), selon un taux de bonification de fin d'année pouvant s'inscrire dans une fourchette de 0 à 250 K€.

Les prestations de logistique sont facturées selon les services réellement rendus dans les plateformes.

La durée de cette convention était initialement fixée à trois ans, renouvelable d'année en année, reconductible tacitement par tranche de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant de l'ensemble des prestations prévues dans cette convention et facturées par votre société aux sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE s'élève à 1 365 832 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE CELESTIN MATERIAUX**

Personnes concernées

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société, Directeur Général de CELESTIN MATERIAUX ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société, Directeur Général de CELESTIN MATERIAUX ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société, Directeur Général de CELESTIN MATERIAUX.

Convention d'assistance, de services et de fournitures

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2022, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société CELESTIN MATERIAUX sont facturées à hauteur de 1,05 % des ventes hors taxes de la société CELESTIN MATERIAUX, contre un taux de 1,50 % des ventes hors taxes appliqué jusqu'au 31 décembre 2021.

La durée de cette convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 3 ans reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 404 810 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE CHRISTAUD**

Personne concernée

Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société et Directeur Général de CHRISTAUD

Avenants à la Convention d'assistance, de services et de fournitures

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2022, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société CHRISTAUD sont facturées à hauteur de 1,05 % des ventes hors taxes (contre un taux de 1,50 % des ventes hors taxes appliqué jusqu'au 31 décembre 2021).

La durée de cette convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 3 ans reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 752 614 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE BTP DISTRIBUTION**

Personnes concernées

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général de votre société et Membre du Comité de Surveillance de BTP DISTRIBUTION ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Comité de Surveillance de BTP DISTRIBUTION.

Convention d'assistance, de services et de fournitures

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2022, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société BTP DISTRIBUTION sont facturées à hauteur de 1,05 % des ventes hors taxes de la société BTP DISTRIBUTION, contre un taux de 0,70 % des ventes hors taxes appliqué jusqu'au 31 décembre 2021, étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

La durée de cette convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 1 an reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 639 339 euros hors taxes.

- **AVEC LES ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS**

Personnes concernées

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président-Directeur Général et Représentant légal de votre société au Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
- Monsieur Yannick LOPEZ, Directeur Général Délégué de votre société à compter du 1er juin 2022 et Membre du Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS à compter du 1er juin 2022 ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS.

Convention d'assistance, de services et de fournitures

Il est rappelé que les prestations d'assistance fournies par votre société aux établissements PIERRE HENRY ET FILS sont facturées à hauteur d'une rémunération égale à 1,5% du montant des ventes hors taxes sur la partie Négoce avec maintien de 0,40 % des ventes plateformes et directes, étant précisé que cette convention d'assistance est facturée à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

La durée de la convention d'assistance, de services et de fournitures était initialement fixée à 1 an reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Depuis la conclusion du dernier avenant, à compter du 1er janvier 2021, il a été convenu que cette convention serait d'une durée indéterminée avec faculté de résiliation pour chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. Le reste de la convention demeure sans changement.

Rémunération

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 699 417 euros hors taxes.

Fait à Lyon, le 14 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZAR, représenté par

Paul-Armel JUNNE

AGILI(3F), représenté par

Sylvain BOCCON-GIBOD

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale du 11 mai 2023 (Vingtième résolution)

À l'assemblée générale de la société Samse,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon, le 14 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS, représenté par
Paul-Armel JUNNE

AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

6.3 Résolutions

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2022 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 53 961 970,73 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 172 632 € et qui ont donné lieu à une imposition de 43 158 €.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2022 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice 2022*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

– Bénéfice de l'exercice	53 961 970,73 €
– Prélèvement sur autres réserves	1 367 373,30 €
– A la distribution d'un dividende de 16,00 € par action	55 329 344,00 €
Soit un bénéfice distribuable de	55 329 344,00 €

Ainsi, le dividende s'élève à 16,00 € par action.

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende de 16,00 € par action est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 %, visé à l'article 117 quater du Code général des impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement

de 40 % visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le dividende sera payé aux actionnaires à compter du 23 juin 2023.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2019	8,00 €
2020	8,00 €*
2021	16,00 €

(*) Hors distribution exceptionnelle de 8,00 € par prélèvement sur les réserves, décidée par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020

Quatrième résolution (*Approbation des conventions réglementées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Renouvellement d'Olivier Malfait, en qualité d'administrateur*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur d'Olivier Malfait, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sixième résolution (*Fixation du montant annuel global maximum alloué aux administrateurs en rémunération de leur mandat*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer à 192 500 € le montant annuel global maximum alloué aux

administrateurs en rémunération de leur mandat pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices suivants, jusqu'à nouvelle décision.

Septième résolution (*Approbat*ion des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2022 des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées, telles qu'elles figurent dans le Document d'enregistrement universel 2022 de la société, au chapitre 2.3.

Huitième résolution (*Approbat*ion des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Olivier Malfait, Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2022) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Olivier Malfait, Président Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2022 de la société, au chapitre 2.3.

Neuvième résolution (*Approbat*ion des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Laurent Chamero

y, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2022) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Laurent Chamero

y, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2022 de la société, au chapitre 2.3.

Dixième résolution (*Approbat*ion des éléments de la rémunération versée ou attribuée à François Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2022) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à François Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2022 de la société, au chapitre 2.3.

Onzième résolution (*Approbat*ion des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2022) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2022 de la société, au chapitre 2.3.

Douzième résolution (*Approbat*ion des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Yannick Lopez, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2022) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Yannick Lopez, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2022 de la société, au chapitre 2.3.

Treizième résolution (*Approbation de la politique de rémunération d'Olivier Malfait, Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2023*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération d'Olivier Malfait, Président du Conseil d'Administration, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2022 de la société, au chapitre 2.3.

Quatorzième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de Laurent Chameroy, Directeur Général, au titre de l'exercice 2023*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de Laurent Chameroy, Directeur Général, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2022 de la société, au chapitre 2.3.

Quinzième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de François Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2023*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de François Bériot, Directeur Général Délégué, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2022 de la société, au chapitre 2.3.

Seizième résolution (*Approbation de la politique de rémunération d'Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2023*) - L'Assemblée

Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération d'Arnaud Bériot, Directeur Général Délégué, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2022 de la société, au chapitre 2.3.

Dix-septième résolution (*Approbation de la politique de rémunération de Yannick Lopez, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2023*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de Yannick Lopez, Directeur Général Délégué, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2022 de la société, au chapitre 2.3.

Dix-huitième résolution (*Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2023*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2022 de la société, au chapitre 2.3.

Dix-neuvième résolution (*Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil

d'Administration et conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue (sans ordre de priorité) :

- d'animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cas de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions et d'opérations d'actionnariat des salariés (notamment dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants et L.3344-1 du Code du travail),
- de conserver les actions de la société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique,
- de permettre à la société d'opérer sur les actions de la société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2022, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 32 785 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 313 023 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 260 € par action soit un montant maximal d'achat de 81 385 980 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la 16ème résolution de l'Assemblée Générale du 11 mai 2022 et est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

Assemblée Générale Extraordinaire

Vingtième résolution (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, pour une durée de dix-huit mois, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée,
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités et déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation annule et prive d'effet, toute décision antérieure ayant le même objet.

Vingt-et-unième résolution (*Proposition de modification de l'article 14 des statuts de la société*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 14 des statuts de la société comme suit, savoir :

Le cinquième paragraphe de l'article 14 est abrogé et remplacé par la rédaction suivante :

"Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-quinze (75) ans. D'autre part, si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration."

Le reste de l'article demeure sans changement.

Vingt-deuxième résolution (*Proposition de modification de l'article 18.2 des statuts de la société*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 18.2 des statuts de la société comme suit, savoir :

Le troisième paragraphe de l'article 18.2 est abrogé et remplacé par la rédaction suivante :

"Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-huit (68) ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office."

Le reste de l'article demeure sans changement.

Vingt-troisième résolution (*Proposition de modification de l'article 18.3 des statuts de la société*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 18.3 des statuts de la société comme suit, savoir :

Le troisième paragraphe de l'article 18.3 est abrogé et remplacé par la rédaction suivante :

"La limite d'âge est fixée à soixante-huit (68) ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office."

Le reste de l'article demeure sans changement.

Vingt-quatrième résolution (*Pouvoirs*) - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

7 Tables de concordance

7.1	Table de concordance du Document d'enregistrement universel	317
7.2	Table de concordance du Rapport financier annuel	319
7.3	Table de concordance du Rapport de gestion	320
7.4	Table de concordance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise	321

7.1 Table de concordance du Document d'enregistrement universel

La table de concordance ci-après permet d'identifier les rubriques prévues par les annexes I et II du Règlement Délégué (UE) n°2019/980 du 14 mars 2019 et renvoie aux sections du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques	Chapitres/paragraphes
1. Personnes responsables, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	5.1 - 5.2
2. Contrôleurs légaux des comptes	5.4 - 5.5
3. Facteurs de risques	3.4.1
4. Informations concernant l'émetteur	1.2 - 1.4 - 2.7
5. Investissements	3.2.3
6. Aperçu des activités	1.2
7. Organigramme	
7.1 Description sommaire du Groupe	1.3
7.2 Filiales importantes du Groupe	4.2 Note 22
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	4.1 Note 5.4
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	3.2.1 - 3.2.4 - 3.2.5 - 4.1 - 4.2
9.2 Résultat d'exploitation	4.1 - 4.2
10. Trésorerie et capitaux propres	1.6 - 2.6 - 3.2.2 4.1 Notes 12,13, 16, 25, 26, 27, 34 4.2 Notes 7, 17
11. Recherche et développement, brevets et licences	3.11
12. Informations sur les tendances	3.12
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'Administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale	
14.1 Informations concernant les membres	2.2
14.2 Conflits d'intérêts	2.1.5 - 2.2.2.5
15. Rémunérations et avantages	2.3 - 3.5
16. Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	2.2.2
17. Salarié	
17.1 Effectifs	3.6 - 4.1 Note 20 - 4.2 Note 16
17.2 Participations et stock- options	3.5 - 4.1 Note 20 - 4.2 Note 15
17.3 Accords de participation	3.5.4
18. Principaux actionnaires	1.6 - 2.1.4 - 4.1 Note 13
19. Opérations avec des apparentés	4.1 Note 33

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	4.1 - 4.2
20.2 Etats financiers	3.2.1 - 3.2.2 - 3.2.4 - 3.2.5 - 4.1 - 4.2
20.3 Vérification des informations financières	4.1 - 4.2
20.4 Date des dernières informations financières	1.6
20.5 Politique de distribution des dividendes	1.6
20.6 Procédures judiciaire et administrative	N/A
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	2.1 - 4.1 Note 13 - 4.2 Note 7
21.2 Acte constitutif et statuts	2.7
22. Contrats importants	
	N/A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
	3.6 - 4.1 - 4.2 - 6.2
24. Documents accessibles au public	
	1.6
25. Informations sur les participations	
	4.1 Note 2 - 4.2 Note 22

7.2 Table de concordance du Rapport financier annuel

La table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel.

Rubriques	Chapitres/paragraphes
1. Rapport de gestion	3
2. Comptes consolidés	4.1
3. Comptes sociaux	4.2
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux	4.1 - 4.2
5. Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel	5.1 - 5.2

7.3 Table de concordance du Rapport de gestion

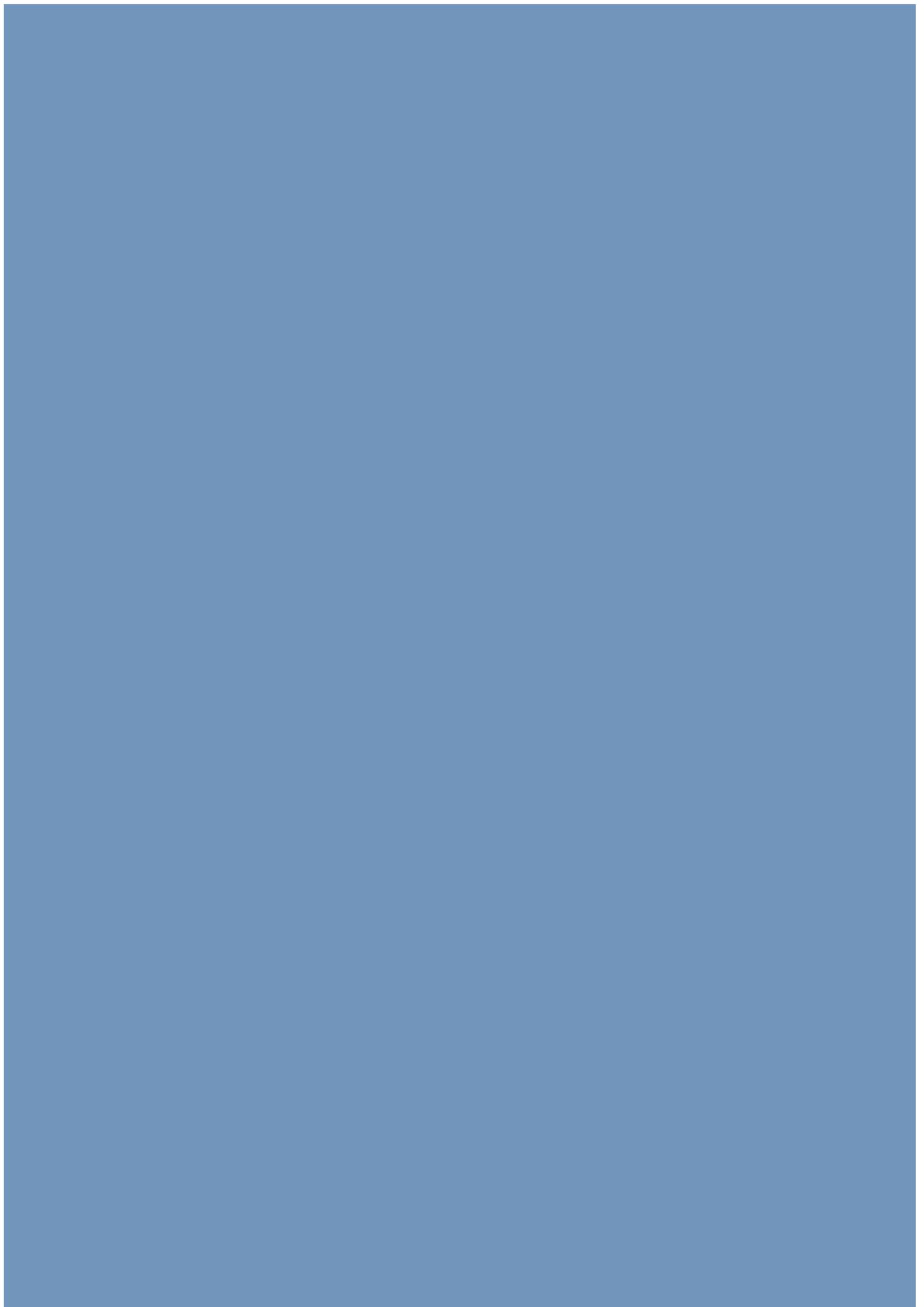
La table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport de gestion devant être publié conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Rubriques	Chapitres/paragraphes
1. Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé	3.2
2. Faits marquants durant l'exercice 2022	3.1
3. Résultats du Groupe en 2022	3.2.1
4. Situation de l'endettement du Groupe	3.2.2
5. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques comptables et financiers du Groupe	3.4.3
6. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, et de l'environnement réglementaire y afférant	3.4.1
7. Activités en matière de recherche et développement	3.11
8. Événements importants survenus depuis la clôture	3.3
9. Évolution prévisible et perspectives d'avenir	3.12
10. Affectation du résultat	6.3
11. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	4.2 Note 23
12. Dividendes	3.2.4
13. Dépenses non déductibles fiscalement	3.9
14. Filiales et prises de participations	4.1 Note 2 - 4.2 Note 22
15. Actionnariat	1.6 - 2.1 - 3.8
16. Plans d'option de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions d'actions de performance	2.3.3.2 - 3.5
17. Opérations réalisées par les mandataires sociaux et personnes assimilées sur leurs titres (article L.621-18-2 du Code monétaire et financier)	2.2.2.6
18. Rachat d'actions	2.1.8 - 2.6
19. Information sur les délais de paiement des fournisseurs ou clients	3.2.4
20. Informations sociales, environnementales et sociétales (articles du Code de commerce L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105-1 modifiés par le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 - article 1)	3.6
21. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	2

7.4 Table de concordance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise

La table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport sur le gouvernement d'entreprise devant être publié conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Rubriques	Chapitres/paragraphes
1. Politique de diversité appliquée aux administrateurs	2.2.2.1
2. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration	2.2.2
3. Limitation de pouvoirs des organes de Direction	2.2.2.4
4. Mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social	2.2.2.1 - 2.2.2.4
5. Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux	2.3
6. Consultation sur la rémunération des mandataires sociaux	2.3.3
7. Dispositions du Code Middenext qui ont été écartées	2.2.1
8. Lieu où le Code Middenext peut être consulté	2.2.1
9. Modalités particulières relatives à la participation aux assemblées générales	2.5
10. Délégations en matière d'augmentation de capital	N/A
11. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	2.6
12. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	2.4 - 6.2





Groupe
SAMSE

Groupe SAMSE
2, rue Raymond Pitet
38030 - Grenoble Cedex
FRANCE

groupe-samse.fr